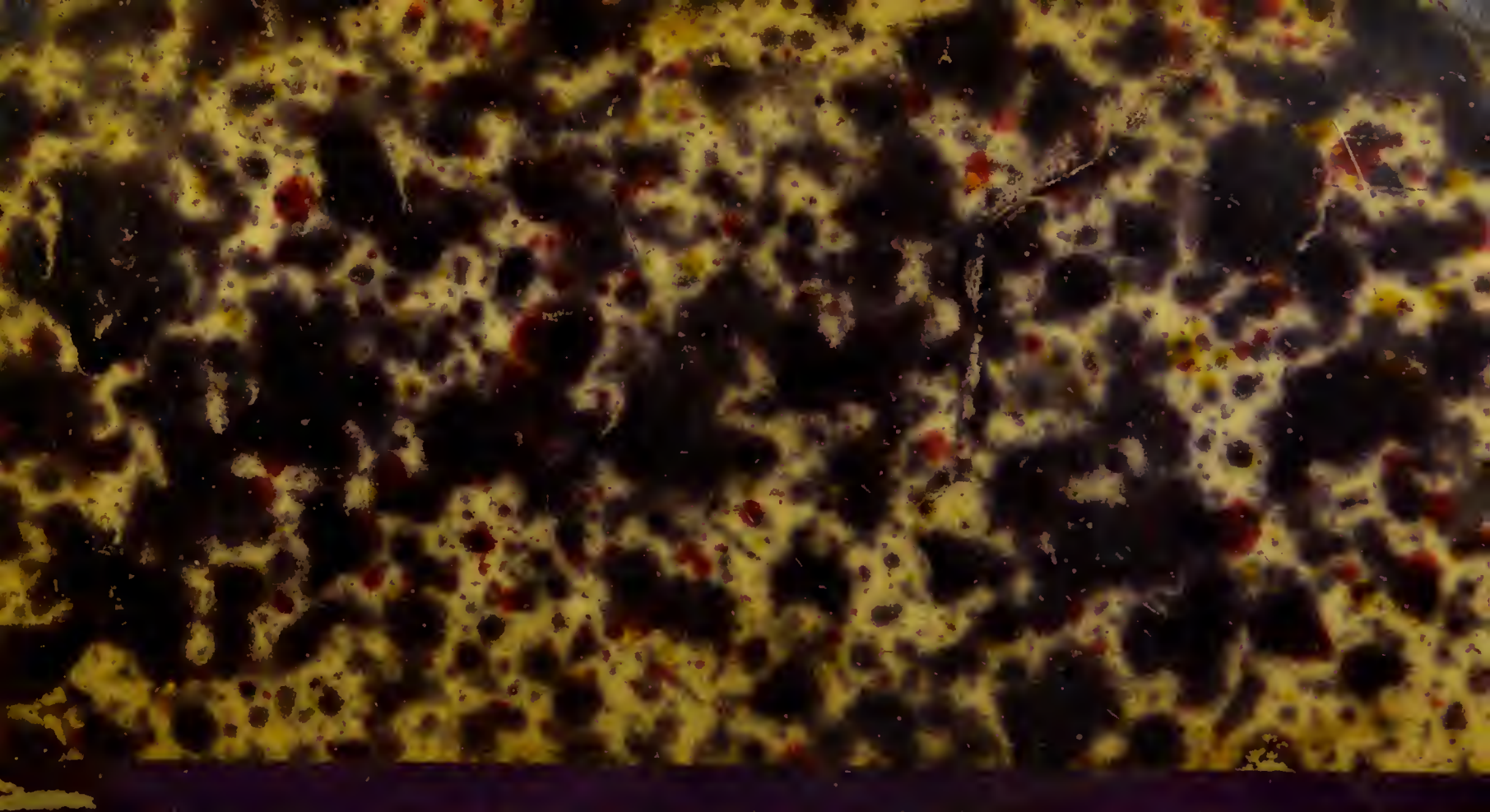

BIBLIOTHÈQUE
CHARPENTIER

45591/B

LUCINE FRANÇAISE.

LUCINE FRANÇAISE,

OU

Recueil d'Observations médicales, chirurgicales, pharmaceutiques, historiques, critiques et littéraires, relatives à la Science des Accouchemens;

PAR LE DOCTEUR SACOMBE,

De Carcassonne, département de l'Aude; Médecin-Accoucheur de l'Université de Montpellier, depuis 1780, professeur de Médecine et de Chirurgie des Accouchemens au Palais national des Sciences et des Arts; Fondateur de l'École Anti-Cæsaro-Symphisienne et du Collége des Médecins-Accoucheurs, sous les auspices du Gouvernement; Membre de la Société libre des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris, etc.

Casta fave Lucina.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

AU BUREAU DE LA LUCINE FRANÇAISE,

Chez LEFEBVRE, imprimeur, faubourg Saint-Germain, rue de Lille, près celle des SS.-Pères, nº 688.

1er. Vendemiaire an XIII. [1805]

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

309065

LUCINE FRANÇAISE.

SUITE DU PLAIDOYER.

JE compterai, Messieurs, parmi les jours les plus désastreux de ma vie, celui où, pour ma propre justification, je me vois contraint de révéler à la justice la férocité d'un accoucheur, dont la honte va rejaillir sur tous les hommes de l'art, aux yeux de ce grossier vulgaire qui n'a que des sens à défaut de jugement. Mais le ciel m'est témoin que j'ai fait tous mes efforts pour éviter la publicité d'un procès scandaleux qui offre à l'univers étonné le premier exemple de l'inhumanité la plus révoltante envers l'être le plus intéressant, le plus respectable, le plus auguste, la femme enceinte et souffrante. Le ciel m'est témoin que si M. Baudelocque, au lieu de chercher vainement à me lasser par des délais, m'eût fait proposer son désistement par écrit, j'aurais fait, à l'amour que je porte à mon art, le sacrifice personnel de mon juste ressentiment contre un homme qui a réuni tous ses efforts pour m'écraser sous le poids de son crédit, de

mérité. Les cæsariens rapportent aussi cent exemples de succès de la section de la matrice. Demandez-leur pourquoi ils n'ont pas conservé en preuve de leurs miracles cæsariens, une matrice cicatrisée, pour convaincre les incrédules, et ils ne savent que répondre.

Il en est des charlatans comme des scorpions, ils portent avec eux leur contre-poison. Les scorpions écrasés sur la partie affectée guérissent eux-mêmes la piqûre qu'ils ont faite. Les cæsariens, écrasés par la force du raisonnement et réduits au silence, contribueront eux-mêmes à la guérison de cette plaie sociale.

Vous croyez sans doute, Messieurs, que grossier dans ses manières et dur dans ses propos, par défaut absolu d'éducation, M. Baudelocque ne poussera pas du moins l'inhumanité jusqu'à abandonner au désespoir, une femme agonisante, jouissant encore de toute la plénitude de sa raison, qui sent, qui touche la tête de son enfant dans la matrice, qui vivante sert de tombeau aux restes de son enfant mutilé. Vous êtes dans l'erreur; ce n'est pas par votre cœur qu'il faut juger du sien. Il part.

« Eh quoi, Monsieur ! vous nous quittez,

» lui dit M. Tardieu, dans l'état où est mon » épouse? *Rassurez-vous*, dit-il, *la tête de* » *l'enfant sert de bouchon naturel, elle re-* » *tiendra le sang et les intestins* ». Il dit, et le voilà parti, à neuf heures du matin.

A deux heures après midi, il revint frais et vermeil en habit noir, linge blanc, sortant de la toilette, attendre stupidement auprès de la patiente que M. Dubois arrivât de la campagne pour lui extraire la tête, et lui épargner un quatrième acte d'impéritie, celui de laisser mourir cette malheureuse sans avoir terminé l'accouchement. Une pareille conduite porte, selon moi, tous les caractères de la démence.

Cependant le Mémoire manuscrit ne justifie point ces cinq heures d'absence. La toilette se diffère en pareil cas. On trouve à réparer ses forces, en satisfaisant à ses besoins physiques, chez l'époux de la malade à qui l'on prodigue ses soins. Ses accouchemens, on les fait l'un après l'autre; souvent on perd sa réputation pour vouloir en faire deux à la fois; ses visites, on les diffère au lendemain, ou l'on se fait remplacer au besoin. Un malheureux est une chose sacrée, *res sacra miser*; et de toutes les choses la plus sacrée,

c'est une femme en travail, *rerum sacerrima mulier parturiens.* Madame Tardieu avait mis sa confiance en vous ; elle ignorait que vous en fussiez indigne ; elle attendait de vous seul son salut, et vous l'abandonnez ! Vous avez laissé, dites-vous, auprès d'elle un élève. Sans doute, un élève instruit vaut mieux qu'un maître qui rompt la matrice, qui décolle les enfans à terme, et qui a besoin d'un ancien élève pour extraire la tête restée dans la matrice ; mais cet élève n'avait point sa confiance, c'est vous qui l'aviez usurpée, et vous l'abandonnez pendant cinq heures ! Convenez-en, M. Baudelocque, bas et rampant auprès des grands, autant que vous êtes fier, insolent avec vos pareils et vos inférieurs, auriez-vous abandonné en pareil cas une Princesse de la cour ? Non, sans doute. Eh bien ! les Princesses de la cour vous abandonneront, parce qu'elles ont assez de lumières et de philosophie pour juger que l'humanité n'est point un sentiment factice, et que l'accoucheur assez dénaturé pour manquer d'humanité à l'égard de la dernière des plébéïennes, enceinte ou en *travail*, peut en manquer au besoin pour la plus auguste des Princesses.

Transportons nous maintenant, Messieurs,

en esprit, dans cet asyle que la sagesse du Gouvernement a consacré à la maternité malheureuse, et réfléchissons-y philantropiquement sur la destinée de ces femmes ou filles enceintes que l'indigence ou la débauche attire de toutes parts dans cet hospice. Quels droits ces créatures, rebut de la société, peuvent-elles avoir, je ne dis pas aux égards, mais à la pitié d'un accoucheur impitoyable, qui s'est conduit avec autant d'indécence que de férocité à l'égard d'une Dame recommandable par ses qualités personnelles, d'une tendre épouse, d'une bonne mère, dont les jours précieux étaient sous la sauve-garde d'un mari disposé à faire tous les sacrifices pour reconnaître généreusement les soins que réclamaient en faveur de madame Tardieu l'amitié, la reconnaissance et l'humanité? Cette idée, Messieurs, serait accablante pour des cœurs sensibles; mais je dois vous rassurer sur la destinée des femmes enceintes de l'hospice de la Maternité. M. Baudelocque n'en est l'accoucheur qu'*ad honores*. Une matrone fait toute la besogne, et le chirurgien-accoucheur en chef, n'est appelé que dans les grandes occasions et pour frapper les grands coups. Du reste, pas une seule

observation sur la grossesse, le *travail* et la couche n'est sortie, depuis trois siècles, d'un hospice où deux mille femmes enceintes viennent tous les ans payer à la nature le tribut de la maternité. Mais poursuivons.

M. Dubois, professeur de l'école de médecine, arrive de la campagne à trois heures. Après avoir pris connaissance de l'état de madame Tardieu, il se refuse de faire l'extraction de la tête, dans la juste crainte que la malade, dont les forces étaient épuisées, ne vînt à périr dans l'opération, et qu'on n'imputât sa mort à sa témérité. M. Tardieu lui observa qu'il y aurait un excès d'inhumanité à laisser la tête d'un enfant dans le sein d'une mère qui conservait toute sa connaissance, et qui attendait avec impatience qu'on la débarrassât d'un corps étranger, dont la présence était pour elle une réponse de mort. M. Dubois, après avoir démontré le danger d'une telle opération, se détermine à la pratiquer et la pratique avec succès, puisque madame Tardieu y survécut jusqu'au lendemain à midi.

M. Baudelocque, dans sa lettre insérée le 18 thermidor dans le journal des Débats, a dit : *Je fis l'extraction de l'enfant de*

concert avec M. Dubois. Ce fait est faux, la tête fut extraite par M. Dubois seul. M. Baudelocque arracha seulement la machoire le matin à 9 heures, et renonça ensuite à l'extraction de la boëte osseuse, sous prétexte qu'il n'avait pas les instrumens requis.

M. Dailliez, jeune élève en médecine, resta constamment auprès de l'accouchée et lui prodigua les soins les plus affectueux. Jeune homme, ne rougis jamais de ta sensibilité en la croyant incompatible avec la fermeté qu'exige la pratique de ton état. A Dieu ne plaise que, séduit par l'exemple, tu cherches à tremper ton ame sur celle de ton maître.

M. Dubois revint le 10 thermidor à minuit témoigner à M. Tardieu l'intérêt qu'il prenait à la situation de son épouse, et le préparer à la funeste catastrophe qui devait mettre fin à tant de maux.

M. Baudelocque abandonna l'accouchée après l'extraction de la tête, et il ne daigna pas reparaître chez elle pour la consoler du moins par l'espérance, qui soutient le malheureux jusqu'au tombeau.

Je terminerai, Messieurs, mes observations sur l'accouchement de madame Tardieu, par une réflexion au sujet de l'extraction de la

tête de l'enfant par M. Dubois. C'est que M. Baudelocque n'est pas médecin, puisqu'il ne se charge jamais du traitement des maladies des femmes enceintes ou en couches; que M. Baudelocque n'est pas chirurgien, puisque de son propre aveu l'extraction de la tête d'un enfant dans la matrice est du ressort de la chirurgie, et qu'un chirurgien la lui a extraite. Si M. Baudelocque n'est ni médecin ni chirurgien, qu'est-il donc? Un *Receveur*, ou un *Extracteur* d'enfans. Un *Receveur* d'enfans n'est autre chose qu'une sage-femme en culottes. Un *Extracteur* d'enfans tel que lui, est-il autre chose qu'un Boucher? Et sa réputation *colossale* a-t-elle d'autres bases que la mode, la vanité des dames et la stupidité du vulgaire?

Conduite du docteur Sacombe dans la rédaction et la publication des faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu.

Avant d'exposer à vos yeux, Messieurs, ma conduite sous le rapport de l'accouchement de madame Tardieu, il faut que j'exhibe les droits que j'ai à la censure des accoucheurs et des accouchemens, ainsi que mes titres à la protection du Gouvernement,

sous les auspices duquel je publie ma Lucine.

M. Delamalle voulant élever à vos yeux son client aux dépens de son adversaire, a fait sonner bien haut ses titres de professeur-adjoint à l'Ecole de Médecine, de chirurgien-accoucheur en chef à l'Hospice de la Maternité, de membre de la Société dite de Médecine, de président de cette Société, tandis que je ne suis dans son système qu'un soi-disant médecin, un soi-disant professeur d'un Ecole Anti-Cæsarienne, enfin un soi-disant fondateur d'un Collége d'Accoucheurs.

Le 30 novembre 1780 je reçus le bonnet de docteur dans une des plus célèbres facultés de l'Europe, sous la présidence du docteur Barthez, aujourd'hui médecin du Gouvernement. Mon nom d'ailleurs étant inscrit sur la liste des anciens médecins, publiée par M. le préfet de la Seine, je me crois dispensé de preuves ultérieures. M. Delamalle est donc bien blamable de venir jeter des doutes sur la validité de mes droits à la pratique, en me qualifiant ironiquement de soi-disant docteur et d'enfant de la révolution, quand il est constant que je n'en ai pas même été le cousin.

Le 29 vendemiaire an 6 je reçus du ministre de l'intérieur la lettre suivante :

« Conformément à votre demande en date » du 7 vendemiaire, je vous autorise, ci- » toyen, à ouvrir, dans la salle dite des » *Ducs et Pairs*, le cours d'accouchemens » que vous vous proposez de donner au » public.

» Vous vous concerterez, pour les jours et » heures des leçons, avec les autres professeurs » à qui semblable autorisation a été donnée.

» Je vous préviens que j'ai écrit à l'archi- » tecte du Palais national des Arts afin qu'il » mette le plutôt possible ce local à votre » disposition. *Signés* LETOURNEUX, ministre » de l'intérieur; GINGUENÉ, directeur-général » de l'instruction publique ».

C'est dans cette salle que je fis des cours publics et gratuits d'accouchemens; plus de cinq cents auditeurs les suivirent assiduement de trois en trois mois; plusieurs de mes élèves accoucheurs et sages-femmes y soutinrent avec distinction des thèses sur les accouchemens, et concoururent à propager avec leur maître les principes de l'école à laquelle j'avais donné le nom d'Anti-Cæsarienne, parce qu'elle se glorifie d'avoir brisé le couteau cæsarien.

Toutes les autorités constituées de Paris, et l'Ecole même de Médecine, applaudirent aux vues

vues bienfaisantes du fondateur de cette Ecole.

Le 12 frimaire an 6 je reçus la lettre suivante des administrateurs du département de la Seine.

CITOYEN,

« Nous avons lu avec intérêt et votre lettre » du 3 frimaire et votre plan d'organisation » de l'école théorique et pratique d'accou- » chemens. Nous ne pouvons qu'applaudir » à votre zèle pour les progrès d'un art aussi » utile, et nous voyons avec attendrissement » que vous avez su réunir le double avantage » de propager vos lumières en sécourant l'in- » digence.

» Vous pouvez être persuadé que nous nous » empresserons toujours de concourir, autant » qu'il sera en nous, au succès de cet établis- » sement de bienfaisance, et nous acceptons » avec reconnaissance la mission honorable » que vous nous offrez par l'article XV de » votre plan. *Signés* JOUBERT, LEBLANC, » DUMAS, LEFEBVRE, FOURNIER; MATHIEU, » commissaire du directoire; DUPIN, secré- » taire en chef ».

Voici le texte de l'article XV du plan d'organisation de mon école.

« ART. XV. De trois en trois mois, l'élève » élu par sa section soutiendra une thèse, » présidée par le professeur, en présence de » l'administration centrale du département » de la Seine, invitée à cet effet de se rendre » au Louvre, dans la salle des DUCS ET PAIRS, » dont l'usage a été accordé au professeur par » le citoyen Letourneux, ministre de l'in- » térieur ».

Cependant la première thèse sur le mécanisme de l'accouchement fut soutenue dans la salle où siége aujourd'hui le tribunat, en présence du département de la Seine et du patriarche de la chirurgie française, M. Sabatier, professeur de l'Ecole de Médecine et chirurgien en chef des Invalides, qui, en signant le procès-verbal, eut la modestie de dire publiquement et à haute voix : *Après soixante ans je vois la lumière ; on ne peut se refuser à l'évidence de ce mécanisme.* Un tel aveu n'honore pas moins le savant qui le fait, que celui à qui il est adressé.

Le 12 frimaire an 6 je reçus la lettre suivante des membres du Bureau Central.

CITOYEN,

« L'administration a reçu votre plan d'or-
» ganisation de l'école théorique et pratique
» d'accouchemens que vous lui avez adressé
» le 6 de ce mois.

» Elle applaudit à vos vues, et apprendra
» avec un plaisir réel les succès de vos opé-
» rations dans une partie qui touche de si
» près au soulagement de l'humanité. *Signés*
» LETELLIER, COUSIN, LESSORE; BAUDIN,
» commissaire du directoire exécutif; DE-
» BAUVE, secrétaire ».

Le 3 frimaire de l'an 6 les membres de la onzième administration municipale de Paris m'adressèrent la lettre suivante :

CITOYEN,

« Nous avons reçu le plan d'organisation
» de l'école pratique et théorique d'accou-
» chemens que vous venez d'établir dans notre
» arrondissement. Nous ne pouvons que donner
» des éloges aux vues de bien public qui vous
» dirigent dans cet établissement, et nous en
» verrons le succès avec beaucoup de satis-
» faction. *Signés* FABRE, DEBURE, AMONT,
» MÉRIGOT, CUBIÈRES, administrateurs;
» BONENFAN, secrétaire ».

Le 28 nivose an 6 je reçus la lettre suivante du président de l'Ecole de Médecine de Paris.

« Vous avez adressé, citoyen, à l'Ecole de » Médecine un exemplaire du plan d'orga- » nisation de l'école anti-cæsarienne que vous » venez de fonder. Il lui a été présenté dans » une de ses séances. Elle nous a chargé de » vous en annoncer la réception, et de vous » en faire ses remerciemens. *Signé* BOYER, » président; LECLERC, secrétaire ».

L'école anti-cæsarienne s'est élevée au sein des plus violens orages. Les succès constamment heureux de ma pratique, en consolidant mes principes, multipliaient le nombre de mes ennemis, au point que, pour éviter un éclat, j'ai terminai mes séances publiques; et, persuadé que la Vérité est fille du Temps et de la Raison, je me suis concentré dans mon école, et je m'y consacre à l'instruction des élèves qui, après avoir pris leurs grades, n'ont plus à redouter le ressentiment des professeurs ennemis de mes principes.

Le collége des accoucheurs fut fondé sur les mêmes bases et sur les mêmes auspices.

Les membres du Bureau Central du canton de Paris m'écrivaient le 12 thermidor an 6 :

« Nous avons reçu, citoyen, votre lettre » du 7 de ce mois, annonçant qu'une société » d'accoucheurs va se consacrer au soula- » gement de la maternité malheureuse.

» Nous applaudissons bien sincèrement aux » vues bienfaisantes qui animent votre so- » ciété, et sur-tout à l'expression consolante » des devoirs qu'elle s'impose envers l'huma- » nité souffrante par les articles XIX et XXI » de son réglement. *Signés* COUSIN, LESSORE, » MILLY ».

La lecture de ces deux articles suffira, Messieurs, pour vous donner une idée du but et de l'utilité de cet établissement.

« ART. XIX. Les devoirs des membres du » collége sont gravés dans le cœur de tous les » savans dans l'art de guérir ; ces devoirs sont » l'amour de la gloire, la propagation des » principes, démontrés par l'expérience ; le » soulagement de l'humanité souffrante et de » la maternité malheureuse ».

« ART. XXI. Les membres du collége s'en- » gagent, solidairement, et sur leur respon- » sabilité mutuelle, d'accoucher gratuitement

» et à domicile, toutes les femmes qui obtien-
» dront, à cet effet, un certificat d'indigence
» du comité de Bienfaisance de leur arron-
» dissement ».

M. Delamalle ne considère peut-être comme utiles à l'humanité que les établissemens salariés par le Gouvernement; mais les avantages mieux connus du Collége que j'ai fondé pourront peut-être un jour le rendre digne de sa générosité. L'abbé de l'Epée ne fonda-t-il pas l'utile institution des Sourds et Muets à ses frais et dépens ? Le Gouvernement, qui en a reconnu l'utilité, salarie aujourd'hui M. l'abbé Sicard; mais le nom du fondateur n'en est pas moins immortel.

Je crois avoir repoussé les dénominations injurieuses de soi-disant docteur, de soi-disant professeur, de soi-disant fondateur, ordinaires ressources d'un orateur qui emploie les sarcasmes à défaut de bonnes raisons.

Une question neuve à traiter, et du plus grand intérêt pour l'humanité, était celle des dangers et de l'inutilité de l'opération cæsarienne. J'avais à démontrer que cette opération, fille du crime et de l'ignorance, fut toujours pratiquée sans succès pour les mères, et tentée pour la première fois par ordre d'Henri VIII,

roi d'Angleterre, sur son épouse, l'infortunée Jeanne de Seymour; que tous les miracles cæsariens sont faux; enfin que la cicatrisation de la matrice est physiquement impossible.

Le directoire exécutif, instruit que je devais inviter tous les hommes de l'art partisans de l'opération cæsarienne à me faire toutes les objections propres à jeter le plus grand jour sur cette importante question, me fit prêter pour cette séance, à jamais solemnelle, l'église de St.-Thomas-du-Louvre. C'est là que depuis midi jusqu'à quatre heures, dans la journée du 30 ventose an 7, je soutins, seul, tous les efforts des cæsariens. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de dire de quel côté fut la victoire. Mais j'ai la douce certitude que cette séance ne sera perdue ni pour l'art, ni pour l'humanité.

L'objet de cette dissertation devint la matière d'un ouvrage intitulé: *Plus d'opération cæsarienne*, dont le Gouvernement daigna agréer l'hommage. Voici la lettre qu'il m'adressa à ce sujet.

29 germinal an 6.

« Le directoire exécutif a reçu, citoyen, » l'ouvrage que vous lui avez adressé, sous » ce titre : *Plus d'opération cæsarienne.*

» Le directoire a vu avec intérêt que vous vous » soyez occupé d'une question dont l'huma- » nité réclame depuis si long-temps l'examen.

» Il a renvoyé votre ouvrage au ministre » de l'intérieur pour être examiné.

» Le président, *signé* REWBELL ».

Le ministre de l'intérieur, en faisant passer mon ouvrage aux professeurs de l'Ecole de Santé de Paris, leur adressa la lettre suivante:

« Le citoyen Sacombe a fait hommage au » directoire exécutif, citoyens, d'un ouvrage » intitulé: *Plus d'opération cœsarienne!* Il a » pensé, avec raison, qu'une opération qui » intéressait l'humanité devait aussi intéresser » le Gouvernement, et méritait d'être soumise » au jugement des premiers maîtres de l'art » pour obtenir la sanction publique. Il a lui- » même indiqué l'Ecole de Santé de Paris.

» Je ne crois pas avoir besoin de vous in- » viter, citoyens, à prendre cet objet en » considération; je dois être persuadé d'avance » que vous ne pouvez que répondre à la » confiance de l'auteur et au vœu du Gouver- » nement, pour le succès et les progrès d'un » art aussi important que celui qui vous occupe. » *Signé* BENEZECH ».

Lassé d'attendre envain le rapport demandé par le Gouvernement, j'écrivis au directeur de l'Ecole de Médecine. Voici sa réponse :

28 nivose an VI.

« L'Ecole de Santé, citoyen, a nommé des » commissaires pour lui rendre compte du » Mémoire dont vous me parlez dans votre » lettre du premier de ce mois, et sur lequel » elle a été consultée par le ministre de l'in- » térieur ; aussitôt qu'ils auront fait leur rap- » port, je ne négligerai point de le faire » parvenir au ministre. *Signé* TOURET ».

Les corporations médicales, Messieurs, ressemblent à ces corps opaques imperméables à la lumière, et qui ne réfléchissent qu'à regret les rayons lumineux émanés d'un autre corps.

Au lieu de répondre au vœu du Gouvernement, l'Ecole de Médecine de Paris autorisa, par son silence, la pratique de douze opérations cæsariennes. Trois de ses membres ouvrirent le flanc à douze femmes enceintes qui périrent victimes du fanatisme cæsarien, ainsi que leurs enfans, à l'exception d'un seul, celui de madame Vasseur, opérée par M. Dubois. Peut-être MM. Baudelocque, Dubois et Pelletan auraient-ils poussé plus loin leurs

barbares essais, si l'Alcide du 18 brumaire ne fut venu terrasser l'hydre cæsarienne. C'est sous son règne que le sang a cessé de couler; c'est sous son Empire que ma Lucine a vu le jour. Désespéré de voir que des hommes qui, par état, devraient être les bienfaiteurs de l'humanité, refusaient, par esprit de système, le défi loyal et solemnel que je leur donnai tant de fois, et que je leur donne encore aujourd'hui dans le sanctuaire de la justice, de trouver une femme que je ne puisse accoucher par la voie naturelle, quelque vicieusement configuré que puisse être son bassin; désespéré, dis-je, de ne pouvoir fléchir leur indomptable orgueil, je me dis à moi-même: Eh bien! publions un journal qui révélera leurs impérities, et tôt ou tard l'opinion publique fera justice de leurs attentats.

C'est donc pour l'intérêt de l'humanité que je me suis fait journaliste. L'intérêt seul de l'humanité a pu me déterminer à faire à-la-fois le sacrifice de mon repos, de ma fortune et de ma vie. De mon repos; l'Europe savante connaît les persécutions que j'ai éprouvées. De ma fortune; si le Gouvernement ne récompense enfin mon zèle et mes longs efforts, je serai contraint d'aller chercher loin de ma

patrie des ressources contre la calomnie, l'astuce et la perfidie de mes antagonistes, dont quelques-uns ont ménacé mes jours. Croiriez-vous, Messieurs, qu'un médecin, le docteur Gilbert, ancien professeur au Val-de-Grace, ne rougit pas de me dire un jour, en présence de la Société des Sciences, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir : *Souvenez-vous que Marchant mourut jeune, et que rien n'est plus à craindre que la colère des gens de l'art.* Time iram medici, disent les livres saints.

Mais qu'est-ce qu'un journaliste ? C'est un auteur qui exerce une magistrature d'autant plus respectable, qu'elle est volontaire, indépendante et désintéressée ; c'est un homme juste, impartial et vrai, qui dispense le blâme et la louange à ceux qui les méritent ; c'est une sentinelle intrépide qui marche devant la calomnie, entre la vérité et la justice, et qui n'aperçoit devant elle que la postérité.

Du reste, Messieurs, ma conduite à l'égard de M. Baudelocque, dans l'affaire de madame Tardieu, va vous prouver que je connais les devoirs de journaliste, et que je sais les remplir.

A peine la Renommée m'eut-elle informé de l'accident malheureux qui nous occupe, que je me transportai au Lycée des Artistes ;

je m'adresse au concierge. Voudriez-vous, lui dis-je, avoir la complaisance de m'indiquer une personne qui ait assisté à l'accouchement de madame Tardieu ? Donnez-vous la peine d'aller chez madame Norry, la première porte à droite dans la grande cour.

Madame Norry était chez elle; je reçois l'accueil le plus favorable. Cette dame me raconte toutes les circonstances de l'accouchement ; et pour ne me rien laisser à desirer, elle appelle madame Bridif, qui avait rempli les fonctions de garde auprès de Mme. Tardieu.

« M. Sacombe ne me reconnaît point, me dit » en entrant madame Bridif? Je suis, reprit- » elle, la sœur de M. Landry, professeur au » Prytanée ». Je viens, lui dis-je, prendre des renseignemens sur l'accouchement de madame Tardieu, et je suis enchanté de me trouver en pays de connaissance. Mme. Bridif entra alors dans tous les détails, et son récit fut le complément de ce que j'avais appris de madame Norry. Je prenais congé de ces dames, lorsqu'elles me dirent : M. Tardieu sera bien aise de vous voir; je vais l'appeler, dit madame Bridif. Mais je n'ai pas l'avantage de le connaître, et je ne voudrais pas renouveler ses douleurs. Madame Bridif était déjà partie, et M. Tardieu arrive.

Jamais scène ne fut plus pénible pour moi. Je vis, en peu d'instans, M. Tardieu passer de la douleur au désespoir, du désespoir à la fureur. « Je n'accuse point, me disait-il, » M. Baudelocque d'avoir tué physiquement » mon épouse, je ne suis point accoucheur » pour le juger, mais je l'accuse de l'avoir » tuée par ses propos barbares ; oui, je veux » rendre plainte contre lui ».

Renoncez à ce projet, lui dis-je, dans un pays où l'on se donne un ridicule en aimant son épouse. On crierait au phénomène, et vous auriez un regret de plus, celui de n'avoir pu venger votre amie. — Sa férocité restera donc impunie ? — Non, mais c'est au tribunal de l'opinion publique qu'il faut citer les infracteurs de la première, de la plus sacrée de toutes les lois, celle de l'humanité.

Cependant je ne vous dissimule point que nous avons à faire à un homme astucieux, à un serpent qui cherchera à nous envelopper dans ses replis. Il faut prendre avec lui toutes les précautions que la prudence humaine exige. Nous rédigerons les faits avec l'attention la plus scrupuleuse, vous les signerez, et ma Lucine se chargera du reste.

Les faits furent rédigés, la rédaction fut

soumise à l'examen de M. Tardieu, de monsieur et de madame Dumont, de madame Bridif; trois heures consécutives furent employées pour la seconde fois à la correction de l'épreuve; enfin quand les faits rédigés furent parfaitement conformes au vœu de chacun, chacun apposa au bas sa signature. Une considération particulière empêcha madame Norry de signer avec les autres. M. Norry est chef de bureau au ministère de l'intérieur, et l'intérêt personnel ne permet pas toujours aux hommes en place de dire et de venger la vérité. Mais malgré ces considérations personnelles, je suis persuadé que madame Norry ne démentirait pas ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu, ce qu'elle m'a dit à moi-même en présence de M. Tardieu, de madame Bridif, de M. et de madame Dumont.

Le numéro de fructidor an 11 annonça donc le fait signé de M. Tardieu et de madame Bridif. M. Baudelocque le lut et en rit. Peu de jours après un médecin respectable vint chez moi, et me dit: Mon cher collègue, savez-vous ce que M. Baudelocque pense de l'annonce de votre journal? Il dit que votre Lucine ne hante pas assez bonne société pour qu'il ait à craindre son bavardage. Voulez-

vous que je vous dise franchement ma façon de penser ? ajouta-t-il, la voici : mes sentimens vous sont d'ailleurs connus.

Vous n'écrivez que pour les hommes de l'art ; ceux d'entre eux qui savent lire profitent de vos découvertes et les décrient, tandis que le public n'est point éclairé sur ses vrais intérêts. Votre Baudelocque est cuirassé d'or, et vos traits ne l'atteindront jamais si vous ne cherchez le défaut de sa cuirasse. — Quel est donc ce défaut ? — Le vil et sordide intérêt. Envoyez un extrait de son dernier chef-d'œuvre à tous les hommes en place, et vous le verrez s'agiter en tous sens pour se dégager de ce bourbier.

Le conseil me parut sage, et je le suivis, je fis une lettre circulaire que j'eus la précaution de n'adresser qu'aux hommes pour ne pas épouvanter les femmes enceintes, et la petite poste la fit circuler en un jour dans tous les quartiers de Paris.

Sénateurs, Conseillers d'Etat, Tribuns dont les épouses enceintes avaient déjà donné la confiance à M. Baudelocque, mandent cet accoucheur ou lui font passer la circulaire, et chacun d'eux, craignant pour son épouse le sort de madame Tardieu, lui fait subir un

interrogatoire. Plus d'excuse ; il faut se justifier, et provisoirement M. Baudelocque traîne en justice l'auteur de la Lucine, l'époux de sa victime, les témoins de ses attentats, et jusqu'à l'imprimeur du prétendu libelle diffamatoire. Mais voilà bien du bruit pour avoir dit la vérité. De quoi m'accusez-vous, M. le défenseur, en quoi ma conduite vous paraît-elle si répréhensible ?

Sans moi, dites-vous, *l'accouchement de madame Tardieu n'eût été regardé que comme un événement malheureux, dont on n'aurait pas parlé huit jours après.* Mais, vous faites en cela, sans vous en douter, l'éloge de ma Lucine, c'est dire que la société lui sera redevable de la publicité d'un attentat, qui, sans elle, aurait été regardé comme un accident dépendant d'une erreur de la nature et non de l'impéritie de l'art. Je suis donc fondé à dire que ma Lucine est une sentinelle qui veille nuit et jour à la conservation des jours et de la santé des femmes enceintes, en *travail* et en couche ; en voici un exemple plus récent que celui de madame Tardieu.

Le 21 floréal dernier, madame Maignen, rue Saint-Martin, était enceinte de sept mois; un accoucheur, un chirurgien et deux médecins

cins de la faculté de Paris, décident à l'unanimité qu'elle est hydropique, et conséquemment qu'il faut pratiquer la ponction. Aussitôt on plonge le trocar dans le ventre de cette pauvre Dame qui, vingt-quatre heures après, accoucha de deux filles. Elles vécurent deux heures. Si M. Sabatier, chirurgien des Invalides, ne fut arrivé à temps pour s'opposer à une seconde ponction, madame Maignen eût péri infailliblement, parce que la matrice qui n'avait pas été atteinte dans la région latérale gauche, aurait été intéressée dans la seconde ponction. Ma Lucine a ri de l'aventure, parce qu'il n'est rien arrivé à madame Maignen ; mais, de bonne foi, croyez-vous qu'à l'avenir des hommes de l'art instruits ne seront pas pas plus circonspects dans la pratique de la paraceuthèse ? Je me plais à le croire, et ce doux espoir me soutient dans la pénible carrière que j'ai à parcourir.

Si la conduite de M. Baudelocque à l'égard de madame Tardieu, conduite doublement répréhensible et sous le rapport de l'art et sous le rapport de l'humanité, pouvait rester impunie, la société entière n'aurait-elle pas à frémir des suites de cette impunité ? En effet, le plus inepte accoucheur, s'autorisant de

l'exemple de M. Baudelocque, et jurant sur la parole de son maître, nous dirait effrontément : oui, j'ai décollé cet enfant à terme, et sa mère était rachitique, et les plus grands maîtres ne sont pas à l'abri de cet accident ; on peut excuser à un homme ordinaire, une faute que n'a pu éviter le Dieu des accouchemens. Un accoucheur dénué de tout principe d'éducation, s'autorisant de l'exemple de M. Baudelocque, insulterait à la femme en *travail*, et nous dirait effrontément : *c'est ainsi qu'on mène des commères.*

C'est moi, dites-vous, *qui ai été à la découverte pour recueillir avidement les faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu.* Vous ne prétendez pas sans doute me faire en ceci un reproche : pour moi je pense que c'est un éloge que vous me donnez et que je mérite, et certes je n'épargne ni soins ni démarches pour aller moi-même à la source des faits que je veux insérer dans ma Lucine ; j'aurais trop à me reprocher d'avoir, sur la parole d'autrui, donné comme vrai un fait faux, ou mal interprêté. Ah ! c'est alors que tout ami de la vérité serait en droit de me dire, « lorsqu'il s'agit de l'honneur ou de la » réputation, on ne doit jamais s'en rapporter

» qu'à soi-même pour s'assurer de la véracité » des faits qu'on veut publier ». En pareille circonstance, comme dans toute autre, je n'emploierai le ministère de qui que ce soit, et j'irai moi-même constater les faits sur les lieux, en les étayant du témoignage de personnes dignes de foi : et voilà ce que j'ai fait dans l'enquête relative à l'accouchement de madame Tardieu. J'ai recueilli moi-même les faits de la bouche des témoins oculaires et auriculaires qui ont apposé leur signature à la déclaration qu'ils avaient faite.

Vous n'étiez, dit M. Delamalle, *ni ami, ni parent, ni allié de M. Tardieu, vous n'aviez donc aucun intérêt pour venger la mort de son épouse.* Jamais phrase n'a mieux peint l'égoïsme de notre siècle. N'est-ce pas dire, en d'autres termes, que vous importe qu'une femme meure en *travail*, pourvu que ce ne soit ni votre épouse, ni votre fille, ni votre parente ? Eh quoi ! vous qui, par état, cherchez à émouvoir les cœurs par les charmes de l'éloquence, vous n'avez pas même soupçonné que le mien fut susceptible d'un sentiment de pitié au récit des tourmens affreux que l'expression de l'amitié, de l'amour conjugal rendaient plus affreux encore !

Mais quels motifs me supposez-vous donc ? *Celui*, dites-vous, *d'avoir voulu perdre M. Baudelocque dans l'opinion publique, pour assouvir la haine que vous lui portez; celui de vous illustrer aux dépens de la réputation d'un homme justement célèbre.* La haine n'entra jamais dans mon cœur, et j'ai l'orgueil de penser que je n'ai pas besoin, pour m'élever, de fouler aux pieds M. Baudelocque. Tant que je lui soupçonnai quelque mérite, je lui offris le tribut que l'inexpérience des Provinciaux venait payer aux idoles du vulgaire parisien ; mais j'ignorais alors que M. Baudelocque eut employé le tiers de sa vie à fabriquer des manequins ou *fantômes* pour les accoucheurs, talent qu'il tenait de sa première femme, et qui lui donna la première idée de la pratique des accouchemens ; j'ignorais alors qu'il ne fût ni l'auteur, ni le rédacteur des ouvrages qui portent son nom, et qu'il dit lui-même avoir extrait des leçons et des cahiers du docteur Solayrès, médecin de la Faculté de Montpellier ; j'ignorais alors que, par esprit de système, M. Baudelocque serait un jour assez barbare pour sacrifier plusieurs victimes humaines, et engager un de ses élèves, Bacqua, de Nantes, à feindre

un succès cæsarien. Un homme capable de pareils excès pouvait bien n'avoir plus droit à mon hommage; mais l'envie et la haine ne sont pas les sentimens qu'il devait m'inspirer. Et certes, ce n'est pas pour lui que j'ai entrepris ma Lucine. Le *Prospectus*, qui a précédé ce journal, porte, article 9: *Je publierai tous les actes d'impéritie et les noms de ceux qui les auront commis.*

Un des amis de M. Baudelocque, By, chirurgien-accoucheur, rue Gréneta, décolla, il y a quelques années, un enfant à terme, rue des Fontaines, n°. 19. Cet acte d'impéritie et le nom de l'accoucheur furent consignés dans mon journal. J'étais même loin de prévoir que le roi des accoucheurs, qui dit dans son grand ouvrage (1), que l'*accoucheur instruit ne décolle jamais un enfant*, figurerait un jour dans ma Lucine, à l'occasion d'une pareille impéritie. En publiant le décollement de l'enfant de madame Tardieu, je n'ai donc pu avoir pour objet de diffamer M. Baudelocque, mais seulement de remplir mes engagemens envers mes abonnés et le public, de révéler tous les actes d'impéritie qui se com-

(1) Tome II, page 321.

mettraient à Paris, et que le Gouvernement me permet de publier, puisque la Lucine paraît sous ses auspices, et que son enfance excite toute sa sollicitude paternelle.

Médecin-accoucheur depuis vingt-quatre ans, auteur de huit ouvrages relatifs à cette science, traduits en plusieurs langues, et notamment la *Lucine Française*, dont je viens de recevoir le premier volume traduit en langue allemande, par le docteur Summacher, j'avais quelques droits à présenter mes réflexions sur les faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu : je me suis acquitté de cette tâche douloureuse, en vous traçant des tableaux faits pour attrister à la fois la nature et l'humanité.

Trop sages, trop éclairés, Messieurs, pour vous livrer à des préventions injustes ou à des suggestions perfides, vous avez sans doute fermé l'oreille à la calomnie ; mais si mes détracteurs, dans le désespoir qui les égare, s'étaient glissés jusqu'à vous, sous la forme du serpent, emblême de la Médecine, la loyauté, la franchise de ma conduite ont dû vous convaincre qu'ils cherchaient à égarer votre religion.

Etranger à M. Tardieu que je n'avais ja-

mais ni vu, ni connu, je n'ai cherché à venger la mort de son épouse que parce que j'ai vu l'art avili par la conduite de M. Baudelocque, et l'humanité outragée dans la personne d'une femme enceinte et souffrante. Dévoiler à la face de l'univers les abus d'un état, c'est se faire autant d'ennemis qu'il y a d'ignorans ou d'hommes intéressés à les commettre. Dévoiler les abus que tant d'ignorans, tant d'hommes de mauvaise foi commettent dans la pratique des accouchemens, c'est armer contre soi l'Envie et tous ses serpens, c'est compromettre à la fois son repos, sa fortune et sa vie, parce que, suivant l'expression des livres saints : *Non est invidia suprà invidiam medicorum.* Il est donc impossible de supposer à un médecin qui a la noble ambition de réformer quelques abus dans la pratique de la médecine, d'autre passion que la gloire, d'autre but que le bonheur de ses semblables. Tous les bons citoyens doivent donc encouragement et protection à l'accoucheur qui se voue à la haine de ses collègues pour la conservation des jours et de la santé des femmes enceintes, en *travail* et en couche.

Il est bien convaincu de cette vérité le Gouvernement qui présida à la naissance de ma

Lucine, qui protége son enfance, et qui la couvrira toujours de son égide pour le bonheur de l'humanité.

Persuadé que son auteur, fidèle à sa devise *Mentiri nescio*, ne se rendra jamais indigne de sa protection, en publiant des faits calomnieux, le Gouvernement français, basé sur la justice, ne portera jamais atteinte à la liberté de la presse, fléau de l'ignorance et du charlatanisme. Heureuse la nation dont le Gouvernement sage dépose humblement l'autorité suprême dans le sanctuaire auguste des lois, et rend les ministres de la justice dépositaires de la liberté des citoyens!

Vous connaissez, Messieurs, la conduite que j'ai tenue dans ma carrière littéraire et médicale, notamment dans la recherche scrupuleuse et dans la rédaction exacte des faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu. Je vais opposer à cette conduite franche et loyale, celle qu'a tenue M. Baudelocque depuis l'accouchement cæsarien de madame Vasseur jusqu'à ce jour.

Conduite de M. Baudelocque depuis l'an 4, époque de l'opération cæsarienne pratiquée à madame Vasseur, jusqu'à l'action intentée par lui au docteur Sacombe, à M. Tardieu, à madame Bridif, et à M. Lefebvre.

MESSIEURS,

Le défenseur de mon adversaire, élevant à vos yeux, au gré de son imagination, l'échafaudage de diffamation sous lequel il prétend que j'ai voulu écraser M. Baudelocque dans l'accouchement malheureux de madame Tardieu, M. Delamalle prétend qu'en l'an 4 je prodiguais encore à son client les éloges les plus flatteurs, et voici ce qu'il a pris pour un éloge.

« Puisque vous mettez en scène M. Baude-
» locque, je ne vous dissimulerai point que
» sa conduite dans l'opération cæsarienne de
» madame Vasseur, n'a pas répondu à l'idée
» qu'on avait des talens, de la sagesse et de
» la loyauté de ce professeur. Pourquoi a-t-il
» pu consentir à être froid spectateur et com-
» plice d'un meurtre, auquel il pouvait s'op-
» poser par l'heureux effet de cet ascendant

» irrésistible qui donne aux vrais dépositaires » de la science, une célébrité fondée sur les » talens et sur la probité? » (1)

Tout autre que M. Delamalle verra dans ce passage, non un éloge, mais un reproche sanglant de la conduite de M. Baudelocque dans l'accouchement de madame Vasseur. A la vérité, n'ayant jamais été ni l'élève, ni l'auditeur de M. Baudelocque, je ne le croyais pas, à cette époque, dépourvu des talens que supposent les places qu'il occupe, et des sentimens d'humanité qu'exige la pratique de son état. Je lui rends aujourd'hui plus de justice. Incapable de raisonner et d'écrire sur la science des accouchemens, mais aveuglé par l'esprit de système, et jaloux de conserver une réputation usurpée, M. Baudelocque mit le couteau cæsarien entre les mains de M. Dubois qui, malheureusement trop docile aux insinuations perfides de son maître, pratiqua l'opération cæsarienne, le 17 ventose an 4, à madame Vasseur, sans besoin, contre le gré de sa victime, en l'absence et sans le consentement de son mari. Les pièces

(1) Voyez mon Mémoire intitulé *Encore une victime*, etc.

authentiques de ce meurtre digne du régime révolutionnaire, sont légalisées et consignées chez M. Fleury, notaire, rue Coquillère, n°. 400.

Ici le docteur Sacombe rapporte aux juges l'observation de madame Vasseur, et celles de onze autres femmes tombées depuis l'an 4 *jusqu'à l'an* 8, *sous le couteau cæsarien des Pelletan, des Baudelocque, des Coutouly.* (1)

Tel était, Messieurs, l'état des choses le 10 thermidor an 11. Semblable à un torrent débordé, qui porte en tous lieux la désolation, le ravage et la mort, la réputation de M. Baudelocque, grossie par les éloges des prôneurs et des prôneuses à gages, portait impunément au sein des familles la désolation, le ravage et la mort. Mais, quoiqu'en dise M. Delamalle, qui prétend que l'accouchement de madame Tardieu n'a rien diminué de la confiance des habitantes de la bonne ville de Paris, en l'infaillibilité de son client, je pense néanmoins que le petit *Avis aux femmes enceintes*, signé Tardieu et Bridif,

(1) Voyez la Lucine française, tome II, p. 376; et la Luciniade, 3e. édit., pag. 214.

envoyé sous forme de lettre circulaire à tous les maris, le rendra plus prudent, moins téméraire et plus poli, même à l'égard des femmes des artistes.

Aussi le défenseur de mon adversaire en veut-il moins à la Lucine qu'à la petite circulaire, *inde mali labes*. C'est sur-tout contre cette maudite circulaire que l'aigle du barreau lance ses foudres terribles. Il faut donc, Messieurs, avant tout que je m'attache à démontrer que j'ai pu et que j'ai dû publier cette circulaire.

Quel est le but auquel tendent mes travaux, mes veilles, mes combats? Ce but ne peut être équivoque. Mes écrits, mes cours publics et particuliers, mon ouvrage périodique l'ont manifesté à l'Europe savante. Mon but est d'opérer une révolution salutaire dans mon art, d'en reculer les limites, en un mot d'empêcher, par tous les moyens que la nature a mis en mon pouvoir, que l'art de donner la vie soit en France l'art savamment malheureux de multiplier la mort.

Je voulais partager cette gloire avec mes collègues, en conférant amicalement avec eux chaque mois, en leur communiquant mes découvertes, en leur démontrant la nécessité de

proscrire une opération digne du siècle barbare qui en fit le premier essai. Tel était l'objet de la *Lucine Française*, qui ne peut intéresser que les hommes de l'art. Cet ouvrage accueilli chez les étrangers qui le traduisent, cet ouvrage qui a donné l'idée de la *Lucine Allemande*, n'a fait qu'irriter davantage les sages-femmes en culottes de la bonne ville de Paris. Une diatribe méchamment dégoûtante a paru l'année dernière, sous le voile transparent de l'anonyme, dans le *Bulletin de Littérature*, et dans le journal intitulé *la Clef du Cabinet des Souverains*, dans la seule vue de faire interdire ma Lucine. Enfin, la haine et la partialité de mes détracteurs est telle, que les actes d'impéritie les plus révoltans sont justifiés aujourd'hui par l'esprit de système. Seul contre une secte d'accoucheurs ignorans ou de mauvaise foi, dont M. Baudelocque est le chef, ma chûte était inévitable, j'allais succomber sous le nombre, lorsque je me suis avisé d'un moyen justifié par la première de toutes les lois, l'intérêt social : *Salus populi suprema lex.*

C'est elle qui a dicté ma circulaire. En avertissant les époux honnêtes du danger qui menaçait les femmes enceintes sous le règne

du tyran Baudelocque, chacun a dit vérifions le fait, et sur une réputation souvent usurpée, ne compromettons point la vie de mon épouse, de ma fille, et de l'enfant qu'elles portent dans leur sein.

Mais aviez-vous le droit de publier cette circulaire?

Mon droit à la publication n'est pas seulement fondé sur l'intérêt social, mais sur la loi non moins sacrée de la propriété. Ma Lucine est ma propriété, c'est le fruit pénible de mes veilles; je puis, à mon gré, en déterminer le format, en multiplier les exemplaires, les donner ou les vendre à qui bon me semble, les faire circuler par la poste à Paris et dans les départemens, en vertu de l'autorisation du Gouvernement français.

Si j'eusse envoyé mon *numéro* par la poste aux sénateurs, aux conseillers d'état et à tous les hommes en place qui ont reçu la circulaire extraite de ma Lucine, et signé Tardieu et Bridif, certes mon adversaire ne se serait pas avisé de me contester mon droit à cet envoi; et parce que je n'envoie qu'un extrait de mon *numéro*, 1°. parce que l'extrait seul pouvait, dans la circonstance actuelle, intéresser les personnes étrangères à l'art; 2°. parce que je

trouve à cela une économie de trois feuilles d'impression ; 3°. enfin, parce que ma fortune ne me permet point de donner gratuitement 48 pages d'impression *in*-8°. à mille personnes, on prétend que je n'ai pas le droit d'envoyer, sous forme circulaire, un extrait de mon journal signé par deux témoins.

Cette prétention est aussi ridicule que celle de vouloir que j'aille tendre la main, et faire payer un écu à M. Tardieu, pour frais d'impression d'une circulaire. Tout ce que j'étais en droit d'exiger de M. Tardieu, c'est qu'il signât la circulaire comme il avait signé le journal dont elle était l'extrait, ce qu'il fit de très-bonne grace.

Malgré la circulaire tirée à mille, M. Baudelocque se fit tirer long-temps l'oreille pour intenter une action contre moi, parce qu'il avait la conscience intime de la vérité des faits, et le bon esprit de sentir que c'est la vérité d'un fait diffammant, et non la publication d'un fait faux et diffammant, qui diffame. Mais cette maudite lettre circulaire venait l'assaillir de toutes parts, et les sénateurs, les conseillers d'état, hommes forts en argumens, lui fermaient la bouche avec ce dilemme : *ou le fait est faux, ou le fait est vrai.* S'il est

faux, poursuivez le calomniateur; s'il est vrai, vous perdez ma confiance.

Il a donc fallu poursuivre provisoirement le prétendu calomniateur, en se recommandant au Temps, qui amène l'oubli de toutes choses en le gagnant.

Tout fonctionnaire public, tant qu'il a la confiance du Gouvernement, est l'objet de mon respect, lors même que sa conduite est un problême à mes yeux. Vos lumières, Messieurs, en trouveront sans doute la solution.

M. le Magistrat de sûreté du sixième arrondissement a-t-il pu recevoir une plainte en calomnie écrite? M. le Magistrat de sûreté du sixième arrondissement, convaincu par l'instruction du procès qu'aucun des faits rapportés dans la *Lucine Française*, sur l'accouchement de madame Tardieu, n'était faux et calomnieux, a-t-il pu recevoir de M. Baudelocque une seconde plainte en sifflemens, et faire de ces deux procès un mélange aussi monstrueux que ridicule? Enfin, M. le Magistrat de sûreté du sixième arrondissement a-t-il pu ériger en fonctionnaire public un simple professeur-adjoint de l'Ecole de Médecine, et, en vertu de cette métamorphose, appliquer

appliquer à l'accusé, dans son réquisitoire, la peine portée contre les perturbateurs des fonctionnaires publics, lorsqu'il demeure constant par le procès, qu'aucun témoin n'a vu l'accusé dans la salle de l'Hospice de Perfectionnement? Je laisse, Messieurs, à votre sagesse et à votre sagacité l'examen de la conduite de ce Magistrat.

Cependant, puisque M. Delamalle n'a pas daigné vous parler du procès en sifflemens, il faut que je remplisse cette tâche, trop honteuse pour mon adversaire.

Ici le docteur Sacombe fait part aux juges de la seconde plainte en sifflemens, portée par M. Baudelocque devant M. le Magistrat de sûreté du sixième arrondissement (1).

Je doute qu'il existe, Messieurs, dans les fastes judiciaires, un exemple d'audace pareil à celui dont M. Baudelocque offre aujourd'hui le premier exemple. Les vêtemens encore tout dégoûtans du sang de sa victime, mon accusateur me traîne d'une main devant vous, comme un vil calomniateur, tandis que de l'autre il me frappe lâchement par derrière

(1) Voyez le tome II de la *Lucine française*, page 109.

avec l'arme de la calomnie qu'il a forgée lui-même.

M. le Directeur du jury d'accusation, qui ne dût voir sans doute dans toutes ces plaintes et dans tous ces délits nés dans le cabinet de M. le Magistrat de sûreté, qu'un grand échafaudage dressé avec art pour étayer une vieille réputation ébranlée dans ses fondemens, M. le Directeur du jury, sur le soit communiqué au Commissaire du Gouvernement, prononça qu'il n'y avait pas lieu à suivre, et renvoya les parties à fin civile.

C'est en cet état des choses que, par exploit signé Brunet, en date du 5 nivose an 12, nous avons été cités devant vous M. Tardieu, madame Bridif, M. Lefebvre et moi, pour nous voir condamner solidairement à dix mille fr. de dommages et intérêts, et aux dépens; et moi, Sacombe, personnellement à trois mille francs de dommages et intérêts, pour avoir sifflé le plaignant le 21 vendemiaire an 12, etc.

RÉFUTATION de plusieurs assertions émises dans le plaidoyer de M. Delamalle.

Par respect pour les membres de cette cour qui m'ont honoré de l'attention la plus flat-

leuse, je ne répondrai ni aux sarcasmes, ni aux injures, ni aux personnalités du défenseur de mon adversaire, qui n'a été d'ailleurs que l'organe de cet accoucheur, dont il était possédé à tel point, qu'on eût pu dire de lui qu'il suait Baudelocque, tant les préjugés, la doctrine et les manœuvres routinières de son client s'exhalaient par tous les pores.

M. Delamalle a débuté, dans le premier acte de son plaidoyer, par s'élever avec force contre la calomnie et contre les calomniateurs. J'unis en ce moment ma faible voix à celle de cet illustre orateur, pour invoquer votre juste sévérité contre ce tyran des réputations, cet ennemi né des talens et des vertus, ce monstre du corps social, le calomniateur, qui en est à-la-fois l'opprobre et le fléau.

Quelque temps après la mort de Codrus, Athènes, devenue république, céda aux vœux de plusieurs citoyens, qui proposaient d'élever une statue à la calomnie. « La calomnie, di-» saient-ils, est une vertu chez des républi-» cains. La calomnie n'est que l'excès de » l'amour de la liberté; la calomnie est la » sauve-garde du peuple, elle tient les yeux » ouverts sur l'hypocrite, et le citoyen qui » en est frappé doit bénir ses coups et en faire » un sacrifice au bien public ».

Bias, plaidant un jour la cause d'un ami calomnié, eut le courage de blâmer hautement cette odieuse politique.

« Ministres de la justice, s'écria ce philo-
» sophe, écoutez le défenseur de l'innocence
» qu'on a voulu flétrir. Malheur à une nation
» dont la politique consacre la calomnie! La
» calomnie décourage les uns, aigrit les
» autres; elle apprend à ne rien respecter;
» elle flétrit tout ce qu'elle touche, et bannit
» la confiance d'entre les citoyens; elle les
» tient sans cesse en haleine les uns contre les
» autres. La calomnie est l'arme chérie des
» envieux, elle corrompt l'opinion publique,
» elle égare la postérité.

» Blasphémateurs de la vertu, s'écrie Bias,
» profânes, hors d'ici! allez loin des murs de
» Prienne colporter vos poisons. Périsse cette
» Cité toute entière, plutôt que de consentir
» à devoir sa conservation à la calomnie ».

Cependant avant de nous engager, Messieurs, dans le labyrinthe inextricable des lois qu'a parcouru le défenseur de mon adversaire, cherchons le calomniateur que vous avez à punir.

Le calomniateur, dans cette affaire, est-il celui qui a publié des faits vrais, des faits

avoués par des témoins qui en ont approuvé la rédaction et qui l'ont signée ?

Le calomniateur, dans cette affaire, est-il celui qui dénonce à l'Europe entière MM. Pelletan, Baudelocque, Dubois et Coutouly comme ayant fait périr sous le couteau cæsarien, depuis l'an 4, douze victimes humaines par esprit de système, et poussés par le démon du fanatisme chirurgical, au mépris du défi loyal et solemnel que j'avais donné à ces Messieurs d'accoucher la femme la plus rachitique, par la voie naturelle?

Le calomniateur, dans cette affaire, est-il celui qui, malgré la protection ouverte du Gouvernement, n'a pu obtenir un rapport de l'Ecole de Médecine, consultée par lui sur un de mes ouvrages intitulé : *Plus d'opération cæsarienne*, tandis qu'elle autorisait, par son silence, les meurtres cæsariens commis par trois de ses membres?

Enfin le calomniateur, dans cette affaire, est-il celui qui, au milieu des serpens de l'Envie, rédige, sous les auspices du Gouvernement, un ouvrage périodique, effroi de l'ignorance et du charlatanisme, sans acception des individus, et dans la seule vue

d'améliorer le sort des femmes enceintes, en *travail* et en couches ?

J'ose me flatter que cet intrépide vengeur de la vérité, n'est pas le calomniateur que nous cherchons.

Le véritable calomniateur, dans cette affaire, est celui qui, pour détourner l'attention publique de l'accouchement de madame Tardieu, a forgé le roman du siffleur.

Le véritable calomniateur, dans cette affaire, est celui qui a supposé, contre toute vraisemblance, que je m'étais introduit dans son école pour le troubler dans ses fonctions.

Le véritable calomniateur, dans cette affaire, est celui qui a dicté au Magistrat de sûreté du sixième arrondissement le réquisitoire qui m'applique la loi contre les perturbateurs des fonctionnaires publics en réparation d'un délit qui n'exista jamais, puisqu'aucun témoin n'a déposé m'avoir vu dans la salle de l'Hospice dit de Perfectionnement.

Denisart, au mot injure, cite une affaire dans laquelle un nommé Chenet avait été condamné à la marque et au fouet pour larcin. Il sollicita depuis une place de procureur fiscal. Le nommé Porillon, qui sollicitait la même place, lui opposa sa condam-

nation. Plainte et demande en réparation de la part de Chenet.

Porillon dit, pour sa défense, que ce n'était pas de sa part *conviciendi animo*, mais *excipiendo*.

Sur ce, arrêt du 6 août 1788 qui donna acte à Porillon de sa déclaration, et que ce qu'il avait dit n'était pas pour injurier Chenet; mais seulement parce que cela servait à sa cause.

Si j'ai publié les faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu, ce n'a point été pour injurier M. Baudelocque; je n'aurais pas fait plus de grace à un autre. M. By décolla un enfant rue des Fontaines, n°. 19, et je publiai cet acte d'impéritie dans mon journal sans avoir la signature du père de l'enfant décollé. M. Baudelocque a-t-il plus de droit qu'un autre à commettre des actes d'impéritie, après avoir dit dans son ouvrage que *l'accoucheur instruit ne décolle jamais?*

Le défenseur de mon adversaire vous a cité, Messieurs, une sentence du Châtelet de Paris infiniment juste, et dont il a fait une fausse application en l'envisageant comme favorable à la cause de son client. Je parle de l'affaire que le sieur Louis Charbonniere,

écuyer, ancien premier huissier au parlement d'Aix, intenta, en 1743, à M. Astruc, fameux médecin.

Ce sieur Charbonniere, dit M. Dareau (1), s'était tout-à-coup annoncé pour posséder une méthode curative des maladies vénériennes par le secours des fumigations. M. Astruc, qui avait déjà donné un livre *de morbis venereis*, fut frappé de la réputation que Charbonnière commençait à se faire; il trouvait fort singulier qu'un huissier se mêlât de traiter des maladies secrètes, et qu'il en revint à un remède que d'autres avant lui avaient imaginé, et que la Faculté avait proscrit. Il trouvait plus singulier encore que le Gouvernement prît une certaine confiance au prétendu secret, et qu'il eût appelé Charbonniere à Paris pour faire de plus grandes et de plus fructueuses expériences. M. Astruc, en un mot, crut qu'il était de l'honneur de la médecine et de l'intérêt de la société de désabuser le public sur l'efficacité des fumigations, et dans une nouvelle édition de son ouvrage *de morbis venereis*, l'auteur s'exprime en ces termes :

(1) Auteur du *Traité des injures*, page 268.

» Il y avait long-temps, dit Astruc, que la » méthode des fumigations était proscrite, » lorsqu'un certain Charbonniere, ci-devant » huissier au parlement d'Aix en Provence, » vint à Paris, rendez-vous ordinaire de tous » les charlatans.... Aussitôt qu'il fut arrivé, » il s'annonça comme l'auteur d'une nouvelle » méthode pour guérir les maladies secrètes. » Cette méthode, suivant lui, était courte, » facile, efficace, et l'usage n'en était ni dan- » gereux, ni incommode. Il faisait un pom- » peux étalage du nombre de ses malades, et » le grossissait extraordinairement. Il pro- » duisait des témoins affidés, soit qu'il les » eut guéris, soit plutôt qu'il les eut payés » pour le dire, comme le pratiquent tous les » jours les charlatans. Il allait dans tous les » carrefours de la ville, et il avait à sa suite » une vile troupe de crieurs, de mendians, » de vagabonds et de bateleurs; trouvant enfin » le secret d'étonner beaucoup de monde par » l'enthousiasme où il avait mis le peuple, » avide de nouveautés, et plus sottement cré- » dule à Paris qu'ailleurs, etc. (1) ».

---

(1) *Obsoleverat jamdudùm sufficiomum methodus, ut in præ- cedente capite dictum fuit, cum homo quidam, cui nomen erat*

M. Charbonniere, après la lecture de ce passage, se décida à demander une réparation à M. Astruc et la suppression de son livre. L'affaire fut entamée au Châtelet de Paris. Il parut à ce sujet, en 1743, pour le sieur Charbonniere, un Mémoire très-curieux et très-bien fait par M. de Juvigny. Charbonniere fut écouté, et par sentence il fut dit que tous les passages à lui injurieux du livre de M. Astruc demeureraient supprimés, avec dépens.

Ce jugement est sage. Il honore l'impartialité des Magistrats du Châtelet de Paris, qui ne vîrent et ne dûrent voir dans les injures de M. Astruc contre le sieur Charbonniere, qu'un homme envieux, un despote dans son

---

Charbonniere et qui prius fuerat apparitor Parlamenti Aqui Sextani in Gallo Provincia, venit lutetiam quò quidquid agyrtarum uspiam est confluit undique.... Ubi primum advenit in urbem, illicò methodum novam curandæ luis venereæ a se repertam prædicare brevem, facilem, efficacem, sine periculo, sine incommodo ullo. Sanatorum numerum gloriosiùs jactare et mirum in modum amplificare. Testes ultraneos producere sive a se sanati essent, sive potiùs, ut Agyrtæ quotidianum hoc habent, ex compacto præconium illi præberent : Sollicitationibus omnia urbis compita implere : ambubajarum collegia, mendicos, mimos, balatrones, id genus omne in suas partes trahere. Demum stupore vulgi, quod ubique, præsertim verò Lutetiæ stultè credulum est, et novitatis mirè appetens, permultorum animos permovere, pellicere, etc.

art, traitant de charlatan, malgré ses succès qui lui avaient mérité la protection du Gouvernement, un homme qui guérissait par une méthode différente de la sienne, et qui valait mieux que la sienne, qu'on a aujourd'hui presqu'entièrement abandonnée. Or, de quel droit M. Astruc se permettait-il d'invectiver, comme le dernier des charlatans, un citoyen honnête dont on préférait la méthode curative comme plus simple, plus sûre et moins dispendieuse? Le Châtelet de Paris ne vît dans cette diatribe de M. Astruc contre Charbonniere, que le projet de diffamer un rival dangereux. C'était donc de la part d'Astruc le cas du *conviciendi animo*, et conséquemment M. Astruc reçut le digne prix de ses mauvaises plaisanteries.

Mais quel rapport peut avoir l'affaire d'Astruc et Charbonnière avec celle qui nous occupe? Je n'ai point eu l'intention d'injurier M. Baudelocque en rapportant fidèlement les faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu. C'est M. Baudelocque qui, par des actes révoltans d'impéritie et d'inhumanité, condamnés dans son propre ouvrage, est venu se placer lui-même dans ma Lucine, qui, pour le bien de l'humanité, ne fait acception

de personne. Un prospectus distribué avec profusion a manifesté ses intentions à la France et à l'Europe entière. Une diatribe méchamment dégoûtante a peint ce journal comme une pomme de discorde, et comme une cause de dépopulation par la frayeur qu'il allait inspirer aux femmes enceintes. Le Gouvernement n'a fait aucun cas de ces clameurs de l'ignorance, bien persuadé que faire la chasse aux loups, ne saurait être un moyen d'empêcher les brebis de multiplier, et la terreur qu'inspire ma Lucine est un garant assuré des avantages que la société retirera de cette production.

Le défenseur de mon adversaire, après s'être flatté modestement de me donner des leçons de chirurgie, a discuté mes principes sur la science des accouchemens. Ne pourrais-je pas lui dire, avec plus de fondement, ce qu'il me disait le 30 messidor dans le second acte de son plaidoyer : *M. Delamalle, au lieu de faire son métier, veut se mêler de faire le nôtre ; et nous verrons comment il s'en tirera.*

Dieu, vous Messieurs, et l'auditoire, savez comme il s'en tira ; pour moi, durant tout le cours de ses plaidoyers, je chantais tout

bas, par respect pour le tribunal, l'ariette de *Zémire et Azor :*

Les esprits dont on nous fait peur,
Sont les meilleures gens du monde.

Comment, dit le roi des cæsariens, par l'organe de son défenseur, faire passer une tête dont le petit diamètre a trois pouces et demi d'étendue, à travers un bassin dont le petit diamètre n'a que deux pouces et demi? Mille fois plus aisément, Sire, que de faire entrer une vérité dans la tête de votre Majesté obstruée de préjugés. En cinq minutes je me flatte de faire un accoucheur théoricien de tout homme doué d'une intelligence ordinaire.

Il n'est aucun de vous, Messieurs, qui, dans les jeux de son enfance, n'ait tenté de passer, ou n'ait vu passer un de ses camarades de collége à travers les barreaux d'une grille de fer ou de bois. Guidé par le seul instinct, l'enfant passe d'abord sa tête à travers les deux barreaux que je suppose distans l'un de l'autre de manière à permettre le passage du petit diamètre de la tête de l'une à l'autre oreille. Dès que l'enfant a passé sa tête, il fait décrire aux épaules un quart de

cercle ou un arc de 90 degrés ; et la grille est franchie.

Le bassin de la femme a une entrée et une sortie, qu'on appelle détroits. L'enfant à terme, expulsé par la matrice, est donc obligé d'exécuter deux fois, à travers le bassin de sa mère, le mécanisme que le jeune adolescent n'exécute qu'une fois pour passer à travers la grille. L'accouchement consiste donc en un mouvement de rotation spirale du corps de l'enfant sur son axe égal à deux quarts de cercle ou à deux arcs de 90 degrés.

De plus, la tête de l'enfant à terme est partagée en deux hémisphères, en sorte que le petit diamètre est susceptible de prendre toutes les configurations vicieuses du petit diamètre du bassin.

L'enfant périra sans doute au passage, si le bassin de la mère est très-vicié, mais la femme en *travail* accouchera toujours par la voie naturelle sans le secours de l'opération cæsarienne, ou de la section pubio-symphisienne.

Voilà ma théorie, elle a été confirmée par l'expérience, et j'offre encore l'expérience, régulatrice des arts et sur-tout de la médecine, *Magister artium experientia.*

Le défenseur de mon adversaire dit que la

terreur qu'inspire la Lucine Française est si grande, que plusieurs accoucheurs ont refusé de donner du secours aux femmes en *travail* qu'on a transportées à l'Hospice de la Maternité.

D'abord, refuser du secours à une femme en *travail*, sous quelque prétexte que ce puisse être, lorsqu'on est sage-femme ou accoucheur, serait, à mon avis, un acte d'inhumanité très-blâmable. Mais l'intérêt, l'*Auri sacra fames*, ne serait-il pas la cause plus probable de pareils refus, à l'égard des pauvres femmes condamnées par l'indigence à aller faire leurs couches à l'Hospice de la Maternité? Un accoucheur qui craindrait de terminer un accouchement laborieux, manquerait de principes ou d'expérience, et ma Lucine n'est pas fâchée de voir les ignorans se rendre justice. Il vaut mieux qu'ils se récusent eux-mêmes que de compromettre la vie ou la santé des femmes en *travail*. Du reste, je ne sais pas ce que les malheureuses femmes enceintes gagneraient du côté de la science à l'Hospice de la Maternité, si elles tombaient entre les mains de M. Baudelocque.

Le défenseur de mon adversaire m'a prêté bien gratuitement, l'intention de vouloir per-

suader aux lecteurs de ma Lucine que l'enfant était vivant peu de temps avant le décollement.

Mon intention n'a jamais été d'aggraver les torts de M. Baudelocque. Hélas ! il n'est que trop accablé sous le poids des faits, des preuves et des témoins. Je voudrais pouvoir me persuader que l'enfant était mort lors du décollement ; mais des témoins dignes de foi, et M. Baudelocque lui-même, viennent me prouver le contraire.

M. Lebegue, employé au dépôt de la guere, atteste par une lettre remise à M. le commissaire impérial, qu'il a senti les mouvemens de l'enfant de madame Tardieu sa tante, le 9 thermidor à sept heures du soir.

Madame Bridif, amie de madame Tardieu, et faisant auprès d'elle les fonctions de garde, madame Bridif atteste que dans la nuit du 9 au 10 thermidor, madame Tardieu lui prit la main, et la portant sur le ventre, elle lui dit: *Mon enfant remue*, et qu'il remuait en effet. Madame Bridif est mère de huit enfans vivans, et son observation, fondée sur sa propre expérience, doit être de quelque poids.

M. Baudelocque, dans la nuit du 10 thermidor, ne cessait de répéter: *Poussez comme*

si

si vous alliez à la garde-robe, ce n'est pas ainsi que l'on pousse, vous triturez *votre enfant.*

Vous triturez n'est-il pas ici un mot synonyme de vous *écrasez*, vous broyez votre enfant? Est-ce donc au sort d'un cadavre, ou à celui d'un être vivant que M. Baudelocque s'intéressait en tenant ce langage? La chose n'est pas présumable; et celui qui n'a pas pitié des mères vivantes, peut-il s'intéresser à ce point à la non *trituration* des enfans morts?

Enfin, après avoir déclaré à M. Tardieu que la matrice était rompue, M. Baudelocque proposa de pratiquer l'opération cæsarienne; c'est avouer qu'il soupçonnait que l'enfant vivait encore. En effet, après la rupture de la matrice, accident toujours mortel pour la mère, un accoucheur pourrait-il censément proposer l'opération cæsarienne, s'il n'avait l'espoir de sauver la vie à l'enfant, qu'on peut toujours extraire par les pieds lorsqu'il est mort, et même lorsqu'il est vivant, puisque, depuis Celse, le Cicéron des médecins, nous savons que l'accouchement par les pieds est le plus naturel après l'accouchement par la tête?

Le défenseur de mon adversaire a dit que son client étant revenu à midi chez madame

Tardieu le 10 thermidor, jour du décollement de l'enfant, et le lendemain 11 à huit heures du matin. La vérité est que l'heure du rendez-vous entre M. Baudelocque et M. Dubois fut donnée pour trois heures, et que M. Baudelocque n'arriva qu'à deux heures, c'est-à-dire, qu'il abandonna pendant cinq heures madame Tardieu, ayant la tête de son enfant dans le corps. C'est M. Dubois lui-même qui atteste ce premier fait dans sa déposition chez M. le Magistrat de sûreté. En second lieu, il est de toute fausseté que M. Baudelocque soit revenu chez M. Tardieu après l'extraction de la tête de l'enfant par M. Dubois.

Le défenseur de mon adversaire a dit que j'avais envoyé la circulaire à toutes les femmes dont j'avais pu savoir que M. Baudelocque avait la confiance : d'abord, il est constant qu'aucune femme n'a pu recevoir l'*Avis aux Femmes enceintes*, puisqu'ils ne furent adressés qu'à des hommes en place, et que les adresses furent mises tout bonnement l'*Almanach national* à la main.

Il est faux que madame Bridif m'ait donné d'abord des renseignemens sur l'accouchement de madame Tardieu. C'est madame

Norry qui m'en rapporta d'abord toutes les circonstances, lesquelles me furent confirmées ensuite par M. Tardieu, M. et madame Dumont, et enfin par madame Bridif.

Les témoins, dit mon adversaire, n'ont pas d'abord déclaré chez M. le Magistrat de sûreté ce qu'ils ont déclaré depuis. Ils ont dit depuis ce qu'ils n'avaient pas dit d'abord. Chez M. le Magistrat de sûreté, les témoins n'ont répondu qu'aux interpellations qui leur ont été faites, depuis ils se sont énoncés plus librement, à mesure que les débats ont amené le développement de cette affaire. Mais qu'importe le lieu, le jour, l'heure, le mode des déclarations faites par les témoins. Les faits sont-ils vrais ou faux? Voilà le seul point essentiel à éclaircir.

M. Burard, chirurgien judiciaire, a exigé, vous a-t-on dit, un écu de six francs de M. Tardieu pour l'ouverture du cadavre de son épouse, parce qu'il y est autorisé par le Gouvernement, toutes les fois que les particuliers jouissent d'une certaine aisance. Oui, lorsqu'il est requis par l'officier public; mais ici, c'est M. Baudelocque qui a voulu faire rédiger un procès-verbal de sa façon, pour lui servir et valoir en tant que de besoin, c'était

donc à M. Baudelocque à payer les frais d'ouverture. Ainsi M. Burard n'a pas mieux rempli le vœu du Gouvernement, en mettant à contribution M. Tardieu, qu'en faisant payer 60 francs à une malheureuse femme de la Halle, pour l'ouverture du cadavre de son fils qui s'était suicidé : aussi M. Denisart l'a-t-il forcé à restituer cette somme.

L'intervention de M. Tardieu dans cette affaire n'est due, dit-on, qu'à une machination personnelle du rédacteur de la Lucine. Homme de mauvaise foi ! est-ce aussi à une machination personnelle du rédacteur de la *Lucine Française*, qu'est due l'intervention de M. Lefebvre dans cette affaire ? Dites plutôt que vous aviez un intérêt personnel à prendre à partie les témoins de vos impéritie et de vos actes d'inhumanité. Dites plutôt que votre seul but était de faire supprimer ma Lucine par l'autorité, ou de la faire abandonner par l'imprimeur, en l'épouvantant par vos Edits portant peine de mort. Dites plutôt que vous croyiez jouer avec la justice, comme votre conduite ne l'a que trop prouvé.

Vous entendrez tour-à-tour M. Lavigne, défenseur de M. Tardieu, et M. Charié, défenseur de M. Lefebvre. Madame Bridif seule

n'a ni avoué, ni défenseur. Souffrez, Messieurs, qu'en terminant je dise un mot pour sa justification.

Mère de huit enfans, dont une demoiselle et sept garçons, épouse et sœur de deux professeurs distingués par leurs talens, madame Bridif n'épargne ni peines ni soins pour fournir à l'existence et à l'éducation d'une nombreuse famille. Amie de madame Tardieu, elle vint remplir auprès d'elle les fonctions de garde, fonctions importantes qu'il serait à desirer que l'amitié pût toujours remplir auprès des femmes en couches. La dureté, l'insolence, l'inhumanité de M. Baudelocque, pour un être souffrant, révoltèrent le cœur sensible de madame Bridif. Elle souffrait sans se permettre la moindre observation. Cependant, comme le silence même a son langage, M. Baudelocque ne tarda pas à s'apercevoir que sa conduite ne rassurait pas les personnes qui s'intéressaient vivement à madame Tardieu, sur-tout après qu'il eut fait le modeste aveu que M. Dubois, son élève, pouvait seul terminer cet accouchement. Dès-lors madame Bridif, madame Norry, madame Dumont ne furent plus que des commères et des femmes perfides. Mais, indépendamment de l'opinion

de M. Baudelocque, Mme. Bridif me charge de vous déclarer, Messieurs, qu'elle persiste dans ses dépositions, et qu'elle s'en rapporte entièrement à votre justice.

RÉSUMÉ.

MESSIEURS,

Je me résume en peu de mots, et je dis :

Si parmi les faits consignés dans la *Lucine Française*, faits authentiques et signés par des témoins non suspects, il en est un seul qu'on ose traiter de faux et de calomnieux, que mon adversaire le dénonce en ce moment à la justice, afin que, de mon côté, je puisse lui en administrer la preuve matérielle.

S'il existe un seul témoin qui dise m'avoir vu le 21 vendemiaire an 12 dans l'école de l'Hospice de Perfectionnement, qu'il paraisse, et des témoins probes le convaincront d'imposture en prouvant l'*alibi*. Mais s'il est démontré que M. Baudelocque n'a porté cette seconde plainte en sifflemens que pour me traîner au tribunal de Police correctionnelle, j'ose attendre de la justice de la cour qu'elle me vengera d'une calomnie aussi atroce.

Quant à l'intention de diffamer M. Baudelocque, je ne l'ai jamais eue. Je fais une guerre ouverte à l'impéritie, de quelques noms, de quelques titres qu'elle soit revêtue : ma Lucine la lui a déclarée à la face de l'Europe savante. Les cæsariens en ont frémi ; les amis de l'humanité ont applaudi à son courage ; le Gouvernement a protégé son entreprise contre les efforts redoublés de l'intrigue et de la cabale.

Je me suis servi, dans ma juste indignation, des termes de *Scélérat*, d'*Assassin*, de *Boucher*, parce que les mots doivent être les images fidèles de nos pensées. En effet, il y a plus que de l'inhumanité, il y a de la scélératesse à ouvrir ou à faire ouvrir le flanc à douze victimes humaines, sous les yeux même de celui qui, fort de l'expérience, s'était engagé, sur sa responsabilité, à les accoucher heureusement par la voie naturelle. N'est-ce pas assassiner moralement une femme que de lui dire, après lui avoir arraché le tronc de son enfant : *ce n'est qu'une portion de son cadavre que j'ai laissé dans votre corps ?* Enfin, transportez-vous, Messieurs, dans la chambre de madame Tardieu, et représentez-vous, si vous le pouvez sans fré-

mir, une matrice déchirée, par l'ouverture de laquelle jaillissent les intestins, le tronc d'un enfant décollé d'un côté, sa machoire inférieure arrachée de l'autre; enfin, la boîte osseuse retirée à coups de crochets du sein d'une malheureuse victime, dont le sang n'a pu être étanché par vingt-six paires de draps, et dites-moi si ce n'est pas là une boucherie humaine, la plus révoltante de toutes les boucheries?

Il n'appartenait qu'à mon adversaire, qui s'offense plus des mots que des choses, de prendre les termes techniques pour des injures, et les vérités pour des calomnies.

Du reste, ce que j'ai dit, ce que j'ai fait, ce que j'ai écrit pour hâter les progrès de la science des accouchemens, je le dirais, je le ferais, je l'écrirais encore, parce que j'ai la conscience intime d'avoir servi l'humanité.

Cependant, comment mon accusateur se justifie-t-il des actes d'impéritie et d'inhumanité qui lui sont imputés par l'accusé?

Par des dénégations, par un Mémoire manuscrit, par un procès-verbal qu'il a fait dresser lui-même.

Les dénégations sont un tort de plus aux yeux de la justice, lorsque les preuves maté-

rielles et les témoins viennent le convaincre d'imposture.

Un Mémoire manuscrit est un enfant conçu dans les ténèbres, et dont l'auteur semble rougir d'être le père. Mais que dit ce Mémoire manuscrit? Que madame Tardieu était contrefaite et d'une humeur acariâtre. Ces deux assertions sont démenties: la première, par toutes les personnes qui l'ont connue; la seconde, par ses réponses pleines de douceur: *M. Baudelocque, si vous ne m'aidez pas, je n'accoucherai jamais..... Répondez-moi du moins, M. Baudelocque.... Vous me traitez bien durement.....* Voilà les propos de cette femme acariâtre à l'accoucheur qui lui refusait, non-seulement des secours, mais une réponse consolante. C'est cette femme acariâtre qui, dans un accès de mauvaise humeur et pour contrarier M. Baudelocque, rompit sa matrice. Quant à l'histoire de la pantoufle égarée, troisième preuve de l'humeur acariâtre de madame Tardieu, elle n'est connue que de l'historien. Enfin, le long couteau de cuisine, dont les bras de l'orateur étendaient les dimensions, pour faire mieux sentir aux juges l'atrocité de la calomnie, ce couteau a été métamorphosé en couteau à gaîne, pour toute justification.

Le procès-verbal de Burard, créature de Baudelocque, et requis par lui pour noircir un chiffon de papier, le procès-verbal porte que le fils décollé de M. Tardieu était du sexe féminin, et ce Burard, qui n'a pas même examiné le sexe de l'enfant, a eu la sagacité de deviner qu'il était mort depuis trois jours, et que la rupture de la matrice avait été occasionnée par un mouvement à la renverse. Pourquoi le bassin de madame Tardieu, pièce de conviction, n'a-t-il pas été conservé par Burard ? Parce qu'il n'était pas vicié sans doute, et qu'il aurait démenti le roman de Burard-Baudelocque. Et pour comble de malheur, il n'est mort à l'Hospice de la Maternité aucune femme rachitique, dont le bassin eût fermé la bouche aux prôneurs des charmes de madame Tardieu.

Une lettre insérée dans le *Journal des Débats*, en date du 18 thermidor an 12, et signée Baudelocque, *membre de presque toutes les Sociétés médicales de la France*, porte que ses élèves rendront compte de sa conduite *comme homme et comme accoucheur*. En effet, il ne peut invoquer d'autre témoignage que celui de ses deux élèves, MM. Baffos et Dalliez, car M. Boyer n'a paru que pour voir

décoller l'enfant, et M. Dubois que pour extraire la tête restée dans la matrice. D'ailleurs les élèves d'un despote ne peuvent être que les très-humbles esclaves de leur maître.

Les élèves ! Je les connais assez pour les définir. Ce sont des enfans qu'on amuse avec des jeux de mots ; qu'on passionne avec de brillans systêmes, qui jurent aveuglément sur la parole de leurs maîtres. Girouettes mobiles à tout vent, les fanatiques partisans de Baudelocque seraient demain mes plus zélés sectateurs, si je voulais me donner la peine de les tirer d'erreur.

Dans la dernière séance, un de mes amis, assez bon observateur, se trouvait dans l'auditoire au milieu d'un grouppe d'étudians émissaires de Baudelocque, l'un d'eux, oubliant le rôle qu'il avait à jouer, pleurait amèrement au récit des tourmens que son maître fit souffrir à madame Tardieu. Ses camarades s'en aperçurent : *Je crois que tu pleures*, lui dirent-ils, *tu es un Sacombiste.* Que voulez-vous, dit-il, en essuyant brusquement ses larmes, *ce scélérat me fait pleurer.* Voilà les élèves.

Le défenseur de mon adversaire vous a dit, Messieurs, que loin de redouter le jour de la

justice, je l'attendais avec impatience comme le jour de mon triomphe. Il ne vous en a point imposé. Eh ! pourquoi redouterais-je en effet la présence de cette auguste sœur de la Vérité que je défends ?

Est-ce moi qui, le 8 thermidor an 11, jour que le thermomètre était à dix-neuf degrés trois quarts, me suis permis de pratiquer une saignée sans nécessité et contre tous les principes, à une Dame qui touchait au dernier terme de sa grossesse ?

Est-ce moi qui, le 10 thermidor dernier, guidé par un vil et sordide intérêt, ai provoqué, avant terme, l'accouchement de madame Tardieu, pour me débarrasser de l'épouse d'un artiste, et aller accoucher madame Crotat, boulevard de la Magdeleine, n°. 309 ?

Est-ce moi qui, dans la nuit du 10 thermidor, après le départ du domestique de madame Crotat, ai cherché à dilater l'orifice, et à force de manœuvres, ai rompu la matrice, en disant avec humeur à M. Tardieu : *Pourquoi êtes-vous venu me chercher, quand rien n'annonce un accouchement prochain?*

Est-ce moi qui ai refusé de secourir, de consoler madame Tardieu, de lui adresser

même la parole, quand elle éprouvait le sentiment douloureux d'une plaie à la région ombilicale, quand la mort errait sur ses lèvres livides ?

Est-ce moi qui, après avoir médité jusqu'à cinq heures du matin dans une bergère sur la rupture de la matrice, me suis avisé d'imputer cet accident à un mouvement d'impatience et à la marche d'une agonisante qui n'avait pu faire un pas, et à laquelle j'avais ordonné de marcher ?

Est-ce moi qui ai refusé obstinément les secours et les conseils des accoucheurs mes collègues, pour n'avoir point des juges compétens de mon impéritie, la rupture de la matrice ?

Est-ce moi qui ai fait humblement l'aveu de mon impéritie, en déclarant que M. Dubois pouvait seul terminer cet accouchement, dans l'intention perfide de me décharger sur mon collègue de mon effrayante responsabilité?

Est-ce moi qui ai décollé l'enfant à terme et vivant au-dessus du détroit supérieur d'un bassin bien conformé, et qui, pour m'épargner la peine d'envoyer chercher un perce-crâne, ai fait inutilement l'essai d'un couteau à gaîne ?

Est-ce moi qui ai tenu à madame Tardieu, sur son lit de douleur, des propos si atroces, que la nature et l'humanité ont frémi de les entendre ?

Enfin, est-ce moi qui, après avoir fait tous mes efforts pour extraire la tête de l'enfant restée dans la matrice, et en avoir arraché la machoire inférieure, me suis vu réduit, par mon impéritie, à supplier ma prôneuse d'aller chercher M. Dubois qui refusait, avec raison, son ministère à un collègue de la perfidie duquel il fut souvent la victime ?

Non, ce n'est pas moi, Messieurs, qui suis coupable de ces actes d'impéritie et d'inhumanité ; mais c'est moi que l'auteur de tous ces attentats accuse devant vous d'être un vil calomniateur, un perturbateur du repos public.

Magistrats, la France, l'Europe entière ont en ce moment les yeux fixés sur vous. Lorsqu'il en sera temps, vous mettrez la main sur la conscience, et vous prononcerez. Je ne redoute ni votre jugement, ni celui de la postérité.

J'ai dit.

CONCLUSIONS MOTIVÉES,

POUR M. le Docteur SACOMBE, Médecin-Accoucheur, DÉFENDEUR;

CONTRE M. BAUDELOCQUE, Chirurgien-Accoucheur, DEMANDEUR :

En présence de MM. TARDIEU, LEFEBVRE et madame BRIDIF, aussi Défendeurs.

A ce qu'il vous plaise, Messieurs, attendu que les écrits de M. Sacombe, sur lesquels M. Baudelocque base sa demande, sont des écrits périodiques autorisés par le Gouvernement et imprimés sous ses yeux ; qu'ils ne contiennent aucune espèce de calomnie ; que les faits y contenus sont de la plus exacte vérité, et attestés par des témoins dignes de foi ;

Que s'il y existe quelques expressions un peu dures et déplacées, elles ne peuvent être attribuées qu'à la trop grande sensibilité d'ame du docteur Sacombe, épris d'ailleurs d'un grand amour, et pour la cause de l'humanité

dont il défendait les droits sacrés ; et pour les progrès de l'art qu'il professe ; déclarer M. Baudelocque purement et simplement non recevable dans sa demande, ou en tout l'en débouter, et le condamner aux dépens, sous la réserve expresse que fait le docteur Sacombe d'articuler, si besoin est, tous les faits, et d'en administrer.

RATEL, Avoué.

REPLIQUE

RÉPLIQUE

Faite le 12 *fructidor an* 12, *à la première Section du Tribunal de Première Instance du département de la Seine*,

Par le Docteur SACOMBE, Médecin-Accoucheur, etc., DÉFENDEUR;

EN RÉPONSE

A celle de M. DELAMALLE, défenseur de M. BAUDELOCQUE, Chirurgien-Accoucheur, etc., DEMANDEUR.

MESSIEURS,

L'affaire importante qui captive depuis long-temps l'attention du public et la vôtre, n'est point une affaire ordinaire; elle fera époque dans l'art de la Médecine et dans les fastes judiciaires; elle fera passer à la postérité

la plus reculée les noms des juges (1) et l'arrêt qu'ils auront rendu.

Ce qui étonnera, dans ce fameux procès, et nos contemporains et nos descendans qui en liront l'instruction, sera de voir un accusateur poursuivre en calomnie l'intrépide vengeur de la Vérité, dans l'espoir de gagner par ses caresses ou d'intimider par ses menaces les témoins des faits qu'il avait jugé d'abord n'être que des hommes faibles, que des *commères* ou des *femmes perfides* (2) pour me servir de ses propres expressions.

---

(1) Voici le nom des juges qui composaient la première section du Tribunal de Première Instance lors des débats :

M. Berthéreau, *président*; de la Légion d'honneur.
M. Julien Dubois,
M. Isnard-Bonneuil,
M. Janot,
M. Devauver,
} *Juges.*
M. Fréteau, *Commissaire Impérial.*

(2) C'est ainsi que dans sa lettre insérée au Journal des Débats, en date du 18 thermidor an 12, M. Baudelocque insulte à madame Bridif, épouse et sœur de professeurs distingués; à madame Dumont, épouse d'un sculpteur fameux, et à madame Norry, épouse d'un chef de bureau au ministère de l'intérieur.

Ce qui étonnera, dans ce fameux procès, sera de voir l'accusateur laisser un moment de côté sa plainte en calomnie, pour en forger une seconde en *sifflemens ;* abandonner ensuite, faute de témoins, cette artificieuse calomnie, dont on aurait honte de parler aujourd'hui, pour se r'attacher à la première accusation.

Ce qui étonnera, dans ce fameux procès, sera de voir l'accusateur professeur d'accouchemens, chirurgien en chef du grand Hospice de la Maternité, *membre de presque toutes les Sociétés médicales de la France ;* rester caché derrière le rideau, avec *ses cinquante mille familles*, pour souffler au Démosthène français ses pensées, ses impostures, ses dénonciations, sans oser se présenter lui-même devant ses juges pour défendre sa propre doctrine et son honneur, malgré tous les prestiges de son crédit, de sa fortune et de sa réputation.

Ce qui étonnera, dans ce fameux procès, sera de voir l'aigle du barreau planer dans ce sanctuaire pendant trois audiences, y lancer sur moi seul les foudres de la justice destinés aux calomniateurs, sans aborder un seul des faits qui servent de base au procès ; donner

des éloges à l'époux de la victime de son client, l'absoudre d'avoir senti trop vivement la perte d'une épouse, en feignant de partager son malheur; isoler de moi les autres accusés, pour me frapper plus à son aise; tandis que dans sa réplique, l'époux et ses co-accusés, complices de la diffamation, sont traînés avec moi sans pitié aux pieds des ministres de la justice pour y être frappés de son glaive redoutable, parce qu'ils ont osé dire, signer et imprimer la vérité sous les auspices du Gouvernement.

Enfin, ce qui étonnera, dans ce fameux procès, sera de voir mon adversaire rassembler dans sa réplique toutes les forces qui lui restent, saisir toutes les armes qu'il trouve sous sa main, tout confondre, tout bouleverser, placer les juges incertains au milieu de toutes ces ruines, et cependant fixer avec impatience ses regards sur le cadran placé devant lui, tressaillir en entendant sonner l'heure propice à ses desirs; glisser sous la robe de son défenseur le barreau fatal avec lequel il a résolu de m'assener, et lui dire tout bas à l'oreille frappe il en est temps.

C'est alors que, lâchement docile aux vœux de son client, M. Delamalle est devenu l'or-

gane de la plus lâche et de la plus atroce calomnie (1).

Je repousse, en ce moment, avec indignation, une dénonciation dont les tribunaux me feront justice après le jugement du procès qui nous occupe. Je me contenterai seulement d'observer à des juges trop éclairés pour être susceptibles de préventions injustes, que cette délation a été comme le coup de grâce

---

(1) M. Delamalle ne se justifiera jamais aux yeux des personnes qui ont quelqu'idée d'honneur et de probité, d'être devenu l'organe infâme d'une délation étrangère à la cause dans laquelle il aurait dû se renfermer par respect pour lui-même et pour l'état d'avocat, qui n'est pas *un métier*, quoiqu'en dise notre Démosthène. D'ailleurs M. Baudelocque l'avoué était là. Il avait le droit de prendre la parole, et cependant, semblables aux Dieux du Paganisme, tous les Baudelocque ont une bouche et ne disent mot, *os habent et non loquentur.* M. Delamalle, en jouant le rôle odieux de délateur, a voulu se donner le plaisir des Dieux, celui de la vengeance, pour quelques railleries que ses injures grossières n'avaient que trop provoquées. M. Delamalle s'est donc attiré le juste mépris de toutes les personnes honnêtes, à l'exception d'une seule, qui a juré de lui apprendre, en temps et lieu, devant témoins, l'usage qu'on fait en médecine des langues de vipère.

dont voulait me frapper mon adversaire à la fin d'une audience, quand je n'avais plus la liberté de dire un mot pour ma justification, à la veille d'un jugement qu'il redoute, et des vacations qui le pressent.

Pourquoi M. Baudelocque n'a-t-il pas porté cette dénonciation chez le Magistrat de sûreté, à la place de la plainte en sifflemens, à laquelle il a renoncé faute de témoins, c'est-à-dire, comme à une calomnie forgée contre moi, et en réparation de laquelle il a eu néanmoins l'impudence de demander trois mille francs de dommages et intérêts.

D'après l'axiome invoqué par son défenseur, *qui semel malus, semper præsumitur esse malus, in eodem genere mali*, tout homme impartial doit présumer que M. Baudelocque, qui a eu la méchanceté de forger la plus absurde de toutes les calomnies en poursuivant un prétendu perturbateur d'un prétendu fonctionnaire public, a été assez méchant pour en forger une seconde, afin d'ébranler l'impartialité des juges, de refroidir l'intérêt du public sur cette cause, et d'atténuer aux yeux de la justice les torts dont il s'est rendu coupable dans l'accouchement de madame Tardieu.

Mais heureusement que le machiavélisme de mon adversaire avait éclaté par l'organe même de son défenseur.

M. Sacombe, s'est écrié M. Delamalle dans sa réplique, M. Sacombe se flatte en vain d'atteindre au but qu'il se propose. *Un serpent peut bien mordre, un serpent peut bien piquer, mais il est toujours serpent; on le redoute, on le fuit, l'écrase ensuite qui peut.* Ce texte peut se passer de commentaire. Métamorphosé en serpent aux yeux des cæsariens, chacun d'eux s'arroge le droit de m'écraser s'il le peut. N'est-ce pas là le *time iram medici* du docteur Gilbert, commenté par M. Delamalle?

N'est-ce pas là, Messieurs, ce qu'a tenté de faire M. Baudelocque dans la dernière audience? Persuadé, avec son défenseur qui vous l'a dit, que *le bien se propage lentement, et que le mal est un torrent dans la bouche des méchans*, il a compté sur l'impression funeste d'une dénonciation à laquelle je ne pourrais répondre, et dont je ne viendrais jamais à bout d'effacer les traces même par un jugement.

Mais les projets du méchant sont quelquefois déjoués. Il n'est pas un auditeur im-

partial et éclairé qui n'ait vu, dans cette délation aussi lâche que tardive, les dernières convulsions de la rage d'un accusateur qui, désespérant du succès de sa cause, a voulu flétrir le triomphe de l'accusé. En un mot, cette lâcheté, en décélant la faiblesse des moyens de mon adversaire, donne la juste mesure de toute sa méchanceté.

Je repousse donc encore une fois, avec indignation, une accusation dont je serai vengé par les lois, pour me renfermer dans ma défense et rétablir la cause dans son état naturel, et dans le seul rapport sous lequel vous serez forcés, Messieurs, de l'envisager, parce qu'indépendamment des sophysmes de mon adversaire, la vérité, c'est-à-dire, les faits sont là, la justice à vos côtés, et la postérité devant vous pour confirmer ou infirmer votre jugement.

J'avais résolu de garder le plus profond silence sur la réplique de mon adversaire, parce qu'elle ne m'a rien offert qui m'ait paru digne d'une réfutation sérieuse ; il est néanmoins quelques méchancetés entre mille, auxquelles je ne puis me dispenser de répondre avant d'entrer en matière.

On a parlé quatre fois à l'audience avec

affectation de la dédicace de mon poëme de la Luciniade à Pétion. On ne s'attendait guère à voir Pétion dans cette affaire, non plus que Fourcroy. Mais l'orateur ne pouvait puiser que dans sa méchanceté, les ressources qui lui manquaient du côté du talent pour défendre une cause qu'il n'a rendu que plus hideuse par sa mal-adresse et par la faiblesse de ses moyens (1).

Pétion était l'ennemi de Marat. Marat était l'ennemi du genre humain. Je crus Pétion vertueux, et je lui fis hommage de la première édition de mon Poëme. Si j'ai commis

---

(1) Je ne prétends point user de représailles contre M. Delamalle, le public m'a trop bien vengé. Mais des hommes impartiaux, capables d'apprécier le talent, ont reproché à cet avocat d'avoir nui à la cause de son client, par une fausse application des lois, par la citation de certains passages de ma Lucine, qui le couvrent de ridicule, et sur-tout par cet excès d'amour-propre qui lui a fait dire à M. Baudelocque: *Restez chez vous, je parlerai mieux que vous accouchemens et chirurgie.* Quel bien, par exemple, pouvait faire à la cause de M. Baudelocque la citation réitérée de la prédiction que je lui fis en l'an 6, prédiction qui s'est accomplie à la lettre dans l'accouchement de madame Tardieu? Peut-on faire une plus grande école?

une erreur, elle est bien pardonnable à un homme qui fût toujours étranger à la politique.

Le texte de mon Epitre dédicatoire au Maire de Paris, *justum et tenacem propositi virum*, doit me justifier à vos yeux, Messieurs, si elle est devenue la satyre de Jérôme Pétion.

Quant à Fourcroy, dont M. Delamalle a voulu sans doute réveiller l'animosité contre moi; si du faîte des grandeurs où la fortune le plaça, cet homme d'Etat voulait se donner la peine de descendre jusqu'à moi, je lui dirais : *Intrigue, c'est ton élément, j'aime mieux t'avoir pour ennemi que pour ami.* Avocat, porte-lui ma réponse, et rougis de ta méchanceté.

On vous a lu trois fois avec une maligne affectation une lettre circulaire portant indication de mon nouveau domicile, et le lecteur pensait avoir pour lui les rieurs, parce que l'auditoire riait en effet de la faiblesse de ses moyens, et de l'impuissance de ses efforts à vous donner le change sur le véritable objet de cette lettre circulaire, dont voici le but :

Parmi les moyens, très-multipliés, de me

nuire, employés par mes antagonistes, voici celui qui m'a été le plus funeste. Toutes les fois qu'ils peuvent avoir accès auprès d'une femme enceinte qui m'a donné sa confiance, ils cherchent à l'effrayer, ou par eux-mêmes, ou par quelqu'un de leurs agens. L'un dit que mes principes sont faux; l'autre que je fais des expériences sur les femmes en *travail;* celui-ci que je donne tout à la nature; celui-là que je laisserais plutôt mourir une femme en *travail* que de me servir des instrumens. C'est pour déjouer cette tactique perfide, que j'invite, par cette lettre, toutes les personnes qui la recevront, à faire signer ces calomnies par ceux qui les répandraient, en les provoquant à l'expérience par le défi de trouver une femme rachitique que je ne puisse accoucher par la voie naturelle.

Parmi les moyens, très-multipliés, de me nuire, employés par mes antagonistes, le plus sensible pour moi fut de voir quelquefois des élèves, prévenus contre ma doctrine, venir s'inscrire à mon école, moins par desir de s'instruire que dans l'espoir de remplir le vœu de mes ennemis en y troublant l'ordre et l'harmonie que j'étais jaloux d'entretenir parmi des jeunes gens que je portais

tous dans mon cœur, parce que je voyais en eux la génération future qui, sans passion comme sans partialité, aura seule le droit de prononcer sur ma doctrine.

Il est vrai que mes ennemis furent souvent déjoués dans leurs projets, et qu'ils eurent la douleur de compter parmi les élèves les plus zélés, ceux qui étaient entrés à mon école avec les intentions les plus hostiles. Un seul, âgé de 30 ans au moins, n'ayant d'ailleurs d'autre titre littéraire que la publication d'une *lettre contre les prêtres réfractaires*, a eu la lâcheté de prêter son nom à une production dont les symphisiens firent les frais, et qui porte avec elle sa réfutation.

Cette perfidie, de la part d'un homme qui n'avait eu qu'à se louer de l'honnêteté de mes procédés à son égard, me fut très-sensible, quoique le défenseur de mon adversaire ne trouve cela que plaisant. Mais comment ne pas se consoler d'avoir eu un disciple perfide entre six cent douze élèves inscrits jusqu'à ce jour dans mon école, quand on songe que le premier, le plus grand des philosophes, dont la doctrine, *si elle n'est pas d'un Dieu*, a dit J.-J. Rousseau, *est du moins le chef-d'œuvre du génie de l'homme ;* le

philosophe Nazaréen eut la douleur de compter, parmi ses treize apôtres, un traître qui le vendit à ses ennemis. A Dieu ne plaise que Judas Démangeon ait le sort de Judas Iscariote; mais je desire qu'il consacre à l'impression d'une *lettre* en faveur *des prêtres réfractaires*, les trente deniers qu'il a reçus du vice-roi des Symphisiens, pour prix de son infâme trahison.

Il est des personnes qui ne disent pas toujours du mal d'autrui, c'est lorsqu'elles sont occupées à dire du bien d'elles-mêmes. Mais par une exception bien rare, et par un raffinement de méchanceté, M. Baudelocque a dit du mal de moi lors même qu'il était le plus occupé à faire l'éloge de lui-même.

Le jour où, dans son plaidoyer, M. Sacombe calomniait M. Baudelocque, vous a dit son défenseur, ce bienfaiteur de l'humanité (M. Baudelocque) luttait corps-à-corps avec la mort pour lui ravir une victime atteinte des plus violentes convulsions, et les vociférations du docteur, ajouta gravement l'historien, ne l'ont pas empêché de triompher de la parque homicide.

Vous avez sans doute souri de pitié, Messieurs, à ce conte ridicule, en songeant que

dans la nuit du 10 au 11 thermidor an 11 ; M. Baudelocque, contre lequel aucun docteur ne vociférait alors, laissa à la mort tout son empire, assis mollement dans une bergère, et insultant par ses propos inhumains à une agonisante sur son lit de douleur.

Mais vos fronts se sont déridés, et vous avez ri de grand cœur au récit de l'anecdote du baudrier rendu au suisse par le Duc de Polignac, en songeant que si M. Baudelocque prit si bravement la défense d'un suisse contre son maître, c'est que dans l'ancien régime, comme dans le nouveau, les suisses et les valets frayaient et frayent encore l'accès auprès des grands. En songeant que le roi des accoucheurs, dépourvu d'éducation, craint peu de se compromettre avec des suisses et des valets, dont le bavardage intéressé a plus d'influence qu'on ne croit sur l'esprit d'une maîtresse enceinte et malade, sur-tout chez les grands, qui, par amour-propre, ne se doutent pas qu'ils sont presque toujours dupes d'un valet, dont l'ame vénale épie les faiblesses d'un maître pour les faire tourner à son profit.

Mon adversaire ne se contente pas de forger à sa louange des traits d'humanité et de gran-

deur d'ame, qui ne sont connus que de son défenseur, il veut me forcer moi-même à faire son éloge en donnant à un même fait une double interprêtation, d'où résulte un couteau à deux tranchans, avec lequel il a cru me frapper avec plus d'avantage aux yeux de la justice. Ainsi, après vous avoir dit, Messieurs, que le jour de l'accouchement de la femme Marville, victime du fanatisme cæsarien, j'avais prédit à M. Baudelocque qu'un jour il commettrait un attentat qui le perdrait dans l'opinion publique, son défenseur est venu vous lire une lettre écrite par le mari à son client, en donnant à entendre que je ne l'appelais à cette consultation que pour m'environner de ses lumières, tandis que quatre-vingts personnes admises à cette séance peuvent attester, qu'en présence des hommes de l'art les plus célèbres, je démontrai à M. Baudelocque, qu'il n'est qu'un faiseur de mannequins, une sage-femme en culottes, que Solayrès est l'auteur, et le docteur Petit-Radel le rédacteur des ouvrages publiés sous son nom; enfin qu'il ne doit sa réputation usurpée qu'à sa générosité envers les suisses des portes, et les piliers d'anti-chambre, ses prôneurs auprès des grands.

Enfin, M. Baudelocque dit que j'ai été clerc de procureur, doctrinaire, précepteur, et médecin enfant de la révolution. A l'âge de quinze ans, mon père, sans mon aveu, me destina à suivre la carrière du barreau; pour m'arracher des griffes de mon procureur, mon professeur de réthorique me fit entrer dans la congrégation des pères de la Doctrine, où je restai deux ans; en 1775 j'étudiai en médecine à Toulouse; en 1780 je pris le bonnet de docteur à la faculté de Montpellier; il y a donc vingt-neuf ans que j'étudie en médecine (1), et vingt-quatre ans que je suis médecin. Né sans fortune, et brouillé avec mon père pour avoir contrarié ses projets, je faisais des élèves, quand M. Baudelocque ne faisait que de manne-quins; mais après tout, donner l'éducation aux autres suppose qu'on en a reçu soi-même; or, comment M. Baudelocque ose-t-il me

(1) Le recueil de l'*Académie des jeux floreaux*, pour l'année 1777, renferme une pièce de vers qui concourut pour le prix, et dont voici le titre : La Reconnaissance, *Idylle, par M. Sacombe, étudiant en médecine;* elle a pour épigraphe ce vers :

Les bienfaits de Louis sont gravés dans nos cœurs.

reprocher

reprocher d'avoir été précepteur, quand ce seul reproche atteste son ignorance si bien démontrée d'ailleurs par le défaut absolu de connaissance des premiers principes des langues latines et françaises, par son stupide orgueil à imiter le geai paré des plumes du paon, en se disant l'auteur et le rédacteur des ouvrages d'autrui, par l'aveu tacite de son impuissance à défendre sa propre cause, en chargeant un avocat, sifflé (*ad hoc*), de justifier à vos yeux sa conduite et *comme homme et comme accoucheur* (1), tandis qu'il est salarié par le Gouvernement pour bavarder deux heures par jour, pendant six mois, à des matrônes ignorantes, dignes élèves d'un tel maître.

Enfin, le défenseur de mon adversaire, déroulant à vos yeux l'arbre généalogique de sa maison, est venu vous prouver, Messieurs, ce dont vous vous doutiez déjà par sa profonde érudition dans la science infuse de la chirurgie, qu'il est fils, petit-fils et arrière-petit-fils de chirurgiens.

---

(1) Voyez la lettre de M. Baudelocque, insérée au *journal des Débats*, en date du 18 thermidor an 12, dans laquelle cet accoucheur emploie ces expressions.

Mais comment oser se vanter d'une origine aussi illustre, quand on venge si mal les droits de sa famille et l'intérêt de ses membres? En effet, soyez une seule fois, si vous le pouvez, M. Delamalle, de bonne foi dans cette affaire, et répondez-nous cathégoriquement.

Si monsieur votre père, qui a rempli sa carrière chirurgicale sans éclat, mais avec honneur, eût rompu la matrice, s'il eût décollé un enfant à terme, s'il se fût servi d'un couteau à gaîne, s'il eût tenu à la femme en *travail* les propos les plus inhumains, et qu'il fût venu vous trouver, en vous disant: *Mon fils, la nature t'a doué des talens de l'éloquence, viens défendre l'honneur de ton père accusé d'impéritie et d'inhumanité*, ne lui auriez-vous pas répondu:

« Mon père, dans tout état fondé sur l'es-
» time et la confiance publiques,

» L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
» On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

» Si les faits qu'on vous impute sont constans,
» vous appelleriez envain du tribunal de l'opi-
» nion publique, aux cours judiciaires, qui
» vous absoudraient vainement, si elles ne vous

» justifiaient pas. Croyez-moi, quittez le public » avant que le public vous quitte ; et pour » l'honneur de l'art, expiez dans l'obscurité de » la retraite l'oubli des devoirs de votre état et » des devoirs plus sacrés de l'humanité. Pour » moi, je ne saurais me résoudre à jouer au » barreau le rôle de Mercure, qui fut à-la-fois » le Dieu de l'éloquence et du brigandage ».

Voilà les sages conseils que vous auriez donnés à votre père ; pourquoi les avez-vous refusés à M. Baudelocque ? Vous l'avez déjà dit, parce que la profession si noble d'avocat, est à vos yeux un *métier* que vous n'exercez qu'au poids de l'or, que la gloire a pour vous moins de prix que l'or, et qu'à force d'or, on vous ferait jouer tous les jours le rôle infâme de dénonciateur.

Cependant, n'est-ce pas ce prétendu rival de Démosthène qui a eu l'impudeur de qualifier ma diction, d'éloquence *vagabonde*, après avoir divagué durant quatre mortelles audiences, de deux heures éternelles chacune, tandis qu'en moins de quatre heures et demie je crois lui avoir démontré qu'avec la vérité, la justice et l'humanité, un logicien l'emportera toujours sur l'orateur le plus éloquent, qui ne fonde ses succès que sur ses élans

furibons, sur le funeste privilége de pouvoir tout dire impunément, enfin sur l'art malheureux de dénaturer les faits pour égarer la religion des juges et faire triompher à quelque prix que ce soit la cause de ses cliens ?

Jeunes orateurs qui entrez dans la carrière honorable du barreau, voulez-vous immortaliser votre nom ? Parlez purement, dédaignez ces lieux communs et oratoires qu'on confond trop souvent avec l'éloquence; armez-vous sur-tout d'une logique saine et profonde, et venez avec cette arme terrible attaquer l'aigle du barreau, je suis garant de vos succès. Le défenseur de mon adversaire parle comme le Dieu de l'éloquence, mais il est dépourvu de logique (1) : c'est avec cette arme terrible

---

(1) M. Delamalle fonde l'impunité des actes d'impéritie et d'inhumanité commis par M. Baudelocque dans l'accouchement de madame Tardieu, sur la célébrité de son client ; donc il a le droit de rompre la matrice de madame Tardieu et de provoquer son accouchement pour aller terminer celui de madame Crotat ; donc il a le droit de décoller les enfans à terme et d'en être cru sur parole lorsqu'il déclare que le bassin de la mère est vicié, quoiqu'il n'ait pas daigné conserver le bassin ; donc il a le droit de traiter inhumainement les femmes en *travail* sous le vain

que je viens le harceler dans cette audience, le terrasser aux yeux de la justice, et le reduire à l'impossibilité de se relever de sa chûte. Que la victoire que va remporter à vos yeux le

---

prétexte qu'il faut avoir un peu de fermeté avec des *commères*. Voilà un échantillon de la logique de M. Delamalle. Donc, en vertu de la célébrité de M. Delamalle je dois perdre mon procès, parce que je n'ai que l'*éloquence vagabonde* d'un médecin, et non l'éloquence furibonde de l'avocat de M. Baudelocque. Mais quand Galilée fut emprisonné pour avoir dit *que la terre tourne autour du soleil*, il y avait des physiciens astronomes célèbres, mais dont la célébrité, comme celle de M. Baudelocque, n'était basée que sur l'erreur, ou le *stetit sol* de Josué. Galilée perdit son procès, mais le soleil qui luit pour les ignorans comme pour les savans, atteste que le génie l'emporta dans tous les siècles sur la célébrité, étendard sacré de la docile ignorance. Accoucheurs français, hâtez-vous donc d'arriver à la célébrité, n'importe par quelle voie, et vous recevrez un brevet d'impunité des mains de M. Delamalle; il défendra votre cause, et prouvera, avec sa logique *furibonde*, que l'ordre social, la paix, l'honneur, le bonheur des familles sont basés sur le respect dû à la célébrité; tandis qu'il est constant que c'est à ce faux principe de respect dû à la célébrité, que l'humanité souffrante doit imputer tous les actes d'impéritie et de brutalité commis par M. Baudelocque.

logicien sur l'orateur excite votre noble émulation. Raisonnez, au lieu de discourir avec M. Delamalle, et je prédis aujourd'hui sa chûte au barreau, comme je prédis en l'an 7 la chûte de son client dans la chirurgie des accouchemens.

Mais pourquoi perdre un temps précieux à réfuter une réplique insignifiante et remplie d'assertions mensongères, émises, Messieurs, avec la seule intention de vous faire perdre de vue la cause qui doit vous occuper entièrement.

Oublions les individus, faisons taire la passion, et dégageant cette affaire de tout corps hétérogène, soumettons-là, pour la dernière fois, au creuset de la vérité.

L'art, les faits, les réflexions sur les faits, voilà, Messieurs, en trois mots, la division simple et naturelle du grand procès qui nous occupe. Je ne m'en écarterai point, daignez m'honorer un moment de votre attention.

L'art n'est point de votre ressort, il est tout entier au génie, au temps, à l'artiste qui le cultive.

Les faits sont à vous, c'est sur les faits que vous aurez à prononcer; je vous les livre, je vous les abandonne, signés des témoins ocu-

laires et auriculaires, qui sont là tout prêts à se lever pour en garantir la véracité.

Les réflexions sur ces faits sont à moi, elles sont le domaine de ma pensée, personne au monde n'a le droit de m'empêcher d'émettre mon opinion sur des faits vrais, ou que j'ai cru tels, et d'abord j'ai dit, Messieurs, que l'art n'est point de votre ressort.

1°. *L'art.* Les arts n'ont d'autres limites que celles du Génie qui les enfanta. Le Génie a des aîles, et cet attribut prouve que le Génie des arts n'est pas fait pour ramper devant le colosse monstrueux de la Célébrité ; mais pour s'élever au-dessus des préjugés, pour planer sur les passions, et pour franchir, dans son vol, ces corps opaques que l'orgueil décora du nom de Sociétés savantes, mais qui, trop souvent, opposèrent une force d'inertie aux progrès du Génie des arts.

Un de mes oncles, M. Auger, exerçait depuis quarante ans, avec succès, la pratique des accouchemens, lorsqu'il me témoigna le desir de me voir entrer dans la même carrière : *Volontiers*, lui dis-je, *pourvu que vous m'appreniez quel est le procédé de la nature dans cette importante fonction.* Je l'ignore, me dit-il, ingénuement.

Mon profond respect pour ce vieillard ne me permit pas de lui faire une nouvelle question ; mais, arrivé à Montpellier, je m'attachai à un professeur célèbre, M. Serres, qui ignorait, ainsi que mon oncle, le procédé de la nature. *Nous avons nos règles*, me dit-il, *et nous les suivons en donnant moins à l'art qu'à la nature.*

Ces règles, lois fondamentales de l'art des accouchemens, consistaient à recevoir l'enfant lorsque la nature l'expulsait au-dehors ; à l'extraire comme on pouvait ; à ouvrir le ventre, ou à séparer l'un de l'autre les os pubis à la femme en *travail*, lorsqu'on croyait à l'impossibilité physique de l'extraction de l'enfant à terme par la voie naturelle.

Pour moi, je ne voyais dans ces divers procédés qu'un métier, qu'un art purement mécanique ; et dans cette idée pouvais-je me prosterner devant les génies des Mauriceau, des Levret, des Deventer, et adorer stupidement ces statues colossales de la Célébrité ? Non, sans doute ; et si le jour où je pris le grade de docteur à la faculté de Montpellier, le président m'eût imposé l'obligation de penser comme Hippocrate, de raisonner comme Galien, j'aurais regardé le bonnet doctoral

comme l'éteignoir du génie, et je l'aurais foulé aux pieds.

Et certes, si, parmi nous, ainsi que chez les Chinois, le passé devenait la règle immuable du présent et de l'avenir; s'il fallait toujours penser, écrire et agir de la même manière, par la seule raison que nos devanciers ont pensé, écrit et agi de la sorte, il faudrait incendier nos bibliothèques, fermer nos académies, et renoncer au titre fastueux de savant.

Mais loin de nous cette idée de servitude dans la carrière des sciences. Ce que nos prédécesseurs n'ont point découvert, me dis-je, était sans doute réservé à nos recherches. L'homme de génie n'est pas destiné, comme l'homme des bois, à singer les autres êtres; l'homme ne doit imiter que la belle nature. La nature est le seul modèle de l'artiste doué de quelque génie. Ouvrons donc le grand livre de la nature, et arrachons-lui son secret.

Je l'ouvris ce livre divin, et mes expériences ne tardèrent pas à être couronnées du plus heureux succès. J'observai qu'après l'expulsion de la tête de l'enfant à terme hors de la vulve, sa face se tourne constamment vers la partie interne et moyenne de la cuisse droite ou gauche de la mère.

Si l'enfant, dis-je, alors décrit un quart de cercle au détroit inférieur du bassin, il en décrit un autre au détroit supérieur. Je pris le compas, ou pelvimètre, je mesurai les dimensions du corps contenant, ou bassin de la mère, et celles du corps contenu, ou enfant à terme, et je me convainquis mathématiquement que le mécanisme de l'accouchement, ou le procédé de la nature dans l'exercice de cette fonction, consiste en un mouvement de rotation spirale du corps de l'enfant sur son axe, égal à deux quarts de cercle, ou de deux arcs de 90 degrés chacun.

Vous avez été frappés, Messieurs, de la vérité de ce mécanisme, par la comparaison que j'en ai faite avec celui que vous avez vu exécuter, et que vous avez peut-être exécuté vous-même, parmi les jeux de votre enfance, en passant à travers deux barreaux d'une grille de bois ou de fer, parce que la Vérité, soleil du monde moral, doit, ainsi que l'astre du jour, soleil du monde physique, luire pour tous les êtres, excepté pour les aveugles-nés, symbole des hommes dont la raison est obscurcie par les préjugés.

Ce mécanisme admirable démontre la possibilité physique de l'accouchement à travers

le bassin le plus difforme, et conséquemment l'inutilité des opérations cæsarienne et pubio-symphisienne.

J'ai proposé l'expérience. Les hommes de l'art la refusent. Ils sont donc de mauvaise foi ; et si vous les preniez pour arbitres dans l'accouchement de madame Tardieu, il n'est pas douteux qu'ils prononceraient en faveur de M. Baudelocque, et que l'esprit de système consacrerait les actes d'impéritie et d'inhumanité commis dans cet accouchement, comme autant de manœuvres conformes aux principes de l'art et de fermeté qu'exige la pratique chirurgicale.

Vous faut-il, Messieurs, un exemple récent de l'esprit de partialité qui anime les corporations ? Le voici ; il vous frappera d'autant plus, que vous en avez été, vous-mêmes les témoins oculaires durant le cours des débats de ce fameux procès.

M. Alphonse le Roy, professeur d'accouchemens à l'Ecole Spéciale de Médecine de Paris, fit insérer dans le *Journal des Débats*, en date du 5 fructidor an 12, une lettre qui attestera à la Postérité que les médecins et chirurgiens qui se haïssent le plus et qui s'estiment le moins, font cause commune au

besoin, pour s'opposer avec plus de succès aux progrès des découvertes nouvelles.

Voici le texte littéral de la lettre de M. Alphonse le Roy:

« Un procès qui fatigue la décence publique » et l'humanité (1), qui fait craindre le bon- » heur d'être mère, s'élève entre M. Baude- » locque et M. Sacombe. Une effrayante pu- » blicité, commencée par M. Sacombe (2), » propagée par les journaux, excite, soulève » l'opinion qui, restant incertaine dans cette

---

(1) Et cependant M. Alphonse le Roy fatigue la décence publique et l'humanité par une lettre que personne ne sollicitait *des lumières des hommes éclairés dans l'art.* Mais qui est-ce qui fatigua plus que M. le Roy la décence publique et l'humanité, en 1777, à l'époque de l'opération pubio-symphisienne, enfant mort-né de Sigaut, et que M. Alphonse le Roy réchauffe vainement sur son sein?

(2) Il est faux que j'aie commencé cette publicité. Les rédacteurs du Journal des Débats peuvent attester que je leur ai reproché d'avoir rendu compte au public de mon premier plaidoyer. M. le Roy me juge d'après lui-même, qui, dans tous les temps, a saisi toutes les occasions de se renouveler dans l'esprit du public. Natif de Rouen, il a, comme la plupart des normands, la fureur d'offrir son témoignage au premier venu.

» affaire, sollicite les lumières des hommes » éclairés dans l'art (1). Elle craint, d'un côté, » d'être trop sévère envers un homme qui » exerce l'art depuis long-temps ; de l'autre, » elle veut être juste. Ramenons cette discus- » sion au véritable point sous lequel on doit » la considérer.

» Par une fatalité cruelle, M. Tardieu a » perdu une épouse tendrement aimée et digne » de tous les respects. La plainte appartient » aux malheureux. Dans son dernier et fatal » accouchement, la matrice s'est déchirée. » Est-ce le fait de M. Baudelocque ? Non, » assurément. Les hommes de l'art le prou- » veraient au besoin. (2)

» M. Baudelocque pouvait-il prévoir cet » accident cruel ? De si tristes accidens, heu- » reusement très-rares, arrivent toujours ino- » pinément, et le défaut de prévoyance d'un » malheur si extraordinaire n'est pas assuré- » ment une impéritie criminelle ; le prévoir,

---

(1) On n'est pas plus modeste que M. Alphonse.

(2) A qui ? aux hommes de l'art. Mais le hommes de l'art ne doivent pas seulement prouver aux hommes de l'art, mais à tous les savans éclairés et impartiaux.

» n'est pas toujours possible (1), ou ne peut » être que le suprême de la science, qu'on ne » peut exiger de personne (2).

» M. Baudelocque a-t-il fait dans cet accou- » chement ce qu'auraient fait les anciens ac- » coucheurs en ce cas ? Oui. (3)

» Y a-t-il de l'impéritie criminelle à ne pas » pratiquer ce qui est le fruit de vérités qui, » étant encore nouvelles, par-là même sont » contestées par plusieurs gens de l'art (4).

---

(1) M. Alphonse le Roy prévoit les ruptures de matrice, et malgré *le suprême de la science*, il ne prévoit pas les renversemens de matrice. Aussi les maris lui ont-ils intenté des procès pour cet acte d'impéritie, *parce que la plainte appartient aux malheureux*. Mais un renversement de matrice peut-il être *le fait de M. Alphonse le Roy ? Non, assurément, les hommes de l'art le prouveraient au besoin.*

(2) Mais dont la nature a gratifié M. le Roy.

(3) Mauriceau, *d'un roturier faisait une gentilhomme*. Mauriceau se jouait de la vie des femmes, mais la conduite infâme de Mauriceau peut-elle justifier celle de M. Baudelocque? *Les hommes de l'art le prouveraient-ils au besoin ?*

(4) Dit-on *plusieurs gens ?* Mais qu'importe. Refuser en médecine l'expérience, c'est repousser la

» Peut-on exiger un pronostic et des pratiques,
» fruits de combinaisons profondes et nou-
» velles? Non, assurément.

» Des affaires de cette nature se sont pré-
» sentées dans les tribunaux en l'année 1777.
» Un chirurgien-accoucheur fut appelé au-
» près d'une femme dont l'enfant présentait
» le bras en dehors ; il l'amputa pour aller
» chercher les pieds, et il amena un enfant
» qui a vécu. Les parens demandèrent aux
» tribunaux des intérêts. M. Levret, consulté
» dans cette affaire, dit que cet homme s'était
» comporté selon les principes avoués par les
» anciens auteurs (1). J'écrivis dans le Journal
» de Médecine du mois de mars 1774, pour
» exposer les progrès de l'art, et tracer la
» pratique propre à éviter dorénavant cette
» malheureuse opération ; mais en même

---

vérité, et M. Alphonse le Roy est plus coupable que tout autre de contester des vérités sous le vain prétexte qu'elles sont nouvelles. On ne lui a contesté l'opération pubio-symphisienne que parce que l'expérience en a démontré l'inutilité et les dangers.

(1) C'est ainsi que M. Baudelocque s'est autorisé de l'exemple de Palfin, pour justifier l'usage d'un couteau à gaîne.

» temps je prouvai qu'on ne pouvait imputer » à ignorance criminelle (1) un procédé con- » seillé par des auteurs accrédités. Les parens » n'obtinrent aucun dédommagement (2).

» On reproche à M. Baudelocque des in- » convenances sociales. Sans prétendre, assu- » rément, l'en justifier, ne pourrait-on pas » cependant croire qu'elles étaient le fruit de » son extrême embarras, d'abord dans le fa- » tal événement d'un accouchement que la » nature ne pouvait accomplir ; ensuite dans » celui plus fatal de la matrice déchirée par » le *travail*, il n'a vu que son propre mal- » heur, et n'a pas assez compati à celui des » assistans. Un défaut de formes requises n'est » pas un crime. (3)

---

(1) L'ignorance n'est criminelle que lorsqu'on la suppose accompagnée de l'intention de nuire. Est-ce l'opinion de Levret ou la lettre de M. le Roy qui éclaira les juges? C'est sans doute la lettre de M. le Roy.

(2) Les pères et les époux n'obtiendront jamais des dommages pour faits d'impéritie, quand *plusieurs gens de l'art*, nommés par les tribunaux, seront juges et parties. *Les loups ne se mangent pas entr'eux, les moutons sont toujours dupes de ces messieurs.*

(3) *C'est la moitié de votre enfant que j'ai* « M. Tardieu

» M. Tardieu a inséré dans le *Journal des* » *Débats*, le 25 thermidor dernier, une lettre » qui a fait dans le public une grande impres- » sion ; mais il confond les reproches d'igno- » rance avec ceux d'impolitesse. M. Tardieu » accuse feu M. Baudelocque le jeune de s'être » mal conduit, relativement à l'art (1), auprès » de sa femme dans son premier (2) accouche- » ment. Mais, d'après cette lettre même, il est » facile de démontrer que ce jeune accoucheur, » qui avait une grande habitude de son art, » avait fait tout ce qu'il pouvait faire ». (3)

---

laissé dans le corps. Voilà un défaut de formes requises, une incivilité, s'il faut en croire M. Alphonse le Roy, qui connaît très-bien les convenances sociales.

(1) M. Tardieu et son épouse ont imputé la mort de leur second enfant à l'état dans lequel se trouvait M. Baudelocque cadet, qui, accablé de sommeil et du poids d'une digestion pénible, refusa constamment ses secours à la patiente, qui sentit pendant plusieurs heures l'enfant au passage.

(2) M. Alphonse le Roi confond le second accouchement avec le premier. L'enfant provenu du premier accouchement vit encore.

(3) A-t-on fait tout ce qu'on peut faire pour une femme en *travail*, lorsqu'on se couche pendant

M. Alphonse le Roy est l'antagoniste de M. Baudelocque. C'est lui qui a donné à son adjoint le surnom de *sage-femme en culotte;* c'est lui qui, dans ses leçons publiques à l'Ecole de Médecine, verse à pleines mains le ridicule sur les *mille et un sauts périlleux* décrits dans ses deux lourds volumes; c'est lui qui a donné plusieurs fois aux élèves le spectacle scandaleux des discussions qui s'élèvent trop souvent entre les maîtres de l'art; enfin c'est M. Alphonse le Roy qui, invité par un artiste du Musée à voir madame Tardieu après l'extraction de la tête de l'enfant, blâma hautement les manœuvres et la brutalité de M. Baudelocque : et cependant dans une lettre assez insignifiante d'ailleurs, vous l'avez vu, Messieurs, s'apitoyer sur le sort malheureux de son adjoint, et demander pour lui grace au public de quelques inconvenances

---

plusieurs heures, qu'on refuse obstinément ses secours et ses consolations à la femme qui les implore; qu'on laisse l'enfant au passage, qu'on prétexte le besoin des instrumens, pour gagner du temps, afin de reposer plus à son aise? Ah! M. Alphonse le Roy, quel motif a pu vous déterminer à chanter la palinodie en faveur des Baudelocque, le vivant et le mort? L'esprit de corporation.

sociales, en donnant à entendre que lui seul, Alphonse le Roy, qui possède *le suprême de la science*, aurait pu seul connaître le vice *des principes avoués par les anciens auteurs.*

Or, Messieurs, si les hommes de l'art les plus acharnés à se poursuivre se rallient au besoin, et font cause commune contre les propagateurs des vérités nouvelles, que ne seraient pas disposés à faire, en faveur de M. Baudelocque, ses très-obéissans et fidèles sujets les accoucheurs cæsariens, qui le révèrent comme leur chef, leur oracle et leur dieu?

Mais ne perdez point de vue, Messieurs, que l'art n'est point de votre ressort, et que les médecins, les chirurgiens et les accoucheurs ne sont justiciables que du tribunal de l'opinion publique. D'ailleurs, il ne s'agit point dans cette affaire de savoir si l'accoucheur a bien ou mal opéré. L'accoucheur est ici l'accusateur, il se plaint d'avoir été calomnié; la calomnie ne peut consister que dans la publication d'un fait faux: or, aux juges seuls appartient le droit de prononcer si, parmi les faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu, faits consignés dans la

Lucine Française et dans l'*Avis aux femmes enceintes*, qui n'en est qu'un extrait, il est un seul fait qui puisse être caractérisé de faux et de calomnieux.

Laissez aux hommes de l'art le soin de disserter sur le mode d'opérer, et au public celui d'accorder ou de refuser sa confiance aux hommes de l'art qui l'auront méritée, ou qui s'en seront rendus indignes.

Cependant que M. Baudelocque soit conséquent avec lui-même. Quand tous les hommes de l'art prononceraient à l'unanimité que la rupture de la matrice, le décollement d'un enfant à terme, et la mort d'une femme par suite des manœuvres de l'accouchement, sont autant de chefs-d'œuvre; quand presque toutes les Sociétés médicales de l'Empire français, auxquelles M. Baudelocque a l'honneur d'appartenir, prononceraient à l'unanimité que l'usage d'un couteau à gaîne peut être substitué, au commencement du 19e. siècle, au *perce-crâne* de Smellie; quand les trois Facultés de médecine prononceraient à l'unanimité qu'un accoucheur célèbre a le droit de brutaliser une femme en *travail*, sur son lit de douleur, le public ne les en croirait point, et M. Baudelocque ne serait point justifié de

ses actes d'impéritie et de ses actes d'inhumanité. Vous seuls, Messieurs, pouvez lui conserver l'estime et la confiance publiques, en prononçant, au gré de ses desirs, que je suis un calomniateur et un perturbateur du repos des fonctionnaires publics.

Mais suis-je en effet un calomniateur et un perturbateur?

Ce problême ne peut être résolu que par l'examen des faits.

Or voici, Messieurs, la série des faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu, consignés dans la *Lucine Française*, signés par des personnes irréprochables et prêtes à se lever pour en attester la véracité.

2°. *Les faits.* 1°. J'ai dit que, dans sa dernière grossesse, madame Tardieu avait donné sa confiance à M. Jacques, chirurgien-accoucheur, qui refusa constamment de la faire saigner. Ce fait est attesté par M. Tardieu.

2°. J'ai dit que madame Tardieu fut saignée à quatre mois et demi de grossesse et à neuf mois, c'est-à-dire, le 8 thermidor an 11, jour où le thermomètre était à dix-neuf degrés trois quarts, vers les cinq heures du soir. Le fait de la chaleur atmosphérique est constaté par le journal de M. Chevalier, opticien, et le fait

des deux saignées est attesté par MM. Tardieu et Baffos, qui les pratiqua par ordre exprès de M. Baudelocque.

3°. J'ai dit que le 10 thermidor à une heure du matin, un domestique de madame Crotat, boulevard de la Magdeleine, vint avec une voiture chercher M. Baudelocque, pour accoucher sa maîtresse, et que peu de temps après le départ de ce domestique, M. Baudelocque témoigna beaucoup d'humeur, et tint des propos très-durs à madame Tardieu Le premier de ces faits est attesté par le domestique de madame Crotat. Le second par M. Tardieu et par madame Bridif.

4°. J'ai dit qu'il y eut rupture de matrice. Ce fait est avoué par M. Baudelocque lui-même et par MM. Boyer, Baffos et Dalliez.

5°. J'ai dit qu'après la rupture de matrice et avant de tenter l'accouchement, M. Baudelocque refusa formellement le ministère des accoucheurs ses confrères. Ce fait est attesté par M. Tardieu et par madame Bridif.

6°. J'ai dit que M. Baudelocque décolla l'enfant au-dessus du détroit supérieur, et qu'il introduisit dans le vagin un long couteau de cuisine, en présence de MM. Boyer et Baffos.

7°. J'ai dit que madame Tardieu, ayant demandé à M. Baudelocque si elle était enceinte de deux enfans, puisqu'elle en sentait encore un, l'accoucheur lui répondit brusquement : *C'est une portion de votre enfant que j'ai laissé dans le corps.* Ce fait est attesté par mesdames Dumont et Bridif.

8°. J'ai dit que M. Baudelocque, après avoir fait, pendant une heure, tous ses efforts pour extraire de la matrice la tête de l'enfant, ne put arracher que la machoire inférieure. Ce fait est attesté par MM. Boyer et Baffos.

9°. J'ai dit que M. Baudelocque abandonna madame Tardieu, ayant la tête de l'enfant dans la matrice, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures après midi. Ce fait est attesté par M. Tardieu, madame Bridif, par M. et madame Dumont.

10°. J'ai dit que M. Baudelocque ne pût extraire la tête de l'enfant, et que M. Dubois son collègue, en faisant cette extraction, lui épargna un quatrième acte d'impéritie, celui de laisser mourir madame Tardieu ayant la tête de l'enfant dans le corps. Ce fait est attesté par MM. Dubois, Baffos, Dalliez, Tardieu, et par madame Bridif.

11°. J'ai dit qu'après l'extraction de la tête

de l'enfant par M. Dubois, M. Baudelocque ne reparut plus au logis de M. Tardieu, quoique sa malheureuse épouse survécut à cette dernière opération vingt et une heures ; c'est-à-dire, depuis le 10 thermidor trois heures après midi, jusqu'au lendemain 11 à midi.

12°. J'ai dit que M. Baudelocque ne daigna pas se procurer les instrumens de l'art nécessaires à cet accouchement, et que, de son propre aveu, on alla de porte en porte en réclamer sans succès. Ce fait est attesté par M. Baudelocque lui-même et par MM. Boyer, Baffos, Dumont, Tardieu, Daniau.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai dit, et je n'ai dit en cela que la vérité. Mais voici ce qu'a dit M. Baudelocque, contre toute vraisemblance et contre la vérité.

D'intelligence avec une sage-femme, sa créature et son agent, il a eu l'impudeur de m'accuser devant M. le Magistrat de sûreté du sixième arrondissement, de m'être introduit dans la salle du cours d'accouchement à l'Hospice de l'Ecole de Médecine, et de l'avoir troublé dans ses fonctions par mes sifflemens, tandis que c'est moi qui, le 21 vendemiaire an 12, jour du prétendu délit, fus insulté publiquement par cette même sage-

femme, complice de la dénonciation de son maître.

Il est vrai que M. Baudelocque n'a pas osé reproduire à l'audience ce fameux procès en sifflemens ; mais les preuves matérielles de cette infâme calomnie n'en existent pas moins au greffe et dans les exploits en citation au tribunal de paix, et à celui de Première Instance du département de la Seine.

Pour se jouer aussi effrontément des lois civiles et criminelles, il faut ne les considérer que comme des piéges tendus à l'innocence, à la faiblesse et à la bonne foi, par le crime audacieux et fort de son crédit, de sa fortune et de sa renommée ; semblables à ces toiles d'araignée, dont les gros insectes brisent impunément le frêle tissu, tandis que les petits ne se reposent sur elles qu'aux dépens de leur vie ou de leur liberté.

J'ai une plus haute idée de la force protectrice des lois et de la sagesse de leurs ministres. Oui, j'ai la conviction intime que ni les six mille exemplaires des Plaidoyers mensongers de M. Baudelocque, disséminés sur tous les points de la surface de la France, pour corrompre l'opinion publique, ni son crédit, ni ses richesses, ni sa renommée, ne l'emporte-

ront dans la balance de la Justice, sur la vérité des faits consignés dans la *Lucine Française.*

Et pourquoi mon adversaire ne les aborde-t-il jamais, ces faits ? Parce que leur véracité l'accable, et qu'il est sans cesse occupé à détourner loin d'eux l'attention des juges par des digressions étrangères à l'objet qui seul doit fixer leurs regards.

Les témoins, dit M. Baudelocque, n'ont pas d'abord déposé chez M. le Magistrat de sûreté ce qu'ils ont déclaré depuis. Je le crois sans peine. Les témoins n'ont répondu qu'aux interpellations faites par M. le Magistrat de sûreté ; et, par respect pour la justice, ils se sont abstenus de dire ce que le Magistrat desirait ne pas savoir.

Mais d'ailleurs quelle est cette misérable distinction et des temps et des lieux? Que les témoins aient déclaré les faits en totalité ou en partie, chez le Magistrat de sûreté, ou ailleurs, la nuit ou le jour, qu'importe pourvu que ces faits soient vrais, et s'ils ne le sont point, articulez quels sont ceux que vous regardez comme calomnieux, afin que nous puissions vous en administrer les preuves matérielles aux yeux même de la justice.

Vous gardez le silence ! Les faits sont donc constans ? Il n'y a donc point de calomnie ? Et s'il n'y a point de calomnie, je ne vois pas pourquoi je serais condamné en des réparations envers M. Baudelocque, et à dix mille francs de dommages et intérêts pour avoir dit la vérité.

3°. *Les Réflexions.* Quant aux réflexions relatives à l'accouchement de madame Tardieu, j'avais le droit de les faire, comme tout accoucheur et comme rédacteur d'un journal destiné à propager les principes de la science des accouchemens, sous les auspices du Gouvernement qui n'a certainement pas voulu tendre un piége à ma bonne foi, en me disant : *Je vous autorise à publier la* Lucine Française, *à la répandre dans Paris, à l'envoyer dans les départemens et chez l'étranger.*

Loin d'abuser de cette autorisation par une licence effrenée, qu'on confondit trop souvent avec la liberté de la presse, je l'ai fait tourner au profit de la science ; et de l'aveu des praticiens éclairés et impartiaux avec lesquels je corresponds, la *Lucine Française* consolidera, en peu d'années, la révolution déjà opérée par moi dans l'art des accouchemens. Mes réflexions sur les faits relatifs à l'accou-

chement de madame Tardieu, suffiront, Messieurs, pour vous prouver que je n'ai point abusé du droit à la critique.

1°. J'ai dit qu'une saignée pratiquée au dernier terme de la grossesse, chez une femme d'un âge mûr, peu sanguine, un jour que le thermomètre était à dix-neuf degrés trois quarts, est un acte d'impéritie qui ne peut être justifié par aucun principe. Qu'a-t-on répondu à cette réflexion? Qu'on avait peut-être pratiqué ce jour-là même cinquante saignées à Paris à des femmes enceintes. Quelle logique, que celle qui prétend justifier un acte d'impéritie par cinquante autres fautes de la même nature! Ah! M. Delamalle, votre client n'est ni logicien, ni physicien.

2°. J'ai dit que la matrice ne pouvait se rompre que par l'effet d'une puissance extérieure, par la raison qu'il n'existe point dans l'économie physique de la femme, une force capable de contrebalancer l'action de la matrice. Qu'a-t-on opposé à cette raison? Un volume de l'Encyclopédie méthodique. Honneur et gloire à ce petit dépôt des sciences humaines, quoique chacun de ses articles ne soit point un article de foi. Mais enfin, quel est l'auteur de l'article MATRICE dans l'Ency-

clopédie méthodique ? Un médecin estimable sans doute, mais étranger à la pratique des accouchemens, et qui, rédacteur des ouvrages de M. Baudelocque, en a extrait l'opinion de cet accoucheur pour rédiger l'article de l'Encyclopédie. Ainsi, en dernière analyse, c'est M. Baudelocque qui sert ici d'autorité à sa propre doctrine.

Il est vrai qu'on a eu la précaution d'ajouter qu'un mouvement violent à la renverse avait occasionné la rupture de la matrice. Mais par malheur pour M. Baudelocque, ce fait se trouve démenti par plusieurs personnes qui attestent que l'amitié et l'amour conjugal transportèrent dans leurs bras cette malheureuse agonisante, en sorte qu'une matrice de verre n'aurait pu se rompre avec ces sages précautions.

3°. J'ai dit que le ministère des accoucheurs était plus nécessaire que celui des chirurgiens immédiatement après la rupture de la matrice et avant l'accouchement de madame Tardieu, et que si M. Baudelocque a fait appeler MM. Pelletan et Boyer, c'est qu'il voulait n'avoir point à rougir aux yeux des accoucheurs ses confrères, juges compétens de son impéritie, la rupture de matrice.

Que répond à cela M. Baudelocque? Qu'ayant à pratiquer la gastrotomie, il avait plus besoin de chirurgiens que d'accoucheurs. Il valait mieux se taire que de dire que la gastrotomie n'est point du ressort de l'accoucheur, quand on a soi-même éventré plusieurs femmes enceintes, sans besoin, et seulement par esprit de système.

4°. Fort de l'autorité de M. Baudelocque, qui dit dans son gros ouvrage, qu'*un accoucheur instruit ne décolle jamais*, j'ai cru être en droit d'assurer que le décollement d'un enfant à terme et vivant durant le *travail*, au-dessus du détroit supérieur, est un acte d'impéritie.

Comment se justifie M. Baudelocque? Par deux raisons auxquelles il ne manque que la vérité. La première, que l'enfant était putréfié; la seconde, que le bassin de la mère était mal conformé.

L'enfant ne pouvait être putréfié le 10 thermidor à huit heures du matin, puisque cinq heures auparavant l'accoucheur craignait sa *trituration*, qu'il proposa l'opération cæsarienne, et que la veille, à sept heures du soir, M. Lebégue et madame Bridif sentirent les mouvemens de l'enfant.

Madame Tardieu, loin d'être rachitique, était parfaitement bien conformée. La facilité avec laquelle elle est accouchée de quatre enfans, et notamment du premier, une demoiselle âgée de douze ans, et qui survit à sa malheureuse mère, attesterait seule la bonne conformation de son bassin; elle a d'ailleurs été jugée telle par son époux, artiste célèbre, et par tous les peintres et sculpteurs qui l'ont connue. Ici, je ne puis me défendre d'un mouvement d'indignation, en songeant que le défenseur de mon adversaire demanda ironiquement si tous les artistes du Musée avaient vu le corps de madame Tardieu pour juger ainsi de la régularité des formes. Il faut avoir banni toute pudeur pour se permettre une plaisanterie aussi grossière dans le sanctuaire auguste de la justice. Il faut être dépourvu de génie pour ne pas se douter que l'œil perçant du Génie des arts, ne trouve qu'un faible obstable dans les vêtemens qui dérobent aux yeux vulgaires tous les charmes de la beauté.

Mais je n'avais besoin ni de témoignages, ni de preuves matérielles pour convaincre mon adversaire d'imposture. Une seule question suffisait pour le confondre. Pourquoi n'avez-vous pas conservé le bassin de ma-

dame Tardieu que vous aviez à votre disposition lors de l'ouverture du cadavre ? Pourquoi ? Son silence le dit assez. C'est qu'il était bien conformé.

5°. J'ai dit qu'un long couteau de cuisine ne saurait tenir lieu de perce-crâne, et que c'est se jouer de la vie de ses semblables, que de prendre le premier instrument qui tombe sous la main pour ne pas se donner la peine d'aller chercher ceux dont le Génie de l'art a consacré l'usage.

M. Baudelocque répond à cela que je l'ai calomnié, parce qu'il ne s'est servi que d'un couteau à gaîne. Plaisante justification ! Et qu'a-t-il fait avec ce couteau à gaîne ? Rien, dit-il. Pourquoi donc introduire dans le vagin un couteau à gaîne, qui n'a pu être d'aucune utilité ?

6°. J'ai dit qu'un accoucheur n'est jamais autorisé à tenir des propos inhumains à une femme enceinte et en *travail*. L'auteur d'un ouvrage intitulé : *Qualités physiques et morales d'un accoucheur*, a servi d'autorité au défenseur de mon adversaire pour établir l'opinion contraire. Mais cet auteur n'aurait-il pas confondu la fermeté avec la brutalité ? Dire à une femme atteinte d'hémorragie utérine,

utérine, qui se refuse par caprice à l'administration des secours de l'art : *Madame, vous périrez en deux heures, si vous persistez dans vos refus*, est certainement un acte de fermeté louable. Mais dire à une femme dont l'enfant vient d'être décollé : *C'est une portion de votre enfant que j'ai laissé dans le corps*, est un acte de brutalité condamnable.

Voilà, Messieurs, quelques-unes de mes réflexions, et les réflexions contradictoires de mon adversaire sur les faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu. Ces réflexions ne peuvent être des calomnies, puisque chacun de nous est libre de penser et d'émettre sa pensée sur des faits vrais, et dont la discussion intéresse l'humanité.

Je crois avoir démontré, Messieurs, 1°. que l'art ne peut être juge et partie dans sa propre cause, et que d'ailleurs la partie de l'art est étrangère à cette cause; 2°. que les faits seuls vous appartiennent, et que c'est sur les faits que vous aurez à prononcer; 3°. enfin, que j'ai pu émettre mon opinion sur les faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu, sans intention de diffamer M. Baudelocque;

que j'ai traité comme il le mérite et de la même manière dont j'aurais traité l'accoucheur qui se serait rendu coupable des actes d'impéritie et d'inhumanité dont s'est souillé M. Baudelocque.

Magistrats, ma tâche est remplie, mais je ne terminerai pas ce discours, sans payer à M. Tardieu le juste tribut d'éloge et de reconnaissance que je lui dois pour son héroïque persévérance à se rendre à vos audiences.

Les ennemis de M. Tardieu (car il a les siens comme tous les hommes à talens), les ennemis de M. Tardieu me l'avaient dépeint comme un homme faible, timide, sans caractère. Sa seule présence en ces lieux a démenti cette imposture. Malgré les vives sollicitations de ses amis, et les représentations de son avoué, M. Jaquinot, dont toutes les qualités sociales se peignent si noblement sur sa physionomie, M. Tardieu a persisté dans sa résolution de venir confirmer à vos yeux, par sa présence, la vérité des faits qu'il n'avait pas craint de signer. M. Tardieu a eu la délicatesse de penser qu'il ne pouvait me livrer seul à toute la fureur d'un adversaire, fort de son crédit, de sa fortune et de

sa réputation, et il s'est rendu constamment à vos audiences. Il a plus fait encore. Mon adversaire avait porté l'audace jusqu'à démentir les faits les plus authentiques, en invoquant le témoignage du mari de sa victime, dans une lettre insérée au *Journal des Débats*, en date du 18 thermidor dernier; M. Tardieu, sans me prévenir, alla solliciter pendant quatre jours consécutifs les rédacteurs de ce Journal, et à force d'importunités il parvint à publier, le 25 du même mois, une réponse foudroyante à la lettre de M. Baudelocque. Cependant M. Baudelocque lui a fait moins de mal que moi, durant le cours des débats. M. Baudelocque s'est toujours abstenu, et pour cause, de parler des faits, sur lesquels néanmoins repose le procès : or, ses dénégations, ses impostures, ses indécentes ironies sur la conformation du bassin de madame Tardieu, n'ont pu exciter que la pitié, l'indignation et le mépris de cet époux malheureux; tandis que moi, m'étayant sans cesse des faits qui ont précédé, accompagné et suivi le martyre de madame Tardieu, j'ai mille fois déchiré le cœur de cet époux infortuné, et r'ouvert toutes ses blessures. Mon

adversaire a été plusieurs fois interrompu par les démentis formels de M. Tardieu ; moi je ne l'ai été que par ses sanglots et par ses larmes. Je n'en ai point, jusqu'à présent, interrompu le cours, leur cause était trop légitime. Mais il est un terme à la douleur comme à tous les maux inséparables de l'espèce humaine. Essuyez vos pleurs, M. Tardieu, ne démentez pas le caractère de fermeté que vous avez déployé ; et pour vous consoler de la perte d'une épouse chérie, considérez aujourd'hui sa mort d'un œil philosophique.

Quelques jours, quelques mois, quelques années plus tard peut-être, votre amie, par un accident ordinaire, aurait pu payer à la nature le tribut que nous devons tous acquitter, les uns plutôt, les autres plus tard. Sa perte n'eût été pour vous ni moins réelle, ni moins sensible, mais son deuil n'eût été porté que par votre famille et par la sienne ; la douleur eût été concentrée dans le cœur de vos proches et de vos amis, et son nom serait resté pour jamais enseveli dans la nuit du tombeau.

Eh bien ! considérez philosophiquement

la différence de sa destinée. La France, l'Europe entière portent en ce moment le deuil de votre épouse ; il n'est pas un ami de l'humanité qui ne soit venu répandre des larmes sur le tombeau de votre épouse ; le nom de votre épouse est immortel, et l'immortalité n'est pas un vain mot pour un artiste tel que vous.

Essuyez donc vos pleurs, M. Tardieu ; j'ai un motif de consolation bien plus puissant encore à présenter à votre philantropie. La mort de votre épouse, victime de l'impéritie, en hâtant les progrès de la science des accouchemens, contribuera efficacement au bien de l'humanité.

Essuyez donc vos pleurs, M. Tardieu, et sortez satisfait du sanctuaire de la justice. Les mânes de votre épouse seront vengés. Des magistrats, éclairés et sensibles, ont partagé vos douleurs. Allez, si j'ai bien lu dans leurs regards, vous n'aurez ni réparations à faire, ni dommages à payer, je ne dis pas à l'accoucheur, mais à l'auteur de la mort de votre épouse.

Pour moi, Magistrats, j'ignore quel sera mon arrêt, mais je l'attends avec respect ;

sans impatience et sans effroi. J'eus toujours l'intention de faire le bien, l'impéritie seule me prête une intention contraire, vous prononcerez entre elle et moi. Quant à la récompense que je suis en droit d'attendre de mon zèle et de mes travaux, elle ne saurait m'échapper, je la sens au fond de mon cœur.

SACOMBE, *Docteur en Médecine, Défenseur dans sa propre cause.*

Le Tribunal, après avoir entendu M. le Commissaire Impérial, a renvoyé la cause au samedi après les vacations.

Troyes, ce 16 thermidor an 12.

M. VOITHIER, Médecin, au Docteur SACOMBE.

MONSIEUR,

Votre Lucine s'intéresse aussi à la conservation des enfans. J'ai pensé que l'observation qui suit pourrait lui convenir.

M. de F*** me conduisit, il y a cinq semaines, dans les environs de la ville, pour visiter sa petite, âgée de trois mois, qu'une diarrhée abondante, qui durait depuis deux jours, avait réduite à l'extrémité. Cette enfant avait aussi éprouvé des vomissemens. La matière des évacuations était fluide et verdâtre, sans odeur extraordinaire, mais d'une abondance inconcevable.

Je désespérais de pouvoir sauver cette enfant, qui semblait ne plus respirer : ses yeux éteints s'ouvrirent à peine ; ses petits membres étaient immobiles ; sa tête se renversait dans tous les sens ; sa machoire inférieure était mal soutenue, et l'on juge bien que la succion,

quoique la nourrice lui mît le mamelon dans la bouche, ne s'exécutait plus.

L'excès de débilitation dans lequel était cette petite, devait seul fixer mes regards. Je fis prendre, par cuillerées à café, de demi-heure en demi-heure, la potion suivante :

Prenez, Eau de Mélisse, une once et demie.
Eau de fleurs d'orange, une once.
Sucre en poudre, un gros.
Laudanum liquide, six gouttes.
Liqueur minér. d'Hoffm., dix gouttes.
M.

On mit sur l'épigastre, à nud, de la thériaque, de l'étendue circulaire d'un gros écu, et tout l'abdomen fut recouvert par une triple compresse trempée dans du vin de Bourgogne chaud.

Les parens de l'enfant, qui étaient restés auprès d'elle, pour la réchauffer dans leur sein, et pour surveiller l'emploi des moyens que j'avais indiqués, m'ont dit qu'après lui avoir donné trois ou quatre cuillerées de la potion, la pâleur livide de la mort s'était répandue sur sa figure, et qu'ils avaient cru en être privés pour toujours. Mais bientôt ils reconnurent leur erreur ; et au bout de quelques heures, ils eurent la joie de la voir s'éveiller doucement, et avec un air qui pré-

sageait quelque chose d'heureux. La diarrhée était arrêtée. Le lendemain matin je la trouvai effectivement beaucoup mieux, mais pourtant encore si faible, qu'elle me laissait de grandes craintes. Je conseillai de la sortir incontinent de la maison, de lui tenir un voile double sur la tête, et de l'exposer aux rayons du soleil. A peine en avait-elle ressenti l'impression, que nous la vîmes se ranimer, remuer ses petits membres et prendre, un moment après, le sein et teter. Le père qui m'avait accompagné, témoin de cette scène, était livré à l'admiration et à la joie. Dans l'espace de trois jours, en continuant les moyens dont j'ai parlé, excepté la potion à laquelle je substituai un mélange de vin de Bourgogne, d'eau de fleurs d'orange et de syrop, l'enfant fut rendu à sa première santé. Les feux, les boutons de son visage, que la débilation avait fait disparaître, sont revenus. Un prophylactique a été pratiqué au bras.

Cette diarrhée, survenue soudainement, m'a paru avoir pour cause des mouvemens spasmodiques, excités dans le canal alimentaire. Ces spasmes, qui avaient exprimé et expulsé tant de lymphe nourricière, avaient donné lieu à une débilitation telle que l'orga-

nisme allait cesser d'être animé, si les excitans n'étaient venus à son secours.

Ici, les préceptes de Brown furent suivis. Il est malheureux que ce médecin et ses enthousiastes les aient étendus à trop de cas et à toutes les époques de maladies, dans lesquelles une méthode analytique est beaucoup plus sûre.

L'espèce de diarrhée dont je viens de parler, se présente assez souvent dans la pratique. Plusieurs fois je l'ai vue avoir une terminaison heureuse, quand les fortifians avaient été bien administrés. C'est dans le début de cette terrible maladie que l'huile d'amandes douces a les plus dangereux effets. Tous les évacuans y sont promptement funestes. J'aurai bientôt à vous entretenir d'une maladie des enfans, contre laquelle il faut des moyens tout-à-fait débilitans. C'est une affection foudroyante du cerveau.

Votre Lucine ne veillant qu'au salut des femmes enceintes, accouchées ou dans les suites de couches, n'admettrait pas dans ses numéros des observations sur des maladies communes aux deux sexes, je ne trouverai donc que rarement l'occasion de lui témoigner ma reconnaissance pour le plaisir et

l'instruction qu'elle me procure tous les mois.

Voici néanmoins quelques réflexions sur le tampon.

Il y a quatre ans que madame Lutel eut une perte si considérable, qu'elle était sans pouls et sans connaissance quand j'arrivai auprès d'elle; le sang coulait encore, mais en petite quantité. La faiblesse, portée à un plus haut degré, aurait-elle, en arrêtant le cours du sang, donné à ce fluide le temps de se coaguler dans les vaisseaux utérins? Fallait-il courir cette chance? Je ne le pense pas. Je conseillai l'application du tampon, qui fut pratiquée sur-le-champ. Et bientôt, à l'aide d'une potion légèrement excitante, la malade se ranima petit à petit. Depuis lors, dans deux cas différens, j'ai eu recours au tampon avec un égal succès. Ce que vous avez publié dans votre Lucine, contre ce moyen, ne m'empêche pas de dire qu'on aurait tort de le proscrire, et voici mes raisons : Quand l'hémorragie à été forte, et qu'elle a mis la malade au plus bas, si nul remède propre à ralentir la circulation et à condenser le sang n'a été employé, je ne pense point que votre méthode, toute puissante qu'elle est, puisse agir assez promptement;

je ne pense pas non plus, vu l'incertitude de l'événement, que l'application des linges trempés dans l'eau la plus froide, soit tentée, dans tous les cas, par des médecins qui n'ont pas encore une réputation solidement établie; Hippocrate a pourtant dit : *At frigido in his utendum, unde sanguis profunditur, aut profusurus est, non supra ipsas partes, sed circa eas unde profluit.* Quant à l'eau à la glace et fortement nîtrée, on ne peut douter de son efficacité; mais si la malade est trop faible, si elle a un serrement spasmodique de la machoire, comment la lui faire avaler? Et puis, comme l'eau à la glace n'est pas infaillible, et que son usage n'est point consacré parmi nous, peu de praticiens s'exposeront à la conseiller.

Je ne parlerai pas des injections d'eau froide, votre prudence ne vous a pas permis d'en faire usage; et vous n'êtes point anglomane, malgré l'accueil que vous ont fait les plus célèbres accoucheurs de Londres.

Je n'hésite donc point de regarder le tampon comme l'*anchora salutis* dans les cas extrêmes; c'est sur-tout dans les campagnes, où les secours arrivent si tard, que ce moyen doit être d'un grand prix. L'homme de l'art,

mandé le matin, n'arrive souvent que le soir auprès de la malheureuse, qui conserve à peine la quantité de sang suffisante pour entretenir un filet de vie. Dans un danger si imminent, le médecin n'appellera-t-il à son secours que les remèdes qui agissent sur tout le système? Se fiera-t-il à cette faiblesse, dont un degré de plus peut anéantir sans retour l'action vitale? Non, il s'empressera de fermer la source du mal; et c'est le tampon seul qui peut soudainement produire cet effet, que je ne crois pas purement mécanique.

L'impression vive qu'éprouve l'orifice de l'utérus se réfléchit sur tous les points de ce viscère, et en détermine la contraction. N'est-il pas aussi stimulé par la vapeur du vinaigre dont le tampon est imbibé? Et si l'organe n'était plus excitable, l'effet mécanique, le bouchon enfin, ne serait-il pas l'unique conservateur des jours de la malade?

Le sang, retenu dans la matrice, y forme un caillot, qui, par la compression qu'il exerce sur les vaisseaux ouverts, laisse à la nature le temps de les cicatriser. Quand après un espace de temps suffisant on retire le tampon, le sang coagulé est doucement

expulsé par les contractions successives de la matrice, dont l'énergie vitale s'est ranimée. Dans tous les cas où je l'ai fait employer, ni le contact d'un sang qui n'a pu s'altérer à un haut degré, puisque l'air n'avait pas accès dans l'utérus, ni la résorbtion, n'ont donné lieu à des maladies consécutives.

Conservons donc à l'art un moyen dont (j'en tombe d'accord avec vous) il pourrait peut-être toujours se passer, si les autres secours étaient employés à propos et avec méthode.

Si vous voyez comme moi, et beaucoup d'autres, que l'intérêt de la vérité et de l'humanité exige que vous rappeliez ce que vous avez dit sur le tampon, je vous invite à en faire de nouveau l'objet de vos réflexions; pour spécifier dans un de vos prochains numéros les cas où ce moyen pourrait, quand les autres ont été inutiles, ou ne sont plus de mise, sauver les jours des malades.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé VOITHIER.

Réponse du docteur SACOMBE *à M.* VOITHIER, *médecin à Troyes.*

Ma Lucine recevra toujours avec plaisir, mon cher confrère, les observations que vous lui ferez passer sur les maladies des femmes et des enfans; elle s'enrichira de vos présens et les transmettra à ses abonnés avec cette confiance qu'inspirent vos talens et votre expérience.

Quant aux observations sur les maladies communes aux deux sexes, elle ne pourra en faire son profit, parce que son père à l'ambition de faire dire de lui : *Timeo hominem unius artis*, comme on a déjà dit : *Timeo hominem unius libri.* La vie est courte, mon cher confrère, et l'art est trop vaste pour que la carrière de la vie humaine puisse en embrasser l'étendue. Les enfans et les femmes, dont les affections semblent avoir été abandonnées à la nature, fourniront un assez vaste champ à nos observations, et nous nous renfermerons dans le cercle que nous nous sommes tracés.

Je vois avec peine que vous défendez la cause du tampon, qui ne mérite pas d'avoir

un apôtre tel que vous. Je crois, *comme vous et beaucoup d'autres*, *que l'intérêt de la vérité et de l'humanité* exige que cette question devienne l'objet des plus sérieuses réflexions.

Lorsque vous arrivâtes, il y a quatre ans, au secours de madame Lutel, le sang coulait en *petite quantité*, vous conseillâtes l'application du tampon, et depuis, *dans des cas différens*, vous avez eu recours au tampon avec un égal succès.

Puisque le sang ne coulait *qu'en petite quantité*, l'hémorragie utérine était, ce me semble, peu à craindre pour madame Lutel, et la potion cordiale eût produit seule le bon effet dont vous faites honneur au tampon.

Je ne puis deviner quels *sont les cas différens* dans lesquels vous avez eu à vous louer de l'usage du tampon, puisque vous ne jugez pas à propos de les spécifier.

Je plains les médecins qui, malgré l'expérience et l'autorité d'Hippocrate, n'oseraient point avoir recours à l'application des linges trempés dans l'eau froide, sur-tout après être convenus que l'eau à la glace, et fortement nîtrée, est d'une efficacité incontestable, parce qu'ils se priveraient volontairement d'une ressource précieuse.

« Tout le monde sait qu'on applique sur le » front, dit Charles White (1) ou sur la » nuque, un linge trempé dans l'eau froide, » pour faire cesser le saignement de nez. » On ne connaît point de remède plus effi- » cace contre cette hémorragie. On ne l'em- » ploie pas plus rarement et avec moins de » succès dans l'hémorragie de matrice ; car, » après avoir tenté en vain les autres moyens, » l'eau froide appliquée sur le dos, de la » manière dont nous venons de l'enseigner, » arrête enfin l'écoulement du sang ».

Mais, dites-vous, *si le resserrement spasmodique de la mâchoire empêche le malade d'avaler l'eau à la glace ;* voilà un cas particulier d'hémorragie utérine accompagnée de convulsions; mais dans cette complication de maux, pensez-vous de bonne foi, mon cher docteur, que le secours du tampon puisse produire des effets bien merveilleux?

Comme l'eau à la glace, dites-vous, *n'est pas infaillible, et que son usage n'est point consacré parmi nous, peu de praticiens s'exposeront à la conseiller.*

---

(1) Des fièvres qui suivent l'accouchement, *pag.* 70.

L'eau à la glace n'est point infaillible, mais le tampon l'est-il? La médecine possède-t-elle un moyen curatif infaillible? Non sans doute. Mais parmi les moyens médicaux propres à ralentir le mouvement de la circulation, je doute qu'il en existe de moins funeste et de plus efficace que l'eau très-froide et à la glace, prise intérieurement et appliquée extérieurement sur toutes les parties du corps, dans les cas d'hémorragie utérine menaçante; car lorsque le sang coule *en très-petite quantité* comme dans l'observation de madame Lutel, il ne s'agit plus que de redonner de l'action à la matrice, et c'est le but qu'atteignit la potion bien mieux que le tampon.

Vous n'hésitez donc point de regarder le tampon comme l'*anchora salutis*, dans les cas extrêmes, dans les campagnes où les secours arrivent si tard, que ce moyen doit être d'un grand prix.

Votre opinion sur le tampon me prouve que vous n'avez jamais eu le malheur d'être appelé dans des cas d'hémorragie utérine, causée par inertie complète de matrice.

Celle-ci ne donne pas aux médecins des villes le temps d'arriver pour secourir les femmes de la campagne. Lamotte, Mauriceau,

Peu et tous les praticiens célèbres nous avouent ingénuement qu'après les accouchemens les plus naturels, les plus heureux, et sur-tout les plus prompts, ils ont eu la douleur de trouver mortes des accouchées qu'ils avaient quittées demi-heure auparavant bien portantes, et qu'une hémorragie utérine, par inertie complète de matrice, avait frappées comme un coup de foudre.

Il est vrai que depuis Lamotte, l'art et l'humanité ont fait un devoir aux accoucheurs de n'abandonner les accouchées, même après la délivrance la plus heureuse et la plus naturelle, que lorsqu'ils ont la certitude physique qu'ils n'ont point à redouter pour elles l'hémorragie utérine, ce dont ils peuvent s'assurer par l'état actuel de la matrice, dont le fond contracté, oppose une assez forte résistance au doigt de l'accoucheur.

Croyez-vous, mon cher confrère, que le tampon de Le Roux, introduit dans le vagin, et même dans la matrice, eût sauvé la vie aux femmes que Lamotte, Peu et Mauriceau ont trouvé mortes? Non sans doute. Mais on les eût sauvées par les moyens que j'ai indiqués.

Je regarde donc l'usage du tampon comme plus funeste qu'avantageux dans l'hémorragie

utérine qui reconnaît pour cause l'inertie complète de l'*uterus*.

Si l'inertie est incomplète, on n'a besoin ni de topiques froids, ni de boissons d'eau glacée ou *fortement nîtrée;* les potions légèrement cordiales, en donnant de l'action à la matrice, resserreront par degrés les orifices béans des vaisseaux de ce viscère, et arrêteront la perte sans le secours du tampon.

Je conviens avec vous, mon cher confrère, et je crois l'avoir déjà dit, que l'évaporation de la liqueur stiptique dont le tampon est imbibé, a fait toute la réputation du tampon et de son auteur.

Mais loin de nous l'idée que le *bouchon soit l'unique* conservateur des jours de la malade. Le sang retenu dans la matrice y forme un caillot, mais le caillot, en s'opposant à la contraction des vaisseaux utérins, entretient la perte.

Du reste, mon intention n'a point été de ravir à l'art un moyen dont vous convenez qu'il pourrait peut-être toujours se passer si..... Je propose, d'après l'observation et l'expérience, que l'art dispose à son gré des moyens qui lui paraîtront les plus salutaires. Je sème, la postérité recueillera.

Voici mon dernier mot sur le tampon. Je le crois dangereux dans le cas d'hémorragie utérine, par inertie complète de matrice, inutile dans la perte par inertie complète.

Nous pouvons différer sur le tampon de Le Roux, mais nous ne différerons jamais sur les sentimens d'estime et d'amitié que se doivent l'un à l'autre deux médecins qui tendent au même but, les progrès de l'art et le bien de l'humanité.

Vous souvient-il, me dites-vous, mon cher confrère, *que le jour où nous nous promenions ensemble, du côté de St.-Germain, je parvins à vous faire convenir que le tampon pouvait être quelquefois utile?*

Oui, mon cher confrère, il m'en souvient; mais qu'il vous souvienne aussi de toutes les circonstances de cette journée délicieuse, et vous me pardonnerez volontiers d'avoir trahi un instant ma façon de penser, en renonçant par complaisance à une opinion qui paraissait n'être pas la vôtre.

La journée était belle, je goûtais à votre société le paisir dont je jouis si rarement, celui de conférer amicalement avec un médecin instruit, sans passion et sans préjugés. Le cite agréable nous offrait le plus riant tableau de

la nature ; je venais de lire dans vos yeux son langage expressif au Port-Marly, et la douce émotion de votre cœur sensible se prolongea long-temps sur la chaussée de Bougival. C'est dans ces momens enchanteurs, il m'en souvient très-bien, et vous ne les avez pas oubliés, que nous parlâmes hémorragie utérine et *tampon*. Je vous dis alors, pour ne pas troubler la douce harmonie de nos cœurs attendris par le même spectacle, que le tampon pouvait quelquefois être utile, mais je ne savais trop ce que je disais, ou plutôt, je goûtais trop de plaisir à votre société pour ne pas dire tout ce que vous disiez.

Je ne prétends cependant point m'ériger en juge de votre opinion sur l'usage du *tampon* dans l'hémorragie utérine. Je ne suis ici qu'historien et rédacteur. Nous semons, nos lecteurs recueilleront, *legent*, *legentque*, ils liront et cueilleront ce qu'ils jugeront être plus conforme à l'expérience et à l'observation.

Salut et santé. *Signé* SACOMBE.

Metz, le 14 brumaire an 13.

M. Morlanne, professeur d'accouchemens et rédacteur d'un journal relatif à cet art, au docteur Sacombe.

Monsieur,

Je m'empresse de vous faire part de l'état dans lequel j'ai trouvé la matrice d'une femme sur laquelle j'ai pratiqué l'opération cæsarienne, le 5 vendemiaire dernier. Je connais toute la vivacité de votre zèle à demander, pour motiver prudemment cette opération, une matrice cicatrisée, à la suite de cette longue incision que l'on y fait pour en extraire l'enfant.

J'ai toujours douté du succès de cette opération, et l'objection la plus forte, sans doute, et la plus juste que l'on puisse y opposer, est l'impossibilité physique de la réunion des bords d'une grande incision faite à un viscère creux, composé de fibres musculaires, transversales et obliques. Je sais cependant aussi que les partisans de cette opération nient l'existence des fibres musculaires dans la structure de la matrice ; mais ce n'est pas là répondre à l'objection. Vous avez pu voir

dans mon recueil périodique d'observations sur les accouchemens, combien j'étais éloigné de croire aux succès cæsariens. J'ai cependant fait cette opération deux fois depuis douze ans que je pratique les accouchemens, parce que si je m'accorde avec vous sur l'impossibilité physique de la réunion des grandes solutions de continuité faites à la matrice, je ne nie point la faculté de la conception chez les femmes dont le bassin est trop resserré pour rendre l'accouchement possible par les voies naturelles ; et si je conviens qu'elles conçoivent moins aisément que les autres femmes, je sais aussi que plus ardentes pour l'acte vénérien, elles peuvent quelquefois réussir, parce que la faculté conceptive ne réside point dans la disposition des os, mais dans la matrice, dans le degré de vitalité, d'excitabilité dont cet organe est doué.

Le fait dont il est ici question, est tel, que le bassin de cette femme n'offrant que deux pouces de distance du promontoire de l'os *sacrum* à la symphise pubienne, et moins de deux pouces de ce même promontoire à la partie interne de la cavité cotyloïde droite; qu'après trois jours et trois nuits de douleurs véritables d'enfantement, l'action de la ma-

trice ayant été reconnue impuissante, les consultans et moi avons pratiqué la section du bas-ventre et de la matrice, du consentement libre de la malade et de son mari, dans l'intention de sauver son enfant, et avec l'espoir de la guérir elle-même, ou du moins de lui prolonger la vie, qu'elle aurait inévitablement perdue quelques jours après l'extraction de son enfant par les voies naturelles, étant au-dessus des ressources de l'art.

Je ne puis vous rendre dans une lettre tout le détail intéressant de la maladie consécutive ni de l'autopsie cadavérique ; ces deux points donneront lieu à une dissertation étendue que j'aurai l'honneur de vous communiquer dans le temps. Il suffit, je crois, de vous dire aujourd'hui que la femme mourut le 35e. jour de l'opération ; que la matrice est presque entièrement déployée, mais que la plaie faite pour extraire l'enfant, n'est point cicatrisée, ou plutôt que ce viscère présente une fistule, qui, dans sa direction perpendiculaire, offre une étendue de treize lignes. J'observe que les bords de la fistule ne sont point calleux, mais lisses et polis ; le fond de la matrice, son ligament large du côté droit, l'épiploon, une partie du mesentère, trois anses de l'intestin

ilcum, une portion du *jejunum*, le *cœcum* et le péritoine qui tapissait la face interne des muscles sur lesquels on a fait l'incision abdominale, adhéraient tous ensemble et formaient une poche où nous avons trouvé environ trois onces de pus de bonne qualité. J'observerai encore que nous avons attribué la mort de la malade, 1°. à la métastase purulente sur les organes de la respiration ; 2°. au transport de ce même pus dans les voies de la circulation ; 3°. enfin, à l'altération des parties qui environnaient la plaie de l'abdomen.

Un chirurgien célèbre, mais qui n'accordait aucune célébrité aux accouchemens, a dit: Qu'en se disputant avec eux, il ne gagnait rien, parce qu'ils finissaient par se réfugier dans la matrice. Mais vous, Monsieur, si, sur le fait que j'ai l'honneur de vous communiquer, vous avez de nouveau quelque dispute avec les cæsariens, vous êtes presque sûr de gagner, car ils auront beau se sauver dans la matrice, et en resserrer l'orifice, vous les retrouverez facilement par la fistule.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la considération la plus distinguée, votre devoué confrère. *Signé* MORLANNE.

Réponse du docteur SACOMBE *à la lettre ci-dessus.*

Paris, ce 21 brumaire an 13.

MONSIEUR,

Une première lecture de votre lettre n'a pas suffi pour m'en développer les motifs et le but (j'ai la conception un peu lente) , je la méditerai dans le loisir du cabinet, et j'y répondrai catégoriquement en l'insérant dans ma Lucine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la considération la plus distinguée, votre dévoué confrère. *Signé* SACOMBE.

Réflexions du docteur SACOMBE *sur la lettre de M.* MORLANNE.

Le chirurgien célèbre qui refusait avec raison la célébrité aux accoucheurs de son temps, est feu M. Louis. Mais M. Morlanne a mal interprété le bon mot du secrétaire de l'académie de chirurgie de Paris.

« J'ai comme vous, me disait un jour M. » Louis, fait la guerre aux accoucheurs ;

» mais dès que je les serre de près, ils se » sauvent dans la matrice ».

Monsieur Louis n'entendait pas dire que les accoucheurs cæsariens se retranchaient dans la matrice, comme dans une citadelle inexpugnable; mais qu'incapables de répondre aux objections solides qu'il leur faisait, ces Messieurs allaient se cacher honteusement dans leur partie honteuse.

L'épigramme de M. Morlanne, sur la fistule de la matrice, est donc sans sel, et la nouvelle voie que son opération me fraya le 5 vendemiaire an 13, me devient inutile, quand j'ai la clef de l'orifice pour aller atteindre les accoucheurs qui voudraient se réfugier dans ce viscère.

Mais laissons la plaisanterie toujours déplacée dans une matière aussi grave, et voyons quels peuvent avoir été les motifs de l'empressement de M. Morlanne, à me faire part de l'état de la matrice de la femme opérée par lui le 5 vendemiaire.

M. Morlanne sait (1) que je ne suis pas partisan de la section cæsarienne, et il s'empresse

(1) J'ai l'honneur de compter M. Morlanne parmi mes abonnés.

de m'apprendre qu'il l'a pratiquée le 5 vendemiaire, lui, qui, s'il faut l'en croire, *a toujours douté du succès de cette opération.*

Il l'a pratiquée *du consentement de la malade et de son mari*, c'est fort bien. *Dans l'intention*, ajoute-t-il, *de sauver son enfant.* Cette intention n'a pas sans doute été remplie, puisque M. Morlanne garde le silence à cet égard : *et avec l'espoir de guérir la mère, quoiqu'il ait toujours douté du succès de cette opération.*

Mais la mère a-t-elle été guérie ? Non, *puisqu'elle est morte le trente-cinquième jour après l'opération* (1).

M. Morlanne nous promet, à la vérité, une *dissertation étendue* dans laquelle il prouvera, quoiqu'il *ait toujours douté du succès de l'opération cæsarienne*, que la femme opérée par lui le 5 vendemiaire, n'est morte 1°. qu'à raison *de la métastase purulente sur les organes de la respiration ;* 2°. *du transport de ce même pus dans les voies de la circulation ;* 3°. *enfin, de l'altération des parties qui environnaient la plaie* de l'abdomen.

---

(2) La date est mise en toutes lettres. (*Ne varietur.*)

Convenons donc que le mauvais succès (pour la mère et pour l'enfant) d'une opération cæsarienne, n'a pu être le véritable motif de l'empressement de M. Morlanne, à me faire part de ce nouveau chef-d'œuvre dont j'ai démontré l'impossibilité.

En relisant cette lettre, il m'est venu une pensée : M. Morlanne qui me paraît tourmenté du desir de la célébrité, aspirerait-il à la gloire de Bacqua, couronné pour un succès gastrotomien? Ces trente-cinq jours de vie, après une opération (prétendue) cæsarienne, m'autoriseraient à le penser. Du reste, ce n'est là qu'un doute que l'avenir éclaircira.

Quelle honte cependant pour notre siècle que les grands-maîtres de l'art ne puissent obtenir un succès cæsarien, quand les Lucas éventraient sept fois heureusement la même femme avec un rasoir et en état d'ivresse, dans les beaux jours de la Saint-Barthélemy, et sous le règne du fameux François Rousset (1).

Quand M. Morlanne pratiquera une nouvelle opération cæsarienne, je le conjure, pour sa propre réputation, de se faire assister

---

(1) Voyez mon histoire de l'opération cæsarienne. *Lucine Française*, tome Ier.

de témoins qui puissent certifier que l'enfant a été extrait par l'incision faite à la matrice ; et dans ce cas nous apprendrons la mort de la femme, opérée avant le trente-cinquième jour de l'opération.

Paris, ce 19 frimaire an 13.

Le rédacteur de la Lucine Française, *à M.* BERTRAND, *chirurgien à Méry-sur-Seine, département de l'Aube.*

MONSIEUR,

Ce n'est ni ma faute, ni celle de M. Lefebvre si vous n'avez pas encore reçu les trois premiers *numéros* de ma Lucine pour l'an 13. Ne vous en prenez qu'à la personne que vous avez bien voulu charger de votre abonnement. Je vous invite, ainsi que tous les souscripteurs qui liront la présente, à vous adresser directement à M. Lefebvre, imprimeur, rue de Lille, n°. 688, faubourg St.-Germain, qui vous servira avec zèle et célérité.

Salut et respect. *Signé* SACOMBE.

Paris, 19 frimaire.

Au rédacteur de la Lucine Française.

J'ai l'honneur de vous présenter, estimable

docteur, le premier exemplaire de l'ouvrage de STEIN, traduit par mon frère.

En parcourant son discours préliminaire, seule chose qu'un profane tel que moi puisse juger, je viens de voir qu'il parlait de vous comme d'un des savans les plus distingués de l'Europe, ce qui est une demi-justice rendue pour ceux qui, comme moi, ont l'avantage de vous connaître, et savent qu'à des talens supérieurs et un courage honorable, vous joignez des qualités propres à vous faire estimer et rendre recommandable à tous ceux qui font cas de l'honneur, des talens aimables et du dévouement utile à la cause de l'humanité, réunis ensemble.

Agréez l'hommage de toute mon estime et de toute la considération qui vous est due.

P. J. BRIOT.

Paris, ce 21 frimaire.

Réponse à la Lettre ci-dessus.

Agréez, Monsieur, mes sincères remercimens, pour le cadeau que vous venez de me faire, de la part de M. votre frère.

J'avoue que l'estimable traducteur de STEIN

a

a chatouillé un instant mon orgueil, en m'élevant à la hauteur de l'illustre Boër; mais qu'il m'a fait payer cher cet éloge, en me rabaissant jusqu'à l'Osiander parisien. On dirait que le traducteur ne m'a porté si haut que pour rendre ma chûte plus douloureuse; mais le sentiment de la reconnaissance, pour ses maîtres, toujours louable dans un jeune homme, excuse à mes yeux monsieur votre frère, et me fait interprêter favorablement l'affront d'un parallèle aussi honteux.

Je suis infiniment sensible à ce que vous me dites d'obligeant; peut-être même y a-t-il de ma part un excès d'amour-propre à publier votre lettre; mais quand l'Envie et la Calomnie s'acharnent après moi, mes lecteurs me pardonneront sans doute de tirer vanité du suffrage honorable d'un homme tel que vous.

Je vais lire la traduction de l'ouvrage de STEIN, et j'en rendrai compte dans le numéro prochain de ma Lucine.

Agréez l'hommage de mes sentimens respectueux. *Signé* SACOMBE.

L'ART D'ACCOUCHER, *par* G. G. Stein, *professeur à l'université de Marpourg, traduit de l'Allemand, sur la* 5e *édition*, par P. F. Briot, docteur en chirurgie, ex-chirurgien de première classe aux armées, professeur d'anatomie à Besançon, correspondant de la Société de l'école de médecine de Paris; *avec* 24 *planches; suivi d'une dissertation sur la fièvre puerpérale*, par J. C. Gasc, professeur en médecine; 2 *vol. in-8°. A Paris, chez Croullebois, libraire, rue des Mathurins, n°.* 398; *Bossange, Masson et Besson, libraires, rue de Tournon, n°.* 1133; *Gabon et compagnie, libraires, place de l'Ecole de Médecine. An* 12.

DANS ses *idées générales sur la médecine*, présentées à l'Ecole de Médecine de Paris, M. Briot avait déjà prouvé qu'il connaissait toute l'étendue des devoirs qu'un bon médecin a à remplir. Dans son discours préliminaire, le traducteur de l'ouvrage de STEIN en fait aimer la pratique, et se montre digne d'exercer

le plus noble des états, par sa philosophie et par son humanité.

« De même, dit M. Briot, que le com-
» merce, la littérature et les sciences s'enri-
» chissent par des échanges, et sous le rapport
» des lumières comme sous celui des pro-
» ductions, les divers pays ont besoin les uns
» des autres. Les hommes qui les parcourent
» recueillent de nouvelles idées dans leurs
» communications avec les savans qui les
» habitent; ils les rapportent dans le leur; et
» ce genre de conquêtes, qui ne coûtent ni
» larmes ni sang au vaincu, est souvent le
» seul réel dédommagement que le vainqueur
» retire des sacrifices que ses victoires lui ont
» coûté. Si nous nous sommes trouvés dans
» un moment où tout était dirigé vers les
» conquêtes que l'on n'obtient que par la
» destruction des hommes, tâchons de le faire
» oublier par le récit de celles que nous cher-
» chions à faire pour leur conservation ».

J'ose attendre plus de M. Briot. En réalisant le projet qu'il a conçu d'enrichir sa traduction de notes, fruit de sa pratique, il effacera les taches nombreuses du Traité qu'il a traduit. Je vais me permettre de lui en indiquer les principales.

1°. Disciple de Levret, Stein, ainsi que son maître, admet des grossesses *vraies* et des grossesses *fausses*. Qu'est-ce que c'est qu'une fausse grossesse ? Ce ne peut être qu'une grossesse *apparente :* or, une grossesse apparente ne peut être une grossesse, puisqu'elle n'est point le fruit de la conception.

2°. La môle, dit Stein, est un corps entièrement étranger à la conception ; l'expérience prouve le contraire. Les vierges ne rendirent jamais de *môles*. Ces végétations animales sont donc toujours le fruit de la conception et l'effet de l'avortement.

« 3°. Comment verrait-on si souvent des » grossesses de jumeaux, dit Stein, si la » superfécondation n'arrivait pas dans les » premiers jours de la conception » ? (car la superfétation ne peut avoir lieu, suivant lui, que dans une matrice double).

Mais comment accorder cet aphorisme avec le précédent, que voici ?

« La grossesse composée de plusieurs fœtus, » dit Stein, a lieu lorsque deux ou plusieurs » œufs de l'un ou des deux ovaires sont fé- » condés et transmis à la matrice en même » temps ».

4°. Le *placenta*, dit Stein, est une partie de l'œuf.

Si le *placenta*, qui n'est autre chose que la liqueur spermatique de l'homme ou du mâle; était une partie constitutive de l'œuf, chaque enfant, dans la matrice, aurait son *placenta*; ainsi on trouverait constamment deux arrière-faix dans les grossesses de jumeaux, et trois dans les grossesses de trijumeaux, tandis qu'au contraire, quoiqu'en disent les superfétateurs, on ne trouve qu'un seul *placenta*, quel que soit le nombre des enfans.

5°. La matrice de Stein est merveilleusement dessinée, et la planche qui la retrace aux yeux, pourrait servir de modèle à un maître écrivain, pour le dégagement de la main. Mais la nature n'a pas servi de prototype à l'artiste qui la dessinée; cette figure est tout au plus le fruit de l'imagination de l'anatomiste.

Un seul homme a bien disséqué et connu la structure de la matrice, c'est Sue, père du médecin en chef de la garde impériale. Ce célèbre anatomiste a saisi la texture admirable de ce viscère avec l'œil du génie. Sa découverte confirme la mienne. Le mouvement de rotation spirale que l'organe de la génération fait exécuter à l'enfant à terme, à l'instant physique de l'accouchement, m'a

fait deviner que la direction des fibres de ce viscère devait être telle que Sue l'avait décrite sans connaître le mécanisme de l'accouchement, que j'ai démontré le premier.

Il est vrai que la structure de la matrice de Stein est plus favorable que celle de Sue à accréditer les succès de l'opération cæsarienne.

6°. L'opération cæsarienne! A ce seul mot une sueur froide se répand sur toute la surface de mon être, et deux années de recherches profondes sur l'histoire et la pratique de cette opération, réveillent en moi les souvenirs les plus affligeans. Si Stein n'était que le partisan de la section cæsarienne, je plaindrais son erreur, et je lui laisserais son opinion; mais le docteur Stein se flatte d'avoir pratiqué deux fois avec succès l'opération cæsarienne, et je me vois forcé de le ranger parmi les Rousset, les Lucas, les Rulaud, les Soumain, les Lauverjat, etc. qui en ont imposé à leur siècle et à la postérité.

7°. Le docteur Stein est partisan de la *culbute*, mais il diffère, sur ce point, de ses devanciers, en ce qu'il pense que le fœtus exécute cette *culbute* peu-à-peu *dans le courant du sixième ou du septième mois de la*

grossesse, au lieu de la faire *avec violence et tout d'un coup*. Pour moi, je déclare que les fœtus sont moins *sauteurs* que les adultes qui ont imaginé cette *culbute*.

8°. Le docteur Stein divise l'accouchement *relativement à l'époque à laquelle il arrive*, en accouchement *précoce*, en accouchement *prématuré*, en accouchement *à terme*, et en accouchement *tardif*.

Par rapport à la manière dont s'opère l'accouchement, il le divise en *naturel* et en *contre-nature*.

Mais en quoi diffère un accouchement *précoce* d'un accouchement *prématuré?* En ce que, dit le docteur Stein, celui-là a lieu à dater du milieu de la grossesse jusqu'au septième mois, tandis que celui-ci arrive du septième mois jusques peu avant le terme fixé de l'accouchement.

Cette distinction me paraît oiseuse.

Qu'entend le docteur Stein par accouchement *contre-nature?* Il ne le définit point, parce qu'il est *indéfinissable;* mais il le distingue en deux classes; savoir: « les accou-» chemens *contre-nature* qui se font par la » tête et ceux qui se font par les pieds.

» Ces deux classes, ajoute le docteur Stein,

» comprennent différens genres, et ceux-ci » différentes espèces.

» En outre, l'accouchement peut être » simple ou multiplié, c'est-à-dire, d'un ou » plusieurs fœtus ».

Il ne manquerait plus à ces distinctions d'accouchemens *contre-nature*, que celles d'accouchement d'une fille, d'un garçon et d'un hermaphrodite.

L'accouchement laborieux n'entre point dans le plan du docteur Stein. Cependant, par accouchement *contre-nature*, peut-on entendre autre chose qu'un accouchement plus ou moins laborieux ?

9°. Depuis que j'ai publié mon *Code Lucinien*, le docteur Stein est devenu législateur ; mais je doute que des lois qui ne sont point basées sur la nature, soient jamais sanctionnées par l'expérience.

Telles sont, à mon avis, les principales erreurs que j'ai retrouvé avec plaisir dans l'ouvrage du docteur Stein ; je dis avec plaisir, parce que l'amour que je porte à ma patrie me fait savourer la douceur de voir bientôt les jeunes accoucheurs français ajouter à sa gloire en portant la hache sur une branche aride de la médecine, qu'il est temps d'élaguer.

C'est ce que fera sans doute M. Briot dans les notes qu'il se propose d'ajouter à l'ouvrage allemand. Médecin, accoucheur et littérateur distingué, M. Briot marchera à grands pas dans la carrière, à la lueur du flambeau de l'expérience et de l'observation.

Considérations générales sur les accoucheurs et sur leur art, par M. D***, ancien médecin-chirurgien en chef dans les hôpitaux militaires, et maître en chirurgie, *aidant les accouchemens, etc.; avec cette épigraphe :*

Tigris agit rubidâ cum tigride pacem,
Perpetuam; Suavis inter se convenit ursis.
Juv. Sat. XV. Vers. 163.

Tel est le titre d'une brochure in-8°. de 22 pages, qu'on vend à Paris chez tous les marchands de nouveautés, adressée sous forme de lettre à M. F.** ancien avocat au parlement de Paris.

« Je m'engage, dit l'auteur (1), à développer mes idées dans une seconde lettre, » et à répondre à toutes les propositions ou

---

(1) Page 22.

» objections qu'on jugera à propos de me » faire, si l'on conserve toutefois les égards » que tous les hommes se doivent ».

Nous sommes trop intéressés à profiter des observations de M. D.*** et à nous environner de ses lumières, pour manquer aux égards qu'il exige; mais nous nous permettrons de lui dire, qu'il n'a pas donné dans sa lettre l'exemple de cette modération qu'il impose à ses lecteurs, et de ses égards dont il fait un devoir à tous les hommes.

« Vous m'avez fait en quelque sorte, dit » l'auteur (1), un devoir de m'expliquer sur » le trop malheureux et *trop éclatant* procès » des deux accoucheurs B.**** et S.*** ».

Les égards que tous les hommes se doivent exigeaient de M. D.***, qu'il donnât au chef des cæsariens la qualité de Monsieur, qu'il accorde à son Mécène. En vain, pour se justifier de ce manque d'égards, M. D.*** dirait-il que les grands hommes ne prennent point le titre de Monsieur, et qu'il a pu dire B.**** comme on dit Cicéron, Alexandre; mais j'observerai que ce n'est qu'après leur mort

(1) Page 1re.

qu'on en use ainsi avec les grands hommes, et que M. B.**** n'est pas mort.

Pour moi je dispense M. D.*** de tous les *égards que tous les hommes se doivent*, mais je trouve très-mauvais qu'il traite de *forfanterie médicale* le défi loyal et solemnel donné par moi à tous les accoucheurs, de trouver une femme rachitique que je ne puisse accoucher par la voie naturelle.

« Cette forfanterie médicale, ajoute l'auteur, » retombe dans le néant, ou n'est plus ac- » cueillie que par le rire et le mépris » (1).

Madame Picamelot, épouse d'un marchand de vin, rue de la Monnaie, vis-à-vis la rue Baillet, avait eu trois enfans mutilés dans la matrice par trois accoucheurs; le fait sera attesté par MM. Lacroix, Laborde et Boyé. Appelé à son quatrième accouchement, je fis l'extraction d'un enfant à terme, par la voie naturelle, sans instrumens et sans mutilation. Je n'ai pas ouï-dire que cette expérience ait été *accueillie par le rire et le mépris.*

M. B.**** avait avancé, en présence de MM. Vitet, Sue, médecin; Marchais, accoucheur;

(1) Page 9.

Leclerc, médecin ; Boyer, chirurgien, etc., et de soixante élèves en médecine, que je ne pourrais extraire par la voie naturelle l'enfant putrifié dans la matrice de la femme Marville; et l'extraction pratiquée par moi, en présence de vingt-six personnes, justifia mon pronostic et donna un démenti formel à M. B****. Je n'ai pas ouï-dire que cette expérience ait été *accueillie par le rire et le mépris* (1). J'ai ouï-dire, au contraire, que si les accoucheurs refusaient mon défi, c'est qu'effrayés par les deux succès que je viens de rapporter, ils craignaient, en signant l'impossibilité, d'être *accueillis par le rire et le mépris*, en dépit *des égards que tous les hommes se doivent.*

« Jusqu'à l'empêchement absolu naturel » *bien constaté*, d'accoucher, dit M. D.***, » l'accouchement ne demande qu'à être *aidé* » par une personne intelligente et sensible, » prémunie des principes élémentaires et » d'une patience *exercée*, *sous tous les rapports*, dans la pratique des accouchemens.

---

(1) Je m'abstiens de citer un plus grand nombre d'expériences d'heureux succès, par la seule raison qu'elles n'ont pas eu la même authenticité.

» Est-ce donc un homme ou une femme qui » est appelée aux fonctions de ce pudique » ministère ? Il y a long-temps pour la pre- » mière fois que la nature, la pudeur et l'a- » mour-propre des femmes ont décidé la » question.

» C'est donc une femme et exclusivement » une femme qui doit *aider* et non *faire* l'ac- » couchement, etc. (2)».

M. D.*** paraît ici en contradiction avec lui-même, en doutant de *l'empêchement absolu naturel d'accoucher*, après avoir qualifié de *forfanterie médicale*, le défi donné par moi d'accoucher heureusement toute femme rachitique par la voie naturelle. Pour être en droit de traiter mon défi de *forfanterie médicale*, indépendamment *des égards que tous les hommes se doivent*, il faudrait, ce me semble, être convaincu qu'il peut y avoir quelquefois impossibilité physique de l'accouchement par la voie naturelle.

« La nature, la pudeur et l'amour-propre » des femmes, dit l'auteur, ont décidé il y » a long-temps que c'est la femme et non

---

(1) Page 10.

» l'homme qui est appelée à la fonction pu-
» dique de l'accouchement ».

La nature, dans l'exécution générale de son plan, ne veut ni accoucheur ni sages-femmes, ni AIDANS les accouchemens. Si l'auteur des Considérations pouvait élever des doutes à cet égard, je lui citerais l'exemple des animaux, dont les femelles n'empruntent le secours d'aucun autre animal pour la fonction naturelle de l'accouchement. Ce n'est donc pas la nature qui a décidé que la femme serait appelée à secourir la femme dans la fonction pudique de l'accouchement.

Les vices des institutions sociales ont seuls imposé à la femme en *travail* la nécessité d'implorer le secours de ses semblables.

La pudeur, la sensibilité, le besoin mutuel firent d'abord donner la préférence aux femmes ; mais la foiblesse de leur sexe, la multiplicité des obstacles, la nature des accidens, firent bientôt sentir aux femmes en *travail* le besoin d'avoir recours aux hommes.

L'amour-propre des femmes ne résista jamais à la douleur, et céda toujours au desir de conserver la vie et la santé.

Il est donc faux que la nature, la pudeur et l'amour-propre des femmes fassent au beau

sexe une loi de la proscription des accoucheurs; tandis que la nécessité du ministère des accoucheurs est demontrée par la raison, l'expérience et l'observation de tous les siècles.

La raison seule dit à haute voix que les obstacles, au libre exercice de la fonction importante de l'accouchement, sont en raison de la corruption des mœurs, du luxe, de l'oisiveté, du régime de vie, du défaut d'exercice, de l'intensité des passions.

L'expérience journalière démontre que les femmes qui mènent une vie errante et vagabonde, telles que les vivandières, n'ont d'autre accoucheuse que la nature; que les villageoises ne sont secourues que par une voisine ou par une matrône ignorante; que les habitantes des villes ont besoin de sages-femmes instruites ou d'accoucheurs; enfin, que dans les grandes cités, les accoucheurs les plus instruits, ont besoin de toutes les ressources de leur art pour prévenir les accidens ou pour y remédier.

L'observation m'a démontré que dans les grandes cités, les sages-femmes les plus instruites sont les plus prudentes, et qu'elles se font un devoir d'appeler un accoucheur dans les cas d'hémorragie utérine ou de convul-

sions ; de conversion de l'enfant par les pieds ; d'accouchemens laborieux par vice de configuration du bassin de la mère, pour cause de putréfaction de l'enfant, etc.

Supposons donc maintenant que d'après le plan de M. D.*** les accoucheurs soient proscrits dans les vastes cités, et voyons les inconvéniens qui résulteraient de cette révolution. La femme en *travail*, par exemple, a le bassin vicié ; la sage-femme refuse, par incapacité ou par timidité, de terminer l'accouchement ; il faut avoir recours à un homme de l'art, qui nécessairement, dans l'hypothèse, sera un ignorant ; car comment espérer qu'un homme qui ne fait point habituellement son état de la pratique des accouchemens, consacrera ses veilles et ses talens au perfectionnement de cette branche de la médecine ? L'espoir de se faire un nom et une ressource contre les besoins de la vie, peut seul encourager l'artiste dans l'étude des sciences. Dans les cas d'hémorragie utérine, le chirurgien auxiliaire de la sage-femme *tamponnera;* dans le cas de vice de bassin, *il tenaillera* ou *crochetera*, *éventrera* ou *mutilera*.

« Car où finit l'accoucheur, dit M. D***. » le chirurgien-opérateur commence ».

Or,

Or, dans le plan de suppression des accoucheurs, le chirurgien-opérateur commence où finit la sage-femme. Voici le texte :

« Point d'accoucheur, ni d'art dans les » accouchemens naturels, qui font les neuf » cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes des » accouchemens; point d'accoucheur et fort » peu d'art dans les accouchemens où la nature, » déviant de sa marche commune, ne doit » encore y être remise que par les mains (1). » Enfin, point d'accoucheur et rien de son art » où il faut un chirurgien-opérateur pour » extraire l'enfant devenu un corps étranger, » et qui ne peut *absolument* (2) se produire » ou être amené (3) par les voies naturelles; » *car où finit l'accoucheur, le chirurgien-* » *opérateur commence* ».

---

(1) Est-ce par les mains de l'accoucheur ou par les mains de la nature, que la nature, *déviant de sa marche*, doit être remise dans sa marche ? *Fiat lux.*

(2) Ici l'auteur admet l'impossibilité physique de l'accouchement, tandis que quelques pages plus haut il a dit : Jusqu'à l'empêchement absolu naturel, *bien constaté*, d'accoucher.

(3) *Se produire ou être amené* ne sont pas deux termes synonymes : expulsion et extraction sont deux expressions opposées dans le langage de la science.

Après cela, savans de toutes les classes, suivez le conseil du bon La Fontaine.

> Travaillez, prenez de la peine,
> C'est le fond qui manque le moins;

quand d'un seul coup de plume, le premier venu renversera l'édifice de vos travaux. Voici comment M. D.*** me traite (*en conservant toutefois les égards que tous les hommes se doivent*), pour avoir porté le compas géométrique sur le bassin de la mère et sur la tête du nouveau-né.

« Qu'on s'épuise maintenant en compa-
» raisons, en calculs mathématiques, en rai-
» sonnemens physiologico-mécaniques à perte
» de vue, sur les rapports des diamètres du
» bassin de la mère avec ceux de la tête du
» fœtus, les résultats de ces diverses théories-
» mécaniques et rigoureuses, seront toujours
» mis en défaut *par les variantes incalcu-*
» *lables et imprévues de l'élasticité orga-*
» *nique* ou vitale des parties, concurrem-
» ment avec celles particulières, à la con-
» texture propre de la mère et de l'enfant ».

M. D.*** ne veut pas qu'on dise *faire*, mais *aider* l'accouchement. Mais d'abord est-

ce l'accouchement qu'on aide ou les femmes qu'on aide en accouchement? Je laisse à M. F.** ancien avocat au parlement de Paris, le soin de décider la question. Quant à l'expression de *faire* l'accouchement, voici comment M. D.*** motive l'impropriété de ce mot.

« En langage de boucher, dit-il, (1) il est » consacré par l'usage de dire *faire un bœuf*, » *un veau*, *un mouton*, lorsqu'on va le tuer » et le préparer pour la vente, car il faut bien » le dire en passant, afin qu'on le sache, que » le mot *faire* est ici une expression vicieuse » qui conduit à une pratique plus vicieuse » encore, et qu'il faut la laisser aux bou- » chers ».

Faire une femme, veut donc dire, en langage de boucher, tuer une femme: M. D.*** s'exprimerait donc ainsi, dans la nuit du 10 au 11 thermidor an 11; M. B.**** fit Madame T.** J'avoue que ce langage était nouveau pour moi. On apprend tous les jours avec les gens d'esprit.

Citons encore de cet opuscule un passage qui m'a paru très-gai.

« L'accoucheur en vogue, dit l'auteur, est

(1) Page 10.

» mandé avec empressement, se fait attendre,
» arrive avec fracas, et est reçu avec la con-
» fiance aveugle et fervente que tout danger
» pressant inspire. Il adresse d'abord à la
» femme en *travail*, quelques propos cava-
» liers ou grivois, selon qu'il est en belle
» (propos qu'il estime être des moyens d'en-
» couragement et de consolation, et qui ne
» sont dans le vrai qu'un prélude de fami-
» liarité aussi indécent que hors de propos);
» immédiatement et *ex abrupto*, il passe à
» l'examen de l'état du *travail*; cet examen
» se fait ordinairement sous les yeux de l'époux
» et des assistans; mais l'accouchement n'est
» pas près de se terminer. Alors, Monsieur
» l'accoucheur se jette sur un lit, ou s'en-
» fonce dans un fauteuil. Là, il nombre et
» dit avec emphase les nuits qu'il vient de
» passer sans dormir, les accouchemens qu'il
» a *faits* chez les femmes du plus haut pa-
» rage. Notez bien que ce sont presque tous
» accouchemens où il a été obligé d'em-
» ployer *les ferremens*, et par conséquent
» laborieux.

« A ce récit, continue l'auteur, tout l'audi-
» toire s'ébahit en s'écriant : quel talent !
» quelle peine ! quelles obligations on doit

» vous avoir, pour vous sacrifier ainsi au » soulagement de l'humanité souffrante! Mon- » sieur, voudriez-vous accepter un consommé? » Volontiers. — Le pauvre homme le prend, » puis s'endort après avoir prescrit à la patiente » de se promener en long et en large, etc. ».

J'aime à me persuader, pour l'honneur des accoucheurs français, que cette esquisse ridicule n'est que le fruit malheureux de l'imagination déréglée d'un peintre qui, lui-même original sans copie, a voulu faire une copie sans original. Du reste, des maris ou des femmes qui offriraient des *consommés* à des accoucheurs capables d'égayer le *travail* de l'enfantement par *des propos cavaliers ou grivois*, seraient aussi méprisables les uns que les autres, parce que la gaîté entre gens honnêtes n'exclut ni la décence ni la pudeur.

Le tigre féroce, a dit Juvénal, cité par M. D.***, *ne fait jamais la guerre aux tigres; les ours en usent de même entre eux.*

Tant pis. La paix des tigres et des ours entr'eux est une calamité pour tous les autres animaux. Le tigre et l'ours seraient moins redoutés et moins redoutables s'ils se faisaient mutuellement la guerre, chacun dans son espèce.

Les accoucheurs cæsariens firent entr'eux la paix des tigres pour s'abreuver du sang des femmes enceintes. Un accoucheur humain entreprit de déclarer la guerre à ces animaux féroces, et le carnage a cessé?

Mais vous, vous M. D***., qui proposez aux accoucheurs les tigres et les ours pour modèles, n'êtes-vous pas mille fois plus féroce que le tigre, en faisant à-la-fois la guerre aux accoucheurs et aux femmes enceintes.

Votre brochure ne tend à rien moins qu'à prouver que *la nature, la pudeur et l'amour-propre des femmes* ont proscrit les accoucheurs. Or, si, malheureusement pour vingt mille accoucheurs disséminés en Europe, votre éloquence égalait votre méchanceté, voilà vingt mille artistes, la plupart pères de famille, qui tout-à-coup seraient dépourvus de toute ressource par la perte de leur état, tandis que vous, AIDANT les accouchemens, en qualité de maître en chirurgie, vous doubleriez vos revenus; car, suivant votre système, *où finirait la sage-femme commencerait le chirurgien-opérateur.*

Ce n'est pas tout: si votre éloquence égalait votre méchanceté, les pauvres femmes enceintes seraient abandonnées à l'ignorance

des matrônes, et à la rage opératoire des AIDANS les accouchemens.

Une telle conduite à l'égard des accoucheurs et des femmes enceintes prouve bien que vous vous êtes *alimenté du limon fangeux de la morale corruptrice, dont l'esprit s'est glissé dans les sociétés privées et publiques, et dont le moyen et la fin sont de nous avilir d'abord, puis de nous perdre les uns par les autres* (1).

QUESTION proposée par la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse.

Je lus, il y a quelque temps, dans le Journal de Paris (2) la nouvelle suivante:

« La Société de Médecine, Chirurgie et » Pharmacie de cette ville (Toulouse) a pro- » posé, pour le sujet du prix de l'année pro- » chaine, la question suivante :

---

(1) Page 4.

(2) Article *nouvelles des départemens*, n°. 9. Lundi, 9 vendemiaire an 13, 1er. octobre 1804.

Déterminer, d'après l'observation, si l'usage du forceps, dans la pratique *des accouchemens, est en général utile ou nuisible.*

« Le prix sera une médaille d'or de la valeur » de 300 francs, qui sera délivrée dans la » séance du mois de thermidor an 13 ».

Une telle question honore, à mon avis, la Société savante qui la propose, en ce qu'elle prouve que la majorité des membres qui la composent donnent moins à l'art qu'à la nature, et sont plus jaloux d'acquérir des principes que de forger des instrumens, puisqu'ils mettent en problême l'utilité du *forceps*.

Cependant l'observation a déjà démontré l'utilité de l'usage du *forceps* en général dans la pratique des accouchemens.

L'observation a déjà démontré le danger de l'abus du *forceps* en général dans la pratique des accouchemens.

Mais l'observation n'a pas encore démontré que l'application du *forceps* dans la pratique des accouchemens est nuisible aux mères et aux enfans, et par l'abus que les accoucheurs médaniciens font de cet instrument, et par la manière vicieuse dont ils l'appliquent.

Une question plus importante à traiter dans l'état actuel de la science, serait donc celle-ci :

Déterminer, d'après l'observation, 1°. *les cas dans lesquels l'application du* forceps *est utile pour la mère et pour l'enfant dans la pratique des accouchemens ;* 2°. *quand, où et comment doit se faire l'application du* forceps *pour être utile à la mère et à l'enfant.*

La question que je viens de poser embrasse à-la-fois tout ce qu'il importe de savoir sur l'application et sur le mode d'application du *forceps* dans la pratique des accouchemens. Une solution satisfaisante de ce problême ne peut donc qu'intéresser les praticins. Je vais entreprendre de la leur donner, et répondre ainsi à l'imputation calomnieuse dirigée contre moi par mes antagonistes, qu'ennemi du *forceps*, par système, j'en ai proscrit l'usage par impéritie, dans la pratique des accouchemens.

Les accoucheurs cæsariens qui n'entendent pas même par principes leur langue maternelle, entrèrent en convulsions la première fois que je leur reprochai de *tenailler* à tout propos les mères et les enfans. Le mot *tenailler* leur parut une expression barbare forgée par la méchanceté, pour priver l'art des accouchemens d'un instrument utile, et

dont je ne dépréciais les avantages merveilleux, que par défaut de dextérité. Mais à force de mettre sous le marteau et sur l'enclume leurs têtes immalléables, on parvint à leur faire entendre que le mot latin *forceps* signifie tenaille, et que l'instrument de ce nom, consacré dans la pratique des accouchemens, a tiré son étimologie de sa ressemblance avec les tenailles.

Le *forceps* de Smellie, forgé avec soin, un peu moins fénestré, et poli dans la dernière perfection de l'art, constituerait l'instrument le plus parfait en ce genre. En vain la mal-adresse chercherait-elle, pour sa propre justification, à donner une configuration plus heureuse aux branches de ce levier. Je ne pense pas, d'après mon expérience et mes observations, qu'on puisse porter le *forceps* à un plus haut degré de perfection que celui qu'il a aujourd'hui. Donnons à nos mains la trempe du génie, et laissons à nos OSIANDER le soin de forger chaque année un nouveau *forceps*, sous prétexte de perfectionner un instrument toujours funeste à l'humanité en des mains mal-habiles, et trop souvent nécessaire à des mains gigantesques.

1°. L'application du *forceps* est utile pour

la mère et pour l'enfant, lorsque les moyens médicaux, tels que les lavemens émolliens, les lotions, les injections mucilagineuses, le bain, les potions légèrement cordiales, l'émétique, la saignée du bras, etc. ont été employés tour-à-tour sans succès durant le *travail* naturel de l'enfantement, et que le défaut de succès de ces moyens médicaux ne peut être imputé qu'à l'âge, à la constitution physique du sujet, et au défaut d'exercice durant la grossesse. L'observation suivante va éclairer de son flambeau ce point important de pratique.

Observation. Le 30 messidor an 7, la femme Hubert, demeurant à Paris, grande rue du faubourg Saint-Antoine, n°. 56, vis-à-vis la rue Traversière, se rendit à mon école, rue de la Harpe, au ci-devant collége de Bayeux. Les douleurs naturelles de l'enfantement étaient modérément expultrices. La grossesse était parvenue à son dernier terme. En vingt-quatre heures la tête de l'enfant franchit le détroit supérieur et descendit dans l'excavation du petit bassin, la face dans la courbure du *sacrum*; dans cet état des choses, voyant que les douleurs paraissaient se ralentir, nous employâmes tour-à-tour et dans

l'ordre suivant, les moyens médicaux propres à activer *le travail*, et dont l'expérience nous à constamment démontré l'efficacité, en soutenant néanmoins les forces de la femme *en travail.*

1°. La femme Hubert prit deux lavemens avec la décoction de grainé de lin;

2°. Elle fut plongée dans un bain chaud ;

3°. Elle prit par cuillerées à bouche, de demi-heure en demi-heure, une potion légèrement cordiale;

4°. Je lui fis administrer une eau légèrement émétisée qui provoqua le vomissement, et prolongea pour quelque temps encore les douleurs de l'enfantement;

5°. Enfin, la saignée du bras fut administrée dans l'espoir de relâcher les parties externes de la génération, et de déterminer l'accouchement.

Tous ces moyens furent employés sans succès à raison de l'âge de la femme qui touchait à sa 45 année, qui était enceinte de son premier enfant, dont la fibre était sèche et rigide, dont la matrice avait infiniment peu d'énergie; la femme Hubert ayant fait très-peu d'exercice, à raison de son état de fileuse, qui l'enchaînait constamment à une place fixe.

Cependant quarante-huit heures s'étaient écoulées depuis l'instant de l'arrivée de la femme Hubert à mon école. Les douleurs étaient entièrement appaisées; mais les forces que nous avions soutenues par une bonne nourriture et d'excellent vin, étaient dans l'état le plus satisfaisant.

Voici, dis-je alors à mes élèves, le cas de l'application du *forceps*. La vie de l'enfant pourrait être compromise par un trop long séjour dans l'excavation du petit bassin. La nature a besoin d'être secondée, mais la matrice déjà stimulée par l'action des cordiaux dont nous avons fait usage durant *le travail*, se contractera bientôt sur elle-même après l'extraction de l'enfant.

Le élèves ne sont jamais si contens que lorsqu'on leur parle d'opération. On a de la peine à leur persuader que la chirurgie consiste moins dans l'art heureux de bien faire que dans l'art plus heureux d'éviter une opération. Cependant il faut leur rendre justice, le desir de s'instruire entrait pour beaucoup dans l'empressement qu'ils me témoignaient. Je fis donc sur-le-champ l'application du *forceps* en présence de mes élèves, Messieurs

Herpin, de Brehemont, départ. d'Indre et Loire.

RUAUD, de Plazac, dép. de la Dordogne.

PINGEON, d'Ardivilliers, départ. de l'Oise.

LAIR, de St.-Lô, dép. du Pas-de-Calais.

GUILLEMEAU, de Niort, départ. des Deux-Sèvres.

LAURAY, de Mont-de-Marsan, départ. des Landes.

CHAUVARY, de la Roche, départ. de la Corrèze.

LE GOFF, de Quimper, dép. du Finistère.

DURIF, de Tullius, dép. de l'Isère.

LUSCAN, de St.-Geours-d'Auribat, dép. des Landes.

CHABANNES, de St.-Cyprien, dép. de la Dordogne.

POURCELOT, de Neufchâtel, départ. de la Seine-Inférieure.

QUEUTELOT, de Lagnon, départem. des Ardennes.

DUPUI, de Paris, départem. de la Seine.

DOERNER, médecin, de Stongardt, en Virtemberg.

MARIE, de Couture, dép. de Cher et Loir.

LA ROBERTIE, Dussac, départem. de la Dordogne.

TEREYGEOL, de Salvadour, dép. de la Corrèze.

CHEYLARD, de Treignac, départ. de la Corrèze.

CAUDRON, de Rouen, départ. de la Seine-Inférieure.

DELAFONT, de Montmoreant, dép. de la Charente.

BLANC, d'Alban, département du Tarn.

En cinq minutes l'enfant fut extrait vivant en présence de ces messieurs; il était à terme, très-volumineux, et fut allaité par sa mère.

La femme Hubert, transportée deux heures après l'accouchement, à son domicile, rue du Faubourg-St.-Antoine, revint à pied le douzième jour de sa couche pour nous remercier des soins que nous avions eu d'elle et de son enfant.

Instruction commence, exemple achève, a dit La Fontaine. L'observation de la femme Hubert suffit pour déterminer les cas dans lesquels l'application du *forceps* est utile pour la mère et pour l'enfant.

2°. *Quand, où et comment doit se faire l'application du* forceps *pour être utile à la mère et à l'enfant?*

L'application du *forceps* doit se faire *quand* tous les moyens médicaux propres à seconder les efforts de la nature ont été employés sans

succès. *Quand* la tête de l'enfant à terme est descendue dans l'excavation du petit bassin; *quand* la dilatation de l'orifice externe de la matrice est complet; *quand* les parties molles ou génitales externes ont été bien disposées à la dilatation par des lotions et injections mucilagineuses de graine de lin ou de guimauve; *quand* on a quelques raisons de craindre pour la vie de l'enfant; enfin, quand la nature ne paraît pas disposée à ranimer l'action de la matrice pour l'expulsion de l'enfant.

2°. *Où* l'application du *forceps* doit-elle se faire? Sur la tête de l'enfant et dans le seul cas de l'accouchement par la tête; dans l'excavation du petit bassin, et dans le seul cas où la tête de l'enfant a franchi le détroit supérieur du bassin de la mère.

On doit appliquer le *forceps* sur les parties latérales de la tête de l'enfant, avec les sages précautions et de la manière que nous allons bientôt l'exposer, en ne faisant toutefois l'application de cet instrument que dans le seul cas de l'accouchement par la tête.

Les accoucheurs qui pensent donner une plus grande importance à la partie chirurgicale des accouchemens, en multipliant leurs manœuvres

manœuvres au gré de leur pratique routinière, étendent l'usage du *forceps* et l'appliquent, soit sur la tête dans l'accouchement par les pieds, soit aux hanches dans l'accouchement par les fesses.

Il faut ignorer absolument le procédé de la nature dans la fonction de l'accouchement, pour ne pas savoir extraire la tête d'un enfant à terme du bassin de sa mère dans l'accouchement par les pieds et après l'extraction du tronc.

Il faut n'avoir jamais calculé les dangers qui peuvent résulter pour la mère de l'application du *forceps* sur les hanches de l'enfant à terme, pour se déterminer à la pratique de cette opération. En effet, les cuisses d'un enfant à terme, de volume ordinaire, reployées sur le bas-ventre, rendent la base du tronc aussi volumineuse et moins compressible que la tête de l'enfant. Il doit donc résulter nécessairement, de l'application du *forceps* sur les hanches de l'enfant, des déchiremens considérables à la vulve, des dilacérations à l'orifice externe de la matrice, et de fréquentes ruptures du *périné*, accident dont l'amour-propre des Dames dérobe la connaissance au public, ce qui assure à plus d'un accoucheur

l'impunité de ces actes d'impéritie, et les enhardit à les commettre.

On ne doit jamais faire l'application du *forceps* que dans l'excavation du petit bassin, et dans le seul cas où la tête de l'enfant a franchi le détroit supérieur du bassin de la mère.

Je sais qu'il est des professeurs qui, parmi les contes qu'ils font à leurs élèves, se plaisent à mêler celui de l'application du *forceps*, faite avec succès au-dessus du détroit supérieur. Mais ces sornettes-là sont bonnes à débiter aux jeunes *gobe-mouches*, la première année qu'ils viennent s'asseoir sur les bancs de l'école.

J'ai rapporté ailleurs l'exemple funeste donné par Lauverjat qui, après avoir émis dans ses leçons le précepte de l'application du *forceps* au-dessus du détroit supérieur, voulut me donner un démenti en prouvant sa dextérité. Mais hélas! après avoir tenaillé pendant trois heures consécutives la mère et l'enfant, cet accoucheur téméraire tua l'enfant et la mère, accouchée précédemment de trois enfans à terme actuellement vivans, et malheureuse par l'excès de sa fécondité.

Mais quand l'application du *forceps* au-

dessus du détroit supérieur serait possible, cette opération serait contraire à la raison, à l'observation et aux premiers principes de l'art. En effet, pourquoi *tenailler* une femme et son enfant ? Pourquoi compromettre évidemment les jours de deux individus, quand on peut terminer l'accouchement en allant chercher les pieds de l'enfant.

3°. Enfin, *comment* doit se faire l'application du *forceps* pour être utile à la mère et à l'enfant ? D'une manière bien différente de celle qui a été en usage jusqu'à ce jour. Le vice de la méthode routinière consacrée parmi nous, consiste à extraire l'enfant en ligne droite, en saisissant la tête dans l'excavation du petit bassin, et tirant à soi jusqu'à ce que les épaules ayent franchi le détroit inférieur du bassin et les parties molles externes.

Il y a dans cette manœuvre une double impéritie. La première consiste à soulever le sommet de la tête de l'enfant vers la surface interne de l'arcade des pubis, ce qui nécessite une plus forte compression des parties latérales de la tête de l'enfant. La seconde, à déchirer la fosse naviculaire, et souvent à rompre le *périné* en prolongeant le grand diamètre de la tête de l'enfant par l'effet d'une

trop forte compression sur les parties latérales.

On évitera les malheurs inséparables de ces manœuvres irréfléchies en suivant le procédé que je vais décrire.

Dès que la dilatation de l'orifice externe de la matrice est complète, de manière à permettre l'introduction des deux branches du *forceps*, l'accoucheur, après avoir enduit la surface externe de chaque branche d'une décoction mucilagineuse, introduira d'abord dans la matrice la branche mâle (ou à pivot) en appliquant la partie concave de la cuiller sur le sommet convexe de la tête de l'enfant, en faisant glisser l'extrémité de l'instrument entre le doigt indicateur de sa main droite et le cuir chevelu qui recouvre la boëte osseuse de l'enfant. A mesure que l'instrument fera des progrès dans la cavité de la matrice, l'accoucheur fera exécuter à la branche du *forceps* un mouvement de bascule. Il emploiera le même procédé pour l'introduction de la branche femelle, dont la vulve (ouverture destinée à recevoir le pivot de la branche mâle) viendra se marier avec le pivot de la branche mâle, sans tiraillemens et sans secousses. Alors l'accoucheur saisira les deux branches du *forceps*, tournera le pivot qui

lie les deux branches entr'elles, et placera les cuillers sur les parties latérales de la tête de l'enfant, afin de pouvoir diminuer à son gré l'étendue du petit diamètre, susceptible de la plus grande compression, à raison de la division de la tête de l'enfant en deux hémisphères.

Alors, plaçant sa main droite sur les deux cuillers du *forceps* entre la vulve de la femme et celle de l'instrument, et saisissant de la main gauche les deux extrémités des branches de ce double levier, l'accoucheur fera exécuter à la face de l'enfant une ligne courbe dans la courbure du *sacrum* à l'aide de sa main droite, et dès que la tête de l'enfant sera descendue entre les deux tubérosités ischiatiques, la main droite et la main gauche de l'accoucheur agissant de concert dans la même situation, feront franchir à la tête les parties molles génitales externes.

Ici l'accoucheur doit quitter le *forceps* artificiel, et saisir les épaules de l'enfant avec le *forceps* naturel, je veux dire avec les deux mains, dont les doigts enfourcheront les épaules, de manière que l'épaule gauche de l'enfant soit saisie avec les doigts indicateur et moyen de la main droite de l'accoucheur;

l'épaule droite avec les doigts indicateur et moyen de la main gauche.

Dans cet état des choses, il ne peut être indifférent de diriger l'épaule gauche ou droite de l'enfant vers les *pubis*, et l'épaule opposée vers le coccyx de la mère. L'interprète de la nature doit attendre avec respect sa volonté, s'il ignore de quel côté la face de l'enfant était tournée au commencement du *travail* avant de franchir le détroit supérieur.

La raison de ce précepte est sensible. Le mécanisme de l'accouchement consiste en un mouvement de rotation spirale du corps de l'enfant sur son axe, durant lequel il décrit deux quarts de cercle, l'un au détroit supérieur, l'autre au détroit inférieur. Si le second quart de cercle était décrit en sens inverse du premier, l'harmonie serait troublée, en ce que la matrice serait forcée de rétrograder par la mauvaise manœuvre de l'accoucheur. L'accoucheur doit donc attendre qu'une nouvelle contraction de la matrice, imprimant au corps de l'enfant le mouvement nécessaire pour l'exécution du second quart de cercle, l'avertisse quelle est l'épaule qu'il doit diriger sous les *pubis*, et celle qu'il doit guider vers le coccyx.

Après avoir ainsi mis en rapport le grand diamètre des épaules de l'enfant à terme avec le grand diamètre du détroit inférieur, l'accoucheur, glissant sous chacune des aisselles de l'enfant un de ses deux doigts indicateurs, fera sur-le-champ l'extraction du tronc, et l'accouchement sera terminé.

Je desire que ces réflexions sur l'utilité de l'usage du *forceps*, engagent la société de médecine, de chirurgie et de pharmacie de Toulouse, à donner plus d'extension à la question proposée par elle, afin de faire un meilleur usage de la médaille d'or qui doit être le prix du vainqueur.

Eh ! quelles contrées de l'univers furent plus propres à résoudre des problêmes que les rives heureuses de la Garonne, où l'esprit imprégné du calorique que répand à grands flots l'astre du jour sur les têtes des modernes Troubadours, est si propre à la culture des sciences, des belles-lettres et des arts? Toulouse, c'est dans tes murs que la beauté enlassa sur mon front le myrthe au premier des lauriers cueillis pour lui plaire. Cité chérie, tu seras toujours à mes yeux la plus belle ville du monde, après celle qui m'a vu naître.

DES CROCHETS

Et de leur usage dans la pratique des accouchemens.

LE crochet, qu'il suffit de nommer pour retracer à l'esprit l'idée de sa figure et de son usage, est le second instrument dont l'utilité est généralement reconnue dans la pratique des accouchemens.

Cet instrument, terrible entre des mains mal-adroites ou inexpérimentées, est néanmoins utile et nécessaire même au praticien dont le génie dirige la main, et dont la main est assez physiquement bien conformée pour suivre l'impulsion du génie qui doit seul la guider dans le sanctuaire de la nature.

Les crochets sont mousses ou pointus, longs ou courts, droits ou courbes, suivant l'usage auquel on les destine. Les uns et les autres peuvent être utiles dans la pratique. C'est au génie de l'accoucheur à en déterminer le choix, dans les circonstances particulières qui nécessitent leur application.

Quand je dis que le génie doit seul diriger

les crochets dans la pratique des accouchemens, j'entends parler des crochets consacrés par l'art, et dont le temps et l'expérience ont démontré la bonne configuration. Je suis donc loin d'approuver l'audacieuse témérité de ces génies infernaux qui, à défaut d'instrumens utiles, prennent le premier instrument qui tombe sous leur main, ou vont chercher dans les cuisines une cuillère à pot, une queue de lampe, le bout de la cremailler, etc., au lieu de crochets, pour extraire de la matrice un enfant mort, et quelquefois un être vivant.

Stein, dans son Traité d'Accouchemens, cite l'observation d'un enfant à terme dont l'accoucheur vida le crâne, et qui donna des signes de vie long-temps après son extraction avec le crochet.

Cet exemple effroyable, et qui malheureusement n'est pas le seul qu'on trouve dans les fastes de l'Art des Accouchemens, attriste doublement l'humanité, en ce qu'il démontre que dans ce cas malheureux l'accouchement par les pieds aurait sauvé la vie à l'enfant, et que l'enfant ne mourut que des suites de l'opération barbare qu'il subit sans nécessité.

D'après mes principes, l'accoucheur ne peut jamais commettre une erreur si déplo-

rable, puisque l'application du crochet ne peut être nécessitée que dans le cas de mort et de putréfaction du cadavre de l'enfant à terme dans la matrice, accident qu'il est aisé de reconnaître, 1°. par le défaut absolu de mouvemens spontanés de l'enfant dans l'utérus; 2°. par le balottement du cadavre qui a lieu à chaque nouvelle situation opposée que prend la femme en *travail;* 3°. à son haleine peu suave; 4°. à la fétidité des eaux de l'*amnios;* 5°. à l'écoulement du méconium et des matières diversement colorées, sanieuses et corrompues qui s'échappent de la matrice après la rupture spontanée ou artificielle des membranes.

Je me sers, au besoin, d'un crochet que j'ai fait forger (1), et dont la tige reçoit tour-à-tour des crochets mousses ou pointus, longs ou courts, droits ou courbes, ainsi qu'un perce-crâne, lesquels se vissent à l'extrémité supérieure de la tige commune à tous, suivant que l'accoucheur a besoin de tel ou tel de ces divers instrumens.

---

(1) Je donnerai la figure de ce crochet à la fin de cet ouvrage, ainsi que celle de tous les autres instrumens que j'ai cru devoir adopter dans ma pratique.

Les cas qui nécessitent l'application des crochets dans la pratique des accouchemens sont, 1°. celui de la mort de l'enfant à terme putréfié dans la matrice au-dessus du détroit supérieur d'un bassin vicié, et même d'un bassin bien conformé, mais petit, lorsque l'enfant à terme et très-volumineux a été long-temps macéré dans les eaux bourbeuses et fétides de l'*amnios ;* 2°. celui du décollement de l'enfant à terme, dont la tête, séparée du tronc dans l'accouchement par les pieds, est restée dans la matrice de la femme en *travail.*

Voici la manière d'opérer dans le premier cas :

On place la femme le plus commodément possible pour elle-même et pour l'accoucheur qui doit faire l'application du crochet. Pour elle-même, afin qu'elle supporte avec moins d'impatience une opération douloureuse ; et pour l'accoucheur, parce que cette opération étant aussi longue que pénible, l'accoucheur a besoin de jouir de la liberté nécessaire pour la pratiquer avec succès.

Après avoir disposé moralement la malade à cet accouchement laborieux, en le lui faisant envisager comme le terme heureux de ses

souffrances, il faut aussi la disposer physiquement, 1°. par un lavement émollient dans la vue d'évacuer le *rectum* des matières fécales, dont la présence pourrait mettre obstacle à l'extraction de l'enfant ; 2°. par de bons consommés; 3°. par une potion cordiale propre à ranimer les forces, avant et pendant l'opération.

Ces préliminaires une fois remplis, on place la femme en travers sur un lit, la tête et la poitrine aussi peu élevées qu'il est possible, de manière que le bassin se trouve au moins de niveau avec la partie supérieure du corps. Deux aides placés sur le lit, l'un à droite et l'autre à gauche, doivent écarter les genoux de la malade, dont les jambes doivent être rapprochées des cuisses, de manière que les talons touchent les fesses.

Alors l'accoucheur introduira le perce-crâne, vissé à l'extrémité de la tige du crochet, dans le vagin et la matrice de la femme en *travail*, avec les sages précautions qu'exige une opération aussi délicate que périlleuse.

Le crochet, quelle que soit sa figure, doit avoir l'extrémité du manche recourbée en sens contraire de la pointe ferrugineuse, de manière que l'accoucheur soit toujours assuré

de la situation actuelle de la pointe du crochet dans le vagin ou dans la matrice de la femme qu'il opère.

Mais cette précaution n'est pas la seule que l'accoucheur ait à prendre pour préserver la matrice ou le vagin du danger d'être déchirés par le crochet. Il faut que sa main serve toujours de gaîne à l'instrument, dont la pointe doit porter sur la première phalange du doigt du milieu de la main gauche, et les côtés entre les doigts indicateur et annulaire de la même main, tandis que lors de l'extraction, le corps à extraire sera toujours placé entre le crochet et la main de l'accoucheur.

Après avoir percé les membranes *chorion* et *amnios*, avec le *perce-crâne*, et non avec un couteau à gaîne, ou tout autre instrument, l'accoucheur doit introduire le crochet dans la boëte osseuse, et sans l'en retirer, il fera couler le cerveau dans le vagin, d'où il le retirera avec le doigt à mesure que cette substance y fera des progrès.

Ensuite l'accoucheur extraira, l'un après l'autre, les os qui composent la boëte osseuse, en commençant par les pariétaux, si le crochet a été introduit par la fontanelle postérieure, ou par les deux portions du coronal

si l'instrument a été introduit par la fontanelle antérieure.

Quoique les os du crâne d'un enfant à terme soient extrêmement flexibles, leurs angles peuvent néanmoins intéresser la matrice ou le vagin, et y occasionner des déchirures dangereuses et trop souvent mortelles ; leur extraction exige donc les plus sages précautions de la part de l'accoucheur.

Lorsqu'il ne reste plus que l'occipital, on l'enveloppe avec le cuir chevelu que la main gauche saisit, tandis que la main droite dirige le crochet sur le dos de l'enfant pour aller saisir l'omoplate.

Dès que les épaules ont franchi le détroit supérieur, l'accoucheur doit faire décrire au corps entier de l'enfant un quart de cercle ou un arc de 90 degrés pour les mettre en rapport avec le grand diamètre du détroit inférieur, qui doit leur livrer passage ; et pour achever d'extraire, sans obstacle, le petit cadavre, il suffira de le tirer en ligne droite avec la main gauche, tandis que la droite ira accrocher le bassin de l'enfant avec l'instrument.

De quelque dextérité dont l'accoucheur soit doué, une opération telle que l'extraction d'un enfant mort à terme dans la matrice, ne sau-

rait se pratiquer en peu d'instans, et se serait s'exposer volontairement au danger de voir périr entre ses mains une femme en *travail*, que de vouloir se hâter de l'opérer avec trop de précipitation.

La prudence et l'humanité exigent que l'accoucheur laisse reposer la patiente durant quelques minutes lorsqu'elle réclame cette faveur ou lorsque son état de faiblesse le commande impérieusement.

C'est ici le cas de rappeler aux jeunes accoucheurs que la fermeté dans la pratique de la chirurgie n'est point incompatible avec la sensibilité qui doit caractériser tout homme voué par état au soulagement de l'humanité souffrante. La société méprise et voue à l'exécration des siècles à venir tout accoucheur qui ose, je ne dis pas insulter à la femme en *travail* (de tels monstres sont rares), mais lui refuser les consolations qui peuvent moralement garantir le succès d'une opération.

Une cuillerée de potion légèrement cordiale donnée à la malade à chaque nouvelle pause devient nécessaire pour ranimer les forces languissantes du système en général, et de la matrice en particulier.

L'usage des crochets n'est pas moins utile

dans la pratique des accouchemens pour opérer l'extraction de la tête d'un enfant à terme restée dans la matrice après le décollement.

Un accoucheur fameux, dans Paris, vient de consacrer par son exemple une méthode ingénieuse d'extraire la tête d'un enfant à terme restée dans la matrice après la détroncation. Elle consiste, 1°. à laisser la femme à un élève pendant cinq heures, pour aller se délasser des fatigues du décollement ; 2°. à emprunter les mains d'un chirurgien afin d'extraire, à l'aide de ce double instrument, la tête de l'enfant de la matrice de sa mère, comme *Bertrand* tira les marrons du feu avec la patte de *Raton*. Mais ce procédé lumineux, chez le singe du bon La Fontaine, ne sera singé que par les singes de ce grand maître en accouchemens, et non par les jeunes praticiens que la nature doua d'une étincelle de génie.

Voici un procédé simple que je soumets à l'examen de mes lecteurs, avec toute la confiance qu'inspirent des succès constamment heureux.

Pour rendre ce procédé plus intelligible, il est bon que je retrace le principe fondamental de pratique, lequel consiste à mettre toujours en

en rapport les diamètres de la tête de l'enfant à terme avec les diamètres correspondans des détroits du bassin de la mère.

D'après ce principe incontestable, il est évident que l'extraction de la tête de l'enfant à terme, restée dans la matrice, sera d'autant plus facile à opérer, que son grand diamètre sera en rapport avec le grand diamètre du détroit supérieur du bassin.

J'ai fait forger un crochet double dont je vais donner la description, en attendant que la gravure puisse être mise sous les yeux de mes lecteurs.

Ce crochet, destiné à être introduit dans le crâne de l'enfant, est double et n'a qu'une seule tige ronde, divisée, dans toute sa longueur, en deux sections égales, à l'extrémité de chacune desquelles se trouve un crochet. Les deux sections de la tige s'éloignent ou se rapprochent l'une de l'autre à la faveur d'une coulisse que l'accoucheur fait monter ou descendre au besoin à volonté.

Lorsque les deux sections de la tige sont rapprochées l'une de l'autre, les deux crochets qui se trouvent à leur extrémité peuvent être introduits dans la boëte osseuse à travers le trou occipital, alors l'accoucheur tire à lui

la coulisse, et les deux crochets s'écartent l'un de l'autre en sens contraire, s'arrêtant sur le bord interne et supérieur du trou occipital.

Par ce moyen, l'accoucheur retient la base du crâne sur le détroit supérieur du bassin, la face de l'enfant tournée vers la partie interne et moyenne d'une des fosses iliaques, et l'occiput vers l'autre, le grand diamètre en rapport avec le grand diamètre du bassin.

Alors l'accoucheur, à l'aide d'un autre crochet, doit saisir la mâchoire supérieure, et par un mouvement de bascule qu'il exécutera tour-à-tour et sans beaucoup d'efforts il fera l'extraction de la tête la plus volumineuse, à travers l'excavation du petit bassin.

L'expérience m'a convaincu qu'il y a un double avantage à saisir la mâchoire supérieure; le premier, parce que le mouvement de bascule est plus aisé à exécuter; le second, parce que la mâchoire supérieure est immobile et moins sujette à se détacher.

Si le bassin est vicié, l'accoucheur aura soin de tourner la face de l'enfant du côté vicié, après avoir vidé le crâne.

DU PERCE-CRANE.

JE ne dirai qu'un mot de cet instrument, un des trois dont l'usage est utile et nécessaire dans la pratique des accouchemens.

Le perce-crâne ne doit être ni aigu ni tranchant. Destiné à rompre les membranes *chorion* et *amnios*, cet instrument n'a besoin ni de pointe ni de fil.

Il faut avoir un front d'airain, pour oser dire qu'un couteau à gaîne peut tenir lieu de perce-crâne, et qu'un instrument de cuisine doit armer, au besoin, la main d'un accoucheur, et tenir lieu des instrumens forgés par le génie.

PROBLÊME A RÉSOUDRE.

Pourquoi les femmes accouchent-elles plus ordinairement la nuit que le jour?

Les uns pensent que l'instant physique de la conception règle celui de l'accouchement, et que la conception ayant lieu moins souvent de jour que de nuit, il doit y avoir conséquemment plus d'accouchemens la nuit que le jour. Mais ce n'est là qu'un préjugé qu'il faut abandonner à la crédulité du vulgaire.

D'autres pensent que le relâchement des fibres durant le sommeil, favorisant la détente générale des parties, soit internes, soit externes de la génération, le libre exercice de la fonction naturelle de l'accouchement doit s'opérer plus souvent la nuit que le jour.

Ce dernier sentiment est moins éloigné que le premier de la vérité. Mais le relâchement produit par le sommeil n'est que l'effet de la cause que nous cherchons, et qui seule nous donnera la solution du problême.

Cette cause, à mon avis, est l'absence du calorique et de la lumière, fluides émanés

d'une source commune, le soleil, et nécessairement liés l'un à l'autre, comme ne formant qu'un seul et même principe.

Grace aux progrès de la physique et de la chimie, la lumière et le calorique peuvent être distingués, séparés ou réunis. Ce ne sont plus, a dit un auteur moderne, que des jumeaux ayant des qualités et des propriétés bien différentes. Mais on ne peut refuser à la lumière et au calorique une analogie d'action bien sensible, et qui tient à l'identité de leur origine. N'est-ce pas à l'un et à l'autre que le soleil a partagé son énergie vivifiante ? Comment pourroit-on reconnaître à la lumière une propriété active, une vertu stimulante, sans les accorder également au calorique ? Autrement ils agiraient en sens inverse, et neutraliseraient leurs forces; leur influence serait nulle, ou du moins beaucoup affaiblie; mais ces deux fluides agissant de concert, portent par-tout la vie et la fécondité.

D'après ses effets physiques, il est impossible de ne pas regarder le calorique comme une des puissances les plus énergiques qui existent dans la nature. La chimie revendique elle-même pour le calorique l'énergie et l'activité qu'on voudrait vainement lui dérober.

C'est sur-tout sur les êtres organiques, jouissant de la vie d'une manière plus ou moins active, que le calorique a une influence plus ou moins sensible et mieux caractérisée. C'est dans la création et le développement de l'animal que la nature paraît avoir mis le plus de soin. Avec quelle attention n'a-t-elle pas tout co-ordonné pour lui fournir et lui ménager une plus grande quantité de calorique? La situation intérieure et profonde des organes de la génération; l'organe vénérien nécessaire à l'acte de la conception; l'incubation chez les ovipares; l'allaitement chez les mammifères nous démontrent cette importante vérité.

Mais ne nous écartons pas de la question. Si par ses effets physiques, chimiques, physiologiques et patologiques, le flogistique doit être regardé comme doué d'une action stimulante et d'une énergie qui tient un des premiers rangs parmi les plus forts excitans; si la lumière est le véhicule du calorique, et qu'avec elle il voyage aussi vîte qu'elle, il me paraît plus que probable que l'absence de la lumière et du calorique doit produire le relâchement des solides chez les femmes en *travail* et les disposer graduellement à l'exercice d'une fonction qui ne s'opère jamais plus

efficacement que lorsque les forces générales du système sont en raison inverse de l'énergie de la matrice.

L'observation d'ailleurs paraît s'accorder avec cette théorie. En effet, c'est le plus ordinairement au coucher ou au lever du soleil qu'on voit s'opérer chez la plupart des femmes en *travail* la crise de l'accouchement.

L'excès de calorique libre (1), répandu par la lumière qui lui sert de véhicule en fortifiant toutes les parties externes du système, enchaîne ou contrebalance l'action du calorique latent ; de là les accouchemens qui se terminent au coucher du soleil.

Il faudra donc, dans certains cas, le laps de plusieurs heures après le coucher du soleil, et souvent toute la carrière nocturne pour opérer le relâchement ou la détente du système par l'absence de la lumière et du calorique. De-là, la raison pour laquelle certains accouchemens se terminent plus ou moins avant dans la nuit, et quelquefois seulement au retour de l'aurore, parce qu'il a fallu une absence de lumière et de calorique libre du-

(1) On divise le calorique en calorique libre et en calorique *latent* du mot *latens* caché.

rant toute la carrière nocturne pour affaiblir extérieurement la tonicité des parties qui s'opposaient à l'accouchement.

L'expérience et l'observation ont confirmé cette théorie.

OPÉRATION

DE LA SYMPHISE DES PUBIS.

L'OPÉRATION de la symphise des pubis consiste à séparer l'un de l'autre les pubis, en coupant, à l'aide d'un instrument tranchant, le cartilage qui les unit.

Cette opération a été pratiquée pour la première fois, le 2 octobre 1777, sur la femme Souchot, par Sigault, docteur en médecine de la faculté de Paris, assisté du docteur Alphonse le Roy, son confrère et son ami.

Cette section, moins révoltante et moins meurtrière que l'opération cæsarienne, laquelle a toujours entraîné et entraînera toujours la perte du sujet; la section des pubis est non-seulement inutile dans la pratique de l'art des accouchemens, mais très-funeste par ses suites à la femme qui la subit.

En effet, pour donner aux détroits du bassin toute l'étendue qu'on suppose bien gratuitement leur manquer pour livrer passage à l'enfant à terme, lorsqu'il existe dans ces mêmes détroits quelque vice accidentel de configuration, il faudrait porter l'écartement des pubis à un degré excessif, ce qui ne pourrait avoir lieu sans causer les plus grands désordres, tels que, 1°. la disjonction des os ilion d'avec le *sacrum;* 2°. le tiraillement et la rupture des ligamens sacro-iliaques et du périoste; 3°. les divulsions et déchiremens des vaisseaux qui rampent dans la substance osseuse, dans celle des parties molles et du tissu cellulaire; 4°. l'inflammation, souvent même le déchirement du col de la vessie et de l'urèthre; 5°. la rupture du clitoris et de son ligament suspenseur; 6°. les divulsions des aponévroses des muscles du bas-ventre; 7°. la carie des os; 8°. enfin, des inflammations, des suppurations internes, des épanchemens dans le bas-ventre; de là la fièvre, les spasmes, les convulsions, le délire et la mort.

Cependant, dira-t-on, un succès éclatant, l'approbation d'une faculté célèbre, la couronne civique décernée à l'auteur, semblent avoir consacré les avantages de cette nouvelle

découverte, et l'avoir proclamée comme un des plus grands bienfaits de l'art en faveur de l'humanité souffrante.

Tout ce vain éclat, ce ridicule appareil, ce triomphe éphémère, ont sans doute ébloui le vulgaire, mais n'en ont point imposé aux médecins observateurs, qui, sans passion comme sans préjugés, rapprochent les faits des circonstances qui les atténuent, et se défient toujours des prestiges de l'art lorsqu'il a l'orgueil de parler plus haut que la nature.

Quand l'Alexandre des accoucheurs eut conçu le hardi projet de rompre le nœud gordien qu'il désespérait de pouvoir jamais délier, Sigault dût s'endormir complaisamment dans les bras de la gloire; et là, satisfait de lui-même, il rêva peut-être qu'il serait un jour le bienfaiteur de l'humanité. Mais il est fâcheux qu'à son réveil sa propre conduite ait fait naître des doutes sur la pureté de ses intentions, et que l'éclat scandaleux qu'il donna au prétendu succès d'une opération clandestine, ait autorisé les personnes impartiales à croire qu'il avait eu plus à cœur son intérêt que le soulagement de l'humanité souffrante.

Pour moi, j'ai porté plus loin mes conjectures, et les propres Mémoires de Sigault

m'autorisent à croire que cet accoucheur ne pratiqua la section de la symphise des pubis sur la femme Souchot, qu'à l'instant physique où la tête de l'enfant franchissait spontanément le détroit inférieur du bassin.

Le simple exposé des faits qui ont précédé, accompagné et suivi la première opération de la symphise, prouvera si mes conjectures à cet égard sont bien ou mal fondées.

Cependant, fort de l'expérience et de l'observation, j'ose vous assurer que l'opération de la symphise des pubis aura le même sort que l'opération cæsarienne, avec la différence que celle-ci a régné trois cents ans et a eu de nombreux sectateurs, tandis que celle-là serait morte au berceau si le co-opérateur de Sigault ne ranimait sans cesse le souffle de vie qui lui reste.

FAITS AUTHENTIQUES qui ont précédé, accompagné et suivi la première opération de la symphise des pubis, pratiquée par Sigault, assisté du docteur Alphonse le Roy.

PREMIER FAIT. *Sigault était d'abord chirurgien, et tenait à Paris un privilége, celui*

de la veuve Sue, mère des deux chirurgiens de ce nom.

Il ne faut pas que le grade de médecin, qui fut conféré gratuitement à Sigault par la faculté de médecine de Paris, vous en impose sur le mérite de cet accoucheur, dont la seule idée de séparer l'un de l'autre les pubis, fit toute la fortune auprès d'une faculté jalouse de la chirurgie, et qui n'accueillit avec transport un apostat, que dans l'espoir d'en faire un instrument de vengeance.

Doué de peu de talens, Sigault n'était qu'un médiocre chirurgien, exerçant son état à la faveur du privilége de la veuve Sue, lorsque le docteur Alphonse le Roy profita de la bonhomie de ce chirurgien, pour l'entraîner au sein des écoles de médecine de Paris, dans l'espoir de s'approprier sa découverte.

DEUXIME FAIT. *Sur la fin de* 1768, *Sigault, élève en chirurgie, proposa à l'académie royale de chirurgie de Paris, de substituer à l'opération cœsarienne la section de la symphise des pubis.*

Séverin Pineau, chirurgien très-distingué à Paris au commencement du dix-septième siècle, s'étayant de l'autorité de Galien, dit

qu'on peut faire impunément la section des symphises, et notamment celle des *pubis*, pour faciliter l'accouchement. Son opinion à cet égard se trouve exposée dans un ouvrage qui a pour titre : *De graviditate et partu naturali, in quo ossa pubis distrahi demonstratur.* Parisiis, anno 1597.

Séverin Pineau joignit à cet égard l'observation à la théorie. Le cadavre d'une femme, pendue dix jours après son accouchement, en 1579, ayant été porté aux écoles de chirurgie de Paris, Séverin Pineau en fit l'ouverture en présence de ses confrères, et notamment d'Ambroise Paré, et tous observèrent que d'un côté l'os pubis surpassait le niveau de l'autre au moins d'un demi-pouce, et qu'il y avait un travers de doigt d'intervalle d'un os pubis à l'autre. Enfin par les divers mouvemens qu'on fit faire aux parties, on vit clairement que les *synchondroses* qui unissent les os des îles avec le *sacrum*, étaient beaucoup plus lâches que dans l'état naturel. Quelques hommes de l'art ayant persévéré dans leur incrédulité en dépit de l'observation dont ils avaient été les témoins oculaires, Ambroise Paré fait cette réflexion bien digne de remarque:

« Il y a, dit-il, des hommes si fermes en » leurs opinions, qu'encore qu'on leur fit tou- » cher au doigt et voir à l'œil la vérité du » contraire de ce qu'ils maintiennent, si est-ce » toutefois que jamais ils ne se voudront dé- » partir de ce qu'ils auront conçu et gravé » dans leurs esprits.

» Il est bienséant à un généreux esprit de » confesser et avouer pleinement sa vraie faute, » et principalement qu'on l'enseigne à la pos- » térité pour le bien public, afin que nos suc- » cesseurs ne se trompent en même façon que » nous avons été. Or ce qui me fait tenir ce » propos, ajoute Ambroise Paré, est que jus- » qu'ici j'avais maintenu par paroles et par » écrit les os pubis ne se pouvoir séparer et » entr'ouvrir aucunement en l'enfantement. » Toutefois il m'est apparu du contraire le » premier jour de février 1579, par l'anato- » mie d'une femme, où je trouvai l'os pubis » en son milieu d'environ demi-doigt, et l'os » ischion séparé de contre l'os *sacrum* ».

Guillemeau est de l'avis de Séverin Pineau; et dans son traité de l'Heureux Enfantement (Liv. 2, chap. I) il dit : J'ai trouvé lesdits os pubis séparés et relâchés.

Fabri de Hilden a fait la même observation

sur son épouse lorsqu'elle mit au monde son fils Pierre. *Hâc in uxore meæ carissimâ*, dit Fabri, *cum filium meum pareret, expertus sum.* Obser. chir. cens. VI. obs. 39.

Enfin Avicenne, Riolan, Spigellius, Harvée, Scultet, Saubrini, Morgagui, de Haller, admettent la possibilité de l'écartement des os du bassin dans l'accouchement difficile. De là, disent-ils, les faiblesses de reins et les douleurs que certaines femmes ressentent plusieurs mois après leurs couches.

Nous n'examinerons point ici avec le docteur Alphonse le Roy *s'il se fait pendant la grossesse, sur-tout du côté du bassin, une dissolution du principe solidifiant de la mère au profit du fœtus.* L'explication de ce phénomène ne me paraît pas plus lumineuse que celle que nous donne le médecin de Molière, touchant la vertu soporifique de l'opium.

Opium facit dormire quia habet virtutem dormitivam.

Il nous suffit de savoir que le fait de l'écartement des pubis est constant pour rendre de nouvelles graces à la nature, d'avoir, par le ramollissement des symphises du bassin, ménagé une nouvelle ressource à la femme en *travail*

pour l'expulsion ou l'extraction de l'enfant à terme à travers les détroits du bassin ; ce qui nous confirme dans notre opinion, qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais impossibilité physique de l'accouchement de l'enfant à terme, par la voie naturelle.

Après ce qu'Avicenne et Séverin Pineau avaient observé sur l'écartement des os du bassin, il ne fallait pas un grand effort de génie pour concevoir qu'à l'aide d'un instrument tranchant on pourrait séparer l'un de l'autre deux os que la nature avait unis par un cartilage. Ainsi l'idée même de cette opération, dont Sigault s'est fait honneur, ne lui appartient pas : et la première expérience en a été faite par Camper, docteur en médecine, et un des plus célèbres anatomistes de l'Europe. Il est vrai que Camper, moins téméraire que Sigault et son jeune coopérateur, ne fit l'essai de cette opération que sur les animaux. Ainsi la seule gloire, si c'en est une, qu'on ne peut contester aux accoucheurs français, est d'avoir osé, contre le vœu formel de l'académie royale de chirurgie de Paris, faire le premier essai de cette opération sur la femme enceinte, vivante et à terme.

Ce fut vers la fin de 1768 que Sigault présenta

senta à l'académie de chirurgie un Mémoire dans lequel il proposait de substituer à l'opération cæsarienne la section de la symphise des pubis. Cette société savante, après avoir mûrement calculé les dangers qui pouvaient résulter de la pratique d'une telle opération, se contenta d'applaudir aux efforts de l'auteur du Mémoire, qui, jeune encore, et simple élève en chirurgie, faisait concevoir de lui les plus heureuses espérances, en s'occupant avec zèle des progrès de l'art des accouchemens; mais en même temps elle rejeta la pratique d'une opération dont les suites lui parurent funestes.

TROISIEME FAIT. *Sigault fait divorce avec la chirurgie, et prend ses grades en médecine à la Faculté de Paris.*

Quoique l'académie de chirurgie de Paris ne fut pas composée d'autant d'oracles qu'elle avait de membres, et que les accoucheurs cæsariens fussent peu compétens pour prononcer sur les désavantages de la section de la symphise des pubis, il faut convenir néanmoins que la minorité savante de cette société était bien propre à prononcer en pareille matière, et le peu de sensation que fit le Mémoire soumis à son examen aurait dû déciller les

yeux de Sigault sur les dangers incalculables de cette opération. Mais la raison peut-elle jamais l'emporter sur la nature? Sigault avait des entrailles de père. Conçu avec volupté, enfanté avec douleur, ce doux fruit de l'imagination, cette nouvelle Minerve devint plus chère à sa tendresse en voyant sa propre mère le repousser de son sein à l'instant même de sa naissance. Indigné de cet accueil, Sigault divorce avec la chirurgie pour épouser la médecine.

Un homme qui a long-temps exercé l'art de guérir en qualité de chirurgien, et à la faveur d'un privilége qui lui donne le droit à la pratique, n'abandonne pas tout-à-coup son état pour prendre ses grades en médecine, sans avoir de puissans motifs qui le déterminent à embrasser ce parti.

L'amour-propre blessé fut donc le premier mobile de la désertion de Sigault. L'animosité des deux filles d'Hippocrate secondait merveilleusement ses petits projets d'ambition, et l'espoir d'un succès astucieusement ménagé faisait déjà savourer au futur docteur les douceurs de la vengeance. Notre transfuge fut accueilli avec transport, et ne tarda point à trouver dans le camp ennemi des enthousiastes

et des dupes, qui, caressant son opinion, lui promirent de s'associer à ses périls, à condition qu'ils partageraient la gloire de sa découverte.

QUATRIEME FAIT. *La femme Souchot était accouchée quatre fois par la voie naturelle avant de subir l'opération de la symphise, et Sigault avait toujours ou présidé ou coopéré à l'accouchement.*

Une femme, nommée Souchot, épouse d'un soldat de la garde de Paris, dont la taille et le bassin avaient des vices sensibles de configuration, était accouchée quatre fois à terme par la voie naturelle. Le premier enfant qu'elle mit au monde était très-volumineux, ainsi que l'atteste M. Piet, professeur d'accouchemens aux écoles de chirurgie de Paris.

Ce praticien distingué, dont le témoignage ne saurait être suspect, s'exprime en ces termes (1):

Les trois premiers enfans de cette femme étaient petits, dit M. Sigault. « Ou sa mémoire » est en défaut, ou il n'a pas bien vu, répond » M. Piet : je le prie de se rappeler que le pre-

(1) Réflexions sur la section de la symphise du pubis, pag. 18, *in*-8°; Paris 1778.

» mier était très-volumineux, et avait aussi » la tête très-grosse ».

Puisque la femme Souchot était d'abord accouchée d'un premier enfant très-volumineux, et dont la tête était très-grosse; puisque la femme Souchot était accouchée quatre fois à terme par la voie naturelle, je crois être en droit de conclure qu'il n'y avait point impossibilité physique du cinquième accouchement par la voie naturelle, et que l'opération de la symphise était tout au moins inutile chez la femme Souchot, en supposant qu'elle ait été pratiquée, car plus d'un homme célèbre a élevé des doutes sur la réalité de la section des pubis, et a démenti ce miracle symphisien. Mais pour l'honneur de la médecine, feignons du moins de croire que nos deux opérateurs pubio-symphisiens n'ont pas eu le front d'en imposer à ce point à leur siècle et à la postérité.

Cependant, pourquoi Sigault, qui avait la confiance de la femme Souchot depuis sa première grossesse, ne se détermina-t-il qu'au cinquième accouchement à pratiquer une opération proposée depuis neuf ans à l'académie de chirurgie; lui qui, bien persuadé du mérite de sa découverte, et fermement attaché à son sentiment, malgré l'improbation d'une

société savante, eût dû saisir l'occasion de la mettre en pratique?

Quelle peut donc avoir été la cause de cette temporisation? Pourquoi balancer à exécuter un projet mûri par neuf années de réflexions? Pourquoi, dites-vous? C'est que pour obtenir un succès complet, il fallait que l'enfant et la mère survécussent à l'opération: or, ce double succès est physiquement impossible si la tête de l'enfant vivant n'a franchi les deux détroits du bassin avant de pratiquer ou de feindre de pratiquer l'opération de la symphise.

En effet, les mouvemens violens d'un enfant renfermé dans la matrice au-dessus du détroit supérieur d'un bassin vicié, causeraient des désordres qu'il est plus aisé d'imaginer que de décrire. D'ailleurs, si l'intégrité du détroit supérieur du bassin ou de la filière osseuse naturelle est essentielle pour l'expulsion ou l'extraction de l'enfant à terme, comment supposer raisonnablement que la tête volumineuse d'un enfant à terme peut être extraite ou se frayer spontanément un passage à travers les détroits d'un bassin dont les os innominés vacillent après la section du cartilage qui unit les pubis.

On a observé, dira-t-on, que, pendant que

la tête de l'enfant traverse le bassin, ces os s'écartent de huit à dix lignes, qu'il se fait de même un écartement des symphises sacro-iliaques ; et la somme de ce que l'écartement réuni de ces trois symphises ajoute au vide du bassin, se porte quelquefois à beaucoup plus d'un pouce.

Je ne nie point l'écartement qui a lieu naturellement, durant la grossesse et le *travail*, à la faveur duquel le bassin, par l'effet du ramollissement des symphises, acquiert une ampliation d'environ un pouce. L'observation a démontré que la nature s'est ménagée cette dernière ressource dans les bassins viciés, et on ne peut se refuser de reconnaître en pratique cette nouvelle preuve de sa sagesse. Mais y a-t-il de comparaison à faire, de parallèle à établir entre l'écartement naturel et l'écartement artificiel ? L'écartement naturel est préparé de loin et augmente par degrés insensibles ; l'écartement artificiel a lieu brusquement et tout-à-coup. L'écartement naturel s'obtient en même temps dans tout le bassin, par une pression égale dans toute son étendue, et la résistance réciproque des trois symphises, fait qu'aucune d'elles n'éprouve ni ne peut éprouver de dérangement. Dans l'é-

cartement artificiel, au contraire, dès qu'on a coupé la symphise antérieure, les pubis seuls s'écartent l'un de l'autre, et ce ne peut être qu'au détriment des deux symphises sacro-iliaques. Tout l'effet de la pression a lieu sur la symphise des pubis, laquelle n'offre plus de résistance, et son écartement ne saurait être porté à un certain point, sans que les deux autres articulations ne soient ébranlées, et même totalement dérangées, comme je vais le démontrer par l'expérience et l'observation. Eh! comment l'écartement artificiel serait-il sans danger pour la femme en *travail*, quand l'écartement naturel n'est pas toujours sans inconvénient ? Souvent les femmes qui l'ont éprouvé, ressentent long-temps après l'accouchement, de vives douleurs aux articulations des os du bassin, souvent même elles ne peuvent ni marcher ni se tenir de bout pendant plusieurs mois. Que dois-ce être de celui qui ne s'obtient que par violence et tout-à-coup?

Mais quelle peut être l'étendue de cet écartement ? Ce n'est pas aux assertions des personnes dont la partialité est reconnue ou la bonne foi suspecte, qu'on doit s'en rapporter sur cet objet ; ce n'est pas aux petites manœu-

vres employées par un professeur intéressé à prolonger le prestige d'un succès mensonger qu'il faut s'en rapporter; il est bon que les élèves accoutumés à jurer sur la foi de leur instituteur, sachent qu'en plongeant un cadavre dans le bain chaud, et en graissant bien le bassin d'une femme rachitique, peu de temps avant de simuler l'opération de la symphise, on peut faire glisser aisément un enfant à travers les détroits du bassin, et obtenir à peu de frais un succès d'autant plus complet, que les suites des couches sont peu dangereuses pour un sujet mort la veille de l'opération. C'est l'expérience, et l'expérience dégagée de tout le clinclan de l'imposture, qu'il faut consulter pour s'assurer de la vérité.

J'ai plusieurs fois divisé les pubis sur des sujets frais; beaucoup d'autres ont fait la même expérience, et quoique les résultats ayent été à peu près les mêmes, je ne ferai point usage de ces expériences particulières, et je n'en rapporterai qu'une qui fut faite avec assez d'authenticité et à laquelle j'appelai Goubelly, docteur en médecine et professeur d'accouchemens aux écoles de Paris; Laforgue, prévôt de M. Pelletan, et plusieurs autres chirurgiens. La section des pubis faite sur

une femme morte depuis quelques heures, donna spontanément sept lignes et demi d'écartement. En agissant avec force sur les extrémités inférieures pour les éloigner l'une de l'autre, nous obtinmes vingt lignes; en augmentant de force par degrés, nous fîmes monter l'écartement à deux pouces, deux pouces un quart, et enfin jusqu'à trois pouces. Il est bon d'observer qu'en incisant les tégumens, j'avais commencé la section quinze lignes au-dessus des pubis, et que les muscles pyramidaux étaient totalement séparés. Cette précaution est nécessaire pour obtenir un plus grand écartement, et il est toujours bien moindre quand on y manque.

Chaque fois que nous écartions les pubis, nous avions soin d'observer ce qui se passait à l'intérieur, c'est-à-dire, quels étaient les effets que produisait cette violence sur les symphises sacro-iliaques. L'écartement spontané de sept lignes et demie, n'a causé aucun désordre, mais celui qui fut produit par vingt-quatre lignes d'écartement des pubis, nous fit présumer qu'à quinze ou seize lignes d'écartement des pubis, on ébranle fortement l'articulation de l'os des îles avec le *sacrum*. En effet, ces vingt-quatre lignes ont écarté

l'os des îles et le *sacrum*, l'un de l'autre de trois lignes et demie; les ligamens de leur articulation étaient en grande partie déchirés, le reste était tiraillé et distendu. Le périoste était détaché. Ces désordres furent portés à un plus haut degré, à mesure qu'on augmentait de violence pour écarter davantage, quoique on employât le plus grand ménagement possible. Si l'on veut faire l'application des résultats de ces expériences, il sera facile de juger de ce qui doit se passer sur le vivant. On ne se déterminera certainement pas à faire la section de la symphise dans l'intention de ne se procurer que huit, dix ou douze lignes d'écartement : outre que ce faible avantage ne serait d'aucun produit pour le reste de la capacité du bassin, ce serait une grande faute de vouloir obtenir, à grands frais, beaucoup moins que ne donne la nature; mais si, par la division de la symphise des pubis, on veut donner au bassin toute l'amplitude qui lui est nécessaire, et qui lui manque, il faudra porter l'écartement à un degré excessif; car à deux pouces il n'ajoutera que quelques lignes à la circonférence intérieure du bassin. Cependant supposons qu'on n'ait besoin que de cette quantité, et voyons quels seront les effets de cet

écartement. Tout médiocre qu'il est, les os ne pourront le supporter antérieurement, sans que leur articulation n'éprouve postérieurement beaucoup de dommage. Si les pubis sont rejetés en dehors, le *sacrum* le sera en dedans. Les ligamens et le périoste seront tiraillés et se rompront ; les os perdront leur assiette et se désarticuleront. Voilà ce que démontre l'expérience, et voici ce que le raisonnement nous fait présumer possible.

Les vaisseaux qui rampent dans la substance des os, les parties molles qui les avoisinent, et principalement le tissu cellulaire, éprouveront des divulsions et des déchiremens. D'un autre côté, les parties antérieures seront aussi exposées à de grands désordres ; le tissu cellulaire se rompra en différens endroits ; le col de la vessie et l'urèthre, qui sont d'une texture plus ferme, résisteront d'abord, et cette résistance donnera lieu à l'inflammation ; mais à la fin ils céderont à la violence et se déchireront aussi ; si le clitoris et son ligament suspenseur n'ont pas été coupés dans l'opération, ils se rompront de même ; les aponevroses des muscles du bas-ventre qui viennent s'attacher aux pubis éprouveront de même des divulsions. Delà des inflammations, des supu-

rations internes, des épanchemens dans le bas-ventre; la fièvre s'emparera de la malade, et elle succombera enfin sous le poids de tant de maux.

Je n'ajouterai qu'un mot pour prouver à tout homme impartial et de bonne foi que l'opération de la symphise est non-seulement dangereuse, mais qu'elle ne saurait atteindre le but que se proposent ses partisans, je veux dire l'extraction de l'enfant vivant par la voie naturelle. En effet, dans quel cas pratique-t-on l'opération de la symphise des pubis? Dans le cas d'étroitesse du bassin, c'est-à-dire, lorsque l'enfant à terme ne peut (disent les symphisiens, d'accord sur ce point avec les cæsariens) être ni expulsé ni extrait à travers le grand détroit du bassin vicié de la mère.

Mais si ce cercle osseux continu, filière naturelle, ne peut permettre le passage de l'enfant, comment ce cercle osseux transformé par la section de la symphise en un triangle, dont la base s'étendra d'un pubis à l'autre, et dont le sommet touchera la partie moyenne de la saillie du *sacrum;* comment ces deux sections de cercle n'opposant plus de résistance à la tête de l'enfant et vacillant au gré de l'accoucheur, permettront-elles davan-

tage le passage d'un corps qui, pour franchir le bassin, a besoin de s'allonger dans le rapport de ses diamètres à travers les diamètres correspondans de ce même bassin ?

Mais, dira-t-on, l'expérience de la femme Souchot.

Je n'affirmerai point que dans cette expérience, le cartilage qui unit les *pubis* n'ait pas été coupé, comme l'ont pensé plusieurs anatomistes célèbres ; mais j'ai l'intime conviction que l'opération était inutile, et que dans ce cinquième accouchement la tête de l'enfant avait franchi le bassin quand Sigault, aidé d'Alphonse le Roi, pratiqua la section.

Entrons dans le détail de l'opération, et voyons si la conduite mystérieuse de Sigault ne justifiera pas nos soupçons, et ne décélera point les traces du stratagême auquel les deux symphiseurs ont dû leur célébrité. Je l'ai dit à regret, mais trop souvent, la matrice fut aux faiseurs d'accouchemens, ce que la gibecière est aux faiseurs de tours, avec la seule différence que ceux-ci se contentent d'escamoter les corps inanimés, tandis que ceux-là escamotent les êtres vivans ; que les uns égayent du moins le public par leurs tours d'adresse,

tandis que les autres attristent sans cesse l'espèce humaine par leurs tours périlleux.

Sigault avait conçu le premier, dit-il, l'idée de l'opération de la section de la symphise des pubis. Il avait consigné ses vues et ses moyens d'exécution dans un Mémoire présenté à l'Académie de chirurgie. Membre de la Faculté de médecine de Paris, qui pouvait lui contester le droit de pratiquer une opération qu'il croyait ou ne croyait pas avantageuse à l'humanité? Qui l'empêchait de s'environner de toutes les lumières physiques et morales propres à diriger sa main et à calmer la vive émotion de son ame sensible? Pourquoi voiler des ombres de la nuit et du mystère une opération que le soleil eût dû éclairer de ses rayons? Pourquoi ne pas se munir du merveilleux instrument forgé pour cette opération, et à la faveur duquel on eût pu, dit-on, éviter d'intéresser la vessie? Pourquoi?

Mais à quoi bon tant de questions, quand il est évident qu'on voulait, 1°. se ménager la faculté d'ensevelir dans un éternel oubli, en cas de malheur, le premier essai d'une découverte, dont le succès pouvait tôt ou tard illustrer son auteur; 2°. que les probabilités

du succès étaient d'autant plus grandes que la nature ferait la moitié de la besogne, ce que l'expérience avait déjà démontré plus d'une fois; 3°. que la nature ayant, dans ce cinquième accouchement, secondé par ses efforts ce petit stratagême au-delà de toute espérance, en expulsant l'enfant vivant plus tôt qu'on ne devait s'y attendre, il fut impossible d'aller chercher l'instrument dont on aurait fait usage si le travail eût été plus long.

Si l'opération de la symphise fut pratiquée sur la femme Souchot sans témoins et dans le silence, on sait qu'en revanche le succès eut la plus grande publicité. Paris, la France, l'Europe entière ont retenti du bruit de cette découverte, et ce contraste choquant suffirait seul pour faire soupçonner la loyauté de Sigault. Mais ce qui a paru sur-tout bien suspect à l'époque de cette frénésie pubio-symphisienne, c'est qu'à mesure qu'il paraissait une critique judicieuse de l'opération de la symphise, critique faite et signée par un homme de l'art, le journal de Paris publiait une lettre anonyme, contenant les plus fades éloges du génie et de la dextérité de Sigault. La Faculté de médecine de Paris prit le plus vif intérêt à cet événement; elle nomma des

commissaires pour suivre le traitement, et lui en rendre compte. Quarante-sept jours après l'opération, on publia que la femme opérée était sortie de son lit; quelques temps après elle fut transportée en pompe aux écoles de de médecine; la Faculté décréta qu'il serait frappé des médailles en son honneur, et qu'on imprimerait le Mémoire pour être envoyé au Roi, aux ministres et dans toutes les cours étrangères.

En deux mots, une opération qu'on croyait devoir être utile à l'humanité, n'eût point dû se pratiquer clandestinement et à l'ombre du mystère. La vérité ne craignît jamais le grand jour, l'erreur seule se plaît dans les ténèbres. En second lieu, ce n'est pas par une seule expérience, dont le succès même était douteux, qu'on pouvait juger des avantages d'une opération aussi périlleuse.

L'opération Sigaultienne, le magnétisme et le surnaturalisme sont, à mon avis, les trois folies complémentaires du dix-huitième siècle; cependant je dois dire, à la gloire de ce siècle de lumières et de philosophie, que les gens simples, enthousiastes ou ignorans, ont seuls été dupes de Sigault, de Mesmer et de Cagliostro.

HENRI VIII

ET

JEANNE DE SEYMOUR,

PREMIÈRE VICTIME

DE L'OPÉRATION CÆSARIENNE,

Drame en trois actes et en prose ;

PAR LE DOCTEUR SACOMBE.

Représenté par les élèves accoucheurs et sages-femmes de l'École ANTI-CÆSARO-SYMPHISIENNE, *le* 8 *nivose an* 9, *jour solennel de l'inauguration du buste du Premier Consul, Sa Majesté Napoléon Ier. Empereur des Français, à l'occasion de l'attentat affreux commis le* 3 *nivose.*

Casta fave Lucina tuus jam regnat Apollo.

VIRG.

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux.

BOILEAU, *Art Poétique.*

AVANT-PROPOS.

LA pièce que je publie, pour n'avoir plus jamais occasion de m'attrister en parlant d'une opération fille du crime et de l'ignorance, l'opprobe de l'art, l'horreur de la nature et l'effroi de l'humanité, Henri VIII, n'est pas mon coup d'essai dans la carrière dramatique.

Le 5 novembre 1781, jour de mon arrivée à Paris, j'avais dans mon porte-feuille, avec mon diplôme de médecin, trois tragédies en cinq actes et en vers, doux fruit de mes loisirs condamnés à ne voir jamais le jour.

Ces trois enfans de ma Muse étaient à mes yeux tels que ces enfans illégitimes conçus avec volupté, enfantés avec douleur, et dont on rougit de s'avouer le père.

Cependant une de ces productions, TÉRÉE, roi de Thrace, a figuré un moment sur les registres du Théâtre Français, par un concours de circonstances qui donnèrent lieu à une anecdote assez plaisante, digne de servir de pendant à celle imprimée dans la vie de Molé (1).

(1) Un jeune auteur dramatique voulant s'assurer si les acteurs de la Comédie Française se d nn

Un avocat distingué, de Carcassonne, ami de ma famille, me donna, à mon départ pour Paris, des lettres de recommandation auprès de son frère Delon de Lassaigne, médecin du roi, au château des Tuileries et de la Bastille.

Le docteur Delon me fit un accueil digne de l'intérêt que son frère prenait à mon avancement. Peu de jours après mon arrivée:

« Je veux, me dit-il, vous prouver le desir » que j'ai de vous être utile; j'ai parlé de vous » à madame la Duchesse de Villeroy, et je lui » ai inspiré le desir de vous connaître. Si vous » le trouvez bon, je vous y conduirai demain. » Je sais qu'elle a le projet de placer auprès » de M. le Duc Daumont, son père, un jeune » médecin pour veiller à l'exécution des or-

---

la peine de lire les ouvrages soumis à leur jugement, remit à Molé une main de papier blanc, en tête de laquelle était le titre de sa tragédie. Trois mois après, l'auteur ayant été rendre visite à l'acteur, Molé, d'après le sujet historique, lui fit une critique raisonnée d'une pièce qui n'était pas encore sortie du porte-feuille. Je profiterai de vos avis, dit l'auteur, si vous permettez que j'en prenne note en marge de ma pièce. Quelle fut la surprise de Molé lorsque l'auteur lui fit voir qu'il l'avait jugé sur l'étiquette du sac!

» donnances de ses médecins ordinaires, » Bouvard et Borie (1), ce qui pourrait être » très-avantageux pour vous ».

L'hôtel de madame de Villeroy était le rendez-vous et l'asyle des gens de lettres et des artistes les plus distingués. Inscrit, sous les auspices de son médecin, sur la liste des protégés de la bonne, de l'aimable Duchesse, elle me permit de l'aller voir aussi souvent que je le desirerais; avec cette noble simplicité d'expressions et de sentiment qui caractérise les grands, et que l'on pourrait appeler l'air des Cours.

La reconnaissance est le premier besoin des ames sensibles; je me fis un devoir de m'acquitter envers mon illustre protectrice, par quelques petites pièces de vers de société, qui, n'ayant d'ailleurs d'autre mérite que l'à-propos, sont toujours reçues avec indulgence de la personne qui daigne en agréer l'hommage.

Les auteurs aiment à parler de leurs ouvrages. Un jour il m'échappa de dire que j'avais fait des tragédies. Je veux les voir, me

(1) La mort de M. le duc mit seule obstacle au projet de madame de Villeroy.

dit madame la Duchesse, et dès le lendemain j'apportai mon Térée.

Ce sujet, ingrat, avait été déjà traité sans succès par Le Mierre. Madame de Villeroy, toujours bonne, toujours indulgente, s'enthousiasma à tel point pour mon Térée, qu'en vérité je n'ose répéter tout ce qu'elle me dit d'obligeant, mais nos lecteurs s'en douteront par l'excès d'honneur qu'elle fit à mon roi de Thrace.

Laharpe, Marmontel, Le Mierre, M. le comte de Tressan et plusieurs autres littérateurs furent invités, par madame la Duchesse, à venir entendre la lecture de ma tragédie. Quiconque l'aurait trouvée mauvaise n'aurait pas fait sa cour à madame de Villeroy; aussi chacun des auditeurs dit le plus de bien qu'il put de mon Térée, mais tous se réunirent à dire que le public ne me pardonnerait point d'avoir altéré l'histoire pour diminuer l'horreur qu'inspire un tel sujet.

Madame de Villeroy tint tête à l'orage, et soutint, en femme sensible, que l'auteur qui arrache des larmes à ses auditeurs désarme la critique et a de justes droits à l'indulgence du public.

Un bon père ne doit jamais s'aveugler sur

les défauts de ses enfans ; je reçus avec autant de docilité que de reconnaissance les observations judicieuses des patriarches de la littérature française, et sans prétentions pour la carrière du théâtre, je condamnai mon Térée à rentrer dans mon porte-feuille pour ne jamais en sortir.

Madame de Villeroy en décida autrement. Elle exigea que, sans me faire connaître, je lirais ma tragédie à un des premiers acteurs du Théâtre Français.

Mademoiselle Saint-Val cadette logeait alors dans mon voisinage, rue de la Harpe, près de la place Saint-Michel. Les larmes qui coulèrent des yeux de cette intéressante actrice me flattèrent plus que tous les éloges des académiciens; et malgré l'infidélité faite à l'histoire, elle me conseilla de la présenter au théâtre.

L'habitude de la scène donne aux premiers acteurs du premier théâtre du monde ce coup-d'œil, ce tact, cet instinct, si je puis m'exprimer ainsi, qui leur fait présager le succès ou le non succès d'une œuvre dramatique, mieux que ne saurait faire l'auteur doué des plus grands talens.

Madame de Villeroy fut charmée d'ap-

prendre que l'avis de mademoiselle Saint-Val avait confirmé son opinion, et dès-lors il fut arrêté que ma tragédie serait mise au théâtre. En effet, peu de jours après, mon Térée fut envoyé, sous enveloppe, à M. La Porte, secrétaire de la Comédie Française, dont le théâtre occupait le local du Faubourg Saint-Germain, qui porte aujourd'hui le nom d'Odéon.

Trois mois s'étaient écoulés sans que j'eusse reçu la moindre nouvelle de mon cher Térée en pension chez Vanhove, nommé avec Molé commissaire examinateur. Trois mois d'absence loin de son fils, sont trois siècles pour un bon père. Je ne pus résister plus longtemps à l'impatience de recevoir des nouvelles de mon enfant, et je me décidai à faire une visite à Molé.

A midi, il faisait à peine jour dans son hôtel, rue du Sépulcre, cependant je suis introduit :

« Mon ami Vanhove, me dit effrontément » Molé, m'a entretenu hier de votre tragédie, » elle n'est pas sans mérite, il pense qu'elle » aura du succès ».

Il est bon d'observer que je sortais, à l'instant même, de chez Vanhove, qui avait eu la franchise d'avouer que la multiplicité de

ses occupations ne lui avait pas encore permis de jeter les yeux sur ma tragédie.

Je sortis de chez Molé en plaignant la destinée des auteurs dramatiques, condamnés à être les très-humbles sujets de ces rois de théâtre.

Cependant j'allai trouver le marquis de Valady (1), officier aux gardes-françaises, qui, depuis, épousa la fille du marquis de Vaudreuil. Le marquis de Valady cultivait la littérature. Il gémit ainsi que moi de la dépendance dans laquelle les auteurs se trouvaient à l'égard des acteurs; je lui fis donc adopter sans peine le projet que j'avais formé d'obtenir du comité dramatique des Français une séance pour la lecture de mon Térée.

« Je prendrai, lui dis-je, si vous le per-
» mettez, le titre et le nom de chevalier de
» Valady, pour témoigner mon humeur au
» comité de ce que depuis trois mois je ne puis
» obtenir une audience de lecture, et je suis
» persuadé qu'à la faveur de ce petit strata-
» gême les Prêtres de Melpomène me donne-
» ront accès dans leur temple ».

---

(1) Membre de la Convention et l'une des victimes du 31 mai.

Le succès surpassa mes espérances : j'écrivis le lundi au comité, et la séance de lecture fut assignée par lui au lundi suivant.

Le marquis de Valady fait atteler quatre chevaux à sa voiture; ses gens arborent la grande livrée rouge galonnée en argent. Le marquis et le chevalier, en costume de cour, arrivent avec fracas au Théâtre Français.

MM. Préville, Mollé, Fleuri, Vanhove, Florence, et Mesdames Dugazon, Saint-Val cadette, Suin, Contat, réunis dans la salle du comité, attendaient le chevalier Térée.

Assis sur un fauteuil qui servait à la fois d'appui aux pieds de la jeune et jolie Contat, placée entre le marquis et le chevalier, je fis la lecture de ma pièce.

Le comité de lecture ne délibère jamais en présence de l'auteur. Nous sortîmes donc le marquis de Valady et moi, pour laisser aux juges la liberté de prononcer. Molé et Florence nous accompagnèrent jusqu'à la voiture. Le véridique Molé s'épuisait en complimens. Pour moi, fatigué de jouer depuis quatre mois le rôle fastidieux d'auteur dramatique :

« Ce n'est pas de Melpomène, monsieur, » dis-je à Molé, que j'attends une couronne, » mais c'est des mains de Thalie que je veux

» la recevoir. J'ai une comédie en cinq actes, » intitulée *le Faux Chevalier*, qui fera du » bruit, et vous y jouerez un rôle ».

Le ton ironiquement affecté avec lequel je prononçai ces derniers mots, lui firent soupçonner sans doute que j'avais usé de stratagême pour obtenir cette lecture. La plainte que le comité porta le lendemain aux gentilshommes de la chambre, me prouva que messieurs les acteurs qui jouent les auteurs n'aiment point à être joués.

Madame de Villeroy, informée par moi de l'aventure, en dit un mot à monsieur le Duc de Vilquier, son frère, un des gentilshommes de la chambre, qui conseilla aux comédiens français de ne pas donner, pour leur propre intérêt, de la publicité à une scène aussi comique.

Le drame d'Henri VIII est une pièce de société. Son but moral est de prouver, l'histoire à la main (1), que le crime et l'ignorance ont enfanté l'opération cæsarienne, digne par son atrocité de devoir le jour à des parens aussi ignobles, afin d'affranchir l'humanité d'un attentat aussi affreux que le siècle qui le vit commettre.

---

(1) Voyez la Lucine Française, tom. Ier. pag. 159.

ACTEURS.

HENRI VIII, roi d'Angleterre.
JEANNE DE SEYMOUR, épouse d'Henri VIII.
GUILLAUME, Duc de Clèves.
ANNE DE CLEVES, fille de Guillaume.
AMÉLIE, dame d'honneur de la reine.
SALSBURY, capitaine des gardes du roi.
HOSBORNN, médecin-accoucheur de la reine.
MIDWIFE, chirurgien - accoucheur en chef de l'hospice des femmes en couche de Londres.
CLARKE, chirurgien de la cour.
WOODMAN, chirurgien, élève de Midwife.

Suite du roi et de la reine.

La scène est à Londres dans le palais du roi.

HENRI VIII

ET

JEANNE DE SEYMOUR.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

LA REINE, AMÉLIE, *suite.*

AMÉLIE.

MADAME, de grace, reposez-vous un instant.

LA REINE.

Volontiers... Je suis excédée de fatigue.... Depuis près d'une heure, je cherche le roi dans le palais et dans le parc, sans pouvoir le rencontrer... (*La reine, en proie aux douleurs de l'enfantement, ne parle qu'à de longs intervalles*). Ne m'avais-tu pas dit, Amélie, que je le trouverais seul dans son appartement ?

AMÉLIE.

Madame, je le croyais. En effet, il n'y a qu'un instant qu'il peut en être sorti... Mais je crois entrevoir sa majesté à l'entrée du parc..... Je ne me trompe point : votre auguste époux vient de ce côté; il ne tardera pas sans doute à se rendre auprès de vous.

LA REINE.

Ne dirait-on pas qu'il évite ma présence? Depuis trois jours, ma bonne, ma chère Amélie, je n'ai pu goûter la douceur de le voir, de l'entretenir un instant.... Cependant je souffre, et dans cette crise de la nature, il semble que la présence de l'objet aimé rendrait mes maux moins aigus, ou du moins me donnerait le courage de supporter des douleurs inévitables.

AMÉLIE.

Informé par le docteur Hosbornn de votre situation actuelle, et du besoin que vous avez de le voir, le roi s'empressera de se rendre à vos desirs.

LA REINE.

Je souffre doublement de son absence et de mes maux. (*à sa suite*) Sortez; je veux être libre un moment.

SCÈNE II.

LA REINE, AMÉLIE.

AMÉLIE.

Depuis trois jours que vous souffrez, madame, vos forces doivent être épuisées.

LA REINE.

Non, chère Amélie, et je m'en étonne moi-même ; mais la nature est si sage qu'elle proportionne toujours nos forces à nos besoins. Depuis que je suis sortie, je me sens moins pesante, et les douleurs de l'enfantement sont moins vives que la douleur constante qui déchire mon cœur.

AMÉLIE.

Vous, des chagrins, madame ! Quelle peut donc en être la source ? Ah ! de grace, daignez les épancher dans le sein d'Amélie... Mais quoi ! vous me dérobez vos larmes ! N'ai-je donc plus des droits à votre amitié ?

LA REINE.

Pardonne, chère Amélie, si je ne t'ai point confié mes peines. Il en est dont on voudrait pouvoir se dérober la cause à soi-même. Mais

en vain je cherche à m'abuser, mon malheur n'est que trop certain.

AMÉLIE.

Qu'ai-je entendu ? Ah ! Madame, il n'est plus temps de rien dissimuler, je vous en conjure, daignez me donner cette nouvelle preuve de confiance, j'oserais dire que j'en suis digne si je ne sentais tout le prix de vos bontés.

LA REINE.

Je crains de t'affliger, trop sensible Amélie, mais je ne puis plus supporter seule tout le poids de mes chagrins, et je sais que je n'ai pas de meilleure amie que toi. Ecoute : tes bras m'ont reçue en naissant, tu pris soin de mon enfance, tu fus témoin de toutes mes actions, tu sais si jamais mon cœur forma d'autre vœu que celui d'être aimée du seul mortel que j'adore. Mes yeux ne furent éblouis ni par le faste du trône, ni par l'éclat du diadême, je n'aimais mon époux que pour lui-même. Oui, seule avec lui, et près de toi, ma chère Amélie, je ferais avec plaisir le serment d'oublier l'Univers. Animée de tels desirs, je ne suis que plus à plaindre dans la situation affreuse où je me trouve. Depuis huit

huit mois je cherche en vain à m'abuser, mais l'insouciance affectée de l'être que je chéris plus que moi-même; sa froideur pour une épouse en proie aux douleurs de l'enfantement, ne prouvent-elles pas assez que j'ai tout à craindre de son inconstance naturelle ?

AMÉLIE.

L'amour est toujours ingénieux à se tourmenter, Madame; quand tout ici rend hommage à vos vertus et prévient vos desirs, faut-il qu'un léger soupçon vienne empoisonner le plus doux instant de votre vie, celui qui va resserrer à jamais votre union par le lien le plus fort, le plus sacré de la nature?

LA REINE.

De tous les attributs de l'amour, je n'ai dédaigné que son bandeau, et malheureusement je suis trop clairvoyante pour ne pas entrevoir le sort affreux qui m'est réservé. Durant les six premiers mois qui ont suivi l'époque de notre union, je fus l'unique objet des vœux de mon époux, j'ai même l'orgueil de penser qu'Henri m'aima jusqu'à l'idolâtrie. Mais ce qui va t'étonner, ce que j'aurais de la peine à me persuader à moi-même, si je n'en eusse fait la triste expérience, c'est qu'un

époux puisse tout-à-coup cesser d'aimer la femme qu'il adorait, par le seul motif qui devait la lui rendre plus chère.

AMÉLIE.

Ah ! de grace, Madame, écartez loin de vous ces images sinistres, qui n'ont d'autre réalité que celle que prête à votre imagination qui la réfléchit, une ame à la fois délicate et sensible.

LA REINE.

Ecoute-moi jusqu'au bout, Amélie, mon cœur a besoin d'épancher dans le tien la douleur qui l'oppresse. Oui, ma chère Amélie, à peine Henri eut-il la certitude d'unir un jour le titre de père à celui d'époux, qu'il ne fût plus le même à mon égard. Durant tout le cours de ma grossesse il m'a accablée de ses froideurs, et depuis trois jours que je souffre, il semble se dérober à mes regards, dans les momens où sa présence serait le seul remède efficace à des douleurs inévitables.

AMÉLIE.

Madame, n'imputez qu'aux soins importans de l'Etat une absence involontaire, et dont il trouvera l'excuse légitime dans l'excès même de sa sensibilité.

LA REINE.

Tu crois donc que je lui suis toujours chère ?

AMÉLIE.

Ce doute est une injure. Vous parlez de ses froideurs, quand depuis huit mois la cour appaudit aux efforts que le roi fait pour vous distraire et pour charmer les ennuis d'une longue grossesse.

LA REINE.

Je suis donc bien injuste à son égard, Amélie, et je ne rougis point de l'avouer. Je pensais, au contraire, que les fêtes nombreuses qu'il donne à sa cour avaient tout autre motif. Ingénieuse à me tourmenter, j'ai cru follement que son cœur offrait en secret à quelque jeune beauté, sa nouvelle conquête, un hommage dont je parais être l'unique objet.

AMÉLIE.

Madame, rendez-vous plus de justice. Quel objet plus digne de fixer ses regards par les charmes de la beauté, oserait se flatter de pouvoir vous ravir l'hommage d'un cœur qui ne soupire qu'après vous ?

LA REINE.

Je respire. Tu crois donc, ma chère Amélie, que cette jeune étrangère soit digne de l'amitié que j'ai pour elle.

AMÉLIE (*à part*).

Ah ! malheureuse princesse. (*haut*) Madame.

LA REINE.

Parle-moi sans détour : Anne de Clèves est-elle mon amie ou ma rivale ?

AMÉLIE.

Les bontés que le roi lui témoigne n'ont d'autres motifs que de reconnaître l'affection qu'elle a pour vous. Sa majesté.....

LA REINE.

Qu'il vienne donc me consoler par sa présence, et je croirai tout.

AMÉLIE.

Madame, le voici.

SCENE III.

LE ROI, LA REINE, AMÉLIE, SALSBURY.

LE ROI.

Je viens d'apprendre à l'instant que vous souffrez cruellement, Madame.

LA REINE (*avec émotion*).

Oui, seigneur, mais c'est d'être privée depuis trois jours du bonheur de vous voir. Ne vous offensez pas de mes larmes, c'est la joie qui les fait répandre. Vous ne me fuyez donc pas, seigneur? Je règne toujours sur le cœur de mon époux?

LE ROI (*avec froideur*).

Je ne m'attendais pas à un pareil accueil, Madame; la douleur est injuste, et je la respecte assez pour ne pas m'offenser d'un reproche que j'ose me flatter de n'avoir jamais mérité par ma conduite à votre égard.

LA REINE.

Pardonnez, seigneur, à l'excès de ma tendresse, un injuste soupçon. Trois jours d'absence, qui m'ont paru trois siècles, m'avaient plongée, je l'avoue, dans une mélancolie mortelle; mais je vous vois, et ces nuages se dissipent. Je veux même ignorer la cause qui a pu vous retenir si long-temps loin de moi.

LE ROI.

Elle n'est pas dans mon cœur. (*La reine éprouve en ce moment une vive douleur*). Vous souffrez.

LA REINE.

Depuis trois jours et trois nuits je n'ai pu goûter un instant de repos. Mais soyez sans inquiétude : la nature me donnera assez de force pour payer ce tribut à l'amour.

LE ROI.

Cependant, il serait temps, Madame, que l'art vint au secours de la nature. N'est-ce pas compromettre la vie de l'être renfermé dans votre sein, que de l'abandonner à ses efforts ? Que fait Hosbornn ? Pourquoi vous abandonne-t-il dans l'état critique où vous êtes? Cet homme est indigne de votre confiance.

LA REINE.

Ah ! seigneur, jamais il n'y eut plus de droits. Que n'avez-vous été le témoin des soins affectueux qu'il me prodigue depuis que je suis en *travail*. Il ne m'a pas abandonnée un seul instant. Le sommeil n'a pu même appesantir ses yeux. Voilà trois nuits consécutives qu'il passe auprès de moi. Il n'y a qu'un instant qu'il m'a dit, les larmes aux yeux : Je juge, Madame, par l'agitation violente du poulx, qu'une cause morale excite en vous le terrible orage auquel vous êtes en proie. L'absence de votre auguste époux met

seule obstacle à l'efficacité des secours que l'art déploie en vain pour seconder la nature. Souffrez, m'a-t-il dit, que j'aille exposer à sa majesté le besoin que vous avez de sa présence; il y sera sensible, et de retour auprès de vous, je ne vous perdrai plus de vue. A ces mots, seigneur, le docteur a disparu comme l'éclair. Il vous cherche sans doute. Mais le voici.

SCÈNE IV.

LE ROI, LA REINE, AMÉLIE, HOSBORNN, SALSBURY.

LE ROI.

Docteur, je confie à vos soins la moitié de moi-même. Veillez sur ses jours; conservez à l'amour paternel le dépôt précieux que la reine porte dans son sein, et comptez que ma reconnaissance égalera les services que je suis en droit d'attendre de vos talens et de votre zèle pour le bien de l'humanité.

HOSBORNN.

Sire, soyez moins généreux, mais plus juste à mon égard. L'intérêt ne fut jamais le mobile de mes actions. Veiller sur les jours de votre

auguste épouse, consacrer mes faibles talens à la conservation de sa santé, sacrifier ma vie pour prolonger la sienne, tels sont mes devoirs les plus sacrés ; mériter son estime et sa confiance, sera ma seule ambition et la plus douce récompense de mes veilles. La reine peut attester, Sire, que depuis trois jours je n'ai perdu de vue Sa Majesté qu'un seul instant, pour aller vous supplier de passer dans son appartement, et vous faire part de certains bruits qu'on se plaît à répandre, et dont il est urgent que vous soyez informé.

LA REINE.

L'intérêt que vous prenez à ma santé, la tendre sollicitude que vous inspire ma situation, vos services constans ne peuvent être acquittés que par mon cœur. C'est là, docteur, que sont écrits vos bienfaits..... Mais quels bruits se plaît-on à répandre? Quelle peut en être la cause ou le prétexte?

HOSBORNN.

Madame, daignez permettre que dans l'état où vous vous trouvez, je me fasse un devoir de vous dérober, avec le plus grand soin, la connaissance de ce qui pourrait vous affecter même agréablement. Toute cause morale au-

rait sur vous une influence capable de retarder l'instant heureux qui doit vous rendre mère et combler les vœux d'un époux dont vous connaissez la tendresse et la juste impatience qu'il a d'être père. Vous savez, madame, à quels orages vous venez d'être en proie par l'effet de l'absence de Sa Majesté.

LA REINE.

J'obéis à la nature, dans son digne et fidèle interprête.

LE ROI.

Madame, rentrez dans votre appartement, je ne tarderai pas à vous y rejoindre.

LA REINE.

Non, seigneur, je suis loin d'exiger de vous ce douloureux sacrifice. Je ne veux pas que vous soyez témoin de mes angoisses; mais de grace ne me refusez pas le plaisir de lire dans vos yeux la douce émotion de votre ame sensible, à l'instant que vous apprendrez que vous êtes père.

SCÈNE V.

LE ROI, HOSBORNN, SALSBURY.

LE ROI.

Eh bien! docteur, quel est le bruit qu'on se plaît à répandre?

HOSBORNN.

Ne puis-je, sire, vous parler sans témoins ?

SALSBURY (*au roi.*)

Si vous l'ordonnez, je me retire, seigneur.

LE ROI (*à Salsbury.*)

Demeurez, Salsbury; (*à Hosbornn*) parlez, c'est un autre moi-même.

SALSBURY (*avec ironie*).

M. le docteur me traite en petite maîtresse; mais qu'il ne se gêne point : le système nerveux n'est point irritable chez moi comme chez le beau sexe.

HOSBORNN.

Ce n'est pas la première fois, monsieur, que vous feriez naître des doutes sur votre sexe. Si votre épée savait parler, elle déposerait en ce moment contre vous. Je prendrai seulement la liberté de vous répéter, en présence de sa majesté, ce que je n'ai pas craint de vous dire tête à tête ce matin, que vous êtes un de ces fléaux placés à la cour pour le malheur des rois.

SALSBURY.

Si je ne respectais.

HOSBORNN (*avec ironie*).

Sire, je le connais : le système nerveux n'est point irritable chez lui. Mais puisque votre majesté le permet, j'aurai l'honneur de lui dire qu'on publie avec affectation, sur la foi de M. Salsbury, que la reine est en danger, et que pour sauver le fruit précieux qu'elle porte dans son sein, l'art se dispose déjà à lui faire subir, je ne sais quelle opération nouvelle, à la faveur de laquelle on doit retirer de son flanc l'héritier du trône. A cette idée révoltante, le peuple consterné se plaignait hautement de mon silence, et m'accusait d'être l'auteur de cet infâme projet. En qualité de premier médecin et d'accoucheur de la reine, j'ai cru devoir me justifier, en publiant que l'état actuel de la reine est très-satisfaisant, et ne présage rien de funeste. En effet, votre présence, seigneur, a dissipé l'orage dont votre éloignement était la cause morale.

LE ROI (*avec humeur*).

Vous avais-je chargé de ce soin ?

HOSBORNN.

J'ai cru, sire, qu'honoré de la confiance de votre auguste épouse, et pouvant prononcer sur son état avec connaissance de cause,

il était de mon devoir de ne pas laisser plus long-temps le peuple anglais dans la plus cruelle incertitude sur le sort d'une reine que son tendre attachement pour un époux et ses qualités personnelles lui rendent si chère et si précieuse.

LE ROI.

Je suis loin de vous faire un reproche de ce juste empressement; mais pour l'intérêt de votre propre réputation, j'aurais desiré que vous m'eussiez consulté avant de faire une démarche qui peut la compromettre.

HOSBORNN.

Sire, aurais-je perdu la confiance de votre majesté, à tel point qu'elle eût à craindre pour ma réputation dans l'heureux pronostic que j'ai porté?

LE ROI.

Non; mais l'excès de confiance que vous avez aux ressources de la nature, vous fait dédaigner les secours de l'art. D'ailleurs votre avis, sur ce point, est diamétralement opposé à celui de la chirurgie, qui soutient avec plus de fondement que la reine est dans l'impossibilité physique de payer spontanément à la nature le tribut de la maternité, à moins qu'on ne fraye à l'enfant une route nouvelle.

HOSBORNN.

Sire, gardez-vous de prêter l'oreille à ses sophismes. La nature, plus ou moins lente dans ses opérations, n'en est pas moins admirable dans ses résultats. Il n'appartient point à l'art de devancer ses pas; il doit borner son ambition à la suivre et à l'imiter. La reine est, dit-on, dans l'impossibilité physique de payer le tribut de la maternité. Ah! sire, loin de vous cette idée affligeante. La nature qui lui prodigua ses bienfaits, et qui se plut à faire en elle un chef-d'œuvre, n'a pas eu le dessein de la punir de sa fécondité.

LE ROI.

Cependant les forces s'épuisent, et l'on perd en vains délais un temps précieux au salut de l'enfant.

HOSBORNN.

Les choses sont dans l'état le plus satisfaisant. Loin de s'épuiser, les forces ont paru s'accroître par un exercice modéré. L'enfant est vivant, et nul danger n'est à redouter pour lui dans l'impénétrable sanctuaire de la nature..... Mais, sire, par quelle fatalité le médecin de la reine et son accoucheur, qui seul est responsable des événemens, n'a-t-il pas

été informé du sinistre projet de la chirurgie que par votre bouche, ou plutôt par la voix publique?... Cependant, puisque ces bruits paraissent avoir quelque fondement, pourrais-je apprendre de votre majesté quelle est cette grande opération que l'art médite en ce moment ?

LE ROI.

Vous n'ignorez pas que César dût le jour à l'ouverture faite au flanc de sa mère Aurélie ?

HOSBORNN.

Sire, gardez-vous d'ajouter foi à ce rêve de la chirurgie, trop intéressée sans doute à le réaliser ; de la chirurgie, qui, par ignorance ou par cupidité, a mal interprêté l'histoire à cet égard. Pline ne parle de l'ouverture pratiquée au flanc des femmes enceintes, qu'après leur mort, et vous savez qu'Aurélie survécut au premier des Césars.

LE ROI.

Quoi ! le premier des Césars n'a point été ainsi appelé de l'incision faite au sein de sa mère vivante?

HOSBORNN.

Non, sans doute, sire. L'étymologie du mot

César a été tirée du latin *cæsaries*, parce que les empereurs romains aimaient à se distinguer par la beauté de leur chevelure. Il est vrai qu'on appela *cæsares* ou *cæsones* du verbe *cædo* couper, les enfans extraits vivans du sein de leur mère, morte enceinte ou durant le *travail* de l'enfantement *enectâ parente*, dit Pline. Mais ce qu'il vous importe le plus de savoir, ce que la chirurgie vous a laissé ignorer sans doute, c'est que la structure du viscère qu'il faudrait inciser pour cette horrible éventration, ne laisse pas le plus léger espoir de succès à celui qui serait assez immoral, assez féroce pour la pratiquer sur la femme enceinte vivante. D'ailleurs votre tendresse pour une épouse aussi belle que vertueuse, m'est un sûr garant que vous ne voudriez pas en faire le premier essai sur elle, et la livrer à une mort aussi affreuse qu'inévitable.

LE ROI.

Docteur, songez que je suis roi; ce mot dit tout. Père de mon peuple, l'intérêt général doit l'emporter dans la balance sur l'intérêt personnel. Si je ne consultais que mon cœur, époux sensible, je sacrifierais sans doute l'enfant à la mère; mais chef suprême de la na-

tion, si je suis contraint de faire un choix, j'imposerai silence à l'amour, et l'héritier du trône l'emportera sur une femme.

HOSBORNN.

Je frémis à cette seule idée... Mais, sire, écartons ces funestes images. J'entrevois les projets ambitieux de la chirurgie ; ses sinistres complots seront déjoués.... Oui, je ferai de mon corps un rempart à la reine, et l'on percera plutôt mon sein avant que je permette à l'ignorance audacieuse de plonger ses mains dans le flanc de ma bienfaitrice... Mais, que dis-je ? Qui mieux que vous, sire, qui mieux que l'auguste époux de la vertueuse Seymour peut la préserver du danger qui la menace ? Daignez accompagner mes pas, je combattrai devant vous les vains sophismes de la chirurgie, je plaiderai la cause de votre auguste compagne. Dieux ! si vous étiez assez crédule pour permettre un tel attentat sur votre épouse vivante, la chirurgie, dans tous les siècles, s'autoriserait de votre exemple pour égorger des milliers de victimes humaines (1). Je dis plus, consacrée par l'exemple

(1) C'est ce que fit, peu d'années après la mort de Jeanne de Seymour, le vil instrument de la rage de d'un

d'un roi, cette funeste opération deviendrait, tôt ou tard, l'instrument du crime, et l'époux qui voudrait s'affranchir du joug de l'hyménée, livrerait à la chirurgie le flanc de son épouse enceinte, au nom de l'humanité dont il violerait impunément les droits.

LE ROI.

Docteur, j'applaudis à votre zèle, et cette nouvelle preuve de dévouement à la reine, justifie à mes yeux la confiance que vos talens lui ont inspiré, et vous assure à jamais mon estime. Soyez sans inquiétude. Allez m'attendre dans mon appartement : les hommes de l'art les plus distingués doivent s'y rendre ; je peserai vos raisons, et croyez que le vœu le plus cher de mon cœur est que vous puissiez m'épargner ce sanglant sacrifice.

Médicis, François Rousset (*se disant médecin de la faculté de Montpellier*), qui, durant le cours des guerres civiles, faisait pratiquer l'opération cæsarienne sur les femmes des protestans.

SCENE VI.

LE ROI, SALSBURY.

LE ROI.

Je ne sais comment il a fait pour pénétrer nos desseins, malgré les précautions que j'ai prises pour lui en dérober la connaissance. Je crains cet homme; je tremble qu'à force de temporiser, il ne ménage, en dépit de l'art, un triomphe à la nature.

SALSBURY.

Seigneur, il ne tient qu'à vous d'écarter cet importun.

LE ROI.

C'est la chose impossible. La reine ne saurait se passer un instant de ses conseils; il a répondu sur sa tête de la vie de la mère et de celle de l'enfant. D'ailleurs, l'exiler avant l'opération serait une démarche suspecte. J'ai de nombreux ennemis; tous les yeux sont ouverts; il faut du moins sauver les apparences. Respectons l'opinion publique; c'est la plus sûre égide du souverain.

SALSBURY.

Mais, Sire, ne peut-on se dispenser de l'ad-

mettre à la consultation, sous prétexte que sa présence chez la reine est indispensable ?

LE ROI.

On ne peut décemment l'en exclure, en sa qualité de premier médecin.

SALSBURY.

Après tout, Sire, il sera seul de son avis contre toute la chirurgie intéressée à vous servir et prête à fondre sur sa proie.

LE ROI.

J'aurais desiré seulement trouver parmi ses antagonistes un homme de mérite, capable de lutter avec avantage contre les objections que le docteur ne manquera pas de leur faire pour triompher de leurs sophismes ; mais les trois quarts de ces chirurgiens-accoucheurs, sans en excepter Midwife, sont de vrais automates, qui ne savent qu'aboyer, médire et calomnier.

SALSBURY.

Ils crieront plus fort que lui, et sa voix sera étouffée.

LE ROI.

Crier n'est pas répondre.

SALSBURY.

Vous ferez pencher la balance à votre gré.

LE ROI.

Encore faut-il un prétexte plausible pour feindre de croire à un succès physiquement impossible.

SALSBURY.

L'avis de la majorité des consultans est un argument irrésistible. D'ailleurs, Sire, pourquoi vous défier de la sagacité de votre génie? Celui qui combattit avec tant de supériorité et de talent le fameux Luther, saura bien, sans se compromettre, répondre aux argumens d'un docteur qui prétend s'opposer aux volontés d'un roi, et lier les bras à la chirurgie. Du reste, si vous desirez vous épargner cette peine, j'ai dans mes poches des argumens AD HOMINEM (*d'un air mystérieux*). En moins d'un heure, je garantis qu'il ira rejoindre ces docteurs catholiques romains, qui s'avisèrent de prendre contre vous le parti du Pontife romain.

LE ROI.

Non, cher Salsbury, non; j'approuve ton

zèle, mais les talens et l'honnêté du docteur me rendent ses jours précieux. Je ne saurais confier en de meilleures mains l'héritier du trône, que la chirurgie s'engage d'extraire vivant du sein maternel..... Mais le temps presse; écoute: j'ai des secrets plus importans à te confier. Depuis deux jours je n'ai vu le Duc de Clèves, père de cette jeune beauté, qui fait aujourd'hui l'ornement de ma cour, et j'apprends à l'instant même qu'il se dispose à quitter l'Angleterre avec sa fille.

SALSBURY.

Depuis long-temps, Sire, je me suis aperçu du tendre intérêt que vous inspire cette jeune étrangère.

LE ROI.

Salsbury, je l'adore, je ne respire que pour elle, et je l'aimerai toujours. Mon inconstance passée ne fut que trop justifiée par les défauts que l'hymen, plus clairvoyant que l'amour, me fit apercevoir dans les femmes que j'avais cru tour-à-tour dignes de ma main. Mais enfin j'ai rencontré l'unique objet que me destinait la nature. Graces, beauté, douceur, dons de plaire, talens de l'esprit et du cœur, Anne de Clèves réunit

tous ces avantages. Mon cœur, ma main, ma couronne, je mettrai tout à ses pieds, et graces à la chirurgie, j'allumerai sous peu de jours les flambeaux d'un nouvel hymenée. Après l'aveu que je viens de te faire, juge de l'excès de mon désespoir, si son père ravissait à ma tendresse un objet dont j'ai fait vœu de ne me séparer jamais. Vole donc chez le Duc, mon cher Salsbury, et sans rien laisser entrevoir de mes projets, dis-lui que je l'attends; dis à ma divinité tutélaire que sa main seule peut essuyer les pleurs de l'époux de Seymour; va, mon ami, et revole en ces lieux chargé de sa réponse.

SALSBURY.

J'obéis, Sire, et bientôt je reviendrai satisfaire à votre juste impatience.

SCENE VII.

LE ROI, *seul.*

Allons nous égayer un moment aux dépens des deux filles d'Hippocrate. L'animosité naturelle de ces deux sœurs va servir merveilleusement mes projets..... Cependant quels remords m'agitent en ce moment.... Hymen, il te sied bien de parler plus haut que ton

frère. J'obéis à l'amour. Est-ce un crime, après tout, de substituer des chaînes de fleurs à des chaînes de fer, dont on ne peut supporter le poids!.... Non, ma douce amie, je n'ai point de remords, et de bonne foi, ce sacrifice ne coûte pas assez à mon cœur pour que je prétende m'en faire un mérite à tes yeux.

SCENE VIII.

LE ROI, HOSBORNN.

HOSBORNN.

Sire, partagez mes transports, et livrez-vous sans crainte à la joie la plus vive.

LE ROI (*avec une surprise mêlée d'effroi*).

La reine serait-elle accouchée?

HOSBORNN.

Non, Sire, mais ainsi que je l'avais prévu, votre présence a calmé le trouble de ses sens, le sommeil vient de fermer sa paupière; elle jouit en ce moment du calme le plus profond. La nature a repris ses droits. Le baume consolateur que vous venez d'épancher dans son ame va la disposer à l'accouchement le plus

heureux. A son réveil, ses forces seront doublées, et vous serez père, seigneur, sans cesser d'être époux.

LE ROI (*avec l'air de la contrainte et de l'impatience*).

Vous le croyez ? Je n'ose encore me flatter de cet heureux succès.

HOSBORNN.

J'en réponds sur ma tête.

LE ROI.

J'en accepte l'augure. Cependant venez exposer vos raisons aux gens de l'art convoqués par mon ordre. Je peserai vos raisons, et l'avis de la majorité sera la règle de ma conduite.

HOSBORNN (*à part*).

Ah ! malheureure reine ! puissent mes efforts épargner un crime à ton époux, et à la chirurgie un attentat affreux contre l'humanité !

ACTE II.

SCÈNE PREMIÈRE.

MIDWIFE, CLARKE, WOODMAN.

MIDWIFE.

Enfin, en dépit de la médecine, la victoire est à nous, mes amis.

CLARKE.

Ce n'est pas un homme, c'est un lion que ce docteur.

MIDWIFE.

J'ai cru qu'il nous dévorerait. Seul contre tous, contraint de céder à la majorité des consultans, et furieux de voir le roi garder le plus profond silence, malgré ses vociférations, je l'ai vu sortir du combat écumant de rage, l'œil hagard et l'air menaçant qui semblait annoncer qu'il ne désespère pas encore de triompher de nos efforts. Amis, défions-nous de ses ressources, et ne différons pas d'un seul instant la pratique d'une opération qui va nous couvrir d'une éternelle

gloire. Le silence du roi est un consentement formel de sa part, mais la tendresse conjugale peut avoir de facheux retours ; croyez-moi, pressons l'exécution de cette noble entreprise.

WOODMAN.

Souffrez, mon cher maître, que je vous soumette mes doutes. Croyez-vous que le salut de la reine soit dans l'ordre des choses possibles?

MIDWIFE.

Qu'importe, pourvu que nous sauvions l'enfant. Le roi n'en exige pas davantage. Et n'est-ce pas assez pour l'honneur de notre art, d'emmener sain et sauf à la vie un être qui devait trouver son tombeau dans le sein maternel.

WOODMAN.

Cependant livrer à une mort certaine un être parfait, dans l'espoir de sauver un être imparfait, je vous avoue que cette idée répugne à ma sensibilité. Du reste, je m'en rapporte aveuglément à vos lumières et à votre délicatesse.

MIDWIFE.

Vous ne ferez jamais rien en chirurgie, mon cher Woodman, vous êtes trop pusil-

lanime, un chirurgien ne doit pas raisonner, mais agir.

WOODMAN.

J'agirai tout comme un autre. Je prends seulement la liberté de soumettre mes doutes au meilleur des maîtres, sur les traces duquel j'ai fait vœu de marcher.

MIDWIFE.

A la bonne heure. (*A Clarke*) *Dignus est intrare in nostro docto corpore*).

CLARKE (*à Midwife*).

Vous avez raison. Il est digne d'entrer dans le corps de notre docteur.

MIDWIFE.

Tu as donc étudié le latin?

CLARKE.

Non, mais je l'entends sans le parler.

MIDWIFE.

Et moi je le parle sans l'entendre.

CLARKE (*à Woodman*).

Concevez-vous, jeune homme, *primo* d'abord, quelle gloire va résulter, je ne dis pas seulement pour chacun de nous individuelle-

ment, mais pour la chirurgie en général, dont nous aurons reculé les limites ; quelle gloire, dis-je, va résulter de la pratique d'une opération la plus grande que l'art ait jamais tenté? Tailler, trépaner, amputer bras et jambes, toutes ces opérations ne sont que jeux au prix de celle que le soleil va bientôt éclairer de ses rayons pour la première fois. *Secundo ;* ensuite quelle source de richesses, quelle mine féconde à exploiter qu'une telle opération. Un époux opulent veut-il s'affranchir du joug du mariage sans avoir des démêlés avec la justice, c'est à nous qu'il s'adressera, et la récompense sera proportionnée à l'importance du service que nous lui rendrons? *Tertio*, enfin l'opération *du côté*, à laquelle nous donnerons un nom imposant, sera l'épouvantail de toutes les femmes dont la taille aura quelque irrégularité, et pour s'y soustraire, Dieu sait comme il faudra financer.

MIDWIFE.

Que votre esprit et vos cœurs, mes chers amis, s'enflamment d'un noble enthousiasme à la seule idée de la route inconnue que mon immortel bistouri va frayer aux humains non loin des portes de la vie. Que n'ai-je l'éloquence de Démosthène pour faire passer en ce mo-

ment dans votre ame les nobles transports que le génie de la chirurgie vient d'exciter dans la mienne... Je ne suis plus un mortel, mais un dieu consolateur du beau sexe..... Saisissez, mes chers amis, ma sublime théorie, et montrez-vous dignes de me seconder dans la pratique de ce chef-d'œuvre de l'art? Je fais une ouverture longitudinale de six à huit pouces au ventre et au péritoine de la reine, *tutò*. A travers des flots de sang, écartant les intestins, j'arrive à la matrice *citò*, à laquelle je fais une incision de huit pouces *jucundè*. J'extrais de ce viscère l'enfant vivant *tutò;* j'arrache le délivre *citò*. Enfin je fais quelques points de suture aux lèvres de la plaie *jucundè*. Soudain la Renommée d'emboucher la trompette, de publier en tous lieux que nous avons extrait l'enfant *tutò;* que la reine à la vérité est morte *citò*, mais que le roi a appris le succès de notre opération *jucundè*.

WOODMAN.

Cependant sacrifier la plus belle, la plus aimable, la plus vertueuse de toutes les femmes de la Grande-Bretagne.....

MIDWIFE.

Après tout, une femme n'est qu'une femme;

mais à votre âge on s'intéresse au beau sexe. Jeune homme, si votre esprit a bien saisi tous les détails de cette huitième merveille du monde, vous concevrez sans peine avec moi que ceux qui auront tenté pour la première fois, avec succès (1), la pratique de cette opération, mériteront d'être proclamés sauveurs du genre humain, et que leurs noms, gravés au Temple de Mémoire, passeront d'âge en âge à la postérité la plus reculée (2).

CLARKE.

Votre juste enthousiasme a passé tout entier dans mon ame, et je suis à tel point possédé du génie de la chirurgie, que je brûle d'impatience d'en reculer les limites par ce nouveau chef-d'œuvre.

MIDWIFE (*à Clarke*).

Bravo, bravo. Tu as l'esprit de ton état. (*à Woodman*) Mais toi, mon pauvre damoiseau, tu ne feras rien en chirurgie.

---

(1) Les cæsariens font consister le succès à sauver l'enfant aux dépens de la mère.

(2) Il est à remarquer que les chirurgiens complices du crime d'Henri VIII ont eu grand soin de dérober leurs noms à la postérité.

WOODMAN.

De grace, ne me découragez pas, mon cher maître; je ferai tous mes efforts pour dompter la nature. Vous connaissez la force de l'exemple : *On apprend à heurler*, dit-on, *avec les loups*. Je n'aurai pas ouvert le flanc à une demi-douzaine de femmes enceintes, que je me ferai un jeu de cette opération.

MIDWIFE.

Je veux qu'en peu d'années cette opération divine, à laquelle nous donnerons le nom de César, soit adoptée et pratiquée d'un pôle à l'autre; que toute femme enceinte la réclame comme une faveur, et que celle qui la dédaignerait par caprice ou par ignorance, soit éventrée par humanité contre son propre gré, en l'absence et sans le consentement de son mari, fut-elle accouchée précédemment d'un enfant à terme et vivant..... J'entends du bruit; on vient; ah dieux ! c'est le docteur. Courez tout préparer pour la pratique de l'opération. Je ne tarderai point à vous suivre.

SCENE II.

HOSBORNN, MIDWIFE.

HOSBORNN.

Ce n'est plus au chirurgien, c'est à l'homme que je viens parler, monsieur, et j'ose me flatter que quelques expressions qui me sont échappées dans la chaleur de la consultation n'influeront en rien sur la conduite que vous devez tenir dans une circonstance où il ne s'agit de rien moins que de sauver la vie à la reine, notre mère commune. L'humanité qui doit caractériser tout homme chargé par état de la conservation de la santé et de la vie de ses concitoyens, est une vertu qui ne vous est point étrangère. D'ailleurs, qui peut avoir plus de droits à ranimer en nous ce noble sentiment, qu'un sexe faible, presque toujours victime du plus fort, mais que la nature, qui se plut à le perfectionner, n'a pas voulu punir de sa fécondité? C'est au nom de l'humanité sainte que je viens vous supplier de renoncer au sinistre projet d'ouvrir le flanc de la reine, pour frayer une route à l'enfant du sein de sa mère au-dehors.

MIDWIFE.

MIDWIFE.

L'opération a été jugée nécessaire, indispensable par la majorité des consultans. Le roi, témoin de nos débats, en a sanctionné la pratique par son silence. Mon devoir est d'obéir. Employez votre éloquence à persuader au roi que votre avis est le meilleur, j'y consens; mais sans une défense expresse de sa part, je ne puis différer plus long-temps la pratique de l'opération sans devenir personnellement responsable des événemens; en conséquence souffrez que je me retire.

HOSBORNN.

Daignez m'écouter un moment. Si quelqu'un, Monsieur, venait à l'instant même éclairer votre religion, et vous dire en confidence: Monsieur Midwife, vous allez devenir l'instrument du crime en pratiquant une opération essentiellement mortelle, et dont le roi vous a donné la première idée; que le passé soit pour vous le garant de l'avenir: Henri VIII a déjà sacrifié Jeanne d'Arragon à Anne de Boulen, Anne de Boulen à Jeanne de Seymour; ne peut-il pas sacrifier aujourd'hui Jeanne de Seymour à une nouvelle conquête? Que répondriez-vous, Monsieur, à ce quelqu'un?

MIDWIFE.

Que le devoir d'un sujet est d'obéir à son roi, et non de scruter sa conduite; que je suis son chirurgien et non son juge.

HOSBORNN.

Je vous entends; l'opération entre dans votre plan. Eh bien! puisqu'il en est ainsi, je ne veux avoir rien à me reprocher: il faut que je déploie devant vous mon ame toute entière. Je vous crois trop honnête pour abuser de la confidence que je vais vous faire. Puisse le trait de lumière qui va briller à vos yeux vous découvrir toute la profondeur de l'abyme dans lequel vous alliez vous précipiter! Je vous déclare, sur mon honneur, que le roi, loin de faire des vœux pour le succès de l'opération que vous méditez, ne serait pas fâché de sauver l'enfant aux dépens des jours de sa malheureuse mère, afin de rompre les nœuds d'un hymen qui le gêne et qui met obstacle à ses nouvelles amours.

MIDWIFE.

Qu'osez-vous dire, Monsieur!

HOSBORNN.

Une affreuse vérité que je ne crains point

de confier à un homme qui ne voudra point, sans doute, devenir l'instrument du crime. Voici le roi, je compte sur votre discrétion.

SCENE III.

LE ROI, HOSBORNN, MIDWIFE.

HOSBORNN (*se précipite aux genoux du Roi*).

Sire, je viens implorer à vos genoux la grace de la reine.

LE ROI.

Que prétendez-vous dire?

HOSBORNN.

Daignez, Sire, me pardonner cette expression. Votre silence a paru tantôt condamner la reine au supplice le plus cruel que l'art puisse tenter sur un être vivant, sur l'être le plus précieux, le plus respectable aux yeux de la nature et de l'humanité. Ne permettez pas, Sire, que votre silence soit regardé plus long-temps comme un arrêt porté contre votre malheureuse épouse, dont l'état actuel est des plus satisfaisans. Oui, Sire, j'ose répondre sur ma tête et de la mère et de l'enfant.

LE ROI (*déconcerté*).

Vous répondez, dites-vous, du succès de l'accouchement... Cependant.....

MIDWIFE.

Sire, quelle confiance pourriez-vous mettre en un homme qui, à l'instant même où vous êtes entré, vous accusait de sacrifier la reine à de nouvelles amours, afin de m'engager à vous refuser mon ministère, dans une occasion où il s'agit d'arracher deux individus des bras de la mort.

LE ROI (*à Hosbornn*).

Qu'avez-vous à répondre ?

HOSBORNN.

Que j'ai fait mon devoir, et que ce vil agent du plus noir attentat contre l'humanité souffrante, trahit à-la-fois sa conscience et l'honneur pour se faire un mérite à vos yeux d'un aveu que je lui confiais sous le sceau du secret.

LE ROI (*à Midwife*).

Tout est-il prêt pour l'opération ?

MIDWIFE.

Oui, Sire, je n'attendais plus que vos ordres.

LE ROI.

Allez ; et pratiquez-là sur-le-champ. Surtout n'oubliez pas que vous me répondez de la vie de l'enfant. (*A Hosbornn*). Et vous, demeurez, j'ai deux mots à vous dire.

HOSBORNN (*à part*).

Ah ! malheureuse reine !

SCÈNE IV.

LE ROI, HOSBORNN.

LE ROI.

Ainsi donc vous tournez contre moi mes propres bienfaits. Aurais-je dû m'attendre qu'en vous honorant de mes bontés, je réchaufferais un serpent dans mon sein.

HOSBORNN (*accablé de douleur*).

Ah ! malheureuse reine !

LE ROI.

Un tel excès d'audace ne restera point impuni.

HOSBORNN.

Seigneur, vous pouvez vous venger, mais j'ose dire qu'il n'est pas en votre pouvoir de me ravir votre estime, et quelque coupable

que je sois aux yeux de votre majesté, je ne crains pas d'implorer une grace dernière. Daignez permettre que je prodigue mes secours à la reine jusqu'à son dernier soupir, si toutefois j'arrive assez tôt pour le recueillir.

LE ROI.

Allez, et gardez-vous de retarder la pratique d'une opération que je crois nécessaire.

HOSBORNN.

Sire, rassurez-vous, vos ordres sont exécutés; la chirurgie avait trop d'intérêt à vous obéir.

LE ROI.

Sortez, et ne reparaissez jamais à mes yeux.

SCÈNE V.

LE ROI (*seul*).

Il n'en faut plus douter, mes feux ont éclaté... Mais Salsbury ne revient point... Le Duc aurait-il profité de ce contre-temps funeste pour ravir à mon amour l'objet de tous mes vœux? Mais le voici.

SCENE VI.

LE ROI, SALSBURY.

LE ROI.

Eh bien! cher Salsbury, que viens-tu m'annoncer? L'as-tu vue? Lui as-tu parlé? Serais-je long-temps encore privé de sa présence?

SALSBURY.

Sire, un instant plus tard vous perdiez peut-être pour jamais le ravissant objet dont vous avez fait serment de ne vous séparer jamais.

LE ROI.

Que me dis-tu? Ai-je bien entendu Salsbury?

SALSBURY.

Le Duc et son adorable fille se disposaient à quitter l'Angleterre sans prendre congé de vous. Tous les apprêts du voyage étaient faits, et déjà la jeune et belle Anne de Clèves attendait son père dans la voiture attelée de superbes coursiers. Si vous l'eussiez vue en habit de voyage, elle était cent fois plus ravissante. Substituez six colombes à six chevaux, et figurez-vous la reine des Amours allant de Cythère à Paphos.

LE ROI.

Et tu les as laissés partir ?

SALSBURY.

J'ai abordé le Duc en présence de sa fille, qui, à mon aspect, est sortie de la profonde rêverie dans laquelle elle paraissait plongée. Le roi, lui ai-je dit, desire vous parler, Monsieur, et sa majesté ne sera pas peu surprise en apprenant que vous partiez sans prendre ses ordres. A ces mots sa fille a souri d'un air à me faire entendre que ce départ n'était pas de son goût.

LE ROI.

Enfin, que t'a-t-on répondu ?

SALSBURY.

Dites à sa majesté, a répondu le Duc, que je suis très-sensible à son souvenir, et qu'à mon arrivée j'aurai l'honneur de lui écrire, et de me justifier d'une incivilité à laquelle elle a dû s'attendre. Je l'ai vainement supplié de me suivre. Je ne puis différer mon départ ; pardonnez, a-t-il ajouté, et le voilà dans sa voiture.

LE ROI.

Et tu l'as laissé partir ? Ah ! malheureux qu'as-tu fait ?

SALSBURY.

Sire, interprêtant votre volonté, et sur-tout le vœu de votre cœur, je me suis permis de faire arrêter le Duc, sans votre ordre et sous prétexte d'une affaire d'état.

LE ROI.

Que puis-je faire, Salsbury, pour reconnaître un si rare bienfait ?

SALSBURY.

N'en ai-je pas reçu le prix, Sire, puisque vous daignez approuver mon zèle?

LE ROI.

J'érige en duché ton marquisat de Wolf, et je te donne vingt mille livres de rente sur le trésor public.

SALSBURY.

C'est reconnaître trop généreusement un faible service.

LE ROI.

J'aperçois le Duc, laisse-nous un moment.

SCENE VII.

LE ROI, LE DUC DE CLÈVES.

LE DUC.

Sire, je viens me plaindre à vous de ce qu'au mépris des lois et de l'hospitalité un

étranger est arrêté par votre ordre sans qu'on daigne lui faire part du motif de son arrestation, ou du moins lui apprendre de quel délit il a pu se rendre involontairement coupable.

LE ROI.

Rassurez-vous, et n'imputez qu'à l'attachement sincère que je vous ai voué, la violence qui vous a été faite sans mon ordre, et dont je rends grace à celui qui l'a commise, puisqu'il est vrai que sans l'excès de son zèle vous partiez, ingrat, oubliant le meilleur de vos amis.

LE DUC.

Sire, nourri dans les camps dès ma plus tendre jeunesse, j'ignore le langage des cours, cet art perfide de cacher la vérité. Descendez au fond de votre cœur, Sire, et vous n'exigerez pas que je me justifie d'une ingratitude dont votre conduite me fait un devoir.

LE ROI.

Je ne vous ai fait que du bien, Duc.

LE DUC.

C'est le payer trop cher, que de l'acheter au prix de l'honneur.

LE ROI.

Expliquez-vous, de grace, je ne vous entends point, M. le Duc.

LE DUC.

Cela peut être, Sire; je suis père et vous ne l'êtes point encore. En ce cas lisez. Cette lettre éclaircira le mystère, et m'épargnera la honte d'une explication que je voulais éviter d'avoir avec sa majesté, en partant de Londres sans prendre congé d'elle.

LE ROI (*lit la lettre suivante*).

Monsieur le Duc, vous pouvez faire de ma lettre l'usage que bon vous semblera, je suis prêt à en sceller la vérité de mon sang. Votre honneur exige impérieusement que vous quittiez l'Angleterre au plus tôt. Le roi est éperduement épris des charmes de votre fille, et déjà la Renommée sème en tous lieux des bruits dont vous ignorez sans doute les motifs, puisque vous êtes encore à Londres. Recevez l'hommage de mon profond respect.

Pourquoi avoir effacé la signature?

LE DUC.

Parce que je serais un lâche si je compromettais la liberté ou la vie de la personne

courageuse qui m'a rendu le plus grand des services.

LE ROI.

J'avouerai, M. le Duc, que mademoiselle votre fille m'a inspiré le plus vif intérêt ; mais je ne crois pas que l'accueil honnête qu'elle a reçu de moi, sous vos yeux, ait pu donner lieu au plus léger soupçon capable de compromettre sa réputation et de blesser votre délicatesse. L'auteur de cette lettre mériterait d'être sévèrement puni. Mais, M. le Duc, rassurez-vous, vous n'aurez jamais à rougir de mes procédés à l'égard de votre aimable fille ; j'espère vous donner bientôt des preuves non équivoques de mon estime pour elle et de mon amitié pour vous.

SCÈNE VIII.

LE ROI, LE DUC DE CLÈVES, MIDWIFE.

MIDWIFE.

Seigneur, votre fils respire.

LE ROI.

Et sa mère?

MIDWIFE.

S'il ne survient point d'accident.

LE ROI.

Ne me déguisez rien : espérez-vous la sauver ?

MIDWIFE.

Sire, ses jours sont en grand danger.

LE ROI.

Volez à son secours; je compte sur votre zèle et sur votre expérience.

SCENE IX.

LE ROI, LE DUC.

LE ROI.

M'abandonnerez-vous, mon cher Duc, en ce moment critique ? Me refuserez-vous les consolations de l'amitié ?

LE DUC.

Pardonnez, Sire; mais l'excès même de vos bontés à mon égard redouble mon inquiétude. Souffrez que je revienne au sein d'une famille, après laquelle je soupire depuis si long-temps.

LE ROI.

Vous ne sortirez pas même de mon palais. Je vous y retiens prisonnier jusqu'à nouvel

ordre. Ecrivez à votre famille que je veux l'attirer auprès de moi et me charger de votre avancement. Rentrons ; j'ai des projets dont je vous ferai part, et qui vous prouveront à quel point je vous suis dévoué.

ACTE III.

SCÈNE PREMIERE.

AMÉLIE, HOSBORNN.

AMÉLIE.

Je n'ai pu soutenir plus long-temps la vue de ce spectacle d'horreur. Mes genoux chancelans se dérobaient sous moi, et mon cœur, oppressé par la douleur, avait besoin de s'épancher en donnant un libre cours à mes larmes... Pensez-vous, Monsieur, que sa cruelle agonie se prolonge encore long-temps ?

HOSBORNN.

Ses forces s'épuisent à chaque instant. Encore quelques heures, madame, et les vœux du roi seront exaucés.

AMÉLIE.

O crime ! ô perfidie ! Depuis que vous m'avez révélé ce funeste secret, combien je

trouve la reine heureuse de mourir du moins sans se douter qu'elle périt victime de la férocité d'un époux qu'elle adore. Tantôt elle me faisait part ici de quelques légers soupçons qu'une absence de trois jours avait fait naître; mais à peine le roi a-t-il paru, qu'elle s'est reprochée ses doutes, comme une injure faite à l'époux que son aveugle tendresse lui fait envisager comme le plus irréprochable et le plus vertueux des mortels.

HOSBORNN.

L'histoire ne prononcera qu'avec horreur le nom de ce prince impie, voluptueux et féroce. Voyez, Madame, quelles ont été les prémices de son règne, et jugez de l'avenir par le présent et le passé. Dégoûté de sa première épouse, Catherine d'Arragon, Henri force Crammer, archevêque de Cantorbéry, de prononcer la dissolution de son mariage, et il épouse en secret Anne de Boulen, luthérienne, tandis que peu de temps auparavant il avait lui-même réfuté les sophismes de Luther. Furieux de voir la cour de Rome condamner son divorce, Henri se soustrait entièrement à l'obéissance du chef suprême de l'église, foule aux pieds la religion de nos pères, et fait périr sur l'échafaud Fischer,

Morus, et tant d'autres défenseurs de la Foi. Ce monarque impie poussa plus loin ses violences. Il fait alliance avec les hérétiques, les accueille favorablement dans ses états, fait ouvrir les maisons religieuses, pille leurs biens, et ne respecte pas même la cendre des morts que l'église honorait comme ses martyrs. Cependant, lassé d'Anne de Boulen, il lui fait trancher la tête, sous prétexte d'infidélité, pour épouser l'infortunée Jeanne de Seymour, qu'il vient de sacrifier à son tour à cette jeune étrangère, qui, depuis huit mois, arrivée à la cour, y reçoit l'hommage qu'on refuse à la souveraine (1).

AMÉLIE.

Rien n'a donc pu fléchir ce tigre farouche?

HOSBORNN.

Le ciel est témoin qu'au péril de ma vie j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour prévenir le plus noir des attentats. Je n'ai pas craint d'écrire au Duc pour lui donner avis que son honneur exigeait qu'il partit à

(1) Ce ne sont pas là tous les crimes d'Henri VIII. *Voyez* les détails de la vie de ce prince rapportés dans LA LUCINE FRANÇAISE, tome Ier., page 161.

l'instant

l'instant même. Plus jaloux de sa réputation que de l'accroissement de sa fortune, il se disposait à quitter l'Angleterre avec sa fille, lorsqu'il a été arrêté par ordre du roi.

AMÉLIE.

J'admire votre courage; mais plus vous connaissez le caractère du roi, plus vous devez employer de prudence pour vous soustraire à sa fureur. Fuyez; profitez du seul instant qui vous reste pour conserver une vie bien précieuse aux amis de l'humanité.

HOSBORNN.

Moi, fuir ? moi, redouter sa vengeance? Non, Madame, j'ai vu la mort d'assez près pour ne plus la craindre. L'honnête homme peut devenir victime des méchans, mais quand le bien de l'humanité l'exige, il doit se faire un devoir de braver leur fureur. J'entends du bruit, c'est lui; Madame retournez auprès de la reine. Dans l'extrémité où elle est réduite, les soins affectueux de l'amitié lui sont plus nécessaires que les ressources de la médecine, qui ne connaît point de remède contre la mort.

AMÉLIE (*en évitant le roi.*)

Ah dieux ! sa perte est assurée.

SCENE II.

LE ROI, HOSBORNN.

HOSBORNN.

Sire, la reine expire en ce moment peut-être. Entraîné à la cour par la reconnaissance que je devais à son illustre famille, j'ai fait tout ce que l'art et mon dévouement à sa personne sacrée m'ont suggéré de ressources pour la conservation de sa santé et de sa vie; ma tâche est remplie. Mais doublement coupable envers votre majesté, qui m'avait interdit sa présence, je venais la supplier de ne plus laisser mes torts impunis, et de me dégager du pénible fardeau de la vie.

LE ROI.

Il n'est pas de supplice assez grand pour vous punir de l'oubli de mes bontés à votre égard. Lisez, et jugez-vous vous-même.

HOSBORNN.

Je reconnais bien là la délicatesse du duc de Clèves. Il a effacé ma signature pour me dérober à votre juste fureur.

LE ROI.

C'est donc vous qui êtes l'auteur de cette lettre ?

HOSBORNN.

Je ne la désavoue point; Sire, mon seul regret est de ne l'avoir pas écrite quelques jours plus tôt.

LE ROI.

Tant d'audace me confond.... Eh bien! vous allez entendre votre arrêt de ma bouche, et songez qu'il est irrévocable.

HOSBORNN.

Sire, je fais serment de le subir avec reconnaissance.

LE ROI.

Eh bien! je vous défends de quitter la cour, vos services m'y sont nécessaires. Mon estime, ma confiance, mon amitié en seront le juste prix.

HOSBORNN.

Sire, souffrez.....

LE ROI.

Le jeune Édouard réclame vos secours au nom de sa mère. C'est à vous que je confie l'éducation physique de ce prince, l'unique héritier du trône.

HOSBORNN.

Sire.

LE ROI.

Songez que je veux être obéi. Aujourd'hui même vous partez pour Wesminster : mes ordres sont donnés. Tels sont d'ailleurs les vœux de la reine. Respectez sa volonté, votre attachement pour elle doit vous la rendre sacrée.

HOSBORNN.

J'obéirai, Sire.

LE ROI.

Allez, je compte sur votre zèle.

SCENE III.

LE ROI, SALSBURY.

SALSBURY.

Sire, Anne de Clèves demande à vous parler.

LE ROI.

Qu'elle entre, et que personne, sous quelque prétexte que ce puisse être, ne vienne troubler notre entretien.

SCENE IV.

LE ROI (*seul*).

Je vais donc la revoir après deux jours d'absence. Ce moment est un des plus délicieux de ma vie. Depuis que j'ai couru le risque de la perdre, elle est devenue mille fois plus chère à mon cœur. Cependant cachons-lui, s'il est possible, les transports de mon ame, et n'oublions pas que la douleur doit, du moins en apparence, en modérer la vivacité..... La voici.... Qu'elle est belle! Comment dissimuler la joie que sa présence me cause?

SCÈNE V.

LE ROI, ANNE DE CLÈVES.

ANNE.

Sire, pardonnez si je viens mêler une plainte importune à la douleur profonde dans laquelle vous êtes plongé; mais daignez souffrir que je plaide à vos yeux la cause d'un père, qui, après les bontés dont vous l'avez honoré, n'aurait pas dû s'attendre à se voir tout-à-coup privé de sa liberté, sans se douter

même du motif qui peut avoir servi de prétexte à son arrestation. Nous partions.

LE ROI.

Voilà son crime. Il partait sans prendre congé de moi. Pouvez-vous approuver une telle conduite ? Seriez-vous sa complice, Madame, après les bontés dont je me suis fait un devoir de vous combler ? Aurai-je la douleur d'apprendre de votre bouche que vous vous faisiez un plaisir de quitter l'Angleterre sans daigner même en prévenir celui qui s'était fait une si douce habitude de vous voir embellir sa cour ?

ANNE.

Sire, je l'avouerai sans feinte : je partais à regret ; mais docile à la volonté d'un père qui, sans m'en apprendre la cause, me fit de ce voyage une nécessité, je n'aurais jamais perdu le souvenir des jouissances pures dont votre majesté semblait se faire une étude de charmer mes loisirs. Aussi, pénétrée de vos bontés, suis-je venue avec confiance vous demander la liberté de mon père.

LE ROI.

Soyez sans inquiétude, Madame, M. le Duc connaît les motifs de son arrestation. En attendant que je vous en instruise, vous n'aurez

l'un et l'autre pour prison que mon palais, où je vous retiens en ôtage, à condition que je partagerai vos chaînes.

ANNE.

Pardonnez, Seigneur; mais je n'entends rien à ce langage; et si la douceur qui se peint en ce moment dans vos yeux, ne me rassurait sur le sort de mon père, je ne serais pas sans inquiétude sur son absence.

LE ROI.

Vous allez le revoir à l'instant même dans mon appartement; et puisque le séjour de l'Angleterre ne vous déplaît point, vous lui répéterez ce que je viens de lui dire, que mon intention est d'attirer à la cour toute votre famille, de me charger du soin de sa fortune. Vous lui répéterez que si j'ai le malheur de perdre mon épouse, votre main essuiera mes pleurs, et la mienne, pour prix de ce bienfait, ceindra sur votre front le diadême de Seymour. Jugez, après cet aveu, s'il doit vous rester la plus légère crainte sur l'acte d'autorité que je ne me serais jamais permis, si j'avais pu soupçonner que vous m'en conserveriez quelque ressentiment?

SCÈNE VI.

LE ROI, ANNE, SALSBURY.

SALSBURY.

Sire, la reine touche à son heure dernière, et toujours occupée de vous, elle a exigé qu'on la transportat en ces lieux pour vous présenter elle-même votre fils, et vous faire part de ses dernières volontés. La voici.

LE ROI (*à Salsbury*).

Conduis cette aimable prisonnière dans mon appartement, auprès de son père. (*A Anne de Clèves*) Souffrez que je remplisse ce devoir si pénible pour un cœur sensible; je ne tarderai pas à vous rejoindre.

SCÈNE VII et dernière.

LE ROI, LA REINE, AMÉLIE, HOSBORNN, *Suite du roi et de la reine.*

LE ROI (*feignant la tristesse*).

Je me disposais à passer dans votre appartement pour vous témoigner combien je suis sensible.

LA REINE.

N'ajoutez pas à mes tourmens, Seigneur, celui de voir couler vos larmes. Convaincue de l'excès de votre tendresse à mon égard, n'empoisonnons pas, par la tristesse, le peu d'instans que j'ai à vivre. Voilà votre fils : qu'il m'est doux en ce moment de vous laisser ce gage précieux de ma tendresse ! Amélie, Hosbornn m'ont promis de veiller sur son enfance et de lui prodiguer les tendres soins, la noble affection qu'ils portent à sa mère. Je desire que ma cendre repose à Wesminster, à côté de celle de mes ayeux, et que mon fils, allaité près de moi, puisse bégayer sur mon tombeau le nom de sa mère.... N'attristez pas son enfance en lui disant à quel prix il a reçu la vie. (*Au roi.*) Et vous, dont je me sépare à regret, cher époux, ne me refusez pas la douceur de mourir dans vos bras. (*Elle expire*).

LE ROI.

Vous venez d'entendre sa volonté dernière, Hosbornn, c'est vous que je charge de l'exécuter. Faites sur-le-champ transporter son corps à Wesminster, et veillez sur mon fils. Amélie lui tiendra lieu de mère. En remplis-

sant l'un et l'autre ce devoir vous acquitterez une dette sacrée envers votre amie et votre bienfaitrice. Allez. (*A Salsbury, à part.*) Et toi, cher Salsbury, cours faire les apprêts de l'hymen que je dois contracter cette nuit, en secret. Sur-tout que rien ne transpire au-dehors. Je méprise le peuple; mais je ne veux plus braver l'opinion publique.

FIN.

EXPOSITION

DE LA

DOCTRINE SACOMBIENNE (1),

OU

Recueil des lois fondamentales relatives à la pratique des accouchemens, basées sur la raison, la nature, la physique, l'anatomie, l'expérience et l'observation;

Par le docteur SACOMBE.

---

(1) Ce n'est pas moi qui ai attaché mon nom à ma Doctrine; plusieurs savans étrangers m'ont fait cet honneur. Le docteur Waker, dans une dissertation latine, dont j'ai un exemplaire sous les yeux, s'exprime en ces termes: *Fatemur et credimus Doctrinam Sacombianam nostris temporibus, Parisiis, ab ill. Auctore promulgatam longè præstantiorem esse*, etc.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

Prononcé le premier germinal par le Docteur Sacombe, à l'ouverture du cours d'accouchemens de l'école Anti-cæsaro-symphisienne.

MESSIEURS,

La doctrine nouvelle que je prêche et que j'ai l'ambition de transmettre à la postérité, par l'organe de mes disciples, a dû susciter à son auteur beaucoup d'ennemis intéressés à la combattre dans son principe, et à l'étouffer, s'il eût été possible, dans son berceau, puisque cette doctrine ne tend à rien moins qu'à prouver qu'il n'y a et ne peut jamais y avoir impossibilité physique de l'extraction de l'enfant à terme par la voie naturelle à travers le bassin le plus vicieusement conformé, et conséquemment que les opérations cæsarienne et pubio-symphisienne sont inutiles.

J'ai répondu, dans des séances publiques et solennelles, à toutes les objections qu'on a daigné faire contre ma doctrine, et quel hommage plus flatteur les praticiens routiniers,

mes détracteurs, pouvaient-ils rendre aux principes de cette école, que de refuser l'expérience que je propose depuis douze ans pour en démontrer la vérité.

Avant que la pratique vienne vous éclairer de son flambeau en vous montrant le procédé de la nature dans la fonction de l'accouchement, je vais consacrer la première séance de ce cours à vous prouver que ma théorie est basée sur la raison, la nature, la physique, l'anatomie, l'expérience et l'observation.

1°. La raison dont l'art s'efforce en vain d'étouffer la voix pour prolonger le règne de la routine, la raison dit que l'accouchement est une fonction naturelle et non une maladie. La raison dit que les femelles des animaux ne doivent pas être plus privilégiées que les femmes. La raison dit que si les vices des institutions sociales ont apporté plus ou moins d'obstacles à l'accouchement, la nature a dû les prévoir. Et, en effet, mériterait-elle les titres de prévoyante, de sage, de bienfaitrice des humains, si après avoir fécondé la femme, la nature la punissait d'avoir rempli son vœu en la mettant dans l'impossibilité physique d'accoucher par la voie naturelle.

Voilà, messieurs, ce que la raison dit à

haute voix, et la nature ne l'a jamais démentie.

2°. Oui, la nature qui m'a révélé son secret, est parfaitement d'accord avec la raison, qui rend hommage à sa sagesse. Nous observerons le mécanisme de l'accouchement ou le procédé simple qu'elle emploie pour expulser l'enfant à terme à travers les détroits et l'excavation du petit bassin, sur la première femme jeune enceinte de son premier enfant et à terme, qui viendra payer dans notre école le tribut de la maternité.

En effet, ce mécanisme admirable, qui a lieu chez toutes les femmes, est néanmoins plus sensible et plus satisfaisant pour le spectateur, chez une femme dont les parties génitales externes jouissent de tout leur ressort, et dont la fibre n'a point encore été distendue par les contractions réitérées de la matrice durant *le travail* de l'enfantement, pour frayer le passage à un enfant à terme et volumineux.

J'ai vu des élèves, prévenus contre ma doctrine, nier le mécanisme de l'accouchement, parce que l'enfant né avant terme, glissait au passage déjà dilaté par plusieurs accouchemens antérieurs, sans décrire sensi-

blement le mouvement de rotation spirale qui constitue le mécanisme de l'accouchement naturel. Mais ces jeunes gens imbus de préjugés par leurs maîtres, ont été les premiers à rendre hommage à la nature, lorsqu'ils ont vu de leurs propres yeux un phénomène que mes détracteurs traitaient de chimère; et j'ose dire que parmi mes disciples les plus enthousiastes de ma doctrine, j'ai aujourd'hui la satisfaction de compter ceux qui n'étaient venus à mes cours qu'avec des intentions hostiles, et moins par le desir de s'instruire, que de servir d'instrument aux passions de mes antagonistes.

Il est vrai de dire, messieurs, que dans la carrière des sciences, l'auteur d'une découverte ne saurait se flatter de la faire adopter sur-le-champ par ses contemporains, sur-tout quand cette découverte est, par son importance et son utilité, du nombre de celles qui humilient l'amour-propre de tous ceux qui n'avaient pas eu le bonheur de l'entrevoir. Le doute succède à l'erreur, et ce n'est qu'à pas lents qu'il précède la vérité qui doit le suivre. Ainsi l'aurore succède à la nuit dont elle a dissipé les ténèbres, et précède l'astre du jour qui, sur ses pas, vient éclairer les mortels.

Mais

Mais aujourd'hui que l'expérience et l'observation ont confirmé ma doctrine, le doute n'est plus permis qu'aux aveugles de naissance pour lesquels le soleil ne peut jamais luire. Me contester la gloire d'une découverte utile à l'humanité, est la seule ressource qui reste aux ennemis de ma doctrine, et c'est l'exemple que vient de donner depuis peu de jours M. Alphonse le Roy.

Ce professeur n'a pas rougi de dire, dans une de ses dernières leçons, que le mécanisme que je démontre a été connu de lui depuis plus de trente ans, tandis que l'année dernière, il avait avancé témérairement que ce prétendu mouvement de rotation spirale du corps de l'enfant sur son axe, était le fruit d'une imagination féconde en chimères.

Je puis donc, avec confiance, vous enseigner comme vérité mathématique déjà démontrée, que le mécanisme de l'accouchement consiste en un demi-cercle décrit en spirale par le corps entier de l'enfant à terme à l'instant physique de son expulsion à travers les détroits et l'excavation du petit bassin. Je puis vous enseigner comme vérité mathématique déjà démontrée, que le corps de l'enfant à terme décrit ce demi-cercle, non d'une

manière continue, mais par quarts de cercle, ou arcs de quatre-vingt dix degrés, un à chaque détroit. Je puis vous enseigner comme vérité mathématique démontrée par l'expérience, que l'accouchement par les pieds se termine avec succès par le mécanisme imitatif du procédé de la nature. Enfin je puis vous enseigner comme vérité mathématique démontrée par l'expérience, que les *mille et une* situations décrites jusqu'à ce jour dans les romans sur l'art des accouchemens, se réduisent à deux, l'accouchement par la tête et l'accouchement par les pieds.

Tel est le procédé simple de la nature, basé d'ailleurs sur les lois de la saine physique.

3°. La physique nous apprend que le plus grand degré de force que la mécanique puisse imprimer aux corps est l'effet du mouvement de rotation spirale, et les arts nous en offrent plus d'un exemple dans le balancier destiné à la fabrication des monnaies, dans la presse à fouler, dans la presse d'imprimerie, etc.

Le plus grand degré de force devait être imprimé à l'enfant à terme durant *le travail*, par la raison que les diamètres de sa tête étant toujours plus étendus que les diamètres correspondans du bassin le plus grand et le mieux

conformé, la matrice avait besoin du levier le plus puissant et le plus actif pour faire franchir le corps contenu (*ou enfant à terme*) à travers le corps contenant (*ou bassin de la mère*) sa filière naturelle.

Cette assertion que les diamètres de la tête de l'enfant à terme sont toujours plus étendus que les diamètres correspondans du bassin de sa mère, n'est pas une hypothèse, mais un fait démontré par l'anatomie.

Et vous voyez, messieurs, que ma doctrine est une chaîne non interrompue, dont les anneaux sont autant de vérités liées les unes aux autres.

4°. En effet, l'anatomie prouve, 1°. que les diamètres de la tête de l'enfant à terme sont opposés entr'eux; 2°. que les diamètres du grand détroit et ceux du petit détroit sont opposés entr'eux; 3°. que le grand diamètre du détroit supérieur est opposé au grand diamètre du détroit inférieur; 4°. que le petit diamètre du détroit supérieur est opposé au petit diamètre du détroit inférieur; 5°. que le grand diamètre de l'orifice externe de la matrice (*ou bouche du museau de tanche*) est opposé au grand diamètre qui s'étend de la commissure supérieure à la commissure infé-

rieure des grandes lèvres ; 6°. que la tête de l'enfant subit une compression d'un pouce à travers le détroit supérieur du bassin le mieux conformé.

A cette dernière assertion, les accoucheurs sages-femmes diront peut-être, avec le raisonneur de la fable *du Gland et de la Citrouille*, que s'ils eussent assisté au conseil de celui que prêche leur curé (1), ils auraient conseillé à l'auteur de la nature de faire le bassin plus large, afin que l'enfant n'eût eu qu'à glisser au passage. Mais ces raisonneurs devraient songer que si le bassin de la femme eût eu plus d'étendue, cette plus grande dimension dans le grand diamètre du bassin, écartant outre mesure l'une de l'autre les deux têtes des *fémurs*, les deux colonnes de la charpente humaine auraient fléchi sous le poids de l'édifice qu'elles soutiennent. Alors la tête et le tronc surchargeant les extrémités inférieures trop éloignées du centre de gravité, les femmes enceintes n'auraient pu faire un seul pas, puisqu'il est constant que celles qui ont le bassin très-grand, ont beaucoup de précautions à

(1) Voyez la fable de La Fontaine, *le Gland et la Citrouille*.

prendre pour se préserver des chûtes durant le cours de leur grossesse.

Du reste, messieurs, ma théorie dont je vous laisse à peine entrevoir l'enchaînement dans cette première séance, vous paraîtra bien plus satisfaisante lorsqu'elle sera confirmée sous vos yeux par l'expérience et par l'observation.

5°. L'expérience et l'observation, souveraines des arts et régulatrices de la médecine, qui, sans elles, marche d'écueils en écueils; l'expérience et l'observation vous démontreront que la tête expulsée hors de la vulve, après avoir franchi le détroit inférieur, le nez tourné vers le périné, décrit seule et par les seuls efforts de la nature, à l'aide du levier que nous appelons *uterus* ou matrice, le second quart de cercle ou arc de quatre-vingt dix degrés, nécessaire pour mettre le grand diamètre des épaules de l'enfant à terme en rapport avec le grand diamètre du détroit inférieur.

Après avoir joui de ce spectacle merveilleux, quel est celui de vous, messieurs, qui oserait nier que la tête de l'enfant à terme eût décrit le premier quart de cercle au détroit supérieur, pour descendre en spirale dans

l'excavation du petit bassin ? Ah ! messieurs, pour nier la réalité d'un tel phénomène, appui de ma doctrine, il faudrait avoir le front de Judas Demangeon, un de mes disciples, qui, ces jours derniers, me fit présent du premier exemplaire d'un ouvrage intitulé : *Examen critique de la doctrine et des procédés de Sacombe dans l'art des accouchemens*, ou *Sacombe en contradiction avec les autres accoucheurs, avec la physique, avec la géométrie et avec lui-même ;* par J.-B. Demangeon, auteur d'une lettre sur les prêtres séditieux et réfractaires, et de plusieurs ouvrages allemands, etc.

Mais, que dis-je, c'est vous faire injure ; que de vous croire capable de pareils procédés à mon égard. Il faut, comme Demangeon, avoir perdu toute pudeur, pour nier ce qu'on a vu, et servir d'instrument aux passions de mes antagonistes au mépris de la raison, de la nature, de la physique, de l'expérience et de l'observation.

Cependant, messieurs, pour procéder avec ordre dans l'exposition de ma doctrine, nous commencerons par jeter un coup-d'œil sur le bassin et sur les parties génitales internes et externes de la génération de la femme, sous

le seul rapport de l'accouchement ; nous nous pénétrerons ensuite du mécanisme de cette fonction importante ; enfin, nous rédigerons ensemble le CODE LUCINIEN, ou le *Recueil des lois fondamentales sur la pratique des accouchemens.*

Si quelqu'un de vous, messieurs, est entré dans cette école avec des préjugés ou des passions, je le conjure, au nom de son propre intérêt, de les déposer à la porte ; il sera libre de les reprendre en sortant, à la fin de ce cours. Comme pour bien voir les objets il faut n'avoir pas de bandeau sur les yeux, de même pour bien juger il faut avoir l'esprit dégagé de toute prévention. Songez que vous êtes entrés dans la carrière de la médecine pour instruire la génération future, et non pour consacrer les erreurs de la génération présente. Soyez les amis de mes antagonistes, mais ne soyez pas les ennemis de la vérité qu'ils abhorrent, et dont je m'honore d'être l'apôtre, le vengeur et la victime.

DESCRIPTION DU BASSIN

SOUS LE RAPPORT

DE L'ACCOUCHEMENT.

LE bassin, ainsi nommé à raison de sa forme, est cette partie de la charpente humaine qui sert de base au tronc, et qui, après avoir tenu lieu de berceau à l'enfant durant les quatre ou cinq derniers mois de la grossesse, est destiné à lui livrer passage du sein de sa mère au-dehors.

Le bassin, proprement dit, se divise lui-même en deux bassins, le grand ou supérieur, et le petit ou inférieur, séparés l'un de l'autre par une ligne médiocrement saillante et de figure à-peu-près circulaire qu'on nomme le détroit supérieur du bassin.

Quatre os entrent dans la composition du bassin; savoir: les deux grands os innominés, l'os *sacrum* et le coccyx.

Chaque os innominé, ou os de la hanche, est fait, jusques dans l'âge adulte, de trois pièces unies ensemble par des cartilages. L'une d'elles est supérieure, c'est l'os des îles; la

seconde est inférieure et postérieure, on l'appelle l'*ischion*.

La troisième est antérieure, elle est connue sous le nom de *pubis*.

Ces trois os, l'*ilium*, l'*ischion* et le *pubis*, se réunissent pour former la cavité cotiloïde destinée à recevoir la tête du *femur*.

Si l'on considère cet assemblage par rapport à sa figure, il en présente une si irrégulière, que quoique dans les adultes ces trois portions soient réunies en un seul os, on a cependant jugé à propos de leur conserver leur nom à chacun, afin de distinguer plus commodément une partie d'avec l'autre.

Il est impossible de se refuser à reconnaître ici la sagesse prévoyante de la nature, qui n'a composé le bassin du fétus de plusieurs pièces osseuses, que pour donner à cette partie de la charpente humaine plus de souplesse, plus de ductilité, en un mot, plus de facilité à franchir les détroits du bassin de sa mère durant le *travail* de l'enfantement.

En effet, quoique la tête soit toujours et principalement au terme de l'accouchement, la partie du corps la plus volumineuse, et qu'elle soit destinée par la nature à frayer le passage au reste du corps, on ne doute plus

néanmoins aujourd'hui que l'accouchement dans lequel l'enfant à terme présente les pieds, soit spontanément, soit artificiellement, ne constitue l'accouchement le plus naturel après l'accouchement par la tête.

On ne doute plus aujourd'hui que l'accouchement dans lequel les fesses de l'enfant à terme se présentent spontanément à l'orifice de la matrice, ne soit une modification de l'accouchement par les pieds. Or dans l'accouchement par les fesses, *le travail* serait infiniment plus laborieux, comme nous le démontrerons ailleurs, si le bassin de l'enfant à terme n'eût été composé d'un plus grand nombre de pièces osseuses qu'il ne l'est dans l'adulte, et c'est sur cette différence dans la structure du bassin de l'enfant et celle du bassin de l'adulte, qu'éclate la sage prévoyance de la nature.

L'os *sacrum* tire son nom de ce qu'il soutient les parties génitales qui passaient pour sacrées chez les anciens. Dans les fétus et les enfans du premier âge, l'os *sacrum* est composé de cinq pièces distinctes les unes des autres et unies par des cartilages, lesquelles s'ossifient tellement avec l'âge, que le *sacrum* ne forme qu'un seul os chez l'adulte.

Le coccyx tire son nom de la ressemblance que l'on a cru apercevoir entre cet os et le bec d'un coucou. On l'appelle quelquefois os de la queue *os caudæ*, parce qu'effectivement c'est le coccyx qui se prolonge dans la queue des animaux. Il est ordinairement composé de trois pièces, mais il n'est pas rare d'en trouver quatre qui ne sont proprement que des cartilages dans le fétus; mais dans les adultes, ces cartilages se transforment en autant de pièces osseuses.

Les os innominés s'unissent antérieurement l'un à l'autre et postérieurement avec le *sacrum*. L'union antérieure s'appelle symphise des pubis : leur union postérieure porte le nom de symphises sacro-iliaques.

Le *sacrum* et le coccyx s'unissent entr'eux. Les quatre os, dont le coccyx est composé, conservent ordinairement leur mobilité chez les adultes comme chez les enfans du premier âge. J'avoue cependant que dans lès vieillards, et même quelquefois chez les jeunes personnes qui ont reçu quelques coups ou fait des chûtes qui ont affecté ces parties avec inflammation accompagnée de douleurs, on peut trouver les différentes portions de cet os tout-à-fait anchilosées les unes avec les autres.

Mais cet accident n'arrive que très-rarement, et d'autant moins encore, que le mouvement léger auquel ces os sont exposés pour le passage des matières fécales, est un moyen de plus pour entretenir leur mobilité.

Je pense avec plusieurs anatomistes célèbres, que vers le dernier temps de la grossesse, lorsque toutes les parties de *l'abdomen* se trouvent fortement comprimées par la dilatation extraordinaire de la matrice, il se sépare une quantité prodigieuse de *mucus*, non-seulement des glandes de l'orifice interne de la matrice et de celle du vagin, mais encore des glandes destinées à lubrifier les cartilages et les ligamens qui unissent les os du bassin entr'eux; qu'au moyen de ce *mucus* les ligamens et les cartilages s'amollissent et se relâchent, et qu'enfin les os s'écartent les uns des autres dans le temps de l'accouchement.

Smellie est d'un avis contraire. Il assure, d'après son expérience, que cette disjonction n'a pas lieu. Et certes il est très-possible qu'à l'époque où ce célèbre praticien publia son ouvrage, il n'eût pas encore recueilli un nombre suffisant d'observations. Mais les vives douleurs que souffrent quelques femmes long-

temps après l'accouchement, se réunissent aux observations anatomiques de Severin Pineau, pour prouver l'écartement des pubis qui a lieu chez les femmes dont le bassin est petit, durant le *travail* de l'enfantement.

A en juger par le gonflement des cartilages des trois symphises sacro-iliaques et des pubis, cet écartement se porte à environ un pouce en totalité, c'est-à-dire, à quatre lignes par chaque symphise, dernière ressource que la nature se ménage pour faciliter le passage de l'enfant à travers le détroit supérieur du bassin de la mère.

Il est étonnant que Smellie, qui paraît d'abord douter de l'écartement des os du bassin, semble se contredire, et ajoute quelques lignes plus bas :

« J'avoue qu'il se trouve des femmes dans » lesquelles on peut apercevoir une sorte de » mouvement obscur, lorsque la violence des » douleurs comprime la tête de l'enfant dans » le bassin. En ce cas, l'articulation de *l'os* » *sacrum* avec les os des îles et celle des os » pubis entr'eux, paraissent alternativement » céder tant soit peu, pour s'accommoder à la » figure de la tête dans le temps qu'elle glisse » et qu'elle passe au travers du bassin. Mais

» ces os ne s'écartent pas pour cela à une » distance considérable, etc. »

Avouer, ainsi que le fait Smellie, qu'on peut apercevoir une sorte de mouvement obscur, n'est-ce pas dire qu'il y a écartement des os entr'eux, et cet écartement peut-il être moindre de quatre lignes à chaque symphise pour rendre le mouvement sensible? Cet aveu de la part de Smellie est donc un hommage rendu à la vérité qu'il semble révoquer en doute.

L'excavation du petit bassin, revêtue des parties molles, a la forme d'un cône tronqué, dont la base répond au détroit supérieur et le sommet au détroit inférieur.

Le détroit supérieur forme l'entrée du petit bassin, et le détroit inférieur en est la sortie.

Le détroit supérieur forme un cercle osseux continu, une filière naturelle, à travers laquelle doit se mouler et s'étendre la tête de l'enfant, même dans le cas de ramollissement des cartilages des symphises, où la filière se prête et cède aux efforts redoublés de la tête de l'enfant à travers le détroit supérieur du bassin.

Le détroit inférieur du bassin n'est point un

cercle osseux continu ainsi que le détroit supérieur, il est en partie osseux et en partie ligamenteux. Il ne peut jamais s'opposer ni à l'expulsion, ni à l'extraction de la tête de l'enfant descendue dans l'excavation du petit bassin.

La circonférence inférieure de ce détroit est formée postérieurement par la partie inférieure de l'os *sacrum* et du coccyx ; latéralement à droite et à gauche par la partie inférieure des os ischion, et par un ligament large qui, à raison de ses attaches à l'épine de l'os ischion, au *sacrum* et au coccyx, peut être appelé *ischio-sacro-coccygien.* Enfin, antérieurement par la partie inférieure des os pubis et par les deux apophyses de ces deux os qui descendent de chaque côté à la rencontre des apophyses correspondantes des os ischion pour former de chaque côté, par leur réunion, le grand trou ischiatique et la tubréosité de même nom.

Le détroit supérieur du bassin a deux diamètres, le grand et le petit ; le grand, qu'on nomme diamètre *transversal*, s'étend du bord interne et moyen d'une fosse iliaque à l'autre; le petit, qu'on nomme diamètre *antero-postérieur*, va du bord supérieur de la symphise des

des pubis à la partie moyenne de la saillie du *sacrum*.

Le détroit inférieur du bassin a deux diamètres, le grand et le petit. Le grand s'étend depuis l'extrémité du coccyx jusqu'au bord inférieur de la symphise des pubis. Le petit s'étend du bord interne et moyen, d'une tubérosité ischiatique à l'autre.

Tous les accoucheurs, sans exception, assignent, au détroit supérieur du bassin ; deux autres diamètres qu'ils appellent diamètres *moyens* ou *obliques*, dont l'un s'étend, dans leur systême, depuis la symphise sacro-iliaque droite, jusqu'à l'union *ileo-pectiné* gauche, et l'autre, depuis la symphise sacro-iliaque gauche, jusqu'à l'union *ileo-pectiné* droite.

Nous ne changerons point la dénomination de ces deux diamètres, parce qu'elle convient mieux à la situation que nous assignons à ces deux mêmes diamètres, qu'elle ne convient à la situation que les accoucheurs lui assignent au détroit supérieur. En effet, nous les plaçons, nous, *obliquement* au *milieu* de l'excavation du petit bassin ; savoir : l'un du centre du trou ovalaire droit, ou grand trou ischiatique, jusqu'au milieu de l'échancrure sacro-ischiatique gauche ; l'autre, du trou ovalaire gauche,

ou grand trou ischiatique, jusqu'au milieu de l'échancrure sacro-ischiatique droite.

L'usage de ces deux diamètres consiste à faciliter le mouvement de rotation spirale de la tête de l'enfant, dans l'excavation du petit bassin, immédiatement après qu'elle a franchi le détroit supérieur. C'est ce que nous démontrerons plus en détail en suivant la tête de l'enfant à travers le bassin, dans l'exécution du mécanisme de l'accouchement. Nous ne voulons que justifier ici la dénomination de diamètres *moyens* ou *obliques*, par leur usage propre, puisqu'ils servent en effet, par leur *obliquité*, à faire exécuter le premier quart de cercle, ou le premier arc de 90 degrés, à la tête et aux épaules de l'enfant à terme, dans l'excavation ou *partie moyenne* du petit bassin.

Le grand diamètre du détroit supérieur et le petit diamètre de ce même détroit, sont opposés et forment entr'eux quatre angles droits.

Le grand diamètre du détroit inférieur et le petit diamètre du même détroit, sont opposés et forment entr'eux quatre angles droits.

Le grand diamètre du détroit supérieur et le grand diamètre du détroit inférieur, sont

opposés et forment entre eux quatre angles droits.

Le petit diamètre du détroit supérieur et le petit diamètre du détroit inférieur, sont opposés et forment entre eux quatre angles droits.

Le grand diamètre du détroit supérieur a ordinairement cinq pouces d'étendue du bord interne et moyen d'une fosse iliaque à l'autre

Le petit diamètre du détroit supérieur a ordinairement trois pouces et demi d'étendue de la saillie du sacrum, au bord interne et moyen de la symphise des pubis.

Le grand diamètre du détroit inférieur a ordinairement quatre pouces et demi, mais la mobilité du coccyx qui permet à cet os de se reculer, égale l'étendue de ce diamètre à celui du grand diamètre du détroit supérieur.

Le petit diamètre du détroit inférieur a ordinairement trois pouces d'étendue.

Chaque diamètre moyen ou oblique a cinq pouces d'étendue, sans parler de la facilité que trouve la face de l'enfant à se loger dans l'échancrure sacro-ischiatique, et l'occiput dans le trou ovalaire qui le reçoit.

La profondeur du bassin, prise depuis la partie supérieure de l'os *sacrum*, à l'endroit

où il est articulé avec la dernière vertèbre des lombes, jusqu'à l'extrémité du coccyx, est d'environ cinq pouces en ligne droite; mais lorsque le coccyx est porté en arrière, la distance augmente d'un demi-pouce.

La profondeur du bassin prise du bord interne et moyen d'une fosse iliaque jusqu'à la partie inférieure de la tubérosité ischiatique, est de quatre pouces.

Enfin la profondeur du bassin prise de la partie supérieure des pubis à leur partie inférieure, est de deux pouces. En sorte que l'excavation du petit bassin est deux fois plus profonde sur ses côtés, et trois fois plus dans sa partie postérieure, que dans sa partie antérieure.

Comme il y a des bassins grands, des bassins moyens et des bassins petits également bien conformés, les dimensions que nous venons d'assigner aux divers diamètres des deux détroits varient suivant la grandeur du bassin et ne doivent point être prises avec une rigueur géométrique; mais ce qui ne varie jamais, ce sont les rapports des diamètres de la tête de l'enfant à terme avec les diamètres correspondans des détroits du bassin destinés à lui livrer passage.

Ces rapports géométriquement observés sont tels, que le grand diamètre de la tête d'un enfant à terme a toujours un pouce de plus en étendue que le grand diamètre du bassin le mieux conformé, et le petit diamètre de la tête, un demi-pouce de plus que le petit diamètre du bassin de la mère. La tête de l'enfant à terme doit donc subir une dépression d'un pouce pour franchir le détroit supérieur du bassin le mieux conformé. Qu'on ne vienne donc plus nous parler des avantages prétendus de l'opération Sigaultienne, quand la rupture du cartilage qui unit les pubis entre eux, s'oppose évidemment à la dépression que la tête doit subir à travers le grand détroit, sa filière naturelle. *Quod natura juncxit homo non separet.*

La structure interne du bassin mérite de fixer l'attention du médecin qui se voue à la pratique des accouchemens.

L'os *sacrum* et le coccyx forment une courbure dans l'excavation du petit bassin : c'est dans cette courbure que vient se loger la face de l'enfant après que la tête a franchi le détroit supérieur. Cette courbure augmente vers l'extrémité de cet os, de manière que depuis le milieu de l'os *sacrum* jusqu'à l'extrémité

du coccyx, la face de l'enfant décrit une ligne demi-circulaire.

La face interne des os *ischion* est perpendiculaire, ainsi que la branche des pubis.

Le bord postérieur du détroit inférieur est formé par le muscle coccygien et par le ligament sacro-ischio-coccygien. Ce ligament est encore fortifié extérieurement par une autre forte expension qui part de la tubérosité ischiatique et va s'attacher au bord de l'os *sacrum* et du coccyx. Toutes ces parties prêtent et s'étendent pour former une cavité égale à celle de l'os *sacrum*, lorsque la partie antérieure ou la partie postérieure de la tête de l'enfant est poussée dans l'excavation du petit bassin.

Les justes dimensions et le rapport parfait de tous les diamètres d'un bassin non-seulement entre eux, mais avec les diamètres correspondans de la tête et des épaules d'un enfant à terme, constituent la bonne configuration des bassins; et parmi les bassins bien configurés, il en est, comme je l'ai déjà observé, de grands, de moyens et de petits.

La situation relative du bassin est telle, que lorsque la femme est debout, le détroit supérieur forme un plan incliné d'arrière en avant, en sorte que la saillie du *sacrum* est plus éle-

vée de trois pouces que le bord supérieur de la symphise des pubis; ensorte que l'enfant qui, durant les derniers mois de la grossesse, repose dans le grand bassin la tête dans l'une des fosses iliaques et les fesses dans l'autre, fatigue moins sa mère que s'il reposoit sur un plan horizontal.

Telle est l'idée que doivent se faire de la structure du bassin de la femme, les accoucheurs jaloux d'entendre ma doctrine.

Mais ce n'est pas assez de connaître les dimensions naturelles du corps contenant, il faut connaître encore celles du corps contenu auquel le bassin doit livrer passage. Le corps contenu est la tête de l'enfant à terme toujours plus volumineuse que toutes les autres parties du corps de l'enfant, sans en excepter même le volume des fesses et des cuisses ployées sur le bas-ventre dans l'accouchement par les fesses.

Il est donc essentiel de jeter un coup-d'œil anatomique sur la boëte osseuse de l'enfant à terme : et d'abord je demanderai aux détracteurs des œuvres de la nature ce qu'ils pensent de la différence qu'on observe entre la structure des os du crâne de l'enfant à terme et celle des os du crâne de l'adulte? Diront-ils que

cette forme est inhérente à la matière? que c'est un pur jeu de l'aveugle hasard? et que, semblable aux commentateurs enthousiastes d'Homère et de Virgile, qui prêtent à ces deux génies des idées qu'ils n'eurent jamais, je prête à la nature, mon idole, des intentions qu'elle n'a jamais eues dans l'organisation de ses ouvrages?

Pour moi, je croirais faire injure à ma divine institutrice si, loin de rendre hommage à sa sagesse, je me rangeais, par amour-propre dans la classe de ces génies orgueilleux qui, semblables aux divinités du Paganisme, ont des yeux sans voir, et des oreilles sans entendre. *Oculos habent et non videbunt; aures habent et non audient.* Ah! dussai-je passer pour un esprit vulgaire, je dirai hautement que la nature n'avait pas besoin d'établir, par exemple, deux points d'ossification au coronal, quatre à l'occipital, deux à la machoire inférieure, etc. si elle n'eût eu le dessein de donner au crâne de l'enfant à terme plus de souplesse et de ductilité afin de la faire glisser plus aisément à travers les détroits et l'excavation du petit bassin. Etablissons donc, pour l'intelligence de ma doctrine, les différences essentielles qu'on observe constamment entre la boëte osseuse de l'enfant à terme et celle de l'adulte.

De la structure du crâne de l'enfant à terme.

1°. L'os coronal ou frontal, d'une seule pièce dans l'adulte, est de deux pièces dans le fœtus.

2°. Les bords supérieurs des pariétaux et leurs angles antérieurs et postérieurs, sont écartés les uns des autres pour former les deux fontanelles *antérieure* et *postérieure*, afin de diminuer le volume de la tête par l'effet du chevauchement de ces deux pièces osseuses, l'une sur l'autre.

3°. L'occipital, d'une seule pièce dans l'adulte, est de quatre pièces dans le fœtus.

4°. La machoire inférieure, d'une seule pièce dans l'adulte, est de deux pièces dans le fœtus. Le point de réunion des deux pièces osseuses, porte le nom de symphise du menton.

Il résulte de cette différence essentielle entre le crâne de l'enfant à terme et celui de l'adulte, que la tête de l'enfant à terme est divisée en deux hémisphères par une ligne qui sépare la machoire inférieure, la machoire supérieure, le nez, le coronal ou frontal, les pariétaux, l'occipal, et conséquemment, que le grand diamètre de la tête de l'enfant à terme, depuis la

symphise du menton jusqu'au bord postérieur du grand trou occipital, peut s'allonger à travers le grand diamètre du détroit supérieur du bassin de la mère, aux dépens du petit diamètre de cette même tête, susceptible, par sa structure, de la plus grande dépression.

Je n'étais point au conseil de la Nature, le jour où elle régla le mode de la plus importante fonction de l'économie, l'accouchement; mais voici ce que la Raison m'a révélé de son discours, sur cette partie du grand œuvre de la génération :

« Je ferai, dit la Nature, un corps contenant et un corps contenu. Les diamètres » du corps contenant auront moins détendue » que les diamètres du corps contenu; mais » le corps contenu, par l'extrême ductilité de ses » parties, sera susceptible de recevoir toutes les » configurations du corps contenant à la faveur » de l'énergie de l'*uterus* et d'un nombre infini » de leviers dont mon bras dirigera l'action » pour frayer le passage à l'enfant par les » voies ordinaires ».

La Nature avait donc prévu, dès l'origine des temps, les vices de conformation du bassin; et la sagesse de son plan atteste que la femme enceinte n'a rien à redouter des divers chan-

gemens que les maladies ou les vices des institutions sociales peuvent apporter dans la configuration des détroits du corps contenant. L'expérience est aujourd'hui d'accord avec ces principes, que la Routine seule voudrait s'efforcer d'anéantir pour prolonger la durée de son règne désastreux. Mais poursuivons.

De la structure des épaules de l'enfant à terme.

Les épaules de l'enfant à terme et la partie supérieure de la poitrine, ont deux diamètres: le grand, qui s'étend d'un deltoïde à l'autre; et le petit, qui va de la partie moyenne du *sternum* au point opposé de la colonne vertébrale qui lui correspond.

Dans l'accouchement par la tête, le grand diamètre des épaules n'a que cinq pouces d'étendue, et conséquemment les épaules doivent glisser sans obstacle à travers le passage qui leur a été frayé par le grand diamètre de la tête de l'enfant.

Mais dans l'accouchement par les pieds, comment les épaules, dont le grand diamètre n'a que cinq pouces d'étendue, peuvent-elles frayer le passage à la tête de l'enfant à terme,

dont le grand diamètre a six pouces d'étendue? Profânes, adorez la Nature, qui va vous parler par ma voix.

« Dans l'accouchement par les pieds, dit » la Nature, les deux bras de l'enfant à terme, » levés parallèlement sur les parties latérales » de la tête, formeront avec elle, de chaque » côté un angle aigü, étendront d'un pouce » le grand diamètre des épaules, faciliteront » l'extraction de la tête sans fatiguer la colonne » cervicale, et en faisant de chaque côté un point » de compression, ils favoriseront le passage » du petit diamètre à travers le petit diamètre » du détroit supérieur du bassin ».

Il résulte bien évidemment des observations ostéologiques que je viens de rapporter,

1°. Que les diamètres des détroits du bassin de la femme sont opposés entr'eux, non-seulement à chaque détroit, mais dans la partie moyenne de l'excavation du petit bassin ;

2°. Que les diamètres de la tête et des épaules de l'enfant à terme sont opposés entr'eux ;

3°. Que la tête de l'enfant à terme, n'ayant que deux diamètres, le détroit supérieur du bassin n'a besoin que de deux diamètres pour lui livrer passage ;

4°. Que l'enfant à terme ne peut conséquem-

ment, ni être expulsé par la nature, ni extrait par l'art en ligne droite, par la voie naturelle;

5°. Que la partie la plus volumineuse du corps contenu, la tête de l'enfant à terme, étant par sa structure et sa ductilité, toujours susceptible de prendre dans l'accouchement naturel, ou de recevoir dans l'accouchement laborieux toutes les configurations du corps contenant ou bassin de la mère, il ne peut jamais y avoir impossibilité physique de l'extraction de l'enfant à terme par la voie naturelle;

6°. Que dans l'accouchement par les pieds, le grand diamètre des épaules étant augmenté d'un pouce et quelques lignes par les deux angles aigüs, formés à la faveur des deux bras, levés sur les parties latérales de la tête de l'enfant à terme, les épaules doivent frayer le passage au plus grand diamètre de la tête de l'enfant.

Cependant les maladies, les erreurs commises dans l'éducation physique; les vices des institutions sociales, changent la configuration naturelle du bassin, et l'art a imputé jusqu'à ce jour à l'imprévoyance de la nature, les accidens funestes survenus, à mon avis, par l'ignorance absolue du mécanisme de l'accou-

chement, c'est-à-dire, du procédé simple que la nature emploie pour l'exécution du mécanisme admirable de cette fonction importante.

J'ai vu des enfans auxquels on présentait une bouteille, dans laquelle on avait artistement placé une croix, ou toute autre figure, qu'on leur proposait d'extraire par le goulot; j'ai vu dis-je, des enfans incapables de réflexion, répondre que l'extraction de ces corps était impossible autrement qu'en cassant la bouteille.

Les accoucheurs cæsariens, incapables de réfléchir par humeur, ou par défaut absolu d'éducation, ne ressembleraient-ils pas à ces enfans lorsqu'ils affirment comme eux, que l'enfant à terme ne peut être extrait de la matrice sans la rupture de ce viscère.

Je le crois. Cependant entrons sérieusement dans l'examen des vices du bassin, c'est-à-dire, des configurations vicieuses que le bassin est susceptible de recevoir, soit par l'effet du rachitis, soit par la compression du maillot, soit par les situations vicieuses que les nourrices inexpérimentées ou mercenaires font prendre aux enfans à l'âge où les os du bassin sont assez flexibles pour changer de configuration dans cette partie de la charpente humaine.

Je vais d'abord prouver physiquement que les vices réels ou prétendus du bassin de la femme, ne sauraient mettre obstacle à l'extraction de l'enfant à terme par la voie naturelle.

Ensuite je prouverai moralement, par la futilité des objections faites contre ma doctrine, que les cæsariens sont de mauvaise foi lorsqu'ils soutiennent la thèse de l'impossibilité physique de l'accouchement par la voie naturelle, dans les cas déterminés par eux pour la pratique de l'opération cæsarienne.

Hommes savans et impartiaux, Médecins observateurs, c'est vous que je prends pour juges dans une cause, dont le gain intéresse l'humanité souffrante, et la gloire d'une des branches les plus importantes de la médecine, l'art des accouchemens.

DES VICES DU BASSIN.

Première Observation. Le bassin de l'enfant à terme n'est jamais vicié à l'époque de sa naissance.

IIe. *Observation.* Le bassin de la femme rachitique n'est jamais vicié dans la direction du diamètre *transversal*, ou grand diamètre du détroit supérieur.

IIIe. *Observation.* Le bassin de la femme

rachitique est toujours vicié dans la direction du diamètre *antéro-postérieur*, ou *sacro-pubien*.

IVe. *Observation.* Le bassin de la femme rachitique, ou mal conformée par toute autre cause que le *rachitis*, n'est vicié que d'un seul côté.

V^e. *Observation.* Tantôt, c'est la branche du *pubis* droit qui se rapproche de la symphise sacro-iliaque droite ; tantôt, c'est la branche du *pubis* gauche qui se rapproche de la symphise sacro-iliaque gauche.

VIe. *Observation.* La colonne vertébrale fuit toujours le côté vicié du bassin.

VIIe. *Observation.* Le *fémur* du côté vicié du bassin est toujours plus ou moins arqué dans le rapport du degré de vice inhérent au bassin.

Comme la vérité ne craint point la lumière, et que l'erreur seule se plaît dans les ténèbres, le 30 frimaire de l'an 7, j'invitai toutes les sociétés savantes de Paris, et toutes les autorités constituées, à venir entendre l'exposition de mes principes, dans le temple des protestans, rue Saint-Thomas du Louvre. C'est dans cette séance auguste et solennelle, que je citai les accoucheurs cæsariens et symphisiens

siens au tribunal de l'opinion publique. Voici le texte littéral de la thèse qui fut distribuée à l'auditoire avant l'ouverture de la séance:

A L'HUMANITÉ.

Sous la protection des lois, le Docteur SACOMBE, *de Carcassonne, département de l'Aude, médecin-accoucheur de la faculté de Montpellier, professeur de médecine et de chirurgie des accouchemens au palais national des Sciences et des Arts, fondateur de l'Ecole anti-cæsarienne, et membre de la Société libre des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris,*

Cite les accoucheurs cæsariens, au tribunal de l'opinion publique, fondée sur l'expérience et l'observation.

Quatrième séance publique de l'Ecole anti-cæsarienne, honorée de la présence de toutes les sociétés savantes de Paris, le 30 *brumaire de l'an* 7, *à midi, dans le temple ci-devant dit S.-Thomas du Louvre.*

PROGRAMME.

ARTICLE Ier. Le docteur Sacombe exposera le tableau historique de l'opération cæsarienne, depuis son origine jusqu'à ce jour.

ART. II. Il démontrera la fausseté des miracles cæsariens, depuis celui de Gaspard Bacchin, de Bâle, an 1500, jusqu'à celui de Bacqua de Nantes, en l'an 6.

ART. III. Il démasquera les jongleurs cæsariens *utérotomistes* et *gastrotomistes*, en dévoilant les motifs secrets qui les ont portés, tantôt à pratiquer, tantôt à feindre de pratiquer l'opération cæsarienne.

ART. IV. Il fera voir quelle a été et quelle aurait dû être la conduite de l'Ecole de médecine de Paris, qui, par son silence, a autorisé et sanctionné les opérations cæsariennes qui ont entraîné la mort de madame Vasseur, de madame Dénos, et de trois femmes opérées à l'hôtel-dieu de Paris.

ART. V. Il prouvera que les principes de l'Ecole anti-cæsarienne sont plus conformes aux sentimens d'humanité, base fondamentale de tous les cultes, que les assertions que l'Ecole de médecine de Paris s'efforce d'étayer des dogmes de la religion catholique.

ART. VIe. Que l'accouchement de madame Picamelot, le 29 pluviose an 5; l'accouchement naturel de la femme rachitique, qu'on lui réservait à l'hospice de l'Ecole de médecine, le 11 frimaire an 6; enfin, l'accouchement de la femme Marville, le 18 fructidor an 6,

démontrent incontestablement la possibilité physique de l'expulsion ou de l'extraction de l'enfant à terme par la voie naturelle, chez la femme la plus contrefaite.

Le docteur Sacombe, en protestant contre les miracles cœsariens, passés, présens et futurs, invite les partisans de l'opération cœsarienne à lui faire toutes les observations qu'ils croiront propres à éclairer l'opinion publique, avec cette dignité qui caractérise les vrais savans, et qu'il est en droit d'attendre de la loyauté de ses antagonistes.

Cette séance fera époque dans l'histoire de l'art, et ne sera pas perdue pour l'humanité. Mais revenons aux signes auxquels on peut reconnaître les vices du bassin, avant même d'avoir pratiqué le *toucher*.

L'accoucheur de madame la Duchesse d'Orléans qui, depuis le 30 frimaire an 7, a publié deux ouvrages, l'un pour nous apprendre qu'il opéra, il y a vingt-quatre ans, un miracle cæsarien, l'autre pour enseigner aux époux l'art de procréer les sexes à volonté; l'accoucheur de Madame la Duchesse d'Orléans fut un des premiers qui entra dans l'arène le jour de cette séance solennelle, et qui soutint, en présence de deux mille au-

diteurs, qu'il est impossible de reconnaître et d'apprécier les divers degrés de *vice* du bassin, avant la dilatation de l'orifice de la matrice durant le *travail* de l'enfantement.

Je me crus tout-à-coup transporté au siècle où Sganarelle soutenait que le cœur était du côté droit. Mais comme l'expérience a démontré que tout est possible en révolution, je me permis de lui demander, de la meilleure foi du monde, si le bassin qui renfermait autrefois la matrice, était à son tour renfermé dans ce viscère.

Pour le tirer de l'embarras où cette question l'avait mis, je fis une petite plaisanterie qui acheva de le déconcerter. Lorsque des parens honnêtes viendront me consulter, lui dis-je, pour savoir si leur fille peut contracter mariage et devenir mère sans danger pour ses jours, à raison d'un vice prétendu du bassin, je leur répondrai donc, d'après vos principes, faites-lui faire un enfant, et lorsqu'elle sera en *travail* j'éclairerai votre tendresse alarmée sur le degré de *vice* de son bassin.

Croirait-on, si deux mille personnes ne l'avaient entendu raisonner de la sorte, que l'accoucheur de madame d'Orléans, qui ouvre impunément le ventre, le péritoine et la ma-

trice, qui fait procréer à volonté une fille ou un garçon, ignore l'art non moins important de connaître les vices du bassin ?

Voici les moyens de s'assurer des vices de conformation du détroit supérieur du bassin, avant même d'avoir pratiqué le *toucher*.

1°. Une tête volumineuse, des yeux caves et brillans, des pommettes saillantes, la machoire inférieure recourbée en avant, un visage décharné, le teint plombé ;

La stature très-courte, la colonne vertébrale oblique, les bras décharnés, la poitrine resserrée, les extrémités inférieures plus ou moins arquées ; tels sont les signes généraux qui, au premier coup-d'œil, annocent un sujet rachitique, et doivent faire soupçonner l'existence d'un vice du détroit supérieur du bassin.

2°. Avant de pratiquer le *toucher* sur une femme rachitique, examinez attentivement son dos. Si la colonne vertébrale penche du côté gauche, ce sujet a un vice de configuration au détroit supérieur du côté droit. Le vice, au contraire, sera du côté gauche, si la colonne vertébrale penche du côté droit.

La raison de ce phénomène est aisée à saisir : lorsque le côté droit du bassin d'une jeune

fille est affecté du rachitis, la tête du *femur* du même côté, force la cavité cotyloïde à se rapprocher de la symphise sacro-iliaque droite; dès-lors l'équilibre naturel est rompu. La tête et le tronc se portent vers l'extrémité inférieure non viciée, le long de laquelle s'établit alors le centre de gravité: ainsi dans tout sujet rachitique, la colonne vertébrale doit toujours incliner du côté non viciée du bassin, et conséquemment fuir le côté vicié.

3°. Le *femur* dont la tête répond au côté vicié du bassin, est toujours plus arqué que l'autre.

La raison en est évidente. Le poids de la tête et du tronc de l'individu rachitique doit surcharger l'extrémité inférieure affectée du rachitis, et cette extrémité, sur-tout dans sa partie supérieure, doit se courber plus ou moins, à cause du ramollissement des os, qui caractérise cette maladie.

4°. Si la femme est boîteuse des deux côtés, et que sa colonne vertébrale, dans l'état de station, ne penche d'aucun côté, étant perpendiculaire à l'horizon, le bassin de ce sujet est parfaitement bien conformé, et la cause de cette double claudication ne tient point sans doute au rachitis.

Observation. En l'an 8, une jeune femme très-jolie, demeurant rue des Francs-Bourgeois, place Saint-Michel, vint me consulter avec son mari, fort inquiet sur le sort de son épouse, enceinte de huit mois, et boîteuse des deux côtés, sans déviation de la colonne vertébrale.

Il est dans notre état un charlatanisme permis, celui de se faire un mérite aux yeux du vulgaire des cas les plus simples en pratique; c'est le fruit légitime de l'expérience et de l'observation.

Je me chargerai de votre accouchement, madame, lui dis-je, et je vous en garantis le succès; persuadé que j'étais de la bonne conformation de son bassin, d'après la rectitude de la colonne vertébrale, malgré la double claudication.

En effet, enceinte et à terme de son premier enfant, la dame me fait appeler à dix heures du matin, et trois heures après, elle était accouchée d'un enfant vivant et très-volumineux. Les voisins crièrent au miracle, parce qu'ils n'attribuèrent qu'aux ressources de l'art, le succès d'un accouchement qu'ils envisageaient comme très-difficile à terminer, à raison de la double claudication, laquelle ne

tenait qu'au déplacement des *fémurs* des cavités cotyloïdes, et non à un vice de rachitis.

Mais si la colonne vertébrale, dans le cas de double claudication, penche à droite ou à gauche, il y a vice du bassin au détroit supérieur, vers l'une ou l'autre fosse iliaque; mais le côté vers lequel penche la colonne vertébrale est toujours le moins vicié.

5°. Enfin le *toucher*, pratiqué dans l'état de non grossesse comme dans l'état de grossesse, mettra le praticien éclairé en état d'apprécier le degré de vice du côté affecté.

D'après mes observations sur les vices de conformation du bassin, observations que chaque praticien sera libre de vérifier par sa propre expérience, je me suis fait deux questions à moi-même.

PREMIÈRE QUESTION. *Les vices du bassin sont-ils* ESSENTIELS *ou* ACCIDENTELS *; c'est-à-dire, ces vices proviennent-ils ou* ESSENTIELLEMENT *d'une mauvaise conformation, ou* ACCIDENTELLEMENT *d'une mauvaise configuration?*

DEUSIÈME QUESTION. *Les vices du bassin ont-ils pu quelquefois mettre un obstacle invincible à l'extraction de l'enfant à terme par la voie naturelle?*

Voilà deux problêmes dont l'humanité souffrante attend en tremblant la solution; voilà le nœud gordien qu'il ne s'agit pas de rompre, mais de délier; et, pour parler sans figure, voilà deux questions majeures qu'il ne suffit pas de trancher pour en éluder les difficultés, mais qu'il est de mon devoir de développer dans toute leur étendue, et de présenter tour-à-tour sous le point de vue le plus favorable, celui de la vérité. Mais passons à l'examen de la première question.

Les vices du bassin sont-ils *essentiels* ou *accidentels ?*

Les accouchemens qui ont le plus calomnié la Nature en atténuant ses ressources au gré de leur imagination, commencent toujours par l'aduler; et perfides avec art, ils ne manquent jamais d'imputer son impuissance prétendue aux vices de nos institutions sociales.

« Dans l'ordre primitif et naturel, dit » Sigault, l'accouchement est une fonction » simple et exempte de dangers: devant servir » de complément au vœu général de la repro- » duction, la Nature n'a rien négligé pour en » assurer l'accomplissement. C'est aux suites » nécessaires des institutions sociales que sont » dus l'origine et les accroissemens de l'art sa-

» lutaire qui a notre naissance pour objet. Si » la Nature eût joui également de ses droits » dans tous les siècles, il n'y aurait point eu » d'art des accouchemens ».

Oui sans doute; *les suites nécessaires des institutions sociales* ont rendu plus pénible, plus laborieuse, une fonction à laquelle la Nature seule eût présidé, et dont elle aurait, pour ainsi dire, fait tous les frais; c'est une vérité que je suis loin de contester à Sigault, qui n'est en cela que l'écho des siècles qui l'ont précédé. Mais ni Sigault, ni Rousset, ni tous les cæsariens et symphisiens réunis, ne parviendront à démontrer d'une manière satisfaisante que tous les vices de nos institutions sociales, entassés à-la-fois sur la tête de leur malheureuse victime, ont pu quelquefois neutraliser en elle les efforts incalculables de la Nature, et la réduire à l'impossibilité physique d'accoucher par la voie naturelle de l'être qu'elle a vivifié; les accoucheurs qui le pensent de bonne foi sont dans l'erreur; les accoucheurs qui feignent de le croire sont bien coupables, si, préférant un sordide intérêt à l'intérêt sacré de l'humanité, ils n'ont fait usage de leurs talens que pour propager une erreur si funeste.

Mais, je le demande à tout homme doué

des seules lumières de la raison, quelle idée auriez-vous de la tendresse et de la prévoyance d'une mère, qui, après avoir allaité durant neuf mois, de son sein, le chaste fruit de ses amours, abandonnerait cet être faible au hasard des événemens, à des institutions sociales dont elle connaîtrait et les dangers et la perversité ?

Toute ame sensible frémit, sans doute, à l'idée d'un tel monstre indigne du titre sacré de mère. Eh bien, je le demande à tout homme doué des seules lumières de la raison, quelle idée auriez-vous de la tendresse et de la prévoyance de la Nature, si, après avoir veillé neuf mois à sa conservation dans le sein maternel, elle abandonnait aux portes de la vie la jeune fille qu'elle a conçue, sans daigner calculer les dangers auxquels l'exposent à-la-fois et la faiblesse de son sexe, et *les suites nécessaires des institutions sociales?* Ah ! la Nature alors ne serait plus à ses yeux que la plus cruelle des marâtres.

Mais loin de nous une pensée si injurieuse à la tendresse toujours active de cette mère commune des humains. Eh ! quel moyen à-la-fois plus simple et plus ingénieux pouvait-elle imaginer pour rendre l'accouchement tou-

jours possible par la voie naturelle, que de donner à la tête de l'enfant à terme toute la ductilité nécessaire pour qu'elle pût être extraite à travers le détroit supérieur du bassin le plus vicié *accidentellement?* car je nie les vices essentiels de conformation du bassin, si l'on entend par ces mots une ossification originairement vicieuse, une disposition irrégulière et contre nature, des fibres osseuses du bassin de la jeune fille à l'instant de sa naissance.

J'ai rassemblé sous mes yeux une quantité prodigieuse de squelettes, soit d'embrions, soit de fœtus, soit d'enfans à terme, dont les bassins sont parfaitement bien conformés, quoique plusieurs appartiennent à des sujets dont les mères étaient rachitiques ou malsaines, à raison d'un vice vénérien.

D'après ces preuves physiques et de nombreuses observations, je suis intimement convaincu que les vices héréditaires respectent constamment les os du bassin de la jeune fille dans les flancs maternels; il n'est point de puissance, point de force extérieure capable d'en changer *essentiellement* la conformation dans le sanctuaire de la Nature. Mais depuis l'instant de la naissance jusqu'au dernier terme

de l'accroissement, plusieurs causes externes peuvent en changer accidentellement la configuration, et y produire des difformités plus ou moins sensibles que nous appellerons *vices accidentels de configuration*. Mais, ô sagesse prévoyante de la Nature! ces vices accidentels de configuration, quels qu'ils soient, quels qu'ils puissent être, rendront sans doute l'accouchement plus ou moins laborieux, plus ou moins difficultueux, mais jamais impossible à terminer avec la main par la voie naturelle; et c'est ce qu'il me reste à prouver par la nature de ces vices *accidentels* de configuration.

Je réduis à trois principaux les vices accidentels de configuration du petit diamètre du détroit supérieur de la femme rachitique :

1°. Lorsque les pubis sont trop rapprochés de la saillie du *sacrum ;*

2°. Lorsque l'éminence cotyloïdienne droite est trop près de la symphise sacro-iliaque droite;

3°. Lorsque l'éminence cotyloïdienne gauche est trop près de la symphise sacro-iliaque gauche.

Le premier de ces vices de configuration a plusieurs degrés : lorsque les pubis ne sont éloignés que de trois pouces de la saillie du

sacrum, le vice est au premier degré; mais comme le petit diamètre de la tête de l'enfant à terme n'a à subir qu'un demi-pouce de dépression de plus que dans l'état naturel et de bonne configuration, l'enfant viendra toujours au monde vivant, si l'accoucheur a des principes; c'est-à-dire, s'il connaît et observe religieusement la loi des diamètres.

Si l'étendue des pubis au *sacrum* est de deux pouces trois quarts, l'enfant à terme de moyenne grosseur viendra vivant; celui dont la tête sera très-volumineuse mourra au passage, si les douleurs ne sont pas assez expulsives pour abréger la durée du *travail*, ou si l'art ne sait pas faire usage des *moyens médicaux*, dont nous parlerons bientôt, dans la vue de ranimer le systême, et de donner à la matrice la somme de forces nécessaires pour l'expulsion ou l'extraction de l'enfant.

Si la distance des pubis au *sacrum* n'est que de deux pouces et demi, les deux tiers des enfans au moins périront au passage.

Au-dessous de cette dernière dimension, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, que l'enfant vienne au monde vivant, ou qu'il vive long-temps après l'accouchement.

Enfin, en supposant, ce que je n'ai jamais

vu (1) sur un sujet adulte et rachitique au dernier degré, que ce premier vice de configuration se portât au plus haut degré possible, je veux dire, que les *pubis* ne fussent qu'à deux pouces de distance de la saillie du *sacrum*, l'extraction de l'enfant à terme ne serait pas impossible par la voie naturelle, puisque le grand diamètre du détroit supérieur du bassin aurait, dans la supposition, gagné en étendue ce qu'aurait perdu le petit diamètre du même détroit, et que le petit diamètre de

---

(1) Quelques accoucheurs cæsariens intéressés à propager leur système *utérotomien*, possèdent et gardent précieusement dans leur cabinet, des bassins si artistement, ou plutôt si artificieusement viciés, qu'il serait en effet impossible de faire passer un enfant à terme à travers le détroit supérieur, tant les *pubis* sont rapprochés de la saillie du *sacrum*. Mais comment la matrice, plus volumineuse à trois mois de grossesse que la tête de l'enfant à terme, aurait-elle pu s'élever au-dessus de ce détroit? et par quel prodige son extrême étroitesse n'aurait-elle pas produit l'avortement? Les seules collections de ces bassins viciés, dont on ignore l'histoire, prouvent assez l'intérêt que les cæsariens ont à tromper les hommes absolument étrangers à la science des accouchemens, en leur faisant voir des milliers de bassins viciés, tandis qu'ils n'ont pas une seule matrice cicatrisée.

la tête de l'enfant à terme est, ainsi que nous l'avons démontré, susceptible de la plus grande dépression.

Le second et le troisième des vices de configuration du détroit supérieur, portés au plus haut degré possible, spontanément (*et non artificiellement*) quelque soit d'ailleurs le côté affecté, entraîneront nécessairement la mort de l'enfant à terme, et mettront même un obstacle invincible à son expulsion.

Il y aura impossibilité physique de l'expulsion de la tête de l'enfant à travers le détroit supérieur du bassin vicié d'une femme rachitique, si dans les cas du second ou du troisième vice de conformation du détroit supérieur, l'occiput répond au côté vicié, et la face au côté non vicié. Mais dans ces deux cas même, il n'y aura point impossibilité physique de l'extraction, puisque l'accoucheur peut, en allant saisir les pieds de l'enfant, donner à l'axe de son corps la direction la plus favorable à son extraction, en tournant la face du côté vicié, et l'occiput du côté non vicié, immédiatement après que les épaules ont franchi le détroit supérieur.

Il y aura impossibilité physique de l'expulsion et de l'extraction par les pieds, de l'enfant

à

à terme, mort depuis plusieurs jours dans la matrice, au-dessus du détroit supérieur d'un bassin vicié : c'est là le cas de l'application du crochet, pour éviter le décollement qui, dans le cas même de putréfaction, est un acte d'impéritie.

Lorsque le coccyx est trop élevé ou trop porté en avant, *ce vice accidentel de configuration* pourrait rendre l'accouchement laborieux ; mais la mobilité du coccyx qui permet à cet os de reculer, prouve à la fois la sagesse de la Nature et l'impossibilité d'un obstacle invincible à l'accouchement.

Un cinquième et dernier vice accidentel de configuration du bassin, résulterait d'une exostose ou de toute autre tumeur inhérente et volumineuse ; mais comme je ne fonde point la pratique de mon art sur des hypothèses, j'avoue que je ne croirai à ces prétendus vices accidentels de configuration, que lorsque des observations non suspectes viendront m'attester et leur existence et le degré d'obstacle que ces tumeurs auront apporté à l'accouchement.

Qu'appelez-vous observations suspectes, dira-t-on peut-être avec humeur? Qualifiez-vous ainsi toutes celles qui ne s'adaptent point

à votre opinion ? Non, sans doute. J'appelle observations suspectes, celles qui me paraissent heurter de front les lois immuables de la Nature, et les principes de la saine raison. Croirai-je, par exemple, aux observations de certains auteurs qui, prenant le vagin pour la matrice, prétendent que des femmes ont conçu après l'extirpation de ce viscère ? Croirai-je aux observations de quelques accoucheurs célèbres qui voudraient nous persuader que des femmes imperforées sont devenues enceintes, sans que la liqueur séminale de l'homme ait pénétré dans la matrice ? Croirai-je au rapport d'un auteur moderne, doué d'une imagination brillante, qui nous assure avoir entendu les cris d'un enfant dans le sein de sa mère, et qui soutient qu'un enfant est viable lorsqu'il vient au monde cinq mois après sa conception ? Croirai-je ?... Non, je ne suis point doué d'une foi assez robuste pour croire à toutes ces rêveries ; et dans l'art d'interprêter la Nature, il est toujours plus dangereux de croire que de ne pas croire. Je dis plus, on doit présumer fausses, toutes les observations qui ne sont pas à la fois sanctionnées par la Nature et par la Raison.

Un ancien professeur en accouchemens

tient ouvert au public, moyennant un franc cinquante centimes, au Palais du Tribunat, un cabinet de physique, dans lequel entre autres pièces curieuses, on voit un bassin *exostosé*. Mais ce bassin est de cire, et il n'est pas difficile de s'en procurer de pareils.

Ce bassin de cire serait-il une copie du bassin naturel *exostosé*, que M. le docteur Jourdanet, mon élève, m'a dit être déposé, sans l'avoir vu, dans le cabinet de M. Duret, chirurgien de la marine à Brest?

En supposant que M. Duret soit possesseur d'un bassin exostosé, est-il bien constant que ce bassin soit d'homme ou de femme? Est-il bien constant que la tumeur osseuse inhérente à ce bassin, ait mis obstacle à l'accouchement d'un enfant à terme? Enfin par quel prodige une tumeur osseuse, capable de mettre obstacle à l'extraction d'un enfant à terme, a-t-elle permis la dilatation de la matrice dans l'excavation du petit bassin, et l'élévation de ce viscère au-dessus du détroit supérieur, au terme de trois mois de grossesse, sans causer l'avortement, quoiqu'il soit constant, comme nous l'avons déjà dit, que le volume de la matrice, au terme de trois mois de grossesse, égale celui de la tête de l'enfant à terme?

Pour moi, je suis très-persuadé que quelqu'infecté que soit le sexe des virus, soit vérolique, soit scorbutique, soit scrophuleux, ces virus, entraînés naturellement au-dehors par l'écoulement périodique, ou même par l'écoulement habituel, connu sous le nom de *fleurs blanches*, ne produisent point intérieurement les mêmes ravages chez les femmes que chez les hommes. Je puis même attester que quelques recherches que j'aie faites pour me convaincre de l'existence de ce *vice accidentel de configuration*, je n'ai jamais pu découvrir un seul bassin de femme vicié par une exostose, même dans des sujets chez lesquels ces tumeurs occupaient, soit quelque apophyse, soit quelque articulation des extrémités supérieures ou inférieures.

Louis, J.-J. Sue, père du médecin, Lhéritier, m'ont dit n'avoir jamais vu d'exostose aux os du bassin des femmes mortes rachitiques. Au témoignage de ces anatomistes célèbres, dont la chirurgie regrètera longtemps la perte, j'ajouterai celui d'un physicien distingué, Magny, qui m'assurait un jour, que ce qui l'avait toujours frappé dans le cours d'une pratique de cinquante années, consacrées avec succès au soulagement de l'huma-

nité souffrante, c'est de voir que la Nature protégeait constamment le bassin des femmes rachitiques en proie aux virus, soit vérolique, soit scorbutique, soit scrophuleux.

Quant aux autres tumeurs, de quelque nature qu'elles soient, je les crois peu propres à s'opposer à l'expulsion ou à l'extraction de la tête d'un enfant susceptible de la plus grande compression.

Je me résume en deux mots, et je dis:

Il ne peut jamais y avoir impossibilité physique de l'extraction d'un enfant à terme, à travers les détroits d'un bassin, 1°. quand le corps contenant gagne d'un côté en étendue ce qu'il avait perdu de l'autre; 2°. quand le corps contenu est susceptible de prendre toutes les configurations vicieuses du corps contenant; et c'est ce que je crois avoir démontré.

Cependant, disent les cæsariens, comment faire passer un chameau par le trou d'un aiguille? La comparaison est trop niaise pour mériter une réponse sérieuse. Il n'y a point ici de chameau, c'est-à-dire, de corps dont les dimensions excèdent le corps à travers lequel il doit passer; l'art de le faire passer manquait à la science, et c'est la Nature qu'on accusait. Aujourd'hui j'invoque l'expérience, et on la

redoute; n'est-ce pas dire qu'on se défie de ses propres principes, et qu'on redoute les miens?

Aux milliers de bassins viciés patologiquement ou artificieusement, mes antagonistes joignent en preuve de l'impossibilité physique de l'accouchement de l'enfant à terme par la voie naturelle, des *monstres*, ou deux enfans attachés corps à corps.

Sans doute que le rapprochement d'un bassin très-vicié, et celui de deux enfans très-volumineux attachés l'un à l'autre, doivent faire accuser d'erreur la Nature, au tribunal de toute personne étrangère à l'art et dépourvue d'expérience. Mais on se garde bien de rapporter l'histoire fidèle des accouchemens de *monstres*, pour me servir de l'expression vulgaire, tandis qu'on n'est pas fâché de donner à penser qu'en pareil cas les femmes n'ont dû leur délivrance et leur salut qu'au bienfait de l'opération cæsarienne.

Voici la relation fidèle de l'accouchement naturel d'un enfant à terme, qui pourra donner une juste idée de l'immensité des ressources de la Nature.

Le 27 fructidor an 9, je me transportai chez M. Latour, docteur en chirurgie, grande rue

du Faubourg-Saint-Antoine, n° 63, pour voir le cadavre d'un enfant à deux têtes, né le 2 thermidor précédent (1).

Cet enfant, de sexe masculin a deux têtes garnies chacune jusqu'au bosses frontales de cheveux longs et frisés. Les traits de la figure de chaque tête sont très-réguliers. Au milieu des deux colonnes servicales, où reposent les deux têtes, se présente un cartilage ayant la forme d'une lance. Les deux bras et les deux mains sont bien conformés. Le bras gauche est en partie privé de l'omoplate, laquelle est suppléée par une protubérance osseuse.

La tête la plus grosse part directement de la colonne vertébrale, et est inclinée du côté droit. L'autre tête paraît être une végétation, et prend naissance à la partie supérieure et latérale du côté gauche. Cette dernière a un pouce de circonférence, et deux pouces de longueur plus que l'autre.

Les deux cuisses et les deux jambes sont

---

(1) Cet enfant, parfaitement bien conservé dans un bocal rempli d'esprit de vin, est déposé chez M. Dudonjon, chirurgien, gendre de M. Latour. M. Dudonjon est aujourd'hui chirurgien du grand Chancelier de l'Empire.

bien conformées. Du millieu de la fesse de l'un de ces deux enfans, sort une jambe ou un bras; car il est impossible de distinguer si c'est une extrémité supérieure ou inférieure. Il y a deux *anus*, un seul cordon ombilical et un seul *placenta*.

Après avoir contemplé ce jeu de la Nature, je me transportai chez madame Fabre, sage-femme, rue de Bercy, n° 76. Voici le rapport verbal qu'elle me fit sur l'accouchement de l'enfant à deux têtes.

Madame Pley, mère de cet enfant, était accouchée heureusement et à terme de quatre enfans. La grossesse de ce cinquième enfant à deux têtes, a été aussi heureuse que les grossesses antérieures. Le 2 thermidor an 9 (21 juillet 1801), les membranes rompirent spontanément et sans douleurs à onze heures du matin. Les contractions de la matrice commencèrent à midi, et les douleurs allèrent toujours croissant. A deux heures et demie, la tête la plus volumineuse fut expulsée. Madame Fabre, étonnée de voir cette tête s'arrêter assez long-temps à la vulve, pratiqua le *toucher*, et reconnut un autre corps, qu'elle prit d'abord pour *une poche d'eaux* et ensuite pour *une excroissance charnue*. Mais tandis

qu'elle observait, la Nature allait sont chemin, et la seconde tête fut expulsée peu de temps après, ainsi que le reste du corps. Le *travail* fut très-naturel et la couche des plus heureuses.

Après ce récit, je témoignai à madame Fabre le desir de voir madame Pley. Elle descendit de son troisième étage un enfant dans ses bras. Je lui demandai si elle avait beaucoup souffert pour mettre au monde ce dernier enfant? Un peu plus que les autres fois, me dit-elle; du reste, ajouta-t-elle, je n'ai pas été plus incommodée dans ma couche; mais j'avais peur qu'on ne m'appelât dans le quartier, *la mère de l'enfant à deux têtes.*

Que les cæsariens forgent à présent à leur gré tous les contes de bonne femme sur les accouchemens des *monstres*, ou enfans à deux têtes, l'expérience et l'observation nous ont démontré qu'une femme peut accoucher spontanément en trois heures d'un enfant à deux têtes, et très-volumineuses, aussi heureusement que d'un enfant bien conformé; phénomène plus extraordinaire que l'extraction de la tête d'un enfant à terme, à travers le détroit supérieur d'un bassin vicié.

J'ai dit à quels signes je reconnais les vices

du bassin ; et fort de l'expérience et de l'observation, c'est d'après ces signes certains que je me suis déterminé à prononcer qu'il ne peut jamais y avoir impossibilité physique de l'extraction de l'enfant à terme par la voie naturelle.

Voyons maintenant d'après quels signes les détracteurs de ma doctrine prononcent qu'il y a quelquefois impossibilité physique de l'extraction d'un enfant à terme par la voie naturelle.

Première Objection. « Le grand diamètre » de la tête d'un enfant à terme, disent-ils, » a ordinairement cinq pouces d'étendue, et » le diamètre *antéro-postérieur* du détroit su- » périeur d'une femme rachitique, peut n'avoir » que deux pouces d'étendue. Or, comment » une ouverture de deux pouces pourrait-elle » livrer passage à un corps de cinq pouces? » Un tel accouchement est aussi impossible » à terminer par la voie naturelle, que de » faire passer un chameau par le trou d'une » aiguille ».

Réponse. Le grand diamètre de la tête d'un enfant à terme, depuis la symphise du menton jusqu'à l'extrémité postérieure de la suture sagitale, n'a pas moins de six pouces

d'étendue; ainsi les cæsariens ne savent pas même tirer parti des avantages propres à étayer leurs sophysmes. Mais est-ce le petit diamètre du bassin de la femme rachitique qui doit livrer passage au grand diamètre de la tête de l'enfant à terme? Non, sans doute. C'est donc à l'ignorance du mécanisme de l'accouchement ou du procédé de la Nature qu'il faut imputer l'erreur des cæsariens, et la comparaison vraiment niaise qu'ils répètent de père en fils, de l'enfant à terme avec le chameau, et du détroit supérieur avec le trou d'aiguille.

Essayons cependant de faire entrer dans leur tête une vérité aussi grande qu'un chameau, par le conduit auditif interne aussi petit que le trou d'une aiguille.

Quand la tête de l'enfant à terme est descendue dans l'excavation du petit bassin, il n'y a plus impossibilité physique de l'extraction de l'enfant par la voie naturelle, c'est une vérité que ne peuvent nier les cæsariens partisans du *forceps*. La difficulté ne gît donc, dans les cas prétendus d'impossibilité, qu'à faire franchir le détroit supérieur: or, il est évident, 1°. que ce n'est pas le petit diamètre ou diamètre antéro-postérieur qui doit livrer passage au grand diamètre de la tête

de l'enfant; 2°. que le grand diamètre, ou diamètre *transversal* du bassin, a gagné en étendue ce qu'a perdu le petit diamètre ou diamètre *antéro-postérieur*, par l'effet du rachitis; 3°. que le grand diamètre de la tête de l'enfant ne trouve aucun obstacle à s'étendre, puisque l'axe de la tête est le même que celui du corps, à l'instant physique de l'extraction de l'enfant dans l'accouchement par les pieds; 4°. enfin, que toute la difficulté de l'extraction de l'enfant à terme consiste à faire passer le petit diamètre de la tête de l'enfant susceptible de la plus grande dépression à travers le petit diamètre vicié du bassin d'une femme rachitique.

IIe. *Objection.* « Quand la main de l'accou-
» cheur ne peut être introduite dans le grand
» bassin pour aller chercher les pieds de l'en-
» fant, à raison d'un vice au détroit supérieur,
» il y a évidemment impossibilité physique de
» l'accouchement par la voie naturelle ».

Réponse. Quelque sage que soit la Nature, a-t-elle pu prévoir que des hommes formés pour labourer la terre, et pour soulever de pesans fardeaux avec leurs mains gigantesques et nerveuses, se tromperaient d'état au point d'échanger la charrue pour le *forceps*,

et le champ de leurs pères pour le champ de la génération ? Il est, je l'avoue, des accoucheurs dont les mains auraient besoin d'être rabottées de moitié pour pénétrer dans un bassin vicié ; mais encore un coup, est-ce à la Nature ou à eux mêmes que ces hommes doivent s'en prendre, de l'impossibilité physique de l'accouchement par la voie naturelle ?

Dans une des séances de mon cours public en l'an 5, au palais des Sciences et des Arts, après que j'eus démontré la possibilité de l'extraction de l'enfant à terme par la voie naturelle, un jeune homme, qu'à son *assan* tout l'auditoire reconnut être un habitant de la Garonne, se lève, et montrant un bassin,

« M. le professeur, me dit-il, comment » auriez-*bous* fait pour faire passer un enfant » à terme à *trabers* ce *vassin ?*

Les cæsariens accourus en foule à cette séance pour voir la scène du *vassin*, se lèvent afin de mieux jouir d'un spectacle dont le dénouement ne répondit pas à leurs vœux.

J'aurais pu demander à ce jeune homme, quelles preuves matérielles il apportait pour constater, 1°. que ce bassin était celui d'une femme ou d'une jeune fille ; 2°. que ce bassin avait mis obstacle à l'accouchement ; 3°. que

le vice inhérent à son détroit supérieur avait nécessité la pratique de l'opération cæsarienne.

Mais toutes ces questions faites inopinément à un jeune mannequin dépourvu d'expérience, aurait fait dire à la partie malévole de mon auditoire, que je cherchais à éluder la question, en profitant de l'inexpérience d'un imberbe pour l'embarrasser par des subtilités.

Répondre, était donc le parti le plus sage; et c'est ce que je fis sur-le-champ.

Ce bassin merveilleux, dis-je, en m'adressant à mes auditeurs, est la pièce curieuse du cabinet d'un fameux accoucheur, qui a dit, dans une thèse soutenue aux écoles de chirurgie, en 1776, (1) après Levret et Levacher:

« Si l'accoucheur peut introduire sa main » dans le grand bassin, et l'en retirer après » avoir saisi un pied de l'enfant, il n'y a point » impossibilité physique de l'accouchement » par la voie naturelle ».

Trois cents personnes au moins, qui m'honorent aujourd'hui de leur présence, attesteront que j'introduits mes deux mains à-la-fois dans ce bassin, et que j'en extrais le

(1) *An in partu, propter Augustiam Pelvis, impossibili, symphisis ossium pubis secunda?*

pied de ce fœtus. Donc il n'y aurait point eu impossibilité physique de l'accouchement, d'après les principes même du maître de ce bassin, qui ne doit s'en prendre qu'au volume extraordinaire de ses mains.

En effet, lorsque vous rencontrerez sur vos pas un accoucheur instrumenteur, soit ténailleur, soit crocheteur, regardez à ses mains, et vous vous convaincrez que sa rage instrumentante est toujours en raison du volume de ses mains, qui ne peuvent entrer au-dessus du détroit supérieur d'un bassin bien conformé, mais petit.

Il est de notoriété publique, qu'un accoucheur trop fameux, mandé par la sage-femme de l'hospice des femmes en couche, afin de prononcer sur la possibilité ou l'impossibilité physique de l'accouchement, jugea la pratique de l'opération cæsarienne indispensable; cependant, tandis que le chirurgien de salle préparait l'appareil, la femme condamnée accoucha spontanément d'un enfant à terme, et vivant, par la voie naturelle.

Je dis que, dans ce cas, l'accoucheur avait jugé de l'impossibilité physique de l'accouchement, par l'impossibilité physique de l'introduction de sa *dextre* ou de sa *sinistre*, dans

le grand bassin de cette femme, pour aller saisir les pieds de l'enfant.

Mais pourquoi s'épuiser en vains discours, pour forcer mes détracteurs à rendre hommage à la Nature, quand il sont évidemment de mauvaise foi.

Refuser l'expérience dans la pratique des accouchemens, par la seule raison que l'expérience a démontré la solidité de mes principes, n'est-ce pas dire à l'Europe savante: *Nous ne voulons pas mettre le sceau à la doctrine sacombienne, en signant nous-mêmes notre arrêt; que la postérité sanctionne les découvertes de ce restaurateur de l'art des accouchemens; pour nous, dociles esclaves, nous ne marcherons pas attelés à sont char de triomphe.*

Le sort des vaincus est de subir la loi du vainqueur; et c'est vous avouer vaincus que de refuser une expérience qui résoudrait sans replique le grand problême de la possibilité de l'accouchement par la voie naturelle chez la femme la plus rachitique.

Or, voici la loi que je vous impose:

Vous suivrez le mécanisme que je vais décrire, ou vous compromettrez à-la-fois les jours des mères et des enfans; ainsi vos succès

ou

ou vos erreurs en pratique, attesteront également la solidité de mes principes.

Je viens de démontrer que les vices de conformation du bassin ne sont jamais *essentiels*, mais toujours *accidentels*. Une seconde question, non moins importante, est celle de savoir si les vices *accidentels* de conformation du bassin ont pu quelquefois mettre un obstacle insurmontable à l'extraction de l'enfant à terme par la voie naturelle.

Je ne le crois point,

1°. Parce que j'ai accouché heureusement, et par la voie naturelle, vingt femmes jugées, par les accoucheurs les plus fameux, dans le cas de l'opération cæsarienne, à raison des vices du bassin, portés au plus haut degré;

2°. Parce que les vices *accidentels* du détroit supérieur affectent toujours le petit diamètre du bassin;

3°. Parce que le petit diamètre de la tête de l'enfant à terme est susceptible de la plus grande dépression, par sa structure et par sa division en deux hémisphères;

4°. Parce que le grand diamètre du bassin de la mère, et le grand diamètre de la tête de l'enfant à terme, gagnent en étendue ce qu'avaient perdu leurs diamètres opposés;

5°. Parce que l'introduction de la main d'un homme propre à l'exercice de la pratique des accouchemens, n'est jamais impossible, toutes les fois qu'il est nécessaire d'aller saisir les pieds de l'enfant au-dessus du détroit supérieur du bassin le plus vicié ;

6°. Parce que les bassins *artificieusement* viciés par les accoucheurs intéressés à prolonger le règne de l'erreur, ont leur diamètre *antéro-postérieur* tellement resserré, qu'il est évident que la matrice, au terme de trois mois de grossesse, aussi volumineuse et moins compressible que la tête de l'enfant à terme, ne pourrait s'élever au-dessus du détroit supérieur du bassin ;

7°. Parce que le ramollissement des symphises sacro-iliaques et pubio-symphisienne, permet aux os innominés de s'écarter l'un de l'autre, dernière ressource que la Nature s'est ménagée dans les cas d'*étroitesse* ou de vices du bassin, ainsi que je l'ai démontré en parlant de l'opération de la symphise des pubis.

A ces preuves physiques de la possibilité de l'accouchement de l'enfant à terme par la voie naturelle, je n'ajouterai plus qu'un mot :

« Je me charge, sur ma responsabilité,

» d'accoucher heureusement par la voie na-
» turelle, sans le funeste secours des opéra-
» tions *cæsarienne* et *pubio-symphisienne*,
» la femme dont le bassin aura été jugé
» dans l'impossibilité physique de livrer pas-
» sage à l'enfant à terme, par les anatomistes
» et les accoucheurs les plus célèbres ».

Coup d'œil anatomique sur les parties molles externes et internes de la génération de la femme.

Je viens de parler du bassin, et je crois avoir démontré que les deux détroits de cette partie de la charpente humaine, ne peuvent jamais s'opposer à l'extraction de l'enfant à terme.

Oui, cette vérité est démontrée pour tout savant impartial et de bonne foi; et cependant je commence à peine à dérouler le tableau des preuves qui attestent ce phénomène. Un coup d'œil anatomique sur les parties molles génitales, externes et internes de la femme, convaincra l'homme le plus incrédule que la Nature a, pour ainsi dire, épuisé toutes ses ressources, afin d'atteindre à son but, la possibilité de l'accouchement par la voie

naturelle à travers le bassin le plus vicié ; et d'abord : .

L'orifice externe de la matrice intérieurement et la vulve extérieurement, ont leurs diamètres opposés et parallèles aux grands diamètres des détroits, c'est-à-dire, que le grand diamètre de l'orifice externe ou du museau de tanche, est parallèle au diamètre tranversal du bassin, et le grand diamètre de la vulve ou fente externe, est parallèle au grand diamètre du détroit inférieur du bassin ; ensorte que l'opposition des diamètres s'observe sur les parties molles aussi bien que sur les parties dures ou osseuses.

En effet, il n'est pas d'élève en anatomie qui ne sente que l'orifice externe de la matrice est plus susceptible de dilatation dans la direction du diamètre transversal, que dans la direction du diamètre antéro-postérieur du bassin, et que la vulve est plus susceptible de dilatation, en écartant l'une de l'autre ses deux commissures, qu'en éloignant les deux grandes lèvres.

Il est donc bien démontré que la Nature n'a rien négligé pour faciliter l'expulsion ou l'extraction de l'enfant à terme, en mettant les diamètres de son corps en parfait rapport

avec les diamètres correspondans des parties dures et des parties molles de la génération, destinées à lui livrer passage.

Mais ne perdons pas de vue que la perfection de la charpente humaine exigeait que les diamètres du corps contenant fussent moins étendus que les diamètres du corps contenu ; ne perdons pas de vue que le grand diamètre de la tête de l'enfant à terme a en étendue un pouce de plus que le grand diamètre du détroit supérieur du bassin le mieux conformé : il fallait donc une puissance capable de vaincre la résistance qu'oppose le corps contenant au corps contenu ; et c'est ce à quoi la Nature a pourvu en douant la matrice d'une somme de forces incalculable, et en secondant l'action de ce viscère par les efforts isolés ou combinés des muscles dont la réunion forme ce que nous appelons myologie génitale. Décrivons d'abord la matrice, et nous donnerons ensuite le détail des leviers musculaires destinés à seconder l'action de ce viscère dans la fonction naturelle de l'accouchement.

Description de la matrice.

Pour se faire une juste idée de l'état de la matrice pendant la grossesse et à l'instant

physique de l'accouchement, il est indispensable de dire un mot de ce viscère dans l'état de non gressesse; mais pour éviter toute prolixité, nous laisserons aux anatomistes tous les détails étrangers au but que nous nous proposons d'atteindre; je veux dire que la Nature n'a négligé aucun des moyens propres à l'exécution du mécanisme de l'accouchement.

1°. *Etat de la matrice avant la grossesse.* La matrice, chez les filles vierges, et dans l'état de non grossesse, ressemble assez à une poire tapée et creuse. Sa situation est telle dans le petit bassin, que la partie la plus volumineuse, que l'on nomme le corps, est en haut, et la plus étroite est en bas. Celle-ci porte le nom de col.

Dans l'état de non grossesse, le col de la matrice ressemble à un tube membraneux, très-épais, dont la cavité est très-petite.

L'extrémité supérieure du col est unie mollement au corps de la matrice, de manière qu'il est mobile sur cette principale partie de la matrice. L'extrémité inférieure aboutit au vagin, lequel s'étend jusqu'à la vulve.

On observe à cette même extrémité deux lèvres, l'une antérieure et l'autre postérieure. La lèvre antérieure est plus épaisse que la pos-

térieure. L'ouverture transverse que ces deux lèvres laissent entr'elles, est ce que l'on appelle orifice externe ou *museau de tanche*, à raison de la ressemblance qu'on a cru trouver entre l'orifice externe et le museau de ce poisson.

Après avoir coupé en tranvers le col de la matrice, on aperçoit des fibres circulaires. Si on l'ouvre dans sa longueur, on apercevra sa cavité conique, dont la base est l'orifice externe, et le sommet l'orifice interne, aboutissant directement à la cavité du corps de la matrice.

La membrane interne du col, qui est une suite de celle du vagin, et qui est continue à celle du corps de la matrice, forme, en deux plans, des rides transversales.

La longueur du col, depuis l'orifice externe jusqu'à l'interne, est ordinairement de quinze à dix-huit lignes. L'épaisseur varie considérablement.

Dans l'enfance, le col de la matrice forme un cône tronqué, dont la base s'abouche dans le vagin, et le sommet dans le corps de la matrice. La partie inférieure du col n'a la forme du *museau de tanche* qu'à l'âge de puberté, et l'orifice est assez souvent fort petit. La cavité du col en paraît comme oblitérée.

Le col est plus volumineux pendant les règles : l'orifice externe est un peu dilaté, et la cavité du col est entr'ouverte. Dans les personnes qui n'ont point de règles, soit par rapport à la disposition, soit par rapport à l'âge, l'orifice externe est circulaire.

La partie inférieure du col, dans les personnes qui se livrent au plaisir, est très-volumineuse, et dans la plupart comme schirreuse.

Dans les femmes qui ont eu des enfans, le col est plus épais vers le vagin que vers la matrice. Ce n'est que dans cette circonstance de la vie que les lèvres, qui y sont alors bien formées, et que leurs commissures, qui y sont très-minces, se trouvent parfaitement distinctes et parfaitement semblables au *museau de tanche ;* car il représente plutôt un bourlet qu'un *museau de tanche*, dans les femmes qui n'ont jamais eu d'enfans.

L'orifice externe et le col ne sont presque point défigurés, quoique plus humides et plus volumineux chez les femmes qui n'ont eu que des avortemens à deux ou trois mois de grossesse.

Le col est très-long et très-dilaté dans les femmes qui viennent d'accoucher.

Le col est dirigé de haut en bas : l'orifice

externe regarde tantôt le *rectum*, tantôt la vessie, à raison de l'état de plénitude ou de vacuité de ces deux organes. Si la vessie est pleine, le col aboutit au *rectum ;* et à la vessie, quand le *rectum* est plein et que la vessie est vide. Si ces deux organes sont pleins, l'orifice est dirigé vers le *rectum ;* il ne regarde point de partie déterminée quand la vessie et le *rectum* sont vides.

Le col, par la construction de ses fibres circulaires en spirale, sert à faire décrire à l'enfant à terme le demi-cercle qui constitue le mécanisme de l'accouchement.

Le corps de la matrice, dans l'état de non grossesse, représente la partie la plus volumineuse d'une poire tapée qui serait creuse.

Elle est renfermée au-dessous du replis transversal que forme le péritoine dans le petit bassin.

La partie supérieure de la matrice est nommée le fond. Sur chaque côté du fond, sont les angles qui donnent insertion aux deux trompes. Les côtés inférieurs de la matrice soutiennent les ovaires.

Au-dessous du péritoine se présentent des fibres longitudinales, dont la plupart sont circulaires près des angles. Au-dessous de ces

fibres, sont des faisceaux de fibres transversales, circulaires et spirales, placés sur une couche de tissu cellulaire qui est très-douce.

L'on voit ramper dans l'épaisseur des parois de la matrice, des vaisseaux de tout genre et des nerfs, dans le détail desquels nous ne croyons pas devoir entrer.

L'épaisseur de la matrice est de quatre lignes vers le fond de la partie postérieure, de trois lignes vers l'antérieure, de deux lignes et demie vers la partie supérieure du col, et deux lignes ou une ligne et demie vers les trompes. La cavité de la matrice est si petite, qu'à peine elle contient dix grains pesant d'eau.

Les enfans qui viennent de naître ont la matrice si petite, que l'on a de la peine à la découvrir. A quatorze ans, la longueur de la matrice, y compris le corps, est à peu près de deux pouces et demi; elle est de trois pouces chez les personnes de seize ans qui sont fortes et robustes. Chez les filles avancées en âges, la matrice est aussi petite qu'elle était à quatorze ans, et son volume va toujours d'écroissant jusqu'à l'âge caduc.

La matrice est très-petite chez les personnes qui se privent des plaisirs de l'amour; elle est volumineuse et sanguinolente pendant l'acte

vénérien, trop long-temps prolongé ou trop souvent réitéré avec un homme vigoureux.

Les femmes qui ont fait des enfans et qui sont accouchées à terme, ont la matrice plus épaisse et plus longue. La longueur du corps de la matrice et celle du col, comprises ensemble, vont assez souvent à trois pouces et demi, jusqu'à l'âge de quarante-sept ans.

Le col de la matrice est dans une situation inverse du col. Elle est mobile dans le petit bassin ; elle suit les mouvemens du corps de la femme.

La matrice sert à la menstruation, à la conception, à la grossesse, à l'accouchement et aux lochies.

2°. *De la matrice pendant la grossesse.* Dans l'état de grossesse, le col de la matrice est ordinairement cylindrique ou infondibuliforme.

Le col de la matrice est beaucoup plus long dans la grossesse; il a ordinairement deux pouces quelques lignes, souvent même il a presque trois pouces. Durant la grossesse, et souvent chez les femmes qui ont eu plusieurs enfans, l'introduction du doigt indicateur est possible à travers l'orifice externe ou *museau de tanche.*

Le col de la matrice ne se racourcit point pendant la gossesse pour fournir au développement de ce viscère ; ce n'est qu'à l'instant de sa réaction que le fond de l'*utérus*, en se contractant, efface le col par degrés, et force enfin l'orifice à se dilater ; ce qui constitue le *travail* sensible de l'enfantement.

Le col est plus petit chez les jeunes femmes enceintes que chez celles qui sont âgées ; plus petit chez les femmes qui n'ont pas d'écoulement et chez celles qui sont grosses de leur premier enfant. Il est constamment ouvert chez les femmes qui ne sont pas grosses de leur premier enfant.

Le col est moins dilaté chez la femme enceinte de son second enfant, et qui est avortée du premier dans les deux ou trois premiers mois de sa première grossesse, qu'il ne l'est dans la seconde grossesse chez la femme accouchée à terme de son premier enfant.

La matrice, quelque temps après la conception, perd la forme qu'elle avait auparavant, et prend celle d'un globe applati.

Les fibres musculaires des deux plans de la matrice s'étendent et s'allongent pour se prêter au développement du produit de la génération.

Durant la grossesse, la matrice n'est plus ce qu'elle était dans l'état de vacuité. Passive dans l'état de grossesse, d'active qu'elle était dans l'état de non grossesse, elle se prête aux efforts successifs que les corps étrangers, fruits de la conception, exercent sur tous les points de la surface interne de ce viscère. La région de l'*utérus* la plus épaisse est celle qui répond à la circonférence du délivre.

Dès le quatrième mois de la grossesse, le corps de la matrice n'est plus dans le petit bassin; elle s'élève vers la poitrine, en déplaçant les intestins qu'elle refoule.

3°. *De la matrice durant le travail.* Durant le *travail* de l'enfantement, le fond de la matrice se contracte, et chaque nouvelle contraction constitue une douleur. Cette douleur ou sensation douloureuse qu'éprouve la femme en *travail*, n'est produite que par la résistance qu'oppose le sphincter ou orifice externe de la matrice, aux efforts réitérés du fond de ce viscère. Ces efforts sont tels par la disposition des fibres circulaires des deux plans de la matrice, l'externe et l'interne, que l'enfant et le *placenta* sont chassés en spirale à travers les détroits et l'excavation du petit bassin.

Cette vérité d'ailleurs se trouve anatomi-

quement démontrée par le Mémoire de M. J.-J. Sue, Mémoire qu'on peut lire dans ceux de l'Académie des Sciences. Je regrète infiniment que le temps et l'ordre des matières, ne m'ayent pas permis de faire graver ici le dessin de la matrice tel que l'a tracé M. Sue. Digne héritier des productions de son génie, le fils de cet anatomiste célèbre, M. Sue, médecin de la Garde Impériale, m'a promis une copie de ce dessin, à côté duquel il y a des notes précieuses, écrites de le propre main de l'auteur.

Il résulte de ce que nous venons de rapporter ici de la structure et de l'action de la matrice :

1°. Que ce viscère est d'une texture si admirable, que l'œil de l'anatomiste peut à peine s'en faire une juste idée. En effet, comment concevoir qu'un organe dont la cavité pourrait à peine renfermer une noisette à l'âge de puberté, se dilate au point de contenir un enfant du poids de sept à dix livres, un *placenta* pesant deux livres, et souvent une très-grande quantité d'eaux;

2°. Que, durant tous le temps de la grossesse, la matrice est dans un état purement passif; en sorte que ses parois se prêtent à l'accroissement des corps étrangers, fruits de la conception;

3°. Que, durant le *travail* de l'enfantement, la matrice est douée d'une somme prodigieuse de forces expultrices, ce dont tout accoucheur expérimenté a pu se convaincre en introduisant la main dans la matrice durant le *travail*, soit pour aller chercher les pieds de l'enfant, soit pour extraire le *placenta*;

4°. Enfin, que c'est à la faveur du mouvement de rotation spirale que la matrice fait passer le corps contenu, l'enfant, à travers les détroits et l'excavation du petit bassin, corps contenant, dont les dimensions sont toujours moins étendues que celles des diamètres correspondans du corps de l'enfant.

Cependant la Nature, toujours féconde en ressources, n'a pas confié aux seuls efforts de la matrice l'expulsion de l'enfant à terme; elle a réuni autour de ce viscère des leviers puissans pour seconder son action dans le *travail* de l'enfantement; c'est l'ensemble de ces muscles coopérateurs de la plus importante des fonctions, que j'ai désigné sous le nom de myologie génitale.

De la myologie génitale.

J'entends par myologie génitale l'ensemble des muscles qui, par leur action, ont une in-

fluence sensible sur la grossesse, le *travail* et la délivrance ou expulsion du *placenta*, et qu'à raison de leurs fonctions, j'appelle muscles génitaux.

D'après les usages des *muscles génitaux*, on dirait que la Nature a eu dessein de les diviser en trois classes. La première comprend les muscles destinés à seconder l'action de la matrice, tels sont le diaphragme, les trois muscles digastriques, les muscles droits, etc. La seconde renferme les muscles propres à donner au bassin de la femme en *travail*, le degré de fixité nécessaire à l'exécution du mécanisme de l'accouchement, tels sont les psoas, les iliaques, les couturiers, etc. Enfin la troisième est composée de muscles assez forts pour écarter les uns des autres, les os du bassin à l'endroit des symphises, afin d'augmenter par ce moyen l'étendue des diamètres du détroit supérieur, tels sont les *triceps*, les grands, les moyens et les petits fessiers, les obturateurs externes, etc.

Nomenclature des muscles génitaux.

1. Le diaphragme.
2. Les trois muscles digastriques.
3. Les muscles droits.

4. Les

4. Les muscles pyramidaux.
5. Les psoas.
6. Les iliaques.
7. Les pectinés.
8. Les grands, moyens et petits fessiers.
9. Les *triceps*.
10. Les coccygiens antérieurs.
11. Les coccygiens postérieurs.
12. Les pyriformes.
13. Les obturateurs internes.
14. Les obturateurs externes.
15. Les petits jumeaux.
16. Les muscles carrés.
17. Les muscles du *fascia-lata*.
18. Les droits antérieurs ou grêles antérieurs.
19. Les couturiers.
20. Les droits internes ou grêles internes.
21. Les deux portions des muscles *biceps*.
22. Les demi-nerveux.
23. Les demi-membraneux.

Attaches et usages des muscles génitaux.

Je vais indiquer successivement les attaches ou les divers points d'appui de chacun de ces leviers si actifs, si puissans, entre les mains de la Nature, et démontrer par l'usage propre à chacun d'eux, que leur puissance congénère

obéit aux mêmes lois, tend au même but, et produit le même effet, en secondant simultanément les efforts du viscère, qui cherche à expulser l'enfant et les corps étrangers renfermés dans sa cavité.

1°. *Le diaphragme* est un muscle très-large, situé à la base de la poitrine qu'il sépare du bas-ventre, en formant une voûte oblique et inclinée dont la partie la plus élevée est en devant, et la plus basse est en arrière. On le regarde comme un muscle double et digastrique, composé de deux différentes portions, une grande et supérieure qui est la principale, nommée le grand muscle du diaphragme, et une petite et inférieure, qui en est comme l'appendice, appelée le muscle inférieur, ou le petit muscle du diaphragme.

Attaches. Le grand muscle du diaphragme s'attache au *sternum*, à l'extrémité xiphoïde, à toutes les côtes, tant à leurs extrémités osseuses qu'à leurs cartilages et à la dernière fausse côte presque entière; à la dernière vertèbre du dos; latéralement au corps; enfin, à la première vertèbre des lombes de la même manière.

Le petit muscle du diaphragme s'attache à la dernière vertèbre du dos, aux trois ou

aux quatre premières vertèbres des lombes.

Usages. Lorsque la matrice, par ses contractions qui constituent les douleurs naturelles de l'enfantement, met en jeu toute l'économie, et provoque la fibre musculaire à seconder son action, la femme en *travail*, à chaque nouvelle douleur, après avoir fait une grande inspiration, ferme la glotte pour empêcher l'air de sortir des poumons. Alors le diaphragme augmentant la capacité de la poitrine, se porte en forme de voûte du côté du bas-ventre, comprime supérieurement les intestins, et en pressant par ce moyen le fond de la matrice, ce muscle concourt par ses efforts à la dilatation de l'orifice de ce viscère. L'usage du diaphragme est donc de dompter, à l'aide des intestins, la résistance de l'orifice de la matrice, ainsi que celle du sphincter de l'*anus*, lors de l'expulsion des matières contenues dans le *rectum*. Car le dernier acte de la digestion est une espèce d'accouchement qui se termine par le même mécanisme musculaire que celui qui a lieu pour l'expulsion de l'enfant.

Le diaphragme a encore un autre usage; il peut concourir à la délivrance, en facilitant par sa contraction, l'expulsion ou l'extraction

du *placenta* trop lent à se décoler. Cependant il serait dangereux d'abuser de ce moyen, en engageant l'accouchée, comme le font trop souvent les accoucheurs routiniers, à souffler dans sa main jusqu'à perdre haleine, à tousser, à se moucher, enfin, à faire des efforts violens comme pour aller à la garde-robe.

2°. *Les trois muscles digastriques*, ou les six muscles larges du bas-ventre, forment, par le concours et l'entrelacement de leurs aponévroses, une bandelette tendineuse, qu'on nomme la ligne blanche.

Attaches. Chaque portion de l'oblique externe s'attache de son côté à la cinquième, sixième et septième des vraies côtes, rarement à la quatrième, à toutes les fausses côtes, à l'os des îles et à l'os pubis.

Chaque portion de l'oblique interne s'attache de son côté à la sixième, à la septième des vraies côtes, aux cartilages, à toutes les fausses côtes et à la denière vertèbre des lombes, à l'os des îles et à l'os pubis.

Chaque portion du transverse s'attache aux cartilages de la sixième et de la septième des vraies côtes, aux cartilages des vraies côtes, et aux trois premières vertèbres des lombes.

Usages. Les muscles abdominaux contri-

buent à former la paroi antérieure et les parois latérales du ventre; de plus, les principales fibres charnues de l'oblique externe, se portant de haut en bas et de derrière en devant; celles de l'oblique interne de bas en haut et de derrière en devant; en sorte qu'elles se croisent et agissent dans le même sens; celle du transverse enfin se portant de derrière en devant, il demeure constant que l'usage de ces muscles est, 1°. durant la grossesse, de maintenir la matrice dans sa situation naturelle, et d'empêcher son fond de prendre une position oblique; 2°. durant le *travail*, de comprimer la matrice latéralement, tandis que le diaphragme la comprime supérieurement, et de faire ainsi avancer vers l'orifice, les eaux et l'enfant renfermés dans les membranes; 3°. enfin, de concourir après l'accouchement au décolement du *placenta* et à son expulsion ou extraction hors de la matrice.

3°. *Les muscles droits* sont longs, étroits, semblables à deux sangles, situés parallèlement l'un à côté de l'autre, depuis le bas de la poitrine jusqu'aux pubis, le long de la ligne blanche qui les sépare. Leur largeur diminue, et leur épaisseur augmente, comme par degrés, de haut en bas.

Attaches. Les muscles droits s'attachent aux deux extrémités du corps de la seconde pièce du *sternum*, aux cartilages de la cinquième, sixième et septième des vraies côtes, aux cartilages des deux premières fausses côtes et aux pubis.

Usages. L'usage des muscles droits est, 1°. durant la gressesse, de maintenir la matrice dans sa situation naturelle, en l'empêchant de se porter en avant; 2°. durant le *travail*, de seconder l'action de la matrice par leur contraction vermiculaire de haut en bas, c'est-à-dire, du *sternum* vers les *pubis;* 3°. après l'accouchement, de hâter l'expulsion ou l'extraction du *placenta*, resté dans la matrice. Le mouvement vermiculaire des muscles droits est favorisé par les intersections tendineuses qu'on observe par intervalles aux fibres de ces muscles, et sur-tout de leur plan externe.

4°. *Les muscles pyramidaux*, ainsi nommés, à raison de leur figure pyramidale, sont deux petits muscles situés aux bas des muscles droits, dont ils semblent être les appendices. Quelquefois ces muscles ne se trouvent pas, et alors l'épaisseur des extrémités inférieures des muscles droits, donne lieu de présumer que les pyramidaux font même corps avec

eux ; d'autrefois il n'y en a qu'un, souvent ils sont inégaux en grosseur et en longueur, rarement ils sont au nombre de trois.

Attaches. L'extrémité inférieure des muscles pyramidaux qui est large et épaisse, s'attache au bord supérieur des os pubis, tandis que leur extrémité pyramidale se termine en pointe à la ligne blanche à quelque distance au-dessous du nombril.

Usages. L'usage des muscles pyramidaux est ou commun ou propre. Il est commun avec celui des muscles droits, dont ils augmentent l'action, en fortifiant leur extrémité inférieure, et dont les fibres musculaires sont souvent confondues avec celles des muscles droits. L'usage propre des muscles pyramidaux, est de comprimer durant le *travail* le fond de la vessie, et de l'obliger ainsi à se débarrasser de l'urine qu'elle renferme, et dont la quantité ou le trop long séjour deviendrait un obstacle à l'expulsion ou à l'extraction de l'enfant.

5°. *Les psoas* ou lombaires internes sont deux muscles longs, épais, situés dans le bas-ventre.

Attaches. Ils sont attachés à la dernière vertèbre du dos et à toutes celles des lombes par leur extrémité supérieure, tandis que leur

extrémité inférieure va s'attacher à la partie antérieure du petit trochanter.

Usages. Les psoas servent, 1°. durant la grossesse, à soutenir le poids de l'enfant couché sur le dos, dans l'excavation du grand bassin. Presque toujours tendus à raison de leurs fonctions, les deux psoas font l'office de sangles et de lit de repos pour l'enfant qui, sans leur secours aurait, dans ses divers mouvemens, fatigué, meurtri les parties voisines, irrité par son poids les filets nerveux, intercepté ou gêné la circulation. 2°. Durant le *travail*, les psoas, par leur figure et leur situation dans le bassin, concourent à former la canelure de l'écrou dans lequel je démontrerai que l'enfant doit tourner sur son axe, en franchissant le détroit supérieur du bassin.

6°. *Les iliaques* sont deux muscles larges et épais qui occupent la face interne de l'os des îles.

Attaches. Ils s'attachent par des fibres charnues à la lèvre interne de la crête des os des îles; à celle de l'échancrure qui est entre les deux épines antérieures; à la partie interne de ces épines; à la moitié supérieure de la face interne de cet os, et à la partie latérale voisine de l'os *sacrum*. Les fibres de ces muscles

descendent plus ou moins obliquement, et s'attachent par une espèce d'aponévrose tout le long du côté externe de leur tendon jusqu'au petit trochanter.

Usages. L'usage des iliaques, 1°. pendant la grossesse, est de servir de double oreiller à l'enfant qui, durant environ cinq ou six mois de la grossesse, est couché en travers dans l'excavation du grand bassin, la tête dans l'une des fosses iliaques, et les fesses dans l'autre. 2°. Durant le *travail*, les iliaques ont les mêmes usages que les psoas dont ils sont auxiliaires ou congénères.

7°. *Les pectinés* sont deux petits muscles fluets, plats, larges en haut, étroits en bas, situés obliquement entre les pubis et la partie supérieure du *fémur.*

Attaches. Ils sont attachés en haut par des fibres charnues, à toute la ligne tranchante ou crête des pubis, et inférieurement au *fémur* sous le petit trochanter.

Usages. Les pectinés sont auxiliaires des psoas et des iliaques; leur usage, durant le *travail* de l'enfantement, est de faciliter le mouvement de rotation de la tête de l'enfant à travers les détroits du bassin, et d'étendre le grand diamètre du détroit supérieur, en

écartant l'un de l'autre les pubis, autant que peut le permettre en cet instant le gonflement du cartilage de la symphise.

8°. *Les muscles grands-fessiers* sont deux muscles larges, épais, situés postérieurement à la face externe de l'os des îles, et à la partie supérieure du *fémur.*

Les moyens fessiers sont deux muscles rayonnés, placés entre la crête des os des îles, et le grand trochanter.

Les petits fessiers sont deux petits muscles larges, rayonnés, placés sur la face externe des os des îles, sous les deux autres fessiers qui les couvrent.

Attaches. Les grands fessiers sont attachés aux parties latérales postérieures de tout le coccyx, à celles du *sacrum*, au ligament sacro-sciatique, aux faces externes de la tubérosité des os des îles, et depuis ces tubérosités, le long des lèvres externes de la crête de ces os, jusqu'aux parties les plus hautes ou supérieures des mêmes crêtes. Ils sont encore attachés aux faces internes des aponévroses ligamenteuses du *fascia-lata.*

Toutes les fibres de ces muscles s'amassent en manière de rayon, et forment deux tendons qui s'attachent à un travers de doigt au-dessous

du grand trochanter, à toute la grande impression longitudinale de la partie postérieure de la ligne âpre ou raboteuse du *fémur*, entre le vaste externe et la grande portion du *triceps*.

Les moyens fessiers sont attachés d'une part à la face externe des os des îles, entre la crête de cet os et sa grande trace demi-circulaire, et d'autre part, au haut du grand trochanter du *fémur*.

Les petits fessiers sont attachés à la face externe des os des îles, entre la grande et la petite trace demi-circulaire, à l'épine de l'os ischion, et au haut du grand trochanter du *fémur*.

9°. *Les triceps* sont trois muscles fort charnus situés entre l'os pubis et toute la longueur de l'os de la cuisse.

Attaches. Le premier muscle du *triceps* s'attache à la tubérosité et à la symphise du pubis, d'une part, et de l'autre, à la partie moyenne de la ligne âpre du *fémur*.

Le second muscle du *triceps* s'attache à la branche inférieure du pubis, et à la partie supérieure de la ligne âpre du *fémur*.

Usages. L'expérience et l'observation ont confirmé l'usage des *triceps*. Pineau a remarqué qu'en élevant les cuisses d'une femme en

travail, et les tenant écartées, l'enfant avance mieux à chaque douleur, sur-tout lorsqu'elles sont très-expulsives: il paraît qu'alors le *triceps* de chaque côté écarte les pubis. Les *triceps* jouissent encore d'une très-grande force dans leur contraction simultanée, en sorte qu'à l'aide de ces muscles, une fille honnête pourrait long-temps se garantir de la brutalité d'un homme qui voudrait lui ravir en dépit d'elle ses dernières faveurs, ce qui a fait donner à ces muscles le nom de gardiens de la virginité, *custodes virginitatis.*

10°. *Les coccygiens antérieurs.*

Les muscles du coccyx, sont de petits muscles rayonnés, placés sur la face interne ou concave de l'os sacrum, et vers les parties voisines du bassin. Ils sont au nombre de quatre, deux antérieurs et deux postérieurs.

Attaches. Les coccygiens antérieurs sont attachés à la face interne de l'os ischion, derrière le trou ovalaire, latéralement au bas de la face interne du coccyx.

Usages. Les coccygiens antérieures auxquels il conviendrait mieux de donner le surnom de latéraux, servent durant le *travail* à maintenir en équilibre le coccyx, en empêchant le trop grand renversement, et même

la luxation de cet os, lorsque l'enfant franchit le détroit, ou lors de l'expulsion des matières fécales, desséchées et volumineuses, retenues trop long-temps dans le rectum.

11°. Les coccygiens postérieures ou sacro-coccygiens.

Attaches. Ils s'attachent à la face antérieure des deux premières vertèbres du *sacrum;* à la face interne du corps de l'épine de l'os ischion, et latéralement à la partie moyenne de la face interne du coccyx.

Usages. Les coccygiens postérieures, servent à ramener le coccyx, quand il a été poussé en arrière ou par le volume extraordinaire de la tête de l'enfant, ou par la mauvaise manœuvre de l'accoucheur ou de la sage-femme.

12°. *Les pyriformes.* Ces muscles ainsi nommés, à raison de leur ressemblance avec une poire applatie, sont des petits muscles situés presque transversalement entre l'os *sacrum* et l'ischion, sous les deux premiers muscles fessiers qui les recouvrent et les cachent. Le pyriforme est un des muscles *quadrijumeaux.*

Attaches. Ils sont attachés à l'échancrure postérieure de l'os des îles, et à la partie latérale du grand trochanter du *fémur.*

Usages. Ils servent, durant le *travail*, à faire l'abduction de la cuisse, c'est-à-dire, à la porter en dehors ; à écarter l'os des îles du *sacrum*, autant que peut le permettre en ce moment le ramollissement des symphises-sacro-iliaques, d'où résulte l'augmentation d'étendue des diamètres du grand détroit ou détroit supérieur.

13°. *Les obturateurs internes*, sont deux muscles plats à peu près triangulaires situés dans le fond du bassin. Ils y couvrent le trou ovalaire, et presque toute la face interne de l'os pubis et de l'os ischion.

Attaches. Ils s'attachent à la lèvre interne du trou ovalaire ; à la moitié supérieure de la face interne de l'ischion ; à la grande échancrure postérieure de l'os des îles, enfin à l'os *fémur* vers le haut de la cavité du grand trochanter.

Usages. Les obturateurs internes ont durant le *travail* un usage commun et un usage propre. L'usage commun est d'être auxiliaires des *triceps*, c'est-à-dire, d'écarter les pubis l'un de l'autre, pour faciliter le passage de l'enfant à travers le bassin. L'usage propre est de faire comme les quadrijumeaux, l'abduction de la cuisse à la faveur de leur tendon

qui passe par la petite échancrure ischiatique, laquelle est ici comme une poulie de renvoi.

14°. *Les obturateurs externes*, sont deux petits muscles applatis qui bouchent extérieurement le trou ovalaire de l'os innominé.

Attaches. Il sont attachés d'une part à la face externe de l'os pubis, jusqu'au trou ovalaire; au bord du trou ovalaire du côté de la petite branche de l'ischion; et d'autre part, à l'os *fémur* sur le milieu de la cavité du grand trochanter.

Usages. L'usage commun aux obturateurs externes, est d'être, ainsi que les obturateurs internes, auxiliaires des *triceps.* Leur usage propre est de coopérer à l'abduction de la cuisse, dans l'attitude de flexion, d'une manière plus simple que les obturateurs internes, et par une direction uniforme, et seulement par rapport au maintien du ligament orbiculaire.

15°. *Les petits jumeaux*, sont deux petits muscles plats et étroits, situés l'un au-dessous de l'autre, immédiatement au-dessous du pyriforme, séparés l'un de l'autre par le tendon de l'obturateur interne.

Attaches. Le supérieur, qui est le plus petit,

est attaché, d'une part, au bas de l'épine de l'ischion, à une ligne raboteuse tracée extérieurement depuis l'épine de l'ischion, jusques sous la cavité cotyloïde, à la face interne de l'os ischion, et d'autre part, à l'os *fémur*, presque sur le milieu de la cavité du grand trochanter.

L'inférieur, qui est le plus grand, s'attache, d'une part, à la partie supérieure de la tubérosité de l'ischion, à une trace raboteuse qui traverse la face externe de l'ischion, et d'autre part, au *fémur* vers le milieu de la cavité du grand trochanter.

Usages. Les petits jumeaux qui font aussi partie des muscles quadrijumeaux, ont les mêmes usages que les pyriformes et les carrés dont ils sont congénérés.

16°. *Les muscles carrés*, ainsi appelés à raison de leur figure, sont deux muscles plats, charnus et oblongs.

Attaches. Ils sont attachés d'une part entre la cavité cotyloïde et la tubérosité de l'os ischion, et de l'autre, au *fémur*, à la moitié inférieure de l'éminence du grand trochanter.

Usages. Les carrés qu'on appelle aussi du nom commun de quadrijumeaux, sont congénérés des pyriformes et des carrés; ils ont

ont les mêmes fonctions et les mêmes usages.

17°. *Les muscles du fascia-lata*, sont deux petits muscles aponévrotiques, placés sur le devant de la hanche un peu obliquement de haut en bas.

Attaches. Ils sont attachés d'une part à l'épine antérieure supérieure de l'os des îles et de l'autre à l'os *fémur*, sous le grand trochanter.

Usages. Les muscles du *fascia-lata*, rapprochent de la tête du *fémur*, l'épine antérieure supérieure de l'os des îles, et par là sont auxiliaires des quadrijumeaux, pour opérer l'écartement des os des îles d'avec le *sacrum*.

18°. *Les droits antérieurs, ou grêles antérieurs*, sont deux muscles aussi longs que l'os *fémur*, situés le long de la partie antérieure de la cuisse. Leur nom désigne à-la-fois leur volume et leur situation.

Attaches. Ils sont attachés d'une part, à l'épine antérieure supérieure de l'os des îles, au contour supérieur du sourcil cotyloïdien, et d'autre part, au bord supérieur de la rotule.

Usages. Les droits antérieurs augmentent l'étendue des diamètres du détroit supérieur du bassin, en tirant fortement à soi l'épine antérieure supérieure de l'os des îles, quand

la femme en *travail* est couchée, les cuisses relevées, les talons près des fesses, et les genoux écartés l'un de l'autre. Ce sont deux puissans leviers qui ne diffèrent entr'eux qu'en longueur, et dont l'action tend à écarter les os du bassin, à la faveur du ramollissement de la symphise des pubis et des symphises sacro-iliaques.

19°. *Les couturiers* sont les plus longs de tous les muscles du corps humain. Larges d'environ deux pouces, ils sont situés obliquement le long du côté interne de la cuisse.

Attaches. Ils sont attachés d'une part à l'épine antérieure supérieure de l'os des îles; et de l'autre, à la partie interne antérieure de la tête du *tibia*.

Usages. Les couturiers ont les mêmes usages que les muscles droits antérieurs dont ils ne diffèrent qu'en longueur.

20°. *Les droits internes ou grêles internes*, sont deux muscles longs et minces, placés en droite ligne, sur le côté interne de la cuisse.

Attaches. Ils sont attachés d'une part à la petite branche de l'os pubis près la symphise; et de l'autre, à la partie interne et antérieure de la tête du *tibia* sous l'attache du couturier.

Usages. Les muscles droits internes, durant

le *travail*, sont congénérés des droits antérieurs et des couturiers. Ils empêchent la petite branche de l'os pubis de se rapprocher du centre du bassin, et l'entraînent en en-bas, comme le droit antérieur et le couturier font à l'égard de l'épine antérieure et supérieure de l'os des îles. Severin Pineau, attribue aux droits internes, un autre usage qui n'est pas incompatible avec celui que je leur assigne; c'est de concourir avec le *triceps* à l'écartement des pubis, en élevant les cuisses d'une femme en *travail*, et en les éloignant l'une de l'autre le plus qu'il est possible. Il est constant que dans cette attitude, l'enfant avance mieux, sur-tout lorsque les douleurs sont expulsives.

21°. *Les deux portions du muscle biceps*, dont l'une est longue, et l'autre courte, sont situées en arrière, et vers le côté externe de la cuisse entre les fesses et le jarret.

Attaches. La grande portion du *biceps* est attachée d'une part à la partie postérieure inférieure de la tubérosité de l'os ischion, et de l'autre, à la tête du péronné.

La petite portion du *biceps* est attachée d'une part, environ à la moitié inférieure de la ligne âpre de l'os *fémur*, et d'autre part, à la tête et à la grande portion du péronné.

Usages. La grande portion du *biceps* sert à éloigner du coccyx la partie postérieure inférieure de la tubérosité de l'ischion.

La petite portion du *biceps*, à raison de ses attaches, ne peut concourir en rien ou du moins très-faiblement au *travail* de l'enfantement.

22°. *Les demi-nerveux*, sont deux muscles longs, grêles et en partie aponévrotiques. Ils sont situés obliquement le long de la partie postérieure, et un peu interne de la cuisse.

Attaches. Ils sont attachés d'une part au haut de la partie postérieure de la tubérosité de l'os ischion et d'autre part au *tibia* à la face interne de l'extrémité supérieure, sous l'attache du grêle interne.

Usages. Les demi-nerveux écartent l'une de l'autre les tubérosités ischiatiques, lorsque la femme en *travail* est couchée, et que l'enfant franchit le détroit inférieur du bassin.

23°. *Enfin les demi-membraneux*, sont comme les demi-nerveux deux muscles longs, grêles et en partie aponévrotiques. Ils sont situés, ainsi que ces derniers, obliquement le long de la partie postérieure, et un peu interne de la cuisse.

Attaches. Ils sont attachés d'une part à la ligne osseuse de l'os ischion, entre la cavité

cotyloïde et la tubérosité ; et de l'autre, à l'empreinte postérieure du condyle interne de la tête du *tibia*.

Usages. Les muscles demi-membraneux, ont les mêmes usages que les demi-nerveux, quoique leurs attaches ne soient pas précisément les mêmes.

Réflexion. Pour peu qu'on veuille se donner la peine de réfléchir sur les attaches et sur les usages isolés ou combinés des muscles génitaux, on sera forcé de convenir qu'il serait, je ne dis pas difficile, mais impossible à l'art d'imaginer une mécanique à-la-fois plus simple, plus ingénieuse et plus active que celle que la Nature emploie pour abréger la durée des douleurs de l'enfantement, et opérer avec succès, l'expulsion de l'enfant hors de la matrice. Et cependant c'est cette même Nature que l'impéritie ose accuser sans cesse d'erreur, de caprice et de bizarrerie, parce que l'impéritie est incapable d'apprécier la sagesse et l'harmonie de ses lois.

Tels sont les moyens que la Nature emploie pour l'exécution du mécanisme admirable de l'accouchement, dont nous allons donner la description, après avoir fait une invitation fraternelle à nos abonnés.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Son Excellence le Conseiller d'Etat, Préfet de Police, et l'un des Commandans de la Légion d'Honneur, a bien voulu nous adresser, 1°. une instruction relative au nouveau *système des poids et mesures ;* 2°. un *avis* en forme de placard; 3°. une *adresse* aux Maires, aux Adjoints des Communes rurales, aux Commissaires de Police, aux chefs du service extérieur de la Préfecture; 4°. enfin un tableau des prix des divers poids, etc. Heureux de pouvoir seconder le zèle infatigable de ce Magistrat, à remplir le vœu du Gouvernement, qui a manisfesté l'intention formelle de maintenir dans toute son intégrité, le nouveau système des poids et mesures, nous invitons nos souscripteurs à faire une étude sérieuse du *nouveau système*, pour éviter toute erreur dans la pratique d'un état qui a pour objet, la conservation de la vie et de la santé.

Du mouvement de rotation spirale du corps de l'enfant sur son axe, à l'instant physique où il franchit les détroits et l'excavation du petit bassin.

SAVANS INSTITUTEURS, (1)

Dans l'accouchement naturel, l'enfant, à la faveur des forces éminemment expultrices du viscère qui le renferme, franchit, durant le *travail*, les détroits et l'excavation du petit bassin par un mouvement de rotation spirale, c'est-à-dire, en décrivant une ligne qui commence, tantôt au bord interne et moyen de la fosse iliaque droite, jusqu'à la partie interne et moyenne de la cuisse gauche de la mère, tantôt au bord interne et moyen de la fosse iliaque gauche, jusqu'à la partie interne et moyenne de la cuisse droite de la mère.

Tel est le vœu, tel est le procédé de la Nature, dont la découverte, qui m'appartient, sera établie sur deux bases inébranlables, l'expérience et l'observation.

En effet, si le levier le plus puissant, que le génie des arts ait imaginé jusqu'à ce jour,

(1) Cette découverte fut soumise en l'an IV, au jugement de l'Institut national de France.

est celui auquel on imprime un mouvement de rotation spirale, tels que le balancier, pour la fabrication des monnaies, le pressoir à fouler, la presse d'imprimerie, la vrille, si nécessaire pour percer les métaux les plus durs; combien ce même levier doit-il être plus puissant et plus actif, entre les mains de la Nature, dont l'art ne pourra jamais égaler la perfection.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de démontrer la nécessité du mouvement de rotation spirale du corps de l'enfant sur son axe, pour qu'il puisse franchir les détroits et l'excavation du petit bassin; je crois avoir rempli cette tâche et démontré, 1°. par l'opposition des diamètres des détroits du bassin de la mère; 2°. par l'opposition de la fente transversale du museau de tanche, ou orifice externe de la matrice, avec la vulve ou fente perpendiculaire; 3°. par l'opposition des diamètres du corps de l'enfant; 4°. enfin, par le rapport des diamètres du corps contenant, ou bassin de la mère, avec les diamètres correspondans du corps contenu, ou de l'enfant à terme; je crois, dis-je, avoir démontré jusqu'à l'évidence, que l'enfant à terme ne peut être, ni expulsé, ni extrait de la matrice en ligne

droite, à travers les détroits et l'excavation du petit bassin. Il ne me reste plus qu'à décrire le mouvement de rotation spirale dans l'accouchement par la tête, par les pieds, par les genoux et par les fesses. Et d'abord, voyons comment la Nature, abandonnée à ses propres efforts, exécute elle-même ce mécanisme admirable, afin que nous puissions imiter son procédé, dans le cas où elle a besoin des secours de l'art, dans l'exercice de la plus importante fonction de l'économie.

Je n'aurai point recours à l'expérience et aux observations d'autrui, je vais dire ce que j'ai observé le premier dans un accouchement où, seul avec la femme en *travail*, je fus simple spectateur de la Nature, et témoin de l'exécution de son mécanisme admirable.

OBSERVATION.

Le 11 juin 1781, un conseiller à la Cour des Aides de Montpellier m'invita à dîner à sa maison de campagne de Laverune, village distant d'une lieue de Montpellier. A peine fûmes-nous arrivés qu'on vint nous dire que la fille de son jardinier, âgée de seize ans, grande et bien faite, était atteinte des premières douleurs de l'enfantement. La matrône

du lieu était dangereusement malade, le magistrat me propose à sa belle jardinière, et sous ses auspices je suis accepté. Les douleurs étaient assez vives, et se dirigeaient efficacement vers l'orifice de la matrice. Jaloux de profiter d'une occasion aussi favorable pour épier la Nature, et la prendre, en quelque sorte, sur le fait, je fis dresser un lit de camp dans une chambre vaste et bien aërée, où je restai seul avec elle. J'étais bien sûr d'avoir mes coudées franches. La mère de la jeune jardinière était à Montpellier; l'époux était parti dès le matin pour aller à la mer; le maître du logis se souciait fort peu d'être témoin d'une telle opération; en un mot, me voilà tête à tête avec la Nature, aux pieds de la patiente. Sa situation, son attitude étaient telles, que mon œil se promenait à son gré sur les parties génitales externes, sans que la jeune femme, dont les jupes descendaient jusqu'à mi-jambe, put se douter du larcin fait à sa pudeur; et pour n'être ni surpris, ni troublé dans mes observations, j'interposai un rideau suspendu entr'elle et moi, sous prétexte de la garantir à la fois et de la réverbération du soleil et de l'importunité des mouches.

Je dois observer que je ne fis placer la

patiente sur le lit du *travail*, que parce que les douleurs de l'enfantement étaient très-expulsives, que l'orifice de la matrice se dilatait à chaque nouvelle douleur, et se rapprochait du centre du bassin, que le pouls était fréquent, que son visage était animé, que son trouble allait toujours croissant, en un mot, que tout annonçait un accouchement prochain. Sans le concours de tous ces signes précurseurs d'une prompte délivrance, on doit engager la femme en *travail* à se promener, parce qu'un exercice modéré favorise les contractions naturelles de la matrice.

En cet état des choses, je me mis en embuscade, l'œil au guet, et bien résolu d'abandonner entièrement la patiente à la Nature, comme si elle eût été seule au sein d'un bois. Là, le compas dans l'œil, la montre d'une main et le crayon de l'autre, voici le spectacle, vraiment ravissant dont je fus témoin.

Depuis dix heures très-précises, jusqu'à onze heures du matin, la femme en *travail* eut sept douleurs qui furent toujours croissant, et qui se succédèrent l'une à l'autre dans la progression suivante :

Douleurs.	*Intervalles.*	*Durée.*
De la 1re. à la 2e.	15 min.....	21 sec.
De la 2e. à la 3e.	14 min.....	27 sec.
De la 3e. à la 4e.	10 min.....	27 sec.
De la 4e. à la 5e.	8 min.....	29 sec.
De la 5e. à la 6e.	7 min.....	32 sec.
De la 6e. à la 7e.	6 min.....	35 sec.

Depuis onze heures jusqu'à midi, la femme en *travail* eut douze douleurs, qui furent toujours croissant, et qui se succédèrent l'une à l'autre dans la progression suivante:

Douleurs.	*Intervalles.*	*Durée.*
De la 7e. à la 8e.	6 min.....	36 sec.
De la 8e. à la 9e.	6 min.....	40 sec.
De la 9e. à la 10e.	6 min.....	42 sec.
De la 10e. à la 11e.	5 min.....	45 sec.
De la 11e. à la 12e.	6 min.....	45 sec.
De la 12e. à la 13e.	5 min.....	47 sec.
De la 13e. à la 14e.	5 min.....	49 sec.
De la 14e. à la 15e.	5 min.....	55 sec.
De la 15e. à la 16e.	4 min..1 min.	2 sec.
De la 16e. à la 17e.	4 min..1 min.	10 sec.
De la 17e. à la 18e.	4 min..1 min.	27 sec.
De la 18e. à la 19e.	4 min..1 min.	33 sec.

Il résulte de cette observation, 1°. que l'in-

tervalle des douleurs entr'elles fut en raison inverse de leur durée; 2°. que la durée de chaque douleur fut en raison directe de son intensité, c'est-à-dire, qu'à mesure que l'intervalle des douleurs diminue progressivement, leur durée augmente dans la même progression, et qu'à mesure que la durée des douleurs augmente, l'intensité de chaque douleur augmente aussi dans la même progression.

Midi sonnait, les membranes rompirent, et les eaux de l'*amnios*, projectées par la matrice, me baignèrent de la tête aux pieds.

Je n'écris que pour des physiciens philosophes, et je ne rougis point de manifester à leurs yeux l'enthousiasme sacré que m'inspira toujours la contemplation des phénomènes de la Nature. Midi sonnait, lorsque j'aperçus, pour la première fois, le disque vermeil du globe qui poussait un nouvel être à la vie. Que ne puis-je faire passer dans l'ame de mes lecteurs les vives émotions que la vue de ce spectacle me fit éprouver alors, et que sa seule idée reproduit dans la mienne en ce moment. Mais il est des sentimens qu'on ne peut exprimer sans les affaiblir, et qu'on ne doit se permettre de peindre qu'à l'aide d'une image fidèle, qui les réfléchisse au fond de tous les

cœurs sensibles. Qu'on se figure donc un aveugle-né, qui, à l'âge de dix-neuf ans, jouit tout-à-coup de la faculté de la vue. Seul, au milieu des champs, en un beau jour d'été, l'œil fixé, pour la première fois, sur le point le plus brillant de l'horizon, il est témoin du lever du soleil, dont le disque radieux lui paraît s'élever sur notre hémisphère. Si cet homme n'a point une ame de bronze, de quels sentimens divers ne sera-t-il point agité? Eh bien! à dix-neuf ans j'étais cet aveugle-né. Je contemplais pour la première fois le grand phénomène de la Nature, je portais un cœur sensible, qu'on juge à présent des sentimens que je dus éprouver. Eh! qu'on ne pense point que j'exagère; l'instant physique de la naissance du jour, n'est ni plus imposant, ni plus majestueux que celui qui précède la naissance de l'homme.

A la vingtième douleur, qui fit pousser à la patiente le cri le plus aigü, la tête de l'enfant franchit le détroit inférieur du bassin. Il me fut aisé d'en juger par le tressaillement des parties extérieures de la génération, par la violente contraction des *muscles génitaux*, enfin par la tension et la saillie du périnée.

A la vingt et unième douleur, la tête de

l'enfant franchit les parties molles externes, le nez tourné vers l'*anus* de la mère. L'enfant resta environ cinq minutes dans cette situation jusqu'à ce que la vingt-deuxième douleur donnant à son tronc une nouvelle direction, en portant l'épaule droite vers le *sacrum* de la mère, et l'épaule gauche vers la symphise des *pubis*, pour leur passage à travers le grand diamètre du détroit inférieur du bassin, la tête de l'enfant décrit alors un arc de quatre-vingt-dix degrés, en sorte que le nez se tourna tout-à-coup vers la partie interne et moyenne de la cuisse gauche de la mère.

Ce mouvement de rotation fut un trait de lumière qui m'éclaira sur le mécanisme de l'accouchement naturel, bien plus que toutes les leçons que j'avais reçues de mes maîtres.

La vingt-troisième et dernière douleur acheva d'expulser l'enfant sur la couche destinée à le recevoir.

Cinq minutes après, le *placenta* fut expulsé, en tournant vers la cuisse que regardait auparavant la face de l'enfant.

La jeune accouchée fatiguée par la chaleur autant que par les douleurs de l'enfantement, fut provoquée au sommeil, et en goûta paisiblement les douceurs, pendant près d'une

heure et demie. A son réveil, elle s'assied sur son séant, et comme le nouveau-né poussait des cris aigüs : *Que li fasés?* me dit-elle; *L'ou voli veire.* Que faites-vous à ce cher enfant, je veux le voir? A peine avais-je donné mes premiers soins à cet enfant, que la mère de l'accouchée arrive et vient me remplacer dans mes fonctions.

Voilà l'accouchement de la Nature, c'est-à-dire, celui qui peut quelquefois se passer des secours de l'art. Mais c'est à l'art de décrire le procédé de la Nature, c'est-à-dire, le mécanisme constant qu'elle emploie pour expulser l'enfant à travers les détroits et l'excavation du petit bassin.

L'enfant à terme au commencement du *travail*, dans l'accouchement naturel, a la face tournée vers l'une ou l'autre fosse iliaque de la mère.

La gloire de cette découverte appartient au docteur Ould. Ce médecin anglais, dans son Traité des Accouchemens, publié à Dublin en 1742, a dit le premier, que la situation de l'enfant au commencement du *travail*, n'est pas telle que son front regarde directement le dos de la mère, mais un côté du bassin. En effet, pour qu'il y ait rapport de

de diamètres, entre le bassin de la mère et la tête de l'enfant, il faut que la face de celui-ci regarde une fosse iliaque de la mère. C'est donc au bord interne et moyen de l'une des fosses iliaques, que la face de l'enfant commence à décrire une ligne spirale, laquelle va se terminer à la partie interne et moyenne de la cuisse opposée, à la fosse iliaque d'où la face est partie. Mais avant de faire la démonstration de ce mécanisme, disons un mot des douleurs ou contractions naturelles du viscère qui impriment à l'enfant et au *placenta* ce mouvement de rotation spirale.

Les premières douleurs du *travail* de l'enfantement produisent, sur les femmes qui les éprouvent, l'effet d'un aiguillon qui, de temps en temps, leur darde les flancs, ce qui fit donner à ces douleurs le nom bizarre de *mouches*, consacré par l'usage. Quoique cette première époque du *travail* n'offre souvent aucune altération sensible dans le pouls, cependant il est vrai de dire que l'anxiété, l'inquiétude, le trouble secret qui agitent la femme en cet état, sont, pour l'accoucheur clair-voyant, autant de signes certains de la crise naturelle qui va s'opérer.

La Nature ne fait rien d'une manière sou-

daine et violente. Le physicien regarde souvent comme le commencement d'une action le moment où elle devient sensible pour lui, et auquel elle est déjà bien avancée. Il semble que la Nature se plaise à nous dérober le premier instant de ses opérations, de peur que notre impatience ne vienne, en dépit d'elle, lui en dérober le succès.

L'histoire de la Nature est aussi celle des faits propres à démontrer cette vérité. Depuis long-temps le *travail* de l'enfantement se prépare dans la matrice, avant qu'il soit annoncé à l'observateur le plus expérimenté. Et comment pourrait-il s'apercevoir de ce travail préparatoire, quand la femme même en qui s'opère ce phénomène ne s'en doute même pas, à moins que par une disposition particulière, ce premier *travail*, que j'appelle *insensible*, ne développe en elle une affection spasmodique, que l'accoucheur inexpérimenté confondit trop souvent avec les douleurs naturelles de l'enfantement ?

Lorsque les fibres ciculaires de la matrice, en se contractant, forcent les corps étrangers renfermés dans sa cavité, à opérer la dilatation de l'orifice, alors les douleurs deviennent plus fréquentes et plus aiguës. La femme

en *travail* annonce leur retour, elle paraît même les supporter avec plus d'impatience, parce que la Nature lui donne l'instinct de connaître que ces douleurs n'ont point encore le degré d'efficacité nécessaire pour la débarrasser du fardeau qui l'accable. Cette seconde espèce de douleurs, que nos accoucheurs appellent *vraies douleurs*, pour les distinguer des mouvemens spasmodiques, auxquels ils donnent le nom de *fausses douleurs*, prend ordinairement dans les reins, et se perd dans cette région, ou se propage dans la région hypogastrique jusqu'aux parties naturelles.

A mesure que l'orifice externe de la matrice se dilate, les parois et le fond de ce viscère se contractent à la fois sur l'enfant, dont la tête repose sur le détroit supérieur. A chaque nouvelle douleur cette tête moulée à travers sa filière naturelle, s'allonge et s'avance jusqu'à ce que la symphise du menton soit appuyée sur le *sternum*, et jusqu'à ce que l'angle formé par la base du coronal et par les os du nez, vienne la fixer sur le bord interne et moyen de l'une des fosses iliaques. Là, cette tête comprimée de plus en plus, prend la figure et la direction nécessaires à

ses progrès, à travers l'excavation du petit bassin.

Arrêtons-nous un moment, pour admirer la Nature, dont la sagesse est empreinte à chaque pas dans le sanctuaire de la génération. On s'est demandé souvent pourquoi le nez est en partie fixe et en partie mobile. Mais personne, à mon avis, n'en a encore pénétré la véritable cause. Si tout le nez eût été osseux, la tête de l'enfant n'aurait franchi qu'avec peine le détroit supérieur, et l'accouchement eût été très-laborieux, pour ne pas dire impossible à terminer. Si tout le nez eût été cartilagineux, la tête de l'enfant manquant d'un point fixe, propre à sa direction, se serait engagée à faux dans le petit bassin. Le nez devait donc être en partie fixe, et en partie mobile, pour les divers usages auxquels il est destiné. En effet, lorsque l'enfant est disposé à s'avancer dans la direction qui lui convient, les cartilages du nez cèdent aux contractions réitérées de la matrice, et la tête franchit le détroit supérieur.

Dans l'accouchement par les pieds, cette mobilité des cartilages du nez de l'enfant était bien plus nécessaire encore que dans l'accouchement par la tête. En effet, si tout le nez

eût été osseux, sa surface inférieure, où l'on remarque l'ouverture des narines, séparées par la cloison nazale, n'aurait pas manqué de s'accrocher au bord du détroit supérieur du bassin, et cet obstacle aurait rendu l'accouchement très-laborieux, et même le plus souvent impossible à terminer par la voie naturelle, sans parler des déchiremens que l'extrémité du nez, supposée osseuse, aurait produit nécessairement, dans le trajet du petit bassin, et des parties molles de la génération (1).

Cependant le petit bassin, comme nous l'avons dit, étant de figure conique, l'enfant

(1) Des hommes qui ont le nez très-long, mais qui malheureusement ne voient pas plus loin que leur nez, m'ont objecté sérieusement, que le nez de l'enfant à terme, n'est pas assez long pour arrêter la face au bord du détroit supérieur, et changer ainsi la direction de la tête. Mais ces hommes ignoraient sans doute, que le grand diamètre de la tête de l'enfant à terme, a six pouces d'étendue, tandis que le grand diamètre du détroit supérieur, n'a que cinq pouces, et qu'un corps contenu plus grand d'un pouce que le corps contenant, doit être arrêté par le plus léger obstacle, sur-tout, si ce corps sphérique n'a qu'un seul point saillant sur toute sa surface.

ne pourroit aller plus avant dans la même direction, si à cette hauteur tout ne concourait à lui faire exécuter un mouvement de rotation, à la faveur des deux étendues, que les accoucheurs désignent sous le nom de diamètres moyens ou obliques, que nous plaçons au milieu de l'excavation du petit bassin, l'un depuis le centre du trou ovalaire droit, jusqu'au centre de l'échancrure sacro-ischiatique gauche; l'autre, du centre du trou ovalaire gauche, jusqu'au centre de l'échancrure sacro-ischiatique droite. Ces deux diamètres inutiles au détroit supérieur du bassin, sont destinés, par la Nature, à recevoir le grand diamètre de la tête de l'enfant, au milieu de l'excavation du petit bassin, de manière que la tête ayant franchi le détroit supérieur, la face tournée vers l'une ou l'autre fosse iliaque, le nez descend le long de l'échancrure sacro-iliaque, pour se rendre au milieu de la courbure du *sacrum*.

C'en serait assez pour convaincre tout homme impartial et de bonne foi, 1°. que la Nature a destiné les deux diamètres appelés moyens ou obliques, à faire tourner la tête de l'enfant dans l'excavation du petit bassin; 2°. que pour l'exécution du mouvement de ro-

tation spirale, il fallait que ces deux étendues fussent plus grandes que le grand diamètre du détroit supérieur; 3°. que ces diamètres moyens ou obliques devaient être nécessairement deux en nombre, afin que la face de l'enfant qui, suivant l'observation de Ould, regarde, au commencement du *travail*, tantôt le côté droit, tantôt le côté gauche de la mère, trouvât de chaque côté du bassin, un espace propre à la recevoir et à la diriger dans la concavité du *sacrum*.

Cependant, me dira-t-on, pourquoi la tête de l'enfant, au commencement du *travail*, ne s'engage-t-elle pas de préférence à travers l'un ou l'autre des deux diamètres appelés obliques, puisqu'ils sont plus étendus que le grand diamètre du détroit supérieur? Je vais répondre à cette objection de manière à ne laisser aucun doute à cet égard. Chacun des diamètres appelés obliques, est en effet plus étendu que le grand diamètre du détroit supérieur; mais le grand diamètre de la tête de l'enfant ne peut s'engager à travers l'un ou l'autre de ces diamètres obliques, qu'après avoir franchi le grand diamètre du détroit supérieur, 1°. à raison de la saillie du *sacrum* qui, s'avançant au milieu de chacun de ces

diamètres obliques, empêcherait le grand diamètre de la tête de l'enfant de s'y engager; 2°. parce que les psoas qui s'étendent depuis les parties latérales de la région des lombes, jusqu'au petit trochanter du *fémur*, formant entr'eux un angle aigu, et toujours en contraction à raison de leurs usages, les psoas, dis-je, opposent des deux côtés une puissante barrière à la tête de l'enfant, en empêchant son grand diamètre de s'engager à travers l'un des diamètres obliques, avant d'avoir passé par le grand diamètre. Mais à peine le grand diamètre de la tête de l'enfant a-t-il franchi le grand diamètre du détroit supérieur, que nul obstacle ne s'oppose au mouvement de rotation spirale que je vais continuer de décrire.

Si la face de l'enfant, au commencement du *travail*, regarde la fosse iliaque droite de sa mère, elle descend le long de la symphise sacro-iliaque droite, en décrivant en spirale, un arc de quatre-vingt-dix degrés, ou un quart de cercle, jusques dans la courbure du *sacrum*.

Le même mécanisme a lieu du côté gauche, si la face de l'enfant, au commencement du *travail*, regardait la fosse iliaque gauche de la mère.

Dans l'accouchement par la tête, quand la

face de l'enfant est logée dans la courbure du *sacrum*, il y a rapport parfait des diamètres entre le corps contenant et le corps contenu. En effet, le grand diamètre de la tête de l'enfant répond au grand diamètre du détroit inférieur du bassin, et le petit diamètre de la tête, au petit diamètre du même détroit; tandis que le grand diamètre des épaules de l'enfant, répond au grand diamètre du détroit supérieur du bassin. L'enfant doit donc être expulsé, ou extrait en ligne droite, jusqu'à ce que le grand diamètre des épaules soit parallèle au petit diamètre du détroit inférieur du bassin.

L'étendue de la ligne que les épaules de l'enfant ont à parcourir dans l'excavation du petit bassin, est de six pouces ou environ.

Cette ligne est mixte, c'est-à-dire, en partie courbe et en partie droite; courbe, à raison de la courbure du *sacrum*; droite, à raison de la direction du cou, traversé par l'axe du corps.

Quand la tête de l'enfant est expulsée hors de la vulve, les épaules, descendues jusqu'au petit diamètre du détroit inférieur, répondent l'une, à la tubérosité ischiatique droite, l'autre à la tubérosité ischiatique gauche.

J'ai le premier établi en principe, et ce principe fondamental de pratique, ne sera jamais démenti par l'expérience et l'observation ; je veux dire que, *la plus grande largeur des épaules d'un enfant à terme, est toujours égale au grand diamètre de sa tête, réduite à son plus haut point de compression.* Je vais me rendre intelligible.

Supposons que la plus grande largeur des épaules d'un enfant à terme soit de cinq pouces d'un deltoïde à l'autre, je dis que le grand diamètre de la tête de ce même enfant sera de six pouces. Mais la Nature qui n'a rien négligé pour rendre cette tête susceptible de la plus grande réduction, soit en laissant l'ossification imparfaite, soit en faisant chevaucher les unes sur les autres, les pièces osseuses qui entrent dans la structure du crâne, la Nature, dis-je, égale toujours le grand diamètre de la tête de l'enfant, à celui que je suppose traverser la plus grande largeur des épaules. Or le grand diamètre des épaules d'un enfant à terme, étant toujours égal au grand diamètre de la tête de ce même enfant, réduite d'un pouce par l'effet de la compression, il est naturel d'en conclure, que dans l'accouchement par la tête, c'est toujours le grand

diamètre de la tête de ce même enfant, pris depuis la symphise du menton jusqu'à l'extrémité postérieur de la suture sagitale, qui fraye le passage aux épaules, tandis que dans l'accouchement par les pieds, ce sont les épaules, les bras levés sur les parties latérales de la tête, qui frayent le passage au grand diamètre de la tête.

Qui de nous, parmi les jeux de l'enfance, ne s'est donné le plaisir de passer, ou de voir passer quelqu'un de ses camarades, à travers deux barreaux d'une grille de bois, ou de fer. Guidé par le seul instinct, l'enfant commence par passer sa tête entre les deux barreaux, distants l'un de l'autre de trois pouces et demi, de manière à ne permettre qu'à peine le passage du petit diamètre de la tête, tandis que son grand diamètre, passe parallèlement et sans obstacle, entre les deux barreaux. Mais à peine sa tête a-t-elle franchi, que l'enfant ayant le cou entre les deux barreaux, fait décrire au tronc, un arc de 90 degrés et dirige le diamètre des épaules, suivant la longueur des barreaux, tandis qu'il eût été aussi mal adroit qu'impossible, de vouloir faire passer ses épaules, dans la direction du petit diamètre de sa tête.

Fort de ce principe, je ne crains plus l'objection solide contre le mouvement de rotation spirale, dont l'évidence va tomber sous les sens.

A mesure que l'orifice de la matrice se dilate, les douleurs deviennent plus aiguës, et leur effet commence à se manifester par l'écoulement d'une matière glaireuse et sanguinolente, qui a lieu par la vulve, et qui dure quelquefois jusqu'à la fin du *travail*. On dit alors vulgairement, que les femmes *marquent*. Voici par quel mécanisme s'opère la dilatation de l'orifice. Toute fibre circulaire en se contractant, tend à décrire une ligne droite ; les fibres circulaires de la matrice doivent donc nécessairement, dans leur contraction, presser de toutes parts les corps étrangers renfermés dans la cavité de ce viscère et les pousser du côté qui leur oppose le moins de résistance. De plus, la disposition particulière des fibres rayonnées du fond de la matrice, que Ruisch avait pris pour un muscle particulier, permet à ce fond de se rapprocher de l'orifice. Or cette double contraction des parois et du fond de la matrice, doit contraindre l'orifice de ce viscère à se dilater par degrés. Cette action est augmentée

par l'effort des eaux de l'*amnios* qui s'avancent dans ce passage. Cet effort est la seconde cause de la dilatation de l'orifice. Voici comment cette cause agit. Lorsque par la contraction des fibres musculaires, la capacité de la matrice diminue, que son orifice se dilate et que la portion du *chorion* la plus voisine de cet orifice, se décole et se sépare de la surface interne de la matrice, les eaux dont l'enfant est environné, sont fortement comprimées de toutes parts, excepté vers l'orifice qui se dilate; alors les eaux s'y portent, une partie de leur action est employée à pousser devant elles les membranes qui les renferment, et l'autre partie s'exerce sur toute la circonférence de l'orifice qui, poussé, pressé, forcé sur tous les points, cède aux efforts du fluide qui le dilate, sans le meurtrir et sans le déchirer.

Si l'on touche l'orifice de la matrice à l'instant physique de la douleur, on observe qu'il s'ouvre et que son bord s'amincit dans toute sa circonférence. Les membranes qui contiennent les eaux, s'avancent à travers l'orifice dilaté, elles y forment une espèce de vessie fort tendue, par le fluide qu'elles recèlent et dont l'émisphère ressemble à la convexité d'une

timballe, dont la saillie hors de l'orifice empêche de toucher la tête de l'enfant. Mais après chaque douleur, la tumeur que formaient les membranes distendues par les eaux s'effacent, l'orifice de la matrice se relâche, devient mou et sa circonférence diminue. On peut alors distinguer à travers les membranes relâchées, quelle est la partie du corps que l'enfant présente au passage.

Il est bon d'observer ici que, quoique la matrice ait été douée par la Nature, d'une somme prodigieuse de forces expultrices, capables de la débarrasser des corps étrangers renfermés dans sa cavité, si l'art par ses mauvaises manœuvres, ne vient s'opposer aux efforts de ce viscère, cependant l'enfant vivant, concourt à la fois par son action et par l'élasticité naturelle de ses parties, et à la dilatation de l'orifice, et à sa plus prompte expulsion possible. Il est si vrai que l'action de l'enfant seconde celle de la matrice, que lorsque l'enfant y est dans un état absolument passif et que toutes les parties de son corps sont dans un relâchement complet, comme dans les cas ou de faiblesse extrême, ou de mort, l'accouchement est alors plus long, plus laborieux et plus difficile à terminer.

Le calme dont jouissent momentanément les femmes en *travail*, dans l'intervalle des douleurs, n'est point un calme absolu, mais seulement relatif à l'état violent dans lequel elles se trouvent à l'instant physique de la douleur ; en effet, l'intervalle de chaque douleur, n'est qu'un moment de relâche, durant lequel la matrice se recueille pour ainsi dire, afin d'agir bientôt après, avec plus d'efficacité, sur les corps étrangers qu'elle doit expulser.

Quand la fin du *travail* approche, les douleurs se succèdent rapidement, les efforts sont plus violens, et les femmes semblent les supporter avec moins d'impatience, par l'effet naturel de cette loi générale de l'économie, qui établit des rapports médiats entre la fibre nerveuse et la fibre musculaire. Ces rapports sont tels, que la sensibilité nerveuse est toujours en raison inverse de la force musculaire, c'est-à-dire, que la sensibilité nerveuse est d'autant plus vive, que les contractions de la matrice sont moins expultrices et que la sensibilité nerveuse diminue, à mesure que les forces expultrices de l'*utérus* sont plus actives et plus efficaces ; ainsi les premières douleurs du *travail* de l'enfantement, quoique

moins aiguës que les dernières, sont néanmoins plus insupportables que celles-ci, parce que la femme en *travail* a encore assez de force pour lutter contre elles, et en neutraliser pour ainsi dire l'heureux effet. Mais quand la matrice, par son action triomphe avec avantage des vains efforts qu'on voudrait lui opposer, alors la femme en *travail* succombe, et dans l'état d'impuissance où la réduit la prostration totale de ses forces, le *travail* fait les progrès les plus rapides.

Dans l'accès d'une douleur violente, la poche qui renferme les eaux crève, et alors, si l'ouverture des membranes a lieu sur un des points de leur surface saillante à l'orifice, l'eau que cette poche contenait s'échappe avec impétuosité, jusqu'à ce que la tête de l'enfant, en s'adaptant à l'orifice de la matrice, vienne en intercepter l'écoulement. Mais si la rupture des membranes a lieu à un point quelconque hors de la circonférence de l'orifice externe, les eaux ne s'écoulent alors que très-lentement à chaque nouvelle douleur, ce qui rend le *travail* beaucoup plus long.

Après l'évacuation totale, ou partielle des eaux de l'*amnios*, la matrice se contractant par degrés, a besoin, pour agir sur les corps étrangers

étrangers qu'elle renferme, d'un espace de temps proportionné à la quantité de fluide dont elle vient de se débarrasser; alors les douleurs recommencent, la tête de l'enfant franchit l'orifice de la matrice et le détroit inférieur du bassin, la face tournée vers la concavité du *sacrum*, tandis que les épaules franchissent à leur tour, le détroit supérieur.

Quand la tête de l'enfant est hors de la matrice, le vagin qui la reçoit, s'élargit aux dépens de sa longueur, en sorte que c'est moins l'étendue de ce conduit membraneux, que les parties génitales externes qui offrent encore quelque obstacle à la sortie de l'enfant. Elles se dilatent enfin, les nymphes disparaissent, les grandes lèvres semblent rentrer, la fourchette s'étend et quelquefois se rompt, la tête se dégage, et sa situation actuelle hors de la vulve est telle, que le nez est tourné vers l'*anus*, et les oreilles, chacune vers chaque partie interne et moyenne des cuisses de la mère.

En cet état des choses, les épaules de l'enfant engagées dans l'excavation du petit bassin, après avoir franchi le grand diamètre du détroit supérieur, ne pouvant plus avancer dans la direction de ce même diamètre qui vient de leur livrer passage, tournent et dé-

crivent dans l'excavation du petit bassin, un arc de 90 degrés en ligne spirale, en sorte que l'une d'elles vient se placer sous l'arcade des *pubis*, et l'autre dans la courbure du *sacrum*, pour franchir ainsi le grand diamètre du détroit inférieur. Cependant la tête de l'enfant, dont le grand diamètre est toujours opposé à celui des épaules, achève enfin son mouvement de rotation spirale, et la face se tourne vers la partie interne et moyenne de la cuisse de la mère, opposée à la fosse iliaque d'où elle est partie. Bientôt après la matrice expulse les épaules, et le reste du corps ne tarde pas à suivre.

Une observation bien importante à faire, est qu'il n'est pas indifférent pour le succès de l'accouchement, de diriger sous les *pubis*, l'épaule droite ou gauche de l'enfant à terme, dont la tête a été expulsée hors de la vulve, dans le cas où la matrice épuisée par un long *travail*, n'aurait pas elle-même assez de force pour terminer le mouvement de rotation spirale et que les douleurs cesseraient tout-à-coup.

En effet, il ne peut jamais être indifférent pour le succès du *travail* et de la couche, de contrarier la nature au point de s'opposer à

son vœu, en faisant monter l'épaule droite, par exemple, vers les *pubis*, au lieu de l'épaule gauche. Pour éviter cette mauvaise manœuvre, l'accoucheur se contentera d'enfourcher les deux épaules de l'enfant, avec les doigts indicateurs et les doigts du milieu, et de balancer l'axe qui traverse le grand diamètre des épaules, jusqu'à ce que la matrice, ainsi provoquée à manifester son action, indique à l'accoucheur, par une légère contraction, quelle est celle des deux épaules qui doit monter sous les *pubis*, et quelle est celle qui doit descendre sous la courbure du *sacrum*.

Un exemple fera mieux sentir la vérité du précepte que je veux établir. Supposons que la face de l'enfant, au commencement du *travail*, soit tournée vers la fosse iliaque droite de la mère, il est constant que dans ce cas, à l'instant physique de l'expulsion ou de l'extraction des épaules, à travers le grand diamètre du détroit inférieur, la face regardera la partie interne et moyenne de la cuisse gauche de la mère, tandis que l'épaule gauche de l'enfant montera sous les *pubis* et l'épaule droite descendra vers le *coccyx* de la mère. Mais avant que la face de l'enfant ait achevé de décrire son mouvement de rotation spirale, c'est-à-

dire, lorsque la tête expulsée hors de la vulve, le nez de l'enfant est tourné vers l'*anus* de sa mère, l'accoucheur ne pouvant deviner alors de quel côté la face doit être tournée, il aura recours au procédé que nous venons d'assigner.

Cependant tous les accoucheurs mettaient au nombre des obstacles à l'accouchement, la largeur extraordinaire des épaules d'un enfant à terme, après l'expulsion de la tête hors des parties naturelles externes, et la pauvre nature était en ceci, comme à bien d'autres égards, traitée sans ménagement et accusée de bizarrerie, par des hommes qui auraient eu un plus juste reproche à lui faire, celui de leur avoir refusé les talens nécessaires, pour juger de la sagesse de ses opérations.

Le diamètre des épaules d'un enfant à terme, étant toujours égal au grand diamètre de sa tête, réduite au plus haut degré de dépression, la largeur des épaules ne sera plus désormais un obstacle à leur extraction, si l'accoucheur a soin de faire décrire au corps entier de l'enfant, un arc de 90 degrés, afin de leur faire franchir le grand diamètre du détroit inférieur qui a livré passage au grand diamètre de la tête.

Ces deux préceptes sur l'extraction des épaules, prouvent combien était vicieuse, à cet égard, la pratique de Mauriceau.

« Quand l'enfant, dit cet accoucheur célèbre, sera arrêté par les épaules, il faut » que le chirurgien se dépêche promptement » de le tirer de cette prison, où il est pris par » le cou, comme s'il était au carcan, car il » tarderait peu à y être étranglé. C'est pourquoi, afin de l'éviter, il tâchera de faire » suivre et passer les épaules, en tirant médiocrement la tête de l'enfant, tantôt par » ses côtés, tantôt aussi le prenant d'une main » par dessous le menton, et de l'autre par » dessus le derrière de la tête, et ainsi faisant » alternativement de côté et d'autre, pour » mieux faciliter la chose, prenant bien » garde que le cordon de l'ombilic ne soit » pas embarrassé autour du cou, et observant » toujours de ne point tirer cette tête avec » trop de violence, de peur qu'il n'arrive ce » que j'ai vu faire devant moi en cette rencontre, où d'un enfant roturier, ainsi pris » au passage, on fit, sur-le-champ, un » gentilhomme, en lui arrachant et séparant » la tête du cou à force de tirer ».

Cette mauvaise manœuvre ne révolte pas

moins que la froide plaisanterie dont elle est assaisonnée, de la part d'un auteur dont la devise, peu modeste, semblait annoncer un praticien exempt d'erreur : *Me sol non umbra regit.* Epigraphe ridicule, que quelque plaisant eût pu tourner contre lui en renversant l'ordre des mots, dit Alphonse le Roi.

J'ai déjà fait sentir le vice de cette pratique, et j'ose me flatter que chacun de vous est convaincu, qu'il serait évidemment absurde de vouloir s'obstiner à faire passer les épaules, dont le diamètre serait, par exemple, de cinq pouces, à travers la dilatation de l'orifice formée par le petit diamètre de la tête, lequel, dans la supposition, ne serait que de trois pouces à trois pouces et demi. Si cette vérité géométrique, malgré son évidence, trouvait encore des contradicteurs, il me resterait à leur proposer une expérience bien propre à triompher de leur incrédulité.

Je les inviterais à passer leur tête entre deux barreaux de fer, dont l'écartement égalerait en étendue le petit diamètre de leur tête, que je me chargerais de saisir et de tirer assez bien, d'après le procédé de Mauriceau, pour les forcer de rendre hommage à la vérité, sans néanmoins avoir l'inhumanité

de métamorphoser des roturiers en gentilshommes.

Dans l'accouchement naturel de jumeaux, un des deux enfans, et ordinairement le plus volumineux, commence à présenter sa tête à l'orifice de la matrice. Lorsque les douleurs sont très-expulsives, et que la dilatation de l'orifice est complète, les membranes rompent spontanément, les eaux s'écoulent, la tête franchit le détroit inférieur, les épaules tournent sur leur axe, franchissent à leur tour le grand diamètre du détroit inférieur, et le corps entier est expulsé.

L'accoucheur saisira alors les deux cordons, qu'il passera deux fois autour du doigt indicateur de la main gauche, tandis qu'avec le doigt indicateur de la main droite il observera les progrès du *placenta*, afin de faire les attractions propres à faciliter son expulsion, ou d'opérer son extraction par la méthode que nous détaillerons à l'article de la délivrance.

L'observation majeure à faire dans le cas de grossesse de jumeaux, consiste à ne jamais procéder à la délivrance, après l'expulsion du premier enfant, parce qu'on exposerait la femme en *travail* à une hémorragie dont les suites pourraient devenir funestes, par le

décolement prématuré du *placenta*. Il faut donc dans tout accouchement, s'assurer par le *toucher* s'il n'y a plus d'enfant dans la matrice, avant de délivrer la femme.

Tel est le mécanisme de l'accouchement naturel, ou le procédé simple de la nature, abandonnée à ses propres forces, dans la plus importante fonction de l'économie, mécanisme que l'art a méconnu jusqu'à ce jour.

C'est au défaut absolu de principes et aux malheurs dont il fut la source féconde, bien plus qu'à l'imprévoyance de la nature, que nous devons attribuer l'invention infernale d'un millier d'instrumens, de l'opération cæsarienne et de la section de la symphise des pubis, moyens mécaniques aussi inutiles qu'ils sont féroces et meurtriers. La proscription totale de ces ressources désastreuses, ne sera pas le seul avantage que l'art et l'humanité recueilleront de la découverte physique que je soumets à votre examen; nous n'aurons plus la douleur de voir décoler les enfans, soit en séparant la tête du tronc resté dans la matrice, soit en séparant le tronc de la tête, restée seule dans ce viscère, accident d'autant plus terrible, qu'il est plus difficile d'en extraire un corps rond, dont la surface donne

peu de prise à la main de l'accoucheur. Enfin, j'aime à me persuader que, grace à cette découverte, l'art simple et bienfaiteur de multiplier la vie, cessera d'être, en France, l'art savamment malheureux de multiplier la mort.

La classe des sciences physiques et mathématiques, nomma encore MM. Sabatier et Hallé, pour l'examen de cette découverte. Mais lassé d'attendre leur rapport, je fis imprimer mon Mémoire. Alors les commissaires, qui n'auraient pu se refuser à l'évidence, s'autorisèrent, pour se dispenser de me rendre justice, d'un arrêté, par lequel l'Institut se déclare incompétent, pour juger tout Mémoire imprimé.

Travaillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins, disait le bon Lafontaine, dans un siècle où les bêtes même avaient tant d'esprit. Autres temps, autres mœurs ; *soyez médiocre et rempant*, dit de nos jours l'aimable Picard, *et vous parviendrez à tout, sans travail et sans peine.*

Des moyens chirurgicaux, sans lesquels le travail *le plus naturel dans le principe, pourrait devenir plus long, et quelquefois très-laborieux.*

Il existe un préjugé sur la nature de l'accouchement, préjugé d'autant plus funeste, qu'il est plus généralement répandu, et qu'il est de mon devoir de combattre pour l'intérêt de l'humanité. Ce préjugé consiste à croire que l'accouchement le plus heureux est celui qui se termine très-promptement. Je puis attester, d'après l'expérience et l'observation, que les femmes qui ont des accouchemens dont le *travail* est à peine sensible, sont tôt ou tard sujettes à des hémorragies utérines, sur-tout si elles ont des grossesses multipliées.

Mais rien n'est plus propre à triompher de ce préjugé, que l'assurance que je puis donner aux femmes enceintes, que l'accouchement le plus naturel, dans le principe, peut devenir très-laborieux, si l'art ne vient au secours de la nature, dans les cas que je vais indiquer.

1°. Plus la symphise du menton se rapproche du *sternum*, durant le *travail* sensible, et plus la tête de l'enfant à terme se

trouve dans la situation naturelle à son expulsion, parce que l'axe du corps traverse le grand diamètre de la tête. Or, au commencement du *travail* le plus naturel, le grand diamètre de la tête de l'enfant, étant en rapport avec le grand diamètre du détroit supérieur, la symphise du menton peut s'éloigner un peu trop du *sternum*, sur-tout dans le cas d'obliquité du fond de la matrice, et alors la tête de l'enfant peut s'engager à faux et la nature s'épuiser en vains efforts pour la ramener à la position propre à son expulsion, si l'art ne vient la seconder; et pour atteindre efficacement ce but, l'accoucheur doit glisser sa main sur l'occiput, et profiter d'une douleur, pour le ramener au centre du bassin.

2°. Lorsque la tête de l'enfant à terme est dans l'excavation du petit bassin, le nez au milieu de la courbure du *sacrum*, les douleurs, quoique très-expulsives, peuvent se perdre sur le coccyx, parce que la face de l'enfant ne peut décrire la ligne courbe pour franchir les parties molles. La nature pourrait encore, dans ce cas, faire des efforts inutiles, si l'accoucheur, profitant d'une douleur, ne ramenait l'orifice externe de la matrice sous l'arcade des pubis, dans la vue de faire décrire à la

face la ligne courbe, qui doit changer la direction de la tête, et faciliter son expulsion.

3°. Lorsque la tête de l'enfant à terme a été expulsée hors de la vulve, les épaules peuvent s'arrêter au petit diamètre du détroit inférieur, et l'enfant qui respire, serait en danger de perdre la vie s'il restait trop long-temps au passage. L'accoucheur doit enfourcher les épaules de l'enfant avec le doigt indicateur et le doigt du milieu de chaque main, et diriger une épaule sous les pubis, et l'autre vers le coccyx.

Des moyens médicaux propres à seconder la nature dans l'exécution du mouvement de rotation spirale.

Les agens que la médecine peut employer avec succès pour seconder la nature durant le *travail* de l'enfantement, sont, 1°. les lavemens; 2°. la saignée du bras; 3°. les potions légèrement cordiales; 4°. les vomitifs; 5°. les injections.

1°. Les lavemens émoliens composés de feuilles de bouillon blanc, de mauve, de guimauve, de pariétaire, de graine de lin, ou seulement avec l'eau de rivière, font l'office de bains intérieurs, et dégagent l'intestin

rectum des matières fécales, dont la présence pourrait mettre obstacle au passage de la tête de l'enfant, dans l'excavation du petit bassin, et rendre l'accouchement laborieux.

2°. La saignée du bras pratiquée durant le *travail*, peut hâter ses progrès, mais pour en retirer les avantages qu'on est en droit d'en attendre, il faut administrer ce moyen médical, dans les cas détaillés dans l'article XVII de mes ÉLÉMENS.

3°. Les potions légèrement cordiales, en ranimant la circulation dans la matrice, donnent à ce viscère un degré d'énergie, qu'on attendrait envain de l'usage des potions emménagogues du vin, de l'eau de mélisse, et encore moins de liqueurs fermentées. Il ne faut pas cependant que l'impatience fasse recourir trop tôt à ce moyen médical, qu'on n'administre jamais plus à propos, que lorsque les douleurs naturelles de l'enfantement paraissent se ralentir. Cette ressource de l'art, est un moyen *direct*, parce qu'il agit directement sur la matrice, dont il ranime, pour ainsi dire, les forces expultrices, prêtes à s'éteindre, dans le cours d'un long *travail*.

4°. Les vomitifs, au contraire, sont des moyens médicaux *indirects*, et qui agissent

à la fois sur tout le système. Leur usage est indiqué chez les femmes, dont la fibre est molle et lâche, chez lesquelles il y a prostration de forces, après les premières douleurs du *travail*, et qui ont besoin d'un puissant levier pour échapper à l'application du *forceps*, même dans l'accouchement le plus naturel.

5°. L'avantage des injections mucilagineuses n'a pas besoin d'être démontré.

Les vomitifs ne doivent être administrés qu'après les lavemens, la saignée, les cordiaux, et jamais avant que la tête de l'enfant à terme ne soit descendue dans l'excavation du petit bassin, parce que les efforts du vomissement pourraient engager la tête à faux, lorsqu'elle n'est encore qu'au-dessus du détroit supérieur. C'est la crainte que j'avais qu'on n'abusât de ce moyen médical, qui m'a empêché de le publier comme une ressource de l'art, et mes élèves pourront attester que je n'ai point cherché à leur en faire un mystère. Il est donc absurde de chercher à persuader, comme l'ont fait des détracteurs de ma doctrine, que je faisais un secret de l'administration de l'émétique, durant le *travail*, comme si un moyen médical communiqué tour à tour

à cinq cents élèves, pouvait être un secret. Il n'est pas moins absurde de dire, comme l'ont avancé les détracteurs de ma doctrine, que l'émétique est dangereux aux femmes en *travail*, en ce qu'il peut causer la perte utérine. Je vais combattre ce préjugé funeste, et consacrer l'administration d'un moyen médical, comme une ressource précieuse de l'art.

En général, on administre mal l'émétique. Un grain, deux grains, et jusqu'à trois grains en lavage, voilà la manière banale d'ordonner ce remède. Or je dis qu'un remède héroïque, ne doit pas être pris à un demi-grain près, et certes, si l'émétique pris à trop forte dose, fatigue les hommes les plus robustes, un demi-grain de plus qu'il ne faut, ne doit-il pas épuiser les forces d'une femme délicate, et disposer aux convulsions, un sexe très-irritable, et d'une mobilité extrême?

Voici de quelle manière j'administre l'émétique. J'en fais mettre deux grains dans un verre d'infusion de fleurs de camomille, que la malade prend par cuillerées à bouche, de cinq en cinq minutes. La cuillerée qui excite le vomissement, est la dernière, et ensuite on donne de l'eau tiède, pour seconder l'effet de ce médicament. De cette manière, les ma-

lades n'en prennent pas une obole de plus qu'il n'en faut.

Le vomissement durant le *travail*, est indiqué par la nature. L'observation journalière démontre que sur vingt accouchemens, douze se terminent par le vomissement. C'est donc imiter la nature, que d'avoir recours, au besoin, à ce moyen médical.

Le vomissement disent quelques accoucheurs de réputation, provoque la perte utérine, et en conséquence, ces messieurs portent la prudence jusqu'à défendre l'usage du vin durant le *travail*, parce que venant à s'aigrir sur l'estomac, il pourrait, disent-ils, exciter le vomissement.

D'abord, je doute que les acides procurent le vomissement, je les ordonne moi, pour l'arrêter, ou pour le prévenir. Le suc d'un citron, dans une potion purgative, est un moyen efficace pour empêcher la malade de la rejeter. Mais avancer que le vomissement excité par l'émétique, peut et doit provoquer la perte utérine, c'est ne pas connaître les premiers élémens de la science des accouchemens. En effet, quelle est la cause des pertes? l'atonie des fibres, l'inertie complète, ou incomplète de la matrice. Or, je le demande

à

à tous élèves en médecine, un remède qui, tel que l'émétique ranime le système, et qui mettant en jeu, par le vomissement, l'estomac et tous les muscles abdominaux, imprime à la matrice une somme de forces, propre à terminer l'accouchement dans le plus court délai possible, ce remède peut-il jamais être la cause de la perte utérine?

Non sans doute, vous ne verrez jamais une femme en *travail*, dont le vomissement naturel ou artificiel aura déterminé l'accouchement, être exposée à une perte utérine. Je dis plus, le vomissement artificiel est le meilleur préservatif des maladies qui pourraient se développer durant la couche, à raison d'un amas considérable de saburres acides, ou putrides, dont l'émétique, durant le *travail*, débarrasse les premières voies des malades, à qui on l'administre.

Du mécanisme de l'accouchement, dans lequel l'enfant à terme présente spontanément un ou deux pieds à l'orifice de la matrice, durant le travail *sensible, la face tournée vers les pubis.*

Le père de la médecine et de la chirurgie des accouchemens, à qui notre juste enthou-

siasme pour la sublimité de son génie, a donné le titre de divin, Hippocrate a observé le premier, que l'accouchement le plus naturel est celui dans lequel l'enfant à terme présente la tête à l'orifice de la matrice. Mais Hippocrate tirant d'un principe vrai une fausse conséquence, conclut que toutes les fois que l'enfant ne présente pas la tête à l'orifice, il faut la ramener à cette position, regardant d'ailleurs l'accouchement par les pieds, comme un accouchement contre nature.

Cette erreur de l'oracle de Cos, qui n'est qu'un écart du génie, dont elle porte l'empreinte, dût retarder long-temps les progrès de l'art des accouchemens, jusqu'à ce que Celse eût démontré, par l'expérience et l'observation, que l'accouchement par les pieds est le plus naturel, après l'accouchement par la tête. Mais, ni Celse, ni Hippocrate, ni aucun de leurs successeurs, n'ont dit encore, que je sache, pourquoi l'accouchement par la tête est, de tous, le plus naturel.

L'accouchement par la tête est, à mon avis, le plus naturel, parce que la boëte osseuse ayant besoin de s'allonger à travers le détroit supérieur, sa filière naturelle, et cet allongement commençant par l'occiput, le

fluide nerveux peut refluer du cerveau et du cervelet, sa source primitive, à travers le trou occipital, le long de la colonne épinière, tandis que dans l'accouchement par les pieds, au contraire, la dépression de la tête, sur le détroit supérieur commençant par la base du crâne, le fluide nerveux se trouve comprimé dans la masse cérébrale, à raison de la résistance que celle-ci éprouve de la part de la boëte osseuse. Mais en interprêtant le vœu de la nature, l'art peut rendre l'accouchement par les pieds plus prompt que l'accouchement par la tête, et conséquemment aussi favorable à l'enfant, en prenant quelques précautions, dont je ferai mention dans cet article.

Voici la manière de procéder à l'accouchement par les pieds. De deux choses l'une, ou les pieds se présentent spontanément à l'orifice de la matrice, ou il faut les aller saisir dans la cavité de ce viscère. Dans le premier cas, l'accoucheur doit se contenter de saisir le pied de l'enfant avec le doigt indicateur et le doigt du milieu de la main droite, et profiter de chaque nouvelle douleur, pour faire l'attraction de l'extrémité inférieure qu'il dirige hors de la vulve. Lorsque la cuisse opposée à celle qu'on vient d'extraire aura franchi le

détroit inférieur du bassin, l'accoucheur glissera le doigt indicateur de la main droite ou gauche, selon qu'il aura à extraire la cuisse droite ou gauche, et parvenu au pli de l'aîne il dégagera la seconde extrémité, en la faisant passer sous l'arcade des pubis. Lorsque les parties génitales de l'enfant se présentent hors la vulve de la mère, les épaules sont au détroit supérieur du bassin: alors, au lieu de tirer avec force les extrémités inférieures, l'accoucheur doit rapprocher successivement ses deux mains parallèles, des extrémités supérieures de l'enfant, pour soutenir le tronc et éviter que son poids ne fatigue la matrice, et ne déchire la fourchette.

Un principe fondamental de pratique auquel je prie de faire attention, est que dans l'accouchement par les pieds, les attractions doivent toujours se faire dans la direction des grands diamètres, c'est-à-dire, que lorsque les épaules de l'enfant à terme franchissent le grand diamètre du détroit supérieur, les attractions doivent se faire d'une fosse iliaque à l'autre, tandis que lorsque les épaules ont décrit un arc de quatre-vingt-dix degrés en spirale, dans l'excavation du petit bassin, et sont en rapport avec le grand diamètre du détroit inférieur,

les attractions doivent se faire des pubis au coccyx.

Quand les épaules de l'enfant ont franchi le détroit supérieur, l'accoucheur leur fait décrire un quart de cercle en spirale, afin que leur axe réponde au grand diamètre du détroit inférieur, et que la face de l'enfant regarde l'une ou l'autre fosse iliaque.

Je crois nécessaire de rappeler ici que le grand diamètre des épaules de l'enfant à terme, d'un deltoïde à l'autre, a un pouce de moins en étendue, que le grand diamètre de la tête de ce même enfant, parce que la nature a prévu dans sa sagesse, que les extrémités supérieures, en s'élevant sur les parties latérales de la tête de l'enfant, formeraient deux angles aigus, lesquels ajouteraient un pouce et quelques lignes au grand diamètre des épaules destiné à frayer la voie au grand diamètre de la tête, et conséquemment que la tête serait extraite le plus promptement possible dans l'accouchement par les pieds.

D'après ce principe incontestable, il est aisé de juger combien est vicieuse la pratique de dégager les bras, au-dessus du détroit supérieur, sous le vain prétexte de faciliter l'extraction de la tête, tandis qu'au contraire les bras

levés sur les parties latérales de la tête ont un double avantage, 1°. celui d'empêcher l'orifice de la matrice de se contracter sur le cou de l'enfant ; 2°. celui de faire sur chaque partie latérale de la tête de l'enfant, un point de compression qui, en diminuant l'étendue du petit diamètre le plus compressible par la structure de la boëte osseuse, facilite l'extraction de la tête de l'enfant, à travers les détroits et l'excavation du petit bassin. Mais revenons au mécanisme de l'accouchement.

Quand les épaules parvenues dans l'excavation du petit bassin, sont en rapport avec le grand diamètre du détroit inférieur, l'accoucheur doit faire les attractions du haut en bas, c'est-à-dire, des pubis au coccyx, pour faire franchir à la tête le grand diamètre du détroit supérieur. L'espace qu'elle décrit égale trois pouces, ou la moitié de la ligne qui sépare les deux quarts de cercle, dans l'accouchement naturel par la tête.

Ici l'accoucheur doit faire décrire à la tête le second quart de cercle, afin que la face descende dans la courbure du *sacrum*, et que le grand diamètre de la tête soit en rapport avec le grand diamètre du détroit inférieur.

Enfin, pour terminer le mécanisme de l'accouchement par les pieds, l'accoucheur n'a qu'à saisir le tronc, ses deux pouces sous le ventre, et ses huit autres doigts sur le dos, afin de soulever le corps entier, pour dégager la face de la courbure du *sacrum*, et renverser l'enfant comme s'il vouloit le coucher sur le ventre de sa mère. La ligne courbe que l'enfant décrit dans cette dernière opération, a trois pouces d'étendue, c'est-à-dire, la moitié de la ligne qui sépare les deux quarts de cercle dans l'accouchement par la tête.

Dans le second cas, c'est-à-dire, lorsqu'il faut aller saisir les pieds, au détroit supérieur, l'accouchement est plus laborieux, plus difficile à terminer, et plus dangereux pour la femme en *travail*, parce que l'introduction de la main dans la matrice, est toujours une opération délicate, et qui exige de la part de celui qui la pratique, beaucoup d'intelligence et de dextérité; l'œil, dans ce cas, doit venir au secours de la main, et chercher à reconnaître extérieurement la situation de l'enfant, afin que celle-ci puisse, dès la première fois, trouver les pieds, et les entraîner au-dehors.

Si à la vue et au *toucher*, pratiqué extérieurement, il n'a pas été possible de distin-

guer la tête de l'enfant, l'accoucheur doit, après avoir introduit la main dans la matrice, chercher la colonne vertébrale qui le guidera vers la tête, ou vers les fesses, et si la main introduite peut aller saisir un pied, il faudra le faire et l'entraîner à l'orifice. Si les pieds de l'enfant, par exemple, sont vers la fosse iliaque droite, et que l'accoucheur ait introduit la main droite, il sera vraisemblablement obligé de retirer cette main pour introduire la main gauche. En un mot, je ne fais pas un précepte d'introduire deux fois la main dans la matrice pour l'extraction des pieds; mais les accoucheurs de bonne foi conviendront qu'il n'est pas toujours possible d'extraire les pieds avec la main droite, qui est celle dont on se sert ordinairement, et conséquemment qu'on est forcé de revenir deux fois à la charge, pour terminer l'accouchement.

Du mécanisme de l'accouchement par les pieds, la face de l'enfant tournée vers la colonne vertébrale de la mère.

Le mécanisme de cet accouchement est, à peu de chose près, le même que celui dans lequel l'enfant a la face tournée vers les pubis de sa mère, puisque dans celui-ci comme

dans l'autre, 1°. les épaules décrivent un quart de cercle; 2°. le corps entier s'avance en ligne droite, dont l'étendue a trois pouces; 3°. la face de l'enfant décrit un second quart de cercle; 4°. enfin, l'accouchement se termine par une ligne courbe de trois pouces.

La seule différence entre ces deux accouchemens, est que dans celui où la face de l'enfant regarde la colonne vertébrale de la mère, les deux quarts de cercle en spirale, décrits l'un par les épaules et l'autre par la face de l'enfant, forment un angle aigu, dont le sommet répond au milieu de la courbure du *sacrum*, et chaque extrémité de la base, au bord interne et moyen de chaque fosse iliaque du bassin de la mère, en sorte que les épaules descendent en spirale le long d'une symphise sacro-iliaque, et la face le long de la symphise sacro-iliaque opposée.

Du mécanisme de l'accouchement par les genoux.

Nous aurions pu, à la rigueur, n'admettre que deux espèces d'accouchemens; savoir : l'accouchement par la tête et l'accouchement par les pieds, puisque l'accouchement par les genoux et l'accouchement par les fesses,

ne sont que des modifications de l'accouchement par les pieds ; en effet, lorsque les genoux se présentent à l'orifice de la matrice, il serait inutile de les repousser, pour aller chercher les pieds, sur-tout lorsqu'ils sont déjà engagés dans le vagin. Le parti le plus sage à prendre, est de laisser avancer les genoux jusqu'au-delà des tubérosités ischiatiques, et de dégager les jambes l'une après l'autre, en glissant tour-à-tour le doigt indicateur de la main droite, sur le mollet de la jambe gauche, et le doigt indicateur de la main gauche sur le mollet de la jambe droite de l'enfant ; après cela le procédé est le même que celui que nous avons exposé, en parlant du mécanisme de l'accouchement par les pieds.

Du mécanisme de l'accouchement par les fesses.

La Nature en faisant le bassin du fœtus de huit pièces osseuses, tandis que celui de l'adulte n'est composé que de quatre, la Nature a prévu l'accouchement par les fesses, et afin que le volume des cuisses ployées sur le bas-ventre ne pût mettre obstacle à l'accouchement, elle a donné au bassin de l'enfant toute la ductilité nécessaire, pour passer avec

les cuisses à travers la filière osseuse du détroit supérieur.

Au lieu de repousser les fesses de l'enfant, pour aller chercher les pieds, manœuvre très-fatiguante pour la mère, et très-dangereuse pour l'enfant, il suffira de laisser avancer les fesses jusqu'au détroit inférieur, et là, l'accoucheur glissera ses deux doigts indicateurs dans chaque pli de l'aîne, et fera ainsi l'extraction des extrémités inférieures. Après cela le mécanisme est le même que pour l'accouchement par les pieds.

Des théorèmes, ou lois fondamentales sur la partie mécanique ou chirurgicale des accouchemens.

Je vais donner des lois sur la partie mécanique ou chirurgicale des accouchemens. Ces lois basées sur l'expérience, l'observation et la démonstration géométrique, seront irrévocables, et malheur aux femmes en *travail*, dont les accoucheurs routiniers les ignoreront, ou refuseront de s'y soumettre.

Premier théorème. Il n'y a, et ne peut y avoir que deux espèces d'accouchemens, l'accouchement par la tête et l'accouchement par les pieds.

Deuxième théorème. L'accouchement par les genoux et l'accouchement par les fesses, ne sont que des modifications de l'accouchement par les pieds, puisque le mécanisme de l'accouchement par les pieds ne commence qu'après le dégagement des extrémités inférieures.

Troisième théorème. Le corps contenant ou bassin de la mère, ayant deux détroits dont les diamètres opposés forment entre eux quatre angles droits, l'enfant à terme ne peut être ni expulsé par la matrice, ni extrait par l'accoucheur en ligne droite, à travers les détroits et l'excavation du petit bassin.

Quatrième théorème. Le corps contenu ou enfant à terme, expulsé par la Nature, ou extrait par le secours de l'art, doit tourner sur son axe, et décrire autant de quarts de cercle, qu'il y a de détroits au corps contenant.

Cinquième théorème. Le mécanisme de l'accouchement en général, consiste, 1°. en un demi-cercle; 2°. en une ligne composée, en partie droite et en partie courbe, de six pouces d'étendue.

Sixième théorème. Le mécanisme de l'accouchement par la tête, consiste, 1°. en un premier quart de cercle; 2°. en une ligne composée, en partie droite par rapport à l'axe

du corps, et en partie courbe par rapport à la courbure du *sacrum* (cette ligne composée, a six pouces d'étendue); 3°. en un second quart de cercle.

Septième théorème. Le mécanime de l'accouchement par les pieds, consiste, 1°. en un premier quart de cercle; 2°. en une ligne droite de trois pouces; 3°. en un second quart de cercle; 4°. en une ligne courbe de trois pouces.

Huitième théorème. Dans l'accouchement par les pieds, la face de l'enfant regarde ou les pubis, ou la colonne vertébrale de la mère; dans le premier cas, la face de l'enfant descend en spirale dans l'excavation du petit bassin, le long de la symphise sacro-iliaque, sur laquelle a glissé l'épaule droite ou gauche de l'enfant : dans le second cas, la face de l'enfant descend en spirale dans l'excavation du petit bassin, le long de la symphise sacro-iliaque opposée à celle sur laquelle a glissé l'épaule droite ou gauche de l'enfant.

Neuvième théorème. Dans l'accouchement par les pieds, à raison d'un vice du bassin au détroit supérieur, il faut tourner la face de l'enfant du côté vicié.

Dixième théorème. Lorsque l'enfant à

terme est mort depuis long-temps, au-dessus du détroit supérieur d'un bassin vicié, il faut vuider le crâne et extraire le cadavre avec le crochet, pour éviter le décolement.

J'ai donné les lois fondamentales de l'art des accouchemens, et j'ai l'orgueil de penser qu'elles seront sanctionnées par la postérité.

La Doctrine que je viens d'exposer a été confirmée par l'expérience, en présence de plus de six cents élèves, dans l'espace de douze ans. Je vais les laisser parler; leurs observations en feront foi.

OBSERVATIONS.

Ire. *OBSERVATION. Rédigée par M. Bernier, de Troyes, département de l'Aube.*

Angélique Robin, demeurant rue des Carmes, au collége de Laon, âgée de 24 ans, d'un tempérament sanguin, enceinte d'environ six à sept mois, avorta dans la nuit du 4 au 5 floréal an 10, de deux fœtus vivans.

Quoique cet accouchement, avant terme, n'ait nullement été laborieux, et qu'il n'ait été suivi d'aucun accident facheux et extraordinaire, la grossesse de cette femme, les causes de l'avortement et la délivrance, ont présenté quelques circonstances intéressantes, dont je vais donner une esquisse en remontant au principe de sa grossesse, cette époque de l'état de cette femme, présentant des phénomènes applicables aux causes des grossesses orageuses énoncées par M. Sacombe dans son traité d'accouchemens.

Angélique Robin s'aperçut, pour la pre-

mière fois, qu'elle devenait mère, dans le commencement de vendemiaire dernier, à l'époque où devait avoir lieu l'éruption de ses règles, qui, sans être absolument supprimées, ne firent, pour ainsi dire, que se faire apercevoir très-légèrement, quoique jusqu'alors elle eut été parfaitement et abondamment réglée. Les dégoûts et les nausées qui suivirent cet état, de fortes présomptions qu'elle avait d'être enceinte, des vomissemens glaireux qui eurent lieu tous les matins depuis cette époque jusqu'à l'accouchement, le volume de son ventre qui augmentait, furent bientôt pour elle une certitude. Le cours de sa grossesse, jusqu'au quatrième mois, n'a pas présenté de phénomène remarquable, et son état ne l'empêchait pas de vaquer à ses affaires. Mais à quatre mois ou quatre mois et demi environ, les mouvemens qu'elle commença à sentir, et l'état extérieur de son ventre, lui firent présumer qu'elle était enceinte de jumeaux, et voici sur quoi elle basait cette présomption.

« Je sentais là, dit-elle en me montrant la fosse iliaque droite, la tête d'un enfant, et l'autre ici, en me montrant la partie antérieure et moyenne de la fosse iliaque gauche, entre la crête supérieure de l'os des isles et l'ombilic,

l'ombilic, la tête de l'autre enfant. Ils exécutaient d'ailleurs des mouvemens séparés que je sentais tantôt en même temps des deux côtés, tantôt isolément d'un seul côté. Mon ventre était beaucoup plus volumineux sur les côtés que dans la partie moyenne, et j'ai toujours dit que je portais deux enfans ».

Tels sont les différens phénomènes qu'a présenté la grossesse de cette femme, jusqu'au premier floréal. Elle m'a donné tous ces détails ingénuement, et sans que je lui aie fait aucune question captieuse.

Le premier floréal, passant dans une rue avec une autre femme, également enceinte, un enfant fit tomber auprès d'elle une de ces fontaines dont on se sert, à Paris, pour recevoir l'eau dont on fait usage, et qui était exposée devant une boutique. Elle éprouva, à la chûte de cette machine, un sentiment de frayeur, tant pour elle que pour sa compagne, craignant d'en être atteinte, ce qui cependant n'arriva pas. Elle se retira chez elle, continua de vaquer à ses affaires jusqu'au quatre du même mois, sans se sentir incommodée. Mais ce jour-là, à cinq heures du matin, elle commença à sentir des douleurs, qu'elle présuma être celles de l'enfantement,

quoiqu'elle fut persuadée n'être pas à terme. Ces douleurs continuant et croissant, elle se présenta, vers les sept heures du soir, à l'école de M. Sacombe, pour y être accouchée. Ce professeur s'y rendit de suite, ainsi que plusieurs élèves. Et ayant pratiqué le toucher, il reconnut que la femme était réellement en travail, au rapprochement du col de la matrice vers le centre du bassin, à sa dilatation, et à la poche saillante des eaux de l'amnios, qui se fit bientôt sentir.

L'accident dont je viens de faire mention, et qui occasionna de la frayeur à cette femme, a-t-il provoqué l'avortement? Je ne le crois pas; il se fut manifesté plus tard, ainsi que le prouve l'observation sur les avortemens, qui n'arrivent guères que le huitième ou dixième jour de l'accident qui les a provoqués. Il vaut mieux, avec M. Sacombe, l'attribuer à l'époque peu favorable de la conception, et aux mauvais alimens dont cette femme, peu fortunée, peut s'être nourrie dans un temps où les comestibles sont très-chers.

Cependant, vers les neuf heures, les douleurs, quoique croissant, n'étaient ni très-fréquentes ni très-fortes, et par conséquent

peu expulsives; aussi la tête de l'enfant ne franchit-elle le détroit supérieur que vers les onze heures, et je fus chargé alors de diriger et de veiller la femme en travail.

Le vomissement qui s'était manifesté au commencement de la grossesse, fut plus fréquent lors du travail, et elle vomit à plusieurs reprises de l'eau et du sucre teinte d'un peu de vin qu'on lui donna à boire; à ces déjections, étaient jointes des matières glaireuses. Au reste, l'enfant se présentait bien, et on sentait, au toucher, le battement des artères du cerveau, ce qui ne laissait aucun doute sur l'état de vie de l'enfant.

Enfin, vers les trois heures les douleurs devinrent un peu plus fréquentes et un peu plus expulsives, et l'enfant présentait la tête pour franchir le détroit inférieur, mais les douleurs n'étaient pas assez fortes pour produire cet effort, ce qui indiquait que la matrice ne se contractait pas encore assez fortement pour l'expulsion du fœtus. La femme, alors, manifesta l'envie d'aller à la garde-robe, et rendit en effet, à deux reprises différentes; quelques excrémens. Peu d'instans après, les douleurs devenant plus fréquentes et plus expulsives, elle fut replacée sur le lit de travail,

d'où elle s'était levée plusieurs fois pour se promener. Bientôt de nouvelles douleurs plus fortes se succédant, la poche des eaux se rompit, la tête de l'enfant franchit le détroit inférieur, et se présenta à la vulve la face tournée du côté du sacrum. Deux nouvelles douleurs qui survinrent peu de minutes après, suffirent pour expulser au-dehors, avec impétuosité, l'enfant dans la main de l'accoucheur qui soutenait le périné. On laissa respirer un instant l'enfant, on fit la ligature du cordon, et on le coupa.

Avant de tenter la délivrance, on pratiqua le toucher, pour s'assurer s'il ne se présentait pas un nouvel enfant. On sentit en effet une nouvelle poche des eaux qui se présentait, le cordon du premier enfant fut tenu de côté, et en peu de minutes de nouvelles douleurs expulsèrent hors de la vulve, les pieds premiers, l'enfant renfermé dans la membrane, et les eaux à qui l'on donna issue en déchirant les membranes.

La tête seule de l'enfant étant engagée dans le vagin, la face tournée du côté du pubis, il fut saisi par les épaules, contre lesquelles posait la paume des mains de l'accoucheur, dont les pouces posaient légèrement

sur la poitrine; les deux doigts indicateurs, allongés le long du col de l'enfant, cherchaient à dégager la tête en la soutenant; et les trois autres derniers doigts étaient posés à la partie postérieure du dos qu'ils soutenaient : dans cet état, on attendit que de nouvelles douleurs facilitassent l'extraction de l'enfant. Une nouvelle douleur se manifestant bientôt, l'accoucheur l'opéra aisément en portant la totalité du corps de l'enfant en haut, et en le rapprochant du ventre de la mère. Ce second accouchement opéré, on fit, avec les mêmes précautions que pour le premier, la ligature et la section du cordon.

On procéda ensuite à la délivrance, en tirant le cordon que l'on avait saisi le plus près de la vulve possible, en opérant des mouvemens légers de circonduction, en prenant toutes les précautions possibles pour qu'aucune portion des membranes ne fut déchirée et demeurat dans la matrice. Le placenta fut ainsi extrait dans son entier, et soumis à l'examen des assistans.

L'inspection la plus scrupuleuse faite, il fut reconnu qu'il n'en existait réellement qu'un seul; sa figure régulière ne laissait aucun doute à cet égard, et la manière dont les

cordons y étaient implantés n'était pas équivoque. En effet, le cordon du premier enfant était placé à son centre, et celui du second très-près de son bord; aussi le premier enfant était-il plus volumineux et plus fort que le second. Nous observâmes seulement, même avant la délivrance, que les cordons étaient infiltrés.

Les deux enfans n'ont vécu que peu d'instans après avoir vu la lumière; mais il n'est pas surprenant que des jumeaux nés avant terme, et aussi grêles que l'étaient ceux-ci, n'aient pas vécu.

L'accouchement terminé, la mère a perdu une quantité assez considérable de sang, que je jugeai ne devoir être inquiétante que si elle durait, pensant que la nature cherchait, par cette voie, à se débarrasser. En effet, l'effusion s'arrêta d'elle-même, quand l'accouchée fut changée et placée dans son lit.

J'ai suivi cette femme jusques aujourd'hui, dixième jour de sa couche; son état ne m'a rien présenté de particulier; depuis trois jours elle sort, et il ne s'est manifesté aucun accident.

Signé BERNIER.

Paris, le 14 floréal an 10.

IIe. *Observation. Rédigée par M. Gipoulon, de Felletin, département de la Creuse.*

Catherine Meunier, femme Augelle, demeurant à Paris, rue des Anglais, au coin de la rue du Plâtre, âgée de 30 ans, crieuse de journeaux, d'un tempérament assez fort et assez robuste, quoiqu'elle eut fait depuis quelque temps un usage un peu trop fréquent des liqueurs spiritueuses, se présenta, le 3 floréal an 8, dans la salle des accouchemens de M. Sacombe, médecin et professeur d'accouchemens, située rue Poupée, nº. 6, afin d'y faire sa couche.

Cette femme avait déjà eu trois grossesses; les deux premières avaient été heureuses et s'étaient terminées sans aucun accident; la troisième avait été orageuse à la fin de sa dernière période. Cette malheureuse, gravement malade par suite d'un travail long, difficile et douloureux, n'accoucha, privée de toute connaissance, qu'à l'aide du forceps, d'un enfant à terme et mort, autant que je peux m'en rappeler. Pendant la quatrième, elle n'éprouva que les incommodités inséparables de cet état. Enfin, parvenue au dernier

moment de cette grossesse, dont on nous a chargé de décrire l'issue, elle ressentit des douleurs assez vives dans la région des lombes et de la matrice. Peu de temps après, la rupture spontanée des membranes eut lieu dans l'après-midi du 3 floréal, ce qui la décida à venir très-promptement chercher du secours dans la salle de M. Sacombe. Le toucher, pratiqué une heure après son arrivée, fit reconnaître la présence de la matrice au-dessus du détroit inférieur; son orifice était encore épais, peu dilaté, et permettait tout au plus l'entrée de l'extrémité du doigt indicateur; la lèvre antérieure de cet organe offrait une dureté considérable, d'une étendue assez grande, et qui avait toute l'apparence d'une cicatrice. Cette cicatrice, si toutefois elle en était une, était sans doute le produit de la rupture du col de la matrice, opérée par l'arrachement de l'enfant, au moyen d'un forceps, dans sa dernière couche. Les parties externes de la génération étaient bien souples, bien abreuvées, et paraissaient disposées très-favorablement pour le passage de l'enfant.

Pendant la soirée, et durant toute la nuit, les douleurs furent plus ou moins vives avec des rémissions inégales pour leur durée. Les

eaux s'écoulaient toujours peu-à-peu ; la dilatation s'opérait, mais très-difficilement, et la matrice restait toujours au détroit supérieur. La malade ne dormit point du tout dans la nuit ; sur le lever du jour elle s'assoupit quelques instans, et je m'assurai de l'état des choses, qui fut trouvé à peu près la même que la veille, si j'en excepte l'orifice qui était un peu descendu, très-peu plus mince et un peu plus court. Sur les huit heures, la malade prit un lavement simple, et jusqu'à sept heures du soir il y eut très-peu de changement ; cependant la matrice plongea davantage dans l'excavation du petit bassin, l'écoulement des eaux continua, et les douleurs utérines se firent sentir avec des variations sensibles, soit pour leur durée, soit pour leur intensité, soit pour la séparation de leurs intervalles ; mais à cette époque de la journée, le travail devint plus vif et plus soutenu ; les contractions utérines se succédèrent avec rapidité. La matrice s'avança bien en avant dans le détroit inférieur ; son orifice se dilata, mais toujours avec une lenteur et une difficulté qui ne pouvaient, ce me semble, reconnaître pour cause que la cicatrice de son orifice, qui restait en cet endroit plus épais que toutes les autres

portions du cercle utérin. Sur les huit heures et demie du soir, on lui administra un lavement, qui, dégorgeant le rectum des *fesses*, qu'il contenait, parut avancer beaucoup le terme de l'accouchement. Sur les neuf heures, les douleurs étant très-vives, il survint des vomissemens spontanés qu'on favorisa par l'emploi d'un grain et demi ou de deux grains tout au plus de tartre antimonié de potasse, qui accélérèrent encore le travail. La malade fut mise sur le lit de misère, et pour lors la dilatation de l'orifice de la matrice, qui ne s'était faite qu'avec beaucoup de peine, quoiqu'on sentit manifestement une portion du cuir chevelu de l'occiput déborder l'orifice sous la forme d'une tumeur (ce qui faisait l'office d'un lien qui devait agir avec d'autant plus de force, qu'il était déjà plus engagé), s'opéra très-promptement. A dix heures ou environ, cette femme mit au monde un enfant mâle, vivant, petit, grêle, et portant une tumeur sanguine très-volumineuse dans le milieu de l'espace compris entre la tubérosité pariétale gauche et l'occiput, par un accouchement très-naturel et tout-à-fait exempt d'accidens, par le soin que j'eus de bien soutenir le périné pendant le passage de la

tête de l'enfant, dont la face se tourna vers la partie interne de la cuisse gauche de la mère. Le mouvement de rotation fut saisi et très-bien aperçu de tous les élèves assistans.

Immédiatement après la sortie de l'enfant, qui reçut les soins nécessaires, je portai le doigt dans l'intérieur de la matrice pour l'explorer, et savoir si elle ne renfermait pas un autre enfant. Je retournai ensuite vers le nouveau-né, et pendant le peu de minutes que je demeurai auprès de lui, l'utérus, revenu sur lui-même par des contractions fortes et vigoureuses, avait déjà expulsé le placenta ; en sorte que toutes les opérations de cet accouchement, confiées au soin de la nature, ont été exécutées par elle avec une régularité et une précision qu'il serait très à souhaiter que l'art, ou ceux qui l'exercent, pussent toujours imiter.

Huit jours après la couche, la mère et l'enfant sortirent très-bien portans de la salle des accouchemens du professeur Sacombe, et il n'y eut que cela de remarquable : que l'enfant eut beaucoup de peine à rendre son *meconium*, et qu'il ne put commencer à teter, c'est-à-dire, à prendre le sein de sa mère, que le quatrième jour de sa naissance.

Signé GIPOULON.

IIIe. *Observation. Rédigée par M. Fion, de Mons, département de Jemmapes.*

Marie-Joachine Simoulet, âgée de 21 ans, lingère, née à Paris, y demeurant, rue de la Montagne Ste.-Geneviève, n° 55, d'un tempérament sanguin, fut atteinte, au septième mois de sa première grossesse, d'une difficulté de respirer qui ne la laissait agir qu'avec beaucoup de peine, on lui tira trois palettes de sang au bras, et ces accidens disparurent.

Le 4 thermidor, elle commença à ressentir des douleurs qui lui laissèrent cependant la faculté de s'occuper, tant par leur peu d'intensité que par leurs longs intervalles; vers dix heures du soir, elles devinrent plus fortes, et obligèrent Marie-Joachine à quitter ses occupations ordinaires. Elle espérait en vain de prendre du repos; car les douleurs devenaient plus considérables, et l'en empêchaient; cependant elle ne se décida à se rendre à la salle de M. Sacombe, professeur d'accouchement, rue Poupée, n° 6, que le 5, peu avant cinq heures du matin. A six, je la touchai, et je trouvai l'orifice de la matrice très en arrière, mais peu dilaté: je l'invitai à se lever, parce que les douleurs avaient beaucoup d'in-

tervalles; elle se promena, mais en portant la tête et le tronc en avant (situation qui confirmerait l'obliquité en devant, si le toucher ne suffisait pour s'en convaincre) : je lui fis sentir l'avantage qu'elle aurait, si elle voulait porter le tronc en arrière; qu'à la vérité les douleurs seraient plus fortes, mais qu'elles en seraient d'autant plus efficaces. Elle fit son possible pour suivre mes conseils, et ne tarda pas à s'apercevoir de la véracité de mon pronostic, car les douleurs se suivirent de beaucoup plus près, et l'orifice faisait des progrès sensibles. Il était huit heures, elle vomissait beaucoup de bile en faisant des efforts très-considérables; elle prit du café, et quelque tems après un verre de vin sucré : elle rejetta l'une et l'autre substance immédiatement après les avoir prises. Je la fis coucher sur le lit de misère, ayant soin de la faire mettre sur le dos, de manière qu'elle avait les reins un peu élevés; les douleurs augmentèrent et se suivirent de très-près; à onze heures, l'orifice était dilaté comme une pièce de six francs, les eaux faisaient saillie et présentaient une tumeur considérable à l'orifice qui plongeait toujours en arrière. On présenta à Marie-Joachine un verre d'eau tiède, dans lequel

on avait fait dissoudre un grain de tartrite antimonié de potasse; elle ne voulut en boire que la moitié : peu de temps après, elle revomit de nouveau. Le travail faisait toujours des progrès, et l'enfant qui présentait la tête, ne trouvait d'obstacle à sa sortie que de la part des parties molles, que j'avais soin d'humecter avec une forte décoction de graine de lin. Une douleur considérable vint rompre les membranes, et fit jaillir les eaux à six ou sept pieds de distance sur mes co-étudians, qui se croyaient bien à l'abri de ce rafraîchissement; deux à trois douleurs très-expulsives et suivies de très-près survinrent, et à midi *Marie-Joachine Simoulet* eut le bonheur d'avoir rempli le vœu de la Nature, en donnant le jour à une petite fille qui est venue naturellement par la tête, ayant l'avant-bras droit qui traversait la partie antérieure du col, et le cordon ombilical qui liait pour ainsi dire ces deux parties. Le mouvement de rotation spiral fut très-bien remarqué par tous les assistans : il tourna la face du côté de la cuisse droite de la mère, la main droite sous la joue gauche. Après avoir fait la ligature du cordon que j'avais détourné du col de l'enfant, j'en fis la section, et je m'assurai par le toucher qu'il

n'y avait pas un second enfant, et que le nouveau-né était bien conformé.

Peu de temps après la sortie de l'enfant, le placenta suivit après quelques attractions en en-bas ; il exécuta à sa sortie, de même que l'enfant, le mouvement de rotation spiral ; après avoir un peu humecté la partie avec le mucilage, je fis étendre les cuisses de la mère en les rapprochant ; je m'assurai peu de temps après que la matrice était revenue sur elle-même. En passant le doigt sur la région ipogastrique, je sentis un corps pyriforme et dur, qui me fit assurer qu'il n'y avait pas de perte utérine à craindre.

Marie-Joachine demeura dans cette position pendant une heure ; au bout de ce temps, elle se disposa à retourner chez elle, où je l'accompagnai. Elle fit cette petite route de pied, et n'en fut pas fatiguée ; je la fis coucher, après avoir fait préparer son lit comme il convenait, c'est-à-dire, le faire garnir d'alèses. Je lui conseillai de présenter souvent le sein à son enfant qu'elle se disposait à nourrir ; et par cette raison, j'ai cru ne rien devoir restreindre de son régime ordinaire, qui consistait à prendre du café au lait le matin, et pour dîner elle avait un pot-au-feu ; elle prit

aussi un peu de vin; et le six elle ne s'est plaint que des coliques, ainsi que le sept, qui disparurent après avoir pris quelques lavemens émolliens; les lochies coulèrent bien, et l'enfant se nourrissait du lait qu'il recevait du sein maternel. La couche n'a présenté aucune particularité qui puisse être notée: la mère et l'enfant jouissent d'une bonne santé.

Signé FION.

Paris, le 25 thermidor an 8.

IVe. *OBSERVATION. Rédigée par M. Honoré, natif de Douai.*

La femme Bastienne Modot, âgée de 42 ans, est arrivée à la salle des accouchemens du docteur Sacombe, à une heure du matin le 14 prairial. Cette femme m'a dit qu'elle avait eu six enfans, qu'elle les avait tous nourris, et que la suite de ses couches n'avait été accompagnée d'aucun accident grave. La dame Modot commença à sentir des douleurs le 13 prairial à dix heures du soir, quoiqu'elle ne se rendit à la salle des accouchemens que le lendemain à une heure du matin.

Au

Au premier toucher, je m'aperçus que l'orifice de la matrice était dilaté de la grandeur d'un petit écu. Depuis une heure jusqu'à sept, elle a eu plusieurs coliques. A sept heures la matrice se contracta avec force; la poche des eaux s'ouvrit, et les eaux s'écoulèrent spontanément et en grande abondance. Je plaçai aussitôt la femme sur le lit de travail, et je pratiquai le toucher. L'orifice de la matrice était très-mince et très-souple. Pendant un quart-d'heure, elle eut successivement plusieurs douleurs, et durant ce temps elle rendit, à deux reprises, une quantité d'eau. A sept heures et quart, les contractions de la matrice devinrent très-fortes, et l'enfant présenta la tête à l'entrée de la vulve. Je pris la précaution de soutenir le périnée dans la crainte d'un déchirement. Une nouvelle douleur fit franchir à la tête le passage de la vulve, qui s'exécuta par trois mouvemens différens, celui de flexion en avant dans le premier temps, celui de pivot dans le deuxième, et celui de flexion en arrière dans le moment qu'elle s'est dégagée de dessous le pubis. Le menton fut à peine sorti de la vulve, que le visage de l'enfant s'est tourné vers la cuisse gauche de la femme; ensuite

les épaules, qui étaient engagées obliquement au détroit supérieur, vinrent se présenter différemment à l'inférieur, c'est-à-dire, qu'une épaule se présenta du côté du pubis, et l'autre vers le sacrum : bientôt après une contraction expulsa l'enfant hors de la matrice, et un des spectateurs dit : C'est une fille. Je pratiquai un toucher pour m'assurer qu'il n'y avait pas un second enfant. J'ai coupé le cordon ombilical ; après avoir laissé couler un peu de sang, j'en fis la ligature. Je suivis avec le doigt indicateur ce cordon jusqu'au placenta ; je tirai ce cordon dans différentes directions, le placenta fit résistance ; ce ne fut qu'après un quart-d'heure que j'en fis l'extraction.—La matrice s'est retirée sur elle-même, et m'a tranquillisé sur le danger d'une perte. M. Sacombe, observateur exact, fit apercevoir à ses élèves l'adhésion extraordinairement forte du cordon ombilical avec le placenta.

La fièvre de lait prit à cette femme trente-huit heures après son accouchement, et dura vingt-quatre heures environ. J'ai entretenu la moiteur de la peau en lui faisant boire une décoction de fleur de tilleul, et alternativement du bouillon pour fournir un véhicule convenable à l'humeur laiteuse, et de res-

tituer au sang le serum dont il se trouve dépouillé par les sueurs qui ont lieu dans ce temps. Les lochies sanguines parurent jusqu'à l'époque de la fièvre de lait, alors il sortit une humeur lymphatique et roussâtre. Au cinquième jour les lochies devinrent plus épaisses et plus blanches, et comme purulentes.

Elle m'avertit qu'elle cherchait une femme qui se chargerait de l'allaitement de son enfant; je lui fis envisager tous les inconvéniens de livrer en des mains mercenaires et étrangères son enfant, qu'elle ne tarderait pas à s'en repentir: j'ai vu avec plaisir que j'avais réussi à la déterminer de nourrir son nouveau-né, et à remplir les devoirs d'une bonne mère.

P. HONORÉ.

Ve. *OBSERVATION. Rédigée par M. Bezian, de Cau, département du Gers.*

Le 5 floréal, la femme Lindet se présenta à l'école du Docteur Sacombe, professeur d'accouchemens, pour y être accouchée par ses soins ou par ceux de ses élèves: à son arrivée, elle nous dit qu'elle éprouvait par intervalles des douleurs assez vives qui por-

taient vers le siége et l'orifice de la matrice. De suite nous pratiquâmes des attouchemens pour nous assurer si c'était des douleurs de l'enfantement ou des douleurs spasmodiques; nous reconnûmes que les orifices externe et interne de la matrice étaient dilatés et très-minces, obliques de droite à gauche, et par conséquent portés de ce côté-ci. La tête de l'enfant, à cette époque, avait plongé dans l'excavation du petit bassin. Jusqu'à une heure et un quart après minuit il n'y eût rien de remarquable; des douleurs, de temps en temps, se manifestèrent, mais supportables et de peu de durée: une prise de tabac que je donnai à la femme suffit pour les lui faire oublier. Immédiatement après cet espace, les membranes contenues dans la matrice furent rompues par ses contractions; alors les eaux qui se trouvaient au-dessus de la tête de l'enfant s'évacuèrent, et les douleurs furent plus aigues et se succédèrent plus rapidement qu'auparavant, accompagnées d'envies fréquentes de vomir, d'aller à la selle, de baillemens ou spasmes, de frisson et d'une légère altération, qui fut appaisée avec du vin trempé d'eau. La femme éprouva par fois de altérations à la face et au pouls;

sa figure se colorait souvent en rouge, et son pouls devenait extrêmement fort. Le travail a duré jusqu'à quatre heures du matin ; les eaux s'écoulèrent peu-à-peu en même temps que les orifices de la matrice se dilataient et se portaient vers le centre du bassin. Le bord antérieur de l'orifice externe a conservé une épaisseur assez considérable jusqu'à la sortie de la tête de l'enfant hors de la matrice.

Pour procurer à la femme l'accouchement plus facile et plus prompt, nous l'avons fait promener autant que nous l'avons jugé convenable, en la soutenant par-dessous les bras. Nous avons préparé à la dilatation les parties externes et internes de la matrice, avec une décoction de graine de lin, afin de prévenir par ce moyen la rupture ou déchirure du périnée ; et comme la matrice était un peu plus portée vers le côté droit que vers le gauche, nous avons fait placer la femme de ce côté-ci, lorsqu'elle a été couchée sur le petit lit, afin que le corps de l'enfant fut parallèle à l'axe de celui de sa mère, et pour que les douleurs portassent plus directement sur les orifices de la matrice. Toutes les choses ainsi disposées, la femme a accouché naturellement ; la tête de l'enfant a parcouru la

ligne droite du bassin avec rapidité, et a décrit le second quart de cercle au même instant, en tournant la face vers la partie interne de la cuisse gauche de sa mère. Nous avons eu soin de soutenir le périnée avec une de nos mains, pour que la tête de l'enfant, par son poids, n'occasionnât point de déchirure, chose inévitable sans cette précaution.

L'enfant hors de la matrice, nous l'avons pris et couché sur le côté gauche, la face tournée vers les extrémités inférieures de la mère, afin qu'il ne fût point incommodé par les exhalaisons de la matrice; après qu'il a eu respiré, nous avons fait la ligature du cordon à deux travers de doigt au-dessus de l'ombilic, et fait la section avec un instrument tranchant, ensuite nous l'avons remis aux aides sage-femme, en le saisissant de la main droite par ses extrémités inférieures, interposant le doigt du milieu entre, et de la gauche, en enfourchant avec le doigt indicateur et celui du milieu la partie postérieure des vertèbres cervicales, pour nous mettre en garde qu'il ne nous échappât. Puis nous avons procédé à la délivrance, de la manière qui suit. Avant d'opérer, nous nous sommes assurés si la matrice était assez con-

tractée sur elle-même pour pouvoir faire l'extraction du placenta, ce que nous avons reconnu en portant l'extrémité du doigt d'une de nos mains sur le ventre de la femme : nous avons senti une dureté assez forte vers le côté droit, de la forme d'une poire, qui était suffisamment contractée pour pouvoir extraire le placenta. Nous avons saisi le cordon ombilical de la main gauche, que nous avons fixé au doigt indicateur de la même main, et avec ceux de la main droite nous avons suivi sa direction jusqu'à sa racine. Parvenus là, nous avons attendu les premières douleurs ou contractions de la matrice pour seconder la nature; nous avons tiré le cordon doucement et sans secousses, toujours de concert avec les contractions de la matrice, jusqu'à ce que nous ayons pu saisir le placenta avec la main droite ; alors nous lui avons fait décrire le même mouvement que la tête a exécuté en se tournant vers la partie interne de la cuisse gauche.

Le placenta hors de la matrice, nous avons laissé la femme en repos, et dans la même situation qu'elle était auparavant, afin que le reste des eaux et matières contenues dans la matrice pussent s'écouler avec plus de

facilité, et que ce viscère reprit sa forme naturelle ; il n'y a point eu d'hémorragie. Au bout d'une demi-heure de la délivrance, la femme s'est levée et a pris la route pour s'en aller chez elle, demeurant rue des Anglais, n°. 17, près la place Maubert : ce petit voyage, quoique à pied, ne lui a fait aucun mal.

Le premier jour de la couche s'est bien passé ; la femme n'a point eu de coliques ni mal de tête, les lochies se sont écoulées en petite quantité, elle a dormi sans interruption comme à l'ordinaire. Le second jour la fièvre de lait s'est déclarée avec quelques légères douleurs de bas-ventre, et les lochies ont été plus abondantes ; sur le soir, et pendant la nuit, une petite sueur est survenue, et la femme s'en est bien trouvée. Le troisième s'est passé comme le précédent, mais sans coliques ; le lait est venu en abondance ; l'enfant, quoique bien disposé, ne pouvait tout le recevoir, une partie coulait au-dehors : une toux assez forte, de poitrine, fatiguait la femme avant et après son accouchement, dont elle se trouve, pour ainsi dire, débarrassée. Le régime que je lui ai conseillé, consiste en bouillons ordinaires, potages, soupe, poisson,

volaille rôtie, du bon vin rouge trempé d'eau, etc.; médicamens, repos. Les premiers jours, tisanne adoucissante; remèdes, deux ou trois avec des plantes émollientes. Comme les jours suivans ne m'ont présenté rien de remarquable, j'ai cru pouvoir me dispenser d'en tenir un bulletin.

Signé BEZIAN, *élève du docteur Sacombe.*

VIe. *OBSERVATION. Rédigée par M. Reyjal, médecin de Montpellier, natif de Séreilhac, département de la Corrèze.*

Le 8 prairial an 8, Justine Dubour, âgée de vingt-un ans, ressentant les douleurs de l'enfantement, est venue à sept heures du matin à la salle des accoucheurs. M'étant rendu à neuf heures, j'ai pratiqué le toucher, et malgré que l'orifice de la matrice fut très-reculé, il m'a été facile de juger qu'il était plus dilaté que de coutume, et que la tête de l'enfant avait plongé dans l'excavation du petit bassin, ce qui a fait pressentir que l'enfant était à terme, que le travail serait de peu de durée, et l'accouchement naturel. Justine nous a rapporté que les eaux avaient commencé à s'écouler depuis une heure

du matin; et comme elles coulaient encore, il a été aisé de se convaincre de la véracité du fait. La malade ne ressentait alors que de très-faibles douleurs par intervalle.

J'ai de nouveau pratiqué le toucher à midi; l'orifice de la matrice était un peu plus dilaté, mais toujours très-reculé; les eaux continuaient à s'écouler; les douleurs étaient à peu près les mêmes.

Le toucher pratiqué à trois heures du soir ne nous a rien offert de particulier; la malade n'avait pas de plus fortes douleurs; les eaux s'écoulaient, l'orifice toujours très-reculé.

A sept heures du soir, j'ai encore pratiqué le toucher; l'orifice était un peu plus dilaté, mais toujours très-reculé; les douleurs étaient plus fortes : la malade avait de la peine à se tenir de bout; la tête de l'enfant était un peu plus descendue, sans doute par l'effet d'un lavement émollient donné peu de temps avant.

A huit heures, fortes douleurs et presque insupportables, l'orifice de la matrice se dilatant de plus en plus; enfin, à huit heures et demie, Justine ne pouvant plus se soutenir, a été portée sur le lit de travail; alors les douleurs sont devenues très-intenses et par intervalles; l'enfant semblait se porter vers le périnée: l'ori-

fice de la matrice était toujours en arrière, et les parties externes offraient beaucoup de résistance, malgré que Justine eut déjà accouché assez heureusement d'un enfant à terme, il y a environ deux ans. Pour éviter la déchirure de ces parties, qui n'aurait pu être que très-désagréable pour la mère, le périnée a été fortement soutenu avec une main, tandis qu'avec l'autre les parties de la génération ont été ramollies et lubréfiées avec une forte décoction de graine de lin. A chaque nouvelle douleur l'orifice se dilatait, et on sentait la tête de l'enfant s'avancer; enfin à neuf heures, après une forte douleur, la tête de l'enfant a franchi la vulve, la face tournée vers le sacrum; alors faisant le mouvement de rotation spirale, et décrivant un quart de cercle pour adapter ses épaules au grand diamètre du détroit inférieur, la face s'est tournée vers la cuisse gauche de la mère; au même instant, par les efforts seuls de la matrice, l'enfant a été expulsé hors de ce viscère. L'enfant a été placé sur le lit entre les jambes de la mère, la face opposée aux parties de la génération, afin d'éviter que les miasmes putrides sortant de la matrice, ne portassent atteinte aux jours de ce faible être. La ligature du cordon om-

bilical à été faite de suite. Nous nous sommes convaincus par l'introduction du doigt dans la matrice, qu'elle ne contenait pas d'autre enfant. Alors, saisissant le cordon, et le passant au tour d'un des doigts de la main gauche, nous avons extrait avec facilité le placenta et les membranes en tirant tant soit peu avec le cordon, et en bas, aidé par les efforts que faisait la matrice pour se débarrasser de ces corps étrangers. Peu de temps après, en portant la main sur la région des pubis, il nous a été facile de nous convaincre que la matrice était revenue sur elle-même, et que par conséquent il n'y avait pas de perte à craindre, ni d'autre accident à redouter.

Fait à Paris, ce 9 prairial an 8.

Signé A. REYJAL, D. M. M.

VIIe. *OBSERVATION. Rédigée par M. Lasserre, de Herbiguière, département de la Dordogne.*

Angélique Juc, âgée de 23 ans, enceinte pour la troisième fois, se présenta à notre amphithéâtre de l'école anti-cæsarienne, rue des Carmes, le 3 prairial, à trois heures après midi, éprouvant les douleurs de l'en-

fantement : ces douleurs suivirent la marche qui leur est naturelle, toutes les fois que ce ne sont pas de fausses douleurs, c'est-à-dire, qu'il y avait intermittence entre elles, et qu'elles augmentaient d'intensité à mesure qu'elles se reproduisaient ; l'intermittence diminuait aussi à proportion de leur nombre.

L'orifice de la matrice se dilata par degrés ; et les eaux bombèrent à travers ; les douleurs se succèdant avec assez de rapidité, la femme qui auparavant se promenait dans l'amphithéâtre, fut mise sur le lit du travail à dix heures et un quart, et aussitôt les eaux bombèrent un pouce même hors de la vulve. On perça les membranes, les eaux s'écoulèrent, je pratiquai le toucher, et je reconnus la tête de l'enfant, laquelle était dans l'excavation du petit bassin ; elle ne tarda pas à franchir le détroit inférieur ; et voici ce que j'observai :

La face qui, en franchissant le détroit inférieur du bassin, était tournée du côté du sacrum, se tourna vers la cuisse droite de la mère, en même temps que les épaules vinrent correspondre au grand diamètre (ou diamètre antéro-postérieur) du détroit inférieur. Ce qui est la seule partie du mouvement de rotation, visible toutes les fois que l'enfant

vient la tête la première, et ce qui nous démontre assez, que la face de l'enfant en franchissant le détroit supérieur, était tournée du côté de la fosse iliaque gauche de la mère : l'enfant étant sorti, je fis la ligature du cordon ombilical à trois travers de doigt environ de l'ombilic, et je coupai ensuite au-dessus de la ligature.

L'arrière-faix a été extrait sans peine, un quart-d'heure après, sans que la femme se fut plainte de douleurs de colique. Un peu de temps après sa délivrance, elle éprouva une légère douleur de tête, laquelle a été dissipée une heure après, temps où la femme était déjà de retour chez elle, rue des Carmes.

La fièvre de lait eut lieu le lendemain à quatre heures du soir, sans aucun accident extraordinaire. Le 6, elle était bien portante et dans la plus grande gaieté.

Signé LASSERRE.

VIIIe. *OBSERVATION. Rédigée par M. Monchau, de Lyon, département du Rhône.*

Savoir comment s'exécute le mécanisme de l'accouchement naturel, avoir l'idée de la couche la plus ordinaire, c'est connaître

d'avance l'observation sur l'accouchement de Joséphine.....; aussi n'entrerai-je dans aucun de ces détails minutieux qui n'apprendraient rien de nouveau.

Le 2 floréal an 8, à cinq heures après midi, Joséphine....., âgée de 19 ans, s'est présentée au collége des accoucheurs; elle était enceinte pour la première fois, et à terme; elle nous dit qu'elle éprouvait des douleurs depuis la nuit précédente, et nous le crûmes d'autant plus aisément, qu'en pratiquant le toucher, nous remarquâmes que la tête de l'enfant avait en partie franchi le détroit supérieur; l'orifice de la matrice, dilaté de la largeur d'un petit écu, était au centre du bassin; les membranes, déjà très-saillantes, ne pouvaient pas tarder long-temps à se rompre, et tout annonçait un accouchement aussi prompt que naturel. En effet, les douleurs, quoique légères, se succédaient avec assez de rapidité; la dilatation de l'orifice se faisait sensiblement, et à huit heures, au moment d'une douleur plus vive que les précédentes, la rupture des membranes s'opéra spontanément: alors, presque plus d'intervalle dans les douleurs; la femme, placée sur le lit, paraissait souffrir d'autant plus, qu'ayant la

fibre musculaire molle et lâche, le genre nerveux devait être plus irritable, et que les parties externes opposaient, par leur peu de largeur, une résistance assez grande.

Des lotions fréquentes, faites avec la décoction de graine de lin, relâchèrent assez pour permettre à la tête de franchir la vulve; et la précaution qu'on avait eu de soutenir d'une main le périnée, et de former avec elle un plan incliné, sur lequel glisse la tête, le garantit de ces déchirures désagréables et incommodes, qui n'arrivent le plus ordinairement que par l'insouciance de la sage-femme ou de l'accoucheur.

La nature faisait l'accouchement, et spectateur curieux et jaloux de connaître son secret, il fut aisé de remarquer le moyen qu'elle emploie pour faire correspondre les diamètres de la tête et des épaules de l'enfant avec ceux du bassin de la mère. Le mouvement de rotation en spirale m'a paru si simple et si sensible, que je m'étonne que les accoucheurs anciens ne s'en soient point aperçus et n'en aient pas déterminé la cause.

La face, au sortir de la vulve, se tourna rapidement du côté interne de la cuisse droite de la mère, et les épaules de l'enfant se trouvant,

trouvant, par ce mouvement naturel, présenter leur grand diamètre au grand diamètre du détroit inférieur, franchirent la vulve presque sans difficulté.

Il était neuf heures du soir; le calme qui succéda à la violence des douleurs, quelques cris poussés par le nouveau-né, firent goûter à Joséphine le plaisir d'être mère.

Coucher le nouvel être entre les cuisses de sa mère, la face tournée vers les pieds, attendre quelques minutes, lui lier et couper le cordon, le remettre à quelqu'un qui le lave et l'essuie, revenir ensuite à l'accouchée, s'assurer qu'il n'y a pas un autre enfant dans la matrice, et après avoir jugé que déjà, revenue sur elle-même, elle permet l'extraction du placenta, faire alors quelques légers tiraillemens sur le cordon pour opérer la délivrance, retourner encore à l'enfant pour voir s'il n'a pas quelque vice de conformation, etc., etc., telle est la marche ordinaire dans presque tous les accouchemens, et tel est ce qui s'est passé à la suite de celui de Joséphine.

La couche n'a rien offert de plus extraordinaire; la mère a nourri son enfant; aussi peu de lochies, presque point de fièvre, et

sans une petite inflammation survenue aux nymphes par la vive pression que la tête leur avait fait éprouver, Joséphine, au quatrième jour, aurait pu se rendre à ses travaux.

Des compresses d'eau de guimauve, quelques cataplasmes avec la mie de pain et l'eau de graine de lin ont dissipé cet engorgement, qui se fût terminé plus promptement, si l'accouchée eût voulu souffrir l'application d'une ou deux sang-sues ; mais qui ne lui a pas empêché de se retirer le sixième jour, sans danger.

Signé MONCHAU, *élève de l'école Anti-cœsarienne.*

IXe. *OBSERVATION. Rédigée par M. Dabbadie, de Saint-Jean-Pied-de-Port, département des Basses-Pyrénées.*

Madame Bougi, âgée de 20 ans, d'un tempérament lymphatique, marchande de comestibles, ressentit des douleurs dans la journée du 24 floréal an 9 : pensant que c'étaient celles de l'enfantement, elle se rendit à l'amphythéâtre du docteur Sacombe, à l'effet d'y être accouchée. Le professeur de l'école pratiqua le toucher, et jugeant que l'accou-

chement n'aurait pas encore lieu, elle s'en retourna. Le lendemain matin 25, les douleurs devinrent plus fortes ; elles se faisaient sentir dans les régions lombaires et hipogastriques, ce qui détermina ladite Bougi à revenir à l'amphythéâtre.

Le toucher que je pratiquai me fit reconnaître que le col de la matrice était au centre du bassin, qu'il était mou et dilaté d'environ une pièce de douze sous; cependant les douleurs n'étaient pas très-considérables, et assez rares, car elles n'avaient lieu qu'à chaque quart-d'heure.

Les choses se passèrent à peu près ainsi jusqu'à midi ; alors les douleurs devinrent plus fortes et plus fréquentes. Le toucher me fit connaître que le travail était en pleine activité. Le col de la matrice était très-mollet, et dilaté d'environ un petit écu. Cela continua jusqu'à deux heures de relevée, temps où elle fut mise sur le lit de souffrance. Les douleurs devinrent manifestement expulsives ; le col se dilata bien sensiblement, et enfin, un quart-d'heure après, les membranes se rompirent, et les eaux s'écoulèrent. Dans le moment je voulus pratiquer le toucher, mais je n'eus pas le loisir, l'enfant s'étant de suite offert à

la vulve. Il présenta les fesses, la colonne dorsale répondant à la symphise des pubis de la mère, et le ventre sur le coccyx, ou mieux sur sa jambe droite, qui, repliée, s'était engagée avec elles, de façon que le pied était en travers, c'est-à-dire, le talon du côté de la cuisse gauche de la mère, et les orteils du côté de la droite, et là, il semblait soutenir les deux fesses. Bientôt cette extrémité fut dégagée par le moyen de l'art, puis la gauche, et successivement le corps. On fit décrire à l'enfant un quart de cercle, de manière que le ventre regardait la cuisse droite de la mère, pour mettre ses grands diamètres en rapport avec les grands diamètres du bassin, et ainsi fut extrait l'enfant de sexe féminin. (Il faut observer qu'il y avait encore un quart de cercle à décrire, pour mettre en rapport le grand diamètre de la tête de l'enfant avec le grand diamètre du petit bassin de la mère, mais il n'a pas eu lieu, sans doute à cause du petit volume qu'offrait cette tête).

L'enfant, au moment de sa sortie du sein de sa mère, paraissait asphixié, et la couleur de ses extrémités, qui était d'un rouge violet, paraissait le confirmer. On fit de légères frictions, sur-tout sur la poitrine, et bientôt

il donna des signes de vie; alors on coupa le cordon, dont on avait retardé la section pour cela; puis on en fit la ligature, après avoir laissé couler quelque peu de sang.

Dès ce moment, la femme n'eut plus de douleur. Je fus donc contraint de la délivrer, ce que je fis au bout d'un quart-d'heure. Je saisis le cordon avec ma main droite, après avoir roulé l'extrémité sur l'index de ma main gauche; je fis des attractions de haut en bas pour faciliter l'extraction du placenta : la matrice se contractait à peine.

La malade, délivrée, se rendit, peu de temps après, chez elle. Les lochies ont coulé, quoiqu'en petite quantité. Trois jours après l'accouchement, la montée du lait a eu lieu. La mère nourrit son enfant, tous les deux se portent bien, et déjà la première vaque aux affaires de son ménage.

Signé DABBADIE, *élève de l'école.*

Paris, le 2 prairial an 9.

Nota. On vient de m'apprendre que l'enfant est mort dans la nuit du 1er. au 2 prairial.

X^e. *Observation. Rédigée par M. Hedelhoser, de Lausanne en Suisse.*

Marie-Madeleine Chenu, âgée de 36 ans, native de Bétencours, accoucha le 20 prairial an 10.

A quatre heures du matin les douleurs commencèrent. Elle se rendit à l'amphythéâtre; jusqu'à huit heures les douleurs ne prirent point d'intensité; de huit à neuf heures elles parurent devenir plus intenses et successives: l'orifice externe se dilata de plus en plus; l'écoulement des eaux, pendant ce temps, avait lieu, sans être trop abondant. De neuf à neuf heures et demie, l'accroissement total des douleurs eut lieu; le travail sensible ne laissa aucun doute sur la termination de l'accouchement. A dix heures la femme fut mise sur le lit de travail, la dilatation de l'orifice augmentait à chaque douleur. La tête de l'enfant fut la partie qu'il présenta, telle que le professeur Sacombe nous l'a fait remarquer par le toucher pratiqué au commencement des douleurs.

Lorsque la tête eut franchi le grand diamètre du détroit inférieur, et qu'elle fut hors la vulve, la face située dans la direction de

la courbure du sacrum, (resta dans cette situation un instant, qui, à l'œil de l'observateur, semble être employée par la nature pour lui donner un moment de repos, et la mettre dans le cas d'agir avec plus de force), par la réaction de la matrice (sans doute) j'observai que la tête de l'enfant exécuta un mouvement pour achever de mettre les épaules en rapport; que la tête, au lieu de rester dans la direction du sacrum, se trouva vers la face interne de la cuisse droite de la mère.

Ce mouvement de rotation spirale que fit l'enfant en décrivant en dernière analyse le dernier quart de cercle, s'exécuta de manière à ne laisser aucun doute que la nature emploie ce moyen pour donner aux épaules la facilité de s'engager dans le grand diamètre du détroit inférieur du bassin, mouvement qu'imprime la matrice en réagissant dans le sens à faire trouver la face de l'enfant du côté opposé où il l'avait avant que la tête n'ait franchi le diamètre du détroit supérieur du bassin, *ce qui, comme je l'ai déjà dit, mit la face tournée du côté de la partie interne de la cuisse droite de la mère.* L'enfant avait le cordon tourné autour du cou, la section en fut faite pour lui faciliter les mou-

vemens. L'enfant reçut aussi des soins comme il convient dans ce cas. La ligature du cordon fut faite, *ainsi que le blanchiment du cordon de manière à enlever le virus variolique, que le célèbre Levret a dit en être le résidu.*

(Les élèves à qui le docteur Sacombe annonça ce mouvement comme devant arriver, en furent témoins).

A dix heures l'enfant fut expulsé, et le placenta le suivit quelques minutes après, presque de lui-même. Je n'y fis que de légères attractions de haut en bas, telle que la direction qu'avait suivi l'enfant l'indiquait. A dix heures et un quart la femme fut délivrée en entier, et sans aucun phénomène remarquable pour les élèves de l'imitateur de la nature, que celui de rotation spirale si bien exécuté.

J'ai suivi l'accouchée depuis l'époque de l'accouchement jusqu'à ce jour; la couche n'a été suivie d'aucun accident; la montée du lait s'est faite du troisième au quatrième jour, sans fièvre apparente. (Telle du moins m'a paru la femme). Elle s'est tenue levée, et faisant un léger exercice. Je ne lui ai ordonné, pour boisson, que de l'eau et du vin, et une tisanne légèrement acidulée, avec des lavemens, un matin et soir.

L'accouchée ne nourrissant pas, je l'ai fait s'abstenir d'alimens *animalisés*, tels que les bouillons et la soupe grasse. La montée du lait s'est faite, et dans vingt-quatre heures les mamelles se sont affaissées. Elle vaque maintenant à ses travaux *journaliers*.

Signé HEDELHOSER.

XIe. *OBSERVATION. Rédigée par M. Guyétant, de Lons-le-Saunier, département du Jura.*

Elisabeth Petit s'est présentée le 27 thermidor an 8, à dix heures du matin, dans l'amphythéâtre de M. Sacombe, pour y accoucher. Cette femme âgée de 27 ans, ayant les cheveux blonds, la peau fine et colorée, nous a prévenu qu'elle était grosse de son huitième enfant, qu'elle avait toujours accouché avec beaucoup de facilité, et que même dans plusieurs de ses couches, le travail n'avait pas duré une heure; mais qu'elles avaient constamment été suivies de pertes excessives, qui s'étaient prolongées souvent au-delà de vingt jours. On mit à profit ces divers renseignemens, comme on le verra dans le cours de cette observation.

L'orifice de la matrice commençait à se dilater, et la poche des eaux se formait; on sentait la tête placée au-dessus du détroit supérieur. La dilatation de l'orifice augmenta progressivement. La poche des eaux se rompit spontanément à cinq heures moins un quart du soir du même jour, et à cinq heures la tête franchit le détroit inférieur, suivie immédiatement du reste du corps, qui fut élancé avec force hors de la vulve. C'était un garçon vivant et bien conformé. Bientôt après le placenta fut expulsé, et aussitôt on tourna toutes ses vues vers la matrice.

Pour en déterminer plus promptement la contraction, et prévenir par ce moyen la perte qu'on avait lieu de craindre, on appliqua sur la région hypogastrique, ainsi qu'aux poignets, des linges pliés en plusieurs doubles, et trempés dans un mélange d'eau et de vinaigre, et on fit avaler à l'accouchée un vers de limonade froide. La matrice ne tarda pas à revenir sur elle-même, et à se renfermer dans l'hypogastre; tout écoulement fut suspendu, et la femme éprouva même un sentiment de suffocation. On la transporta du lit de travail à celui qui lui était destiné, et on lui fit prendre un gros de thériaque dans un demi-verre de vin.

L'écoulement reparut bientôt, mais en très-petite quantité : la femme nourrissait son enfant. Elle ne resta que quatre jours à l'amphythéâtre; elle eut le poul un peu fréquent les deux premiers jours. L'écoulement ne fut sanguinolent que pendant ces quatre jours ; il continua en blanc jusques sur la fin de fructidor.

On voit par cette observation que l'accouchement de la femme Petit n'a rien présenté d'intéressant par lui-même, mais seulement par la manière dont on a prévenu la perte qui avait constamment suivi les autres accouchemens de la même femme,

Paris, le 1er. vendemiaire an 9.

GUYÉTANT.

XIIe. *OBSERVATION. Rédigée par M. Aussanne, de Gouzon, département de la Creuse.*

La femme Jeanne-Madeleine Tétard, âgée de 21 ans, native de Versailles, demeurant à Paris, rue Jean-de-Lépine, étant arrivée au dernier terme de sa première grossesse, ce jourd'hui 3e. jour complémentaire an 8, a senti, à huit heures du matin, les premières douleurs de l'enfantement. Aussitôt elle s'est hâtée de

venir chez M. Sacombe, médecin-accoucheur : chemin faisant, elle a ressenti des douleurs violentes, et les eaux ont percé avant qu'elle soit arrivée à la salle. A dix heures, les douleurs se sont succédées, et ont été très-énergiques : aussitôt on l'a mise sur le lit de travail ; à dix heures et demie les douleurs se sont rendues expulsives, et la tête de l'enfant a franchi le petit détroit inférieur, où elle a décrit un demi-quart de cercle de rotation de quatre-vingt-dix degrés.

A onze heures moins un quart, la tête s'est présentée à la vulve : le cuir chevelu était un peu contourné en manière de spirale ; la concavité regardant la face interne de la cuisse de sa mère, semblait indiquer que ce serait de ce côté que se tournerait la face de l'enfant. Effectivement, la face s'est tournée de ce côté. Ce phénomène a déjà été observé par M. Sacombe, ainsi que par plusieurs de mes collègues. L'accouchement a été naturel, l'enfant était bien portant ; on l'a envoyé en nourrice peu de temps après la naissance.

Le placenta a été expulsé peu de temps après l'accouchement, sans difficulté ; de légères petites attractions faites sur le cordon, ont facilité son expulsion. L'accouchée a

ressenti quelques coliques ; on lui a fait prendre une potion cordiale : le soir elle était assez bien, excepté les coliques qui étaient toujours fréquentes.

Le lendemain, 4e. jour complémentaire, les coliques étaient moins fréquentes et moins vives ; je lui ai prescrit deux lavemens ; le pouls était bon.

Le 5e. jour complémentaire, les coliques étaient entièrement passées ; la fièvre de lait s'est un peu manifestée ; le pouls était bon : la malade se plaignait un peu des seins.

Le 1er. vendemiaire, la malade s'est un peu levée ; elle avait peu de fièvre ; les seins étaient durs, gonflés ; mais le lait commençait à prendre son cours par en bas.

Le 2 vendemiaire, la malade se trouvait très-bien ; les lochies coulaient en assez suffisante quantité ; elles avaient la couleur ordinaire laiteuse.

Le 3 vendemiaire, la malade se trouvait bien, sans fièvre.

Le 4 vendemiaire, la malade va toujours de mieux en mieux. L'accouchée est sortie le 5 vendémiaire an 9 : elle était très-bien rétablie ; elle n'a resté que sept jours sans sortir.

Signé F. AUSSANNE, *Officier de Santé.*

XIIIe. *Observation. Rédigée par M. Bidegaray, de Begnios, département des Basses-Pyrénées.*

Marianne Simon, âgée de 33 ans, d'un tempérament phlegmatique, parvenue au neuvième mois d'une septième grossesse, sentit les douleurs de l'enfantement le 7 thermidor, et à cinq heures du matin, se présenta à l'amphythéâtre de M. Sacombe. Le toucher pratiqué, je remarquai que l'orifice de la matrice offrait six lignes de dilatation; et je sentis une tumeur dont la dureté m'annonça la présence de la tête. Les eaux avaient commencé à s'écouler depuis trois heures du matin. Les douleurs étaient progressives. On lui donna un lavement émollient pour débarrasser les gros intestins. A midi les douleurs étaient plus vives et se succédaient rapidement; la femme éprouvait un léger tremblement qui s'emparait de toute la machine; cet état était accompagné d'une chaleur immodérée; le pouls était élevé; les muscles dans une contraction habituelle. Cependant l'utérus n'avait que des contractions médiocres; la malade s'épuisait en efforts superflus, et ses forces commençaient à s'affaiblir; la matrice devenait presqu'inerte,

lorsque l'émétique administré selon les préceptes de M. Sacombe, procura de nouvelles contractions plus vigoureuses que les précédentes, et ranima les esprits languissans. Enfin la tête se présenta, la face tournée du côté droit; et après avoir décrit un arc de 90 degrés, le nez resta fixé à l'anus pendant l'espace d'une minute. Mais une nouvelle douleur acheva d'expulser l'enfant hors de la vulve en lui faisant décrire un quart de cercle. Immédiatement après, il sortit une grande quantité de sérosité épaisse et sanguinolente. Après la sortie de l'enfant de l'utérus, ce vicère fatigué par les contractions, demeura dans l'inaction. Mais bientôt il donna des signes de contractilité, et à travers les tégumens du bas-ventre, il offrait à la main qui le touchait une tumeur dure et ferme. Quinze minutes après l'expulsion de l'enfant, je procédai à l'extraction du placenta : je le saisis et, en le tournant du côté droit où le mouvement de rotation spirale avait eu lieu, je parvins avec la plus grande facilité à le dégager. Une heure après la délivrance, j'engageai la malade à s'en retourner chez elle : elle y souscrivit, et j'envoyai chercher un carosse. Arrivée chez elle, je la fis coucher sur un lit de repos,

ayant soin de la garantir des impressions de l'atmosphère. Dans l'espace de vingt-quatre heures les seins se gonflèrent, et la montée du lait était manifeste; une sueur abondante précéda cette irruption; la femme éprouvait des douleurs modérées au bas-ventre; le pouls était accéléré. Durant les cinq à six premiers jours, j'avais prescrit l'usage des boissons délayantes; et pour toute nourriture du bouillon de veau et des œufs frais; mais cette crise étant passée, je lui permis l'usage des alimens solides. Vers le neuvième jour, les lochies cessèrent d'être rouges et devinrent séreuses; et enfin au vingtième jour, le flux lochial disparut entièrement, et la femme bien portante reprit ses exercices accoutumés.

Paris, le 9 fructidor an 8.

Signé BIDEGARAY (junior).

XIVe. *OBSERVATION. Rédigée par M. Harment, d'Autreville, département des Vosges.*

Marie-Jeanne Chaubert, âgée de 24 ans, enceinte pour la première fois, se présenta le 21 germinal an 9, à trois heures et demie du

du matin à l'école du docteur Sacombe, pour y faire ses couches.

En arrivant à la porte, la membrane de l'amnios s'étant rompue, les eaux s'écoulèrent de suite. A quatre heures l'orifice de la matrice était dilaté d'environ un pouce et demi dans son diamètre, et la tête de l'enfant s'y présentait.

Les douleurs étaient fréquentes, et à chacune d'elles, l'orifice de la matrice acquérait une dilatation plus grande. Vers les cinq heures moins un quart, on vit la tête de l'enfant, après s'être engagée dans le détroit supérieur du petit bassin, franchir le détroit inférieure en décrivant un quart de cercle à mesure qu'elle venait au passage. En sorte qu'ayant le nez tourné vers le sacrum de la mère avant le passage, il se trouva, immédiatement après sa sortie, tourné vers la partie interne et moyenne de la cuisse gauche. A la douleur suivante qui eut lieu une minute après, les épaules franchirent à leur tour le détroit supérieur du petit bassin, en décrivant aussi un quart de cercle, à mesure que l'enfant avançait au passage; de manière qu'étant sur le point d'être sorti du sein de la mère, sa face regardait la région pubienne.

Ce fut en décrivant ce demi-cercle en deux temps différens, et très-distinctement, que vint au monde l'enfant femelle dont cette femme accoucha très-heureusement.

Six minutes après on fit l'extraction du placenta, en le tirant avec une force médiocre par le cordon de l'ombilic ; au moment où il franchissait le détroit inférieur du petit bassin, on remarqua qu'il décrivait aussi un mouvement de rotation dans le même sens que celui qu'avait décrit l'enfant.

La mère n'éprouva aucun accident pendant ni après sa couche ; car dès le moment elle fut en état d'aller de l'école de M. Sacombe à l'Hôtel-Dieu, où elle a été soignée pendant sa convalescence.

Signé HARMENT.

XVe. *OBSERVATION. Rédigée par M. Geneteau, d'Angoulême, département de la Charente-inférieure.*

Marc-Madeleine Baude, femme du sieur Roy-Couturier, du faubourg Saint-Jacques, âgée de 28 ans, d'une taille moyenne, d'une bonne constitution, ayant déjà fait sept couches et fort heureusement, à l'exception de la quatrième qui se fit avant terme et à

trois mois et demi, causée par un effort violent qu'elle fit en soulevant une porte.

Redevenue enceinte pour la huitième fois, elle se porta fort bien jusqu'au sixième mois et quelques jours de sa gestation; mais le 17 messidor, ayant fait une forte chute, elle ressentit à l'instant même, dans la région iliaque droite et celle des lombes, des douleurs qui ne manquèrent pas de lui occasionner chaque jour, environ l'espace d'une heure, une espèce d'étouffement. Dès-lors l'enfant se fit ressentir avec moins de force. Le 25 du même mois, s'étant trouvée pressée dans une foule, où elle reçut même un coup de son mari en voulant la retirer à lui, elle éprouva encore des douleurs dans les mêmes régions que ci-dessus, mais beaucoup plus violentes, sans avoir fait part de son mal à son époux ni à aucun accoucheur. Arrivée au 3 thermidor, neuvième jour après son dernier accident, elle ressentit des douleurs semblables à celles qu'elle éprouvait ordinairement lorsqu'elle accouchait, et qui la déterminèrent à se rendre dans salle d'accouchement du Docteur Sacombe, professeur de ladite école, à sept heures du matin.

Aussitôt mes condisciples et moi fûmes ap-

pelés pour participer à cet accouchement ; et comme je fus désigné pour le terminer, touchant la femme, je trouvai l'orifice de l'utérus entièrement effacé, mince et très-ouvert, les eaux saillantes, les douleurs expultrices, vives et rapprochées ; tout en un mot, dans les conditions d'un accouchement très-prochain. Les eaux continuèrent à bomber jusques vers dix heures ; alors les membranes se rompirent et laissèrent échapper une quantité d'eau très-abondante : aussitôt la tête se présenta la face tournée du côté de la fosse iliaque droite ; l'enfant sortit tout-à-coup sans que j'eusse le temps de porter la main, le cordon ombilical autour du col ; et que je coupai après en avoir dégagé l'enfant (mâle) pour laisser sortir quelques gouttes de sang.

Comme l'enfant ne donnait que des signes de vie très-faibles, je supposai qu'il allait périr à l'instant, ce qui effectivement arriva cinq minutes après.

Mais la femme m'ayant fait observer que son ventre avait peu diminué, je suivis tout le long de l'arrière-faix avec mon doigt indicateur, et sentis un corps dur que je crus bien sûrement n'être pas le placenta. En effet, aussitôt sortit avec grande facilité un autre enfant

enveloppé de ses membranes, et que nous trouvâmes mort. Un instant après, la femme se trouva entièrement délivrée.

Le premier jour la malade éprouva des coliques; le deuxième, bien peu de fièvre; le troisième, la fièvre de lait se manifesta, les seins se gonflèrent comme il est d'usage; le quatrième, les seins se ramollirent, la fièvre baissa; le cinquième, la malade était sans fièvre, et sortit bien guérie le sixième.

Paris, le 8 thermidor an 9.

Signé GENETEAU.

FIN DE MON PROCÈS

ET DE

LA LUCINE FRANÇAISE.

Manet altâ mente repostum
Judicium.... spretæque injuria formæ.
VIRGIL.

AVANT de terminer la LUCINE FRANÇAISE, que je ne veux plus rédiger (et pour cause), je dois à mes Souscripteurs le détail des faits qui ont précédé le jugement rendu contre moi, le 26 brumaire an 13, par la première section du tribunal de Première Instance du département de la Seine.

Le défenseur de mon adversaire avait parlé durant quatre audiences de deux heures chacune, notamment les 23 et 30 messidor, 7 et 28 thermidor an 12, tandis que je n'avais plaidé que pendant deux audiences de deux heures chacune; savoir : les 14 et 21 thermidor. Lorsque je me présentai au parquet du tribunal, le 12 fructidor, pour répondre à la replique de l'avocat de mon adversaire,

Parlerez-vous long-temps? me dit M. le Président, avant de m'accorder la parole.

« Monsieur le Président, lui dis-je, quand » je parlerais pendant toute cette audience, » mon adversaire aurait encore sur moi l'a- » vantage de deux heures, puisqu'il a plaidé » pendant quatre séances de deux heures » chacune; mais j'ai l'honneur d'assurer le » tribunal que je n'ai pas plus d'une heure » à parler ».

Le tribunal, reprit Monsieur le Président, *vous accorde demi-heure.*

Forcé de morceler mon discours, je ne parlai que vingt minutes, par respect pour le tribunal, qui venait de rendre ce jugement.

Cependant les débats de ce fameux procès n'ayant été terminés que le 12 fructidor an 12, trois jours avant les vacances, le tribunal renvoya l'affaire au 19 brumaire an 13, pour entendre le substitut du procureur impérial.

Après les vacances, et ledit jour 19 brumaire, M. Tardieu parut à l'audience pour demander au tribunal la permission de lui faire lecture d'un mémoire qu'il tenait à la main.

Monsieur le Président, au nom du tribunal, répondit à M. Tardieu, qu'un mémoire im-

primé n'avait pas besoin d'être lu à l'audience, et qu'il suffisait de le déposer sur le bureau pour en donner communication aux juges et au substitut du procureur impérial. Voici le texte littéral de ce mémoire.

MEMOIRE *pour M. Alexandre Tardieu, Graveur de la Marine, au Musée des Artistes ; contre M. Baudelocque, Professeur d'Accouchement.*

Mon malheur me fait répéter ici les paroles plaintives d'Isaïe : *Oh ! vous qui parcourez le chemin de la vie, voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur !*

Livré depuis l'enfance à l'étude et à la pratique des arts, j'en ai fait constamment mon occupation utile et ma douce passion. Fixé à celui du burin, je le cultivais en paix au sein de ma famille avec une épouse adorée, remplie de grâce, de sensibilité et d'intelligence. Nous élevions avec les plus tendres soins une fille, seul fruit qui restait de notre union conjugale ; je l'ai perdue, cette épouse adorée ! Ma fille, âgée de onze ans, a perdu cette tendre mère ; le sein qui renfermait notre dernier enfant s'est déchiré pendant son enfantement, et ma

douleur inexprimable devient d'autant plus cruelle, que chaque jour me confirme que l'art que j'avais imploré pouvait et devait lui conserver la vie. Cet art est resté obstinément et cruellement oisif quand il pouvait la sauver; et quand la perte de ma tendre épouse a été assurée par le déchirement de son sein, cet art, alors inutile et terrible, a consommé ses derniers momens dans de vains et affreux tourmens sans lui arracher une seule plainte.

Le croira-t-on, celui par qui j'ai éprouvé tant de malheurs, celui auquel je m'étais confié sur sa réputation pour la conservation de cette épouse, M. Baudelocque, l'a laissée périr : il m'accuse de calomnie, de diffamation, parce que je me suis laissé aller à signer des faits reconnus vrais.

Je vais rassembler mes forces pour faire le récit des faits essentiels en cette cause étonnante, où l'on convertit en accusé celui qui devait être accusateur.

Pour qu'on ne m'impute pas d'altérer les faits, c'est dans le mémoire même de M. Baudelocque que je vais les puiser; c'est dans son propre mémoire que je trouverai les motifs de reproches que j'ai le droit de lui faire; je ne conserve contre lui aucun desir de vengeance;

mon cœur affligé ne s'alimente que de douleur et non point de fiel, et je ne vais dire sommairement que ce qui justifiera mes douloureuses plaintes.

Madame Tardieu était accouchée trois fois; la première, d'une fille qui existe encore; la seconde fois, l'enfant mourut dans le travail de l'enfantement; dans le troisième accouchement, elle eut deux jumeaux qui subirent le même sort; devenue grosse du quatrième enfant, et frappée de la crainte d'accoucher, profondément affectée de cette crainte, comme le dit le mémoire de M. Baudelocque même, *page* 10, *ligne* 5, elle s'adressa à lui pour sa délivrance; elle lui raconta que c'était son frère qui l'avait délivrée dans ses deux premiers accouchemens. C'était le 10 ventose an 11 qu'elle vit pour la première fois M. Baudelocque; elle ne l'entretint, dit-il *page* 8, *ligne* 18, que de ses malheureux accouchemens. Selon M. Baudelocque, madame Tardieu lui laissa ignorer l'état défectueux de son bassin. Mais, d'après le récit de ses malheureux accouchemens, *page* 8, *ligne* 17, il devait s'assurer de l'état du bassin; il ne le fit pas, et c'est un premier tort à lui reprocher; mais allons plus avant. D'après le

procès-verbal de l'examen du corps, d'après ce que dit même M. Baudelocque, *page* 9, il n'y avait que l'ignorance seule qui pût promettre que la nature terminerait l'accouchement d'un enfant volumineux; pourquoi donc, lorsqu'elle avait des craintes pendant sa grossesse, lui promettre, comme il le dit lui-même, *page* 10, *ligne* 8, plus que l'art ne lui permettait ? Pourquoi ne pas m'avoir prévenu des accidens qui pourraient arriver ? Selon M. Baudelocque, les fastes de l'accouchement n'offrent pas dix exemples d'enfans nés vivans et spontanément dans le cas de conformation semblable à celle de madame Tardieu; mais d'après le dire de M. Baudelocque, il avait donc tort, 1°. de ne pas s'être assuré pendant la grossesse des dimensions du bassin et de ses disproportions; mais ce tort était réparable au moment de l'accouchement, et il ne l'a pas réparé.

Son tort sera reconnu bien plus grand encore, quand on lira dans son mémoire, *p.* 22 et 24, que l'enfant était mort depuis plusieurs jours, que la preuve de la mort de l'enfant était que les eaux furent vertes et fétides. *Voyez page* 12, *lignes* 17 et 18.

Le premier tort de M. Baudelocque a donc

été de ne pas s'être assuré des dimensions du bassin pendant la grossesse, à travers lequel trois enfans n'étaient passés qu'après leur mort.

Arrivé auprès de la malade, il reconnut, dit-il alors *page* 12, *ligne* 24, que le bassin était au-dessous de trois pouces d'ouverture, et de beaucoup plus petit que le diamètre de la tête de l'enfant qui lui parut volumineuse, et qui l'est souvent davantage dans les accouchemens subséquens : ce sont les propres paroles de M. Baudelocque, et de son aveu l'accouchement ne pouvait se faire sur un pareil bassin. *Voyez page* 9, *ligne* 24. L'enfant était mort depuis plusieurs jours, comme il l'annonce dans tout son mémoire, sur-tout aux *pages* 22 et 24. Pourquoi donc ne faisait-il pas l'extraction de cet enfant mort ? Si la matrice s'est déchirée, n'est-ce pas parce que M. Baudelocque n'a pas employé l'opération nécessaire pour faire sortir l'enfant mort ; et quand la matrice a été déchirée, l'opération sur l'enfant décolé n'était-elle pas alors tardive et inutile ? Mais on va être bien plus convaincu ci-après que le malheureux accident n'est arrivé que parce que M. Baudelocque n'a pas employé ses propres principes, et les plus vulgaires de l'art en l'état actuel où il est.

De l'aveu de M. Baudelocque, dans les premiers momens, les douleurs furent très-vives, *page* 13; la tête parut s'avancer un peu; puis *page* 14, *ligne* 24, il dit que le casque osseux s'avança peu; *ligne* 28, il comprimait, dit-il, l'orifice de la matrice qui s'épaissit et devint très-douloureux; *page* 28, les douleurs se ralentirent. Il invita alors madame Tardieu à rester tranquille; mais elle souffrait une vraie torture qu'elle sentait inutile.

Qu'on se figure un organe aussi sensible que la matrice, pressé entre les os du crâne de l'enfant et ceux du bassin de la mère; qu'on se figure un organe que le seul toucher offense, mis à l'étau et poussé entre deux corps solides, et ne pouvant franchir le bassin, vu le défaut de dimension; qu'on se figure cet organe enflammé et comprimé, et qu'on se figure un accoucheur qui dit lui-même qu'il était impossible que la tête franchit ce bassin, et qui se repose tranquillement sur une bergère, en disant prenez patience.

D'après le mémoire de M. Baudelocque, l'accouchement ne pouvait se faire; l'enfant était mort; la tête ne s'avançait pas; les eaux, selon lui, étaient sorties bourbeuses et fétides,

et rien n'avançait ; et il voulait que l'on fût tranquille en attendant davantage. Pouvait-il compter sur les efforts musculaires d'un organe auquel l'état de mort et de putridité de l'enfant enlevait son énergie ? Y avait-il quelque chose de bon à attendre en se refusant d'opérer ? N'y avait-il pas tout à craindre, sur-tout lorsque la vie s'épuisait en efforts douloureux et inutiles ? N'est-ce pas à la suite d'une pareille attente, lorsque la matrice ne pouvait faire sortir la tête à travers un bassin disproportionné, qu'elle ouvre ses mailles, se déchire et pousse l'enfant dans la cavité abdominale ? ce qui est arrivé, n'est-il pas dû à ce retard, et l'art ne devait-il pas et ne pouvait-il pas le prévoir, ce malheur, et sauver au plus vîte la mère ?

M. Baudelocque dit, *page* 13, *ligne* 18, que madame Tardieu était d'une impatience démesurée. Pouvait-elle à son gré se reposer, ne pas souffrir des douleurs cruelles dont elle sentait toute l'inutilité ? pouvait-elle ne pas se sentir épuisée ? Elle vous priait conjointement avec tous ceux qui l'entouraient, de terminer cet accouchement. Ainsi, puisque l'enfant était mort, qu'il ne s'avançait pas, qu'il était impossible qu'il sortit,

pourquoi ne vouliez-vous pas vous rendre aux raisons de tout ce qui l'entourait, et la délivrer, et faire alors pour la sauver ce que vous avez fait inutilement quand il n'en était plus temps?

Pourquoi n'avoir pas écouté les réclamations de cette mère et de toutes les personnes qui l'entouraient, amies respectables et pleines d'esprit, de sentiment et d'éducation, que vous appelez commères, *page* 47 *ligne* 1re.?

Cette femme courageuse ne s'impatientait pas de la douleur; elle n'était désespérée que de son inutilité; car elle demandait elle-même de la douleur. *Voyez page* 13, *ligne* 29, où M. Baudelocque a répété qu'elle disait : « Ce » n'est pas avec le doigt, monsieur, qu'il faut » m'aider, mettez-y toute la main ». Cette courageuse mère vous demandait avec tous les assistans de la douleur et sa délivrance; pourquoi ne l'avez-vous pas fait? L'auriez-vous alors conservée? je le demande à tout être raisonnable et à vous-même, n'est-elle pas périe par votre inaction, que je vous défie de justifier, vu l'état du bassin, l'impossibilité du passage de la tête de l'enfant mort et l'inutilité des douleurs?

Mais lorsque toutes les assistantes attendries

jusqu'aux larmes, lorsque ces dames (1) et moi, vous supplions de délivrer cette infortunée, et d'avoir au moins pour elle quelques sentimens de pitié et d'humanité, vous n'avez répondu à nos demandes et à nos vœux que par des duretés ; c'est-là ce que vous avez opposé à des douleurs déchirantes et inutiles. A la *page* 13, *ligne* 33 de votre mémoire, vous dites vous-même que vous nous avez répondu: *je ne suis pas une sage-femme ordinaire ;* une enquête prouverait beaucoup d'autres duretés plus inciviles.

Je puise tous mes faits, comme on le voit, dans votre propre mémoire ; et, d'après lui, votre inaction était de l'impéritie, et vos propos de la cruauté. Il ne faut pas être accoucheur pour sentir que, d'après l'état que vous exposez et de la matrice et de l'enfant, vous auriez dû écouter ce que le sentiment de la mère et l'humanité des assistantes réclamait de vous, et sur-tout ce que vous prescrivait votre art. Si vous aviez opéré à temps, comme l'indiquent les procédés les plus vulgaires de

(1) Que M. Baudelocque a eu l'impudence de qualifier de femmes perfides, dans sa lettre du 18 thermidor dernier, insérée dans le Journal des Débats.

cet

cet art, cette mère, cette épouse infortunée vivrait encore ; vous deviez, vous pouviez prévoir cette déchirure ; elle était à craindre ; et vous êtes resté tranquille spectateur.

On est venu vous chercher pour un autre accouchement ; alors vous avez pris de l'humeur, au lieu de porter des secours que l'on réclamait de vous, ce qui peut-être exigeait du temps ; alors vous avez accusé madame Tardieu de ne pas savoir souffrir. Mais pouviez-vous croire qu'une femme qui vous demandait de la douleur, était incapable de souffrir, elle qui n'a pas même témoigné d'impatience, ni proféré aucunes plaintes dans les douleurs les plus affreuses qu'on lui a fait inutilement endurer après la rupture de la matrice ? Ce n'était pas de l'impatience qu'elle avait, c'était du désespoir que lui causaient et l'inutilité de ses douleurs, et votre insouciante inaction.

Enfin la matrice est déchirée ; vous dites que c'est par un renversement sur son lit ; et moi je pourrais dire que c'est par les efforts que vous ordonniez ; mais je laisse cette discussion, et je ne m'arrête qu'au fait. Après cet événement que vous deviez prévoir, sa perte était inévitable ; c'est alors que vous vous

réveillez ; c'est alors que vous appelez des conseils inutiles. Alors vous allez inutilement chercher un enfant mort dans les entrailles du bas-ventre ; vous amenez la tête de cet enfant qui ne peut franchir le bassin ; vous employez trop tard un couteau ; cette tête reste pendant cinq heures dans la matrice ; en vain M. Dubois vous disait de la laisser mourir en paix.

Je supprime la déchirante et dégoûtante exposition que vous faites dans votre mémoire de tout ce qu'a souffert inutilement cette incomparable mère, qui, au milieu de toutes ses souffrances, n'a pas jeté un seul cri. Or je demande, si ayant survécu trente-six heures à un état rapidement mortel, et qui le devenait plus rapidement encore par des opérations inutiles, je le demande, si on eût diminué le volume de la tête de l'enfant avant cette déchirure, la mère ne vivrait-elle pas encore ?

Votre humeur a obscurci votre raison et vous a empêché d'exécuter ce qui pouvait sauver la mère ; vous vous êtes obstiné à ne pas agir, parce qu'on vous en priait, et votre humeur lui a coûté la vie.

Qu'un médecin réponde durement à un malade qui l'impatiente à force de ques-

tions, lorsqu'il s'occupe de le sauver, cette brusquerie est toujours blâmable ; mais le succès de ses soins pour la conservation de la vie du malade la fait excuser. Etes-vous bien digne d'excuse, vous qui avez joint à une inaction fatale des duretés ? et j'en trouve la preuve dans votre mémoire.

Deux fois dans votre mémoire, *pages* 8 et 10, vous appelez madame Tardieu la femme Tardieu ; ne serait-il pas incivil d'appeler votre épouse la femme Baudelocque? Oseriez-vous appeler les épouses de vos juges et les dames que vous accouchez du nom de femme un tel ? Vous dites, *page* 15, que vous étiez sur un siége de paille, dans une attitude incommode. Le fait est vrai ; mais au milieu de la nuit, vous vous êtes étendu pour dormir ou reposer sur une bonne bergère. Vous affectez de jeter du mépris sur l'intérieur d'un artiste que l'opinion vous a forcé par contradiction d'appeler artiste célèbre.

Page 12, vous parlez d'une scène pour une pantoufle égarée. Vous êtes hideux dans ces détails qui prouvent votre incivilité. *Pag.* 139, vous dites que vous donniez à Mad. Tardieu des soins généreux. Les avais-je réclamés gratuitement, ces soins ? Faut-il pour les payer

une somme d'or que je ne saurais posséder ? Vous cherchez à ternir l'aimable caractère de ma femme ; vous osez compromettre l'existence sociale de ma fille, en disant qu'elle a peu d'intelligence, note de la *page* 8 ; et que font ces calomnies inciviles à votre cause ?

Ah ! si par la politesse et l'humanité vous eussiez jeté un voile sur cette fatale tragédie, je n'en aurais peut-être accusé que la nature, et votre sensibilité m'aurait laissé dans une ignorance consolante, mais votre insensibilité a déchiré le voile ; j'ai recherché de tous côtés dans mon désespoir comment vous auriez pu conserver cette tendre épouse, et j'ai acquis par votre mémoire même la malheureuse conviction qu'elle aurait dû être conservée, et qu'elle n'est descendue au tombeau que par votre inaction fatale contraire à tous les principes de l'art. C'est dans votre mémoire même que je trouve les reproches qui vous condamnent. Ma douleur devient plus inconsolable par cette cruelle conviction où je suis, où vous me mettez vous-même, que vous pouviez et deviez sauver mon épouse.

Vous m'accusez de calomnie et de diffamation ; j'ai signé, il est vrai, quelques-uns des faits de cette fatale tragédie, mais je ne

les ai point colportés ; vos ennemis l'ont fait et ce n'est point ma faute, je n'ai même eu aucune part à leur impression. Est-ce un crime de n'avoir pas veillé à ce que mon malheur fût enseveli dans l'oubli? Je répète ici ce que mon défenseur a déjà dit devant le tribunal qui doit nous juger : « Je ne vous ai point calomnié en attestant des faits malheureusement trop vrais (1) qui m'ont plongé dans des chagrins inconsolables, et je n'ai jamais eu intention de vous calomnier ni même de vous diffamer. C'est donc à tort que vous m'accusez de diffamation et de calomnie. Séparez ma cause de celle de M. Sacombe; je ne fais point cause commune avec lui ; ce n'est pas lui qui m'égare, c'est la douleur la plus profonde de la perte de mon épouse qui a excité mes plaintes. J'aurais pu vous demander des dom-

(1) Cet aveu est précieux pour ma cause. M. Tardieu déclare à la Justice, à la France, à l'Europe entière, que les faits signés par lui sont vrais, et conséquemment qu'il n'a point calomnié l'accoucheur de son épouse. Comment donc suis-je un calomniateur, moi qui n'ai publié dans ma Lucine que les faits signés par M. Tardieu, madame Bridif, M. et madame Dumont? (*Cette note est du Rédacteur de la Lucine*).

mages et intérêts; je ne l'ai pas fait, et c'est vous qui osez me les demander; c'est vous qui avez provoqué cet étonnant procès; c'est vous enfin qui, par votre propre Mémoire, vous condamnez vous même.

Depuis quinze mois mes travaux sont abandonnés, ma main se refuse à reprendre le burin; ma fille me demande les fruits de mon art, et ma vie s'éteint dans les larmes. Cependant je ne réclame contre l'auteur de mes peines aucune indemnité; je ne lui demande point de l'or comme il en veut exiger de moi au pied des tribunaux. L'or ne peut réparer la perte d'une épouse adorée.

Ma douleur est extrême, mais une espérance vient quelquefois s'y joindre pour essayer de l'alléger; j'espère que ce fatal procès mettra dorénavant les accoucheurs en garde pour qu'un événement aussi fatal ne se réitère pas; j'espère qu'instruits par vos fautes et mon malheur, ils n'en commettront point de semblables; j'espère que, quoiqu'en apparence les femmes semblent bien conformées, les accoucheurs acquerront de plus en plus l'art de connaître les dimensions respectives d'un enfant et d'un bassin, qu'ils prévoieront mieux les accidens funestes,

qu'ils sauront même à l'avenir comment y remédier. J'espère que dans ce cas ils pourront souvent sauver les mères et les enfans, et je desire qu'on voie cesser ces rivalités funestes qui s'opposent à la bienfaisance de l'art. C'est pour cette cause plus que pour un desir de vengeance qui est loin de moi, qu'ici je publie mes plaintes et les torts de M. Baudelocque.

Puisse le fatal événement que je déplore devenir le dernier; puisse l'art perfectionné, mieux connaître les obstacles, prévoir les dangers, et conserver les mères et souvent les enfans.

ALEXANDRE TARDIEU.

L'audience du 19 brumaire fut consacrée en entier à entendre le réquisitoire du substitut du procureur impérial. Je savais qu'il venait d'être arrêté dans le conseil des dieux que je perdrais ma cause au tribunal, et je m'attendais à toute la sévérité des conclusions du substitut du procureur impérial; mais je ne pus entendre sans frémir le mot de calomnie articulé dans le discours d'un magistrat dont l'impartialité doit être le caractère.

Au sortir de l'audience, je rédigeai et fis imprimer la requête suivante, qui fut distribuée, quelques jours avant le jugement, à tous les membres des tribunaux, à mes juges et au substitut du procureur impérial.

Réponse aux moyens employés par M. le Procureur Impérial, dans son rapport du samedi 19 brumaire an 13,

Par le docteur Sacombe, médecin-accoucheur.

Messieurs,

Quel que soit le jugement que vous rendrez dans le procès qui m'a été intenté par M. Baudelocque, recevez le serment solennel que je fais aujourd'hui de n'appeler de votre arrêt qu'au tribunal de la Postérité.

Cependant, d'après les conclusions sévères qui viennent d'être prises contre moi par M. le Procureur Impérial, je crois devoir supplier le tribunal, au nom de la justice, d'ordonner une enquête, laquelle pourra,

seule, dissiper les nuages que M. le Procureur Impérial vient d'élever involontairement sur cette cause, par une altération sensible des faits, qui viennent d'être articulés par mon Avoué, dans des conclusions prises, et qui vous seront mises sous les yeux.

A Dieu ne plaise que je blâme la sagesse que M. le Procureur Impérial vient de faire éclater dans ses conclusions à l'égard de mes co-accusés. S'il faut une victime pour appaiser la rage du Dieu des cæsariens, c'est moi sans doute qu'il faut choisir; prononcez, mon honneur est entre vos mains. Mais comment justifierez-vous cet acte de rigueur aux yeux de la postérité qui doit vous juger vous-même, lorsqu'elle vous reprochera d'avoir condamné comme un vil colomniateur celui qui n'a pas émis un seul fait qui ne soit avoué, signé et confirmé par l'époux de Mme. Tardieu et par les témoins, que vous devez absoudre, parce qu'ils ont dit la vérité.

Ordonnez une enquête, Messieurs, et vous entendrez Mme. Norry vous dire : « M. Sa-» combe n'a pas avancé un seul fait qui ne » lui ait été exposé par moi ».

Ordonnez une enquête, Messieurs, et vous entendrez Mr. et Mme. Dumont vous dire :

« Si M. Sacombe a fait imprimer nos signa-
» tures sur son journal avant de les avoir ma-
» tériellement, c'est que, forcés de partir pour
» la campagne avant la mise au net de la
» minute, nous lui donnâmes notre parole
» d'honneur de la signer à notre retour, ce
» qui a été effectué, ainsi qu'il est aisé de s'en
» convaincre par la minute déposée entre les
» mains de M. le Commissaire Impérial ».

Ordonnez une enquête, Messieurs, et vous entendrez M. Tardieu vous dire : « S'il existe
» un calomniateur dans cette affaire, c'est
« moi, qui ai présidé à la rédaction de tous
» les faits, qui les ai signés, et qui en atteste
» devant vous toute la véracité. S'il existe un
» calomniateur dans cette affaire, c'est moi,
» qui, sans l'aveu et à l'insu de M. Sacombe,
» ai fait insérer en date du 25 thermidor an 12,
» dans le Journal des Débats, une lettre con-
» firmative de tous les faits consignés dans la
» Lucine Française, et démentis par M. Bau-
» delocque ».

Ordonnez une enquête, Messieurs, et vous entendrez M. Tardieu vous dire : « A défaut
» de tout instrument, M. Baudelocque s'est
» servi d'un couteau, et ce couteau a été
» introduit dans le corps de mon épouse ;

» que ce couteau fut un couteau de cuisine » ou de table ; que ce couteau fut long ou » court ; que ce couteau fut à gaîne ou à » ressort, ce n'est ni dans son usage propre, » ni dans ses dimensions, ni dans sa forme » que consiste la culpabilité de l'accoucheur » qui s'en est servi, mais dans le défaut » absolu des instrumens consacrés par les » maîtres de l'art, qui en a nécessité l'emploi » ou l'essai ».

Ordonnez une enquête, Messieurs, et Mme. Bridif vous dira : « M. Baudelocque » m'avait fait l'aveu de la rupture de la ma- » trice et de l'impossibilité de sauver la vie » à Mme. Tardieu, long-temps avant qu'il » lui ordonnât de descendre de son lit, et » qu'elle exécutât ce prétendu mouvement à » la renverse, auquel on a attribué la rupture » de ce viscère ».

Ordonnez une enquête, Messieurs, et l'officier de santé de police judiciaire vous dira : « Je n'ai été requis que par M. Baudelocque » et non par le ministère public ; je me suis » mépris sur le sexe de l'enfant ; je n'ai pas » gardé le bassin de Mme. Tardieu pour » prouver qu'il était vicié ; en un mot, mes » procès-verbaux sont des pièces de com-

» mande, rédigées suivant le vœu de M. Bau-
» delocque ».

Ordonnez une enquête, Messieurs, et je dirai, à la face de l'Europe savante : « Ce n'est » pas d'après le seul fait du meurtre de » Mme. Tardieu que j'ai donné à M. Bau- » delocque les titres *d'assassin*, *de bourreau*, » *de boucher*, mais après avoir eu la douleur » de voir tomber sous le couteau cæsarien de » M. Baudelocque, ou de ses sectateurs, » douze victimes humaines, auxquelles j'au- » rais sauvé la vie, et que l'esprit de système » a sacrifié depuis l'an 4 jusqu'à l'an 8 ».

Enfin, ordonnez une enquête, Messieurs, et vous vous convaincrez que je ne suis dans cette affaire que l'apôtre de la vérité, et que je ne saurais en être le martyr, quand les faits, prétendus calomnieux, sont signés des témoins irréprochables, qu'on vous invite d'absoudre sous le vain prétexte que la nature et l'ignorance réclament en leur faveur l'indulgence de la justice.

Oui, Messieurs, l'enquête va répandre le plus grand jour sur cette cause à jamais célèbre. Des dépositions libres des témoins jaillira un nouveau foyer de lumière qui dissipera les ténèbres de l'intrigue. Alors votre

religion, éclairée à la lueur du flambeau de la vérité, dictera seule à votre conscience l'arrêt qu'elle doit prononcer dans sa sagesse.

SACOMBE.

A Paris, ce 24 brumaire an 13.

Le Tribunal de première instance rejetta l'enquête; il n'eut aucun égard à ma réponse aux moyens employés par le substitut du procureur impérial, et le 26 brumaire an 13, il rendit le jugement suivant.

JUGEMENT

DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

Qui condamne le sieur SACOMBE, *se disant Médecin-Accoucheur, à faire réparation d'honneur à M.* BAUDELOCQUE, *Professeur à l'École de Médecine de Paris, à le tenir pour homme d'honneur et de probité; ordonne la suppression des ses Écrits, comme injurieux, diffamatoires et calomnieux; fait défenses audit* SACOMBE *de plus à l'avenir composer, faire imprimer, colporter et distribuer de semblables Libelles; le condamne en trois mille francs de dommages et intérêts, applicables à l'Hospice de la Maternité et aux Pauvres de Paris, et aux dépens; ordonne l'impression et l'affiche du Jugement aux frais dudit* SACOMBE.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les Constitutions de la République, Empereur des Français, à tous présent et à venir, SALUT.

Le Tribunal de Première Instance du dé-

partement de la Seine, première Section, a rendu le jugement dont la teneur suit par extrait :

Entre le sieur Jean-Louis Baudelocque, demeurant à Paris, rue de Thionville, n° 44, Membre des ci-devant Collége et Académie de Chirurgie, Professeur d'Accouchement à l'Ecole spéciale de Médecine, Chirurgien-Accoucheur en chef de l'Hospice de la Maternité et Professeur de cet Hospice, demandeur aux fins de l'exploit d'assignation du cinq nivôse an douze, fait par Brunet, huissier à Paris, enregistré le sept du même mois par Pasqueau, tendant aux fins y portées avec dépens, comparant par M. Baudelocque jeune son avoué, d'une part;

Le sieur Jean-François Sacombe, se disant Médecin-Accoucheur, demeurant à Paris, quai de l'Ecole, défendeur à l'exploit d'assignation susdaté, comparant par M. Ratel son avoué, d'autre part;

Le sieur Alexandre Tardieu, graveur de la Marine, demeurant à Paris, rue et maison Sorbonne, aussi défendeur à l'exploit d'assignation susdaté, comparant par M. Jacquinot son avoué, d'autre part;

Marie-Françoise Landry, femme de Jac-

ques-Joseph Bridif, Instituteur, demeurant à Paris, place Saint-Etienne, n°. 4, et ledit sieur Bridif son mari, aussi défendeurs à l'exploit d'assignation susdaté, non-comparant, ni personne pour eux, encore d'autre part;

Et enfin, Denis-Pascal Lefebvre, imprimeur, demeurant à Paris, rue de Lille, encore défendeur au même exploit d'assignation susdaté, comparant par M. Pommageot son avoué, aussi d'autre part;

Sans que les qualités puissent nuire aux droits et intérêts respectifs des parties.

POINT DE FAIT, etc., etc., etc.

POINT DE DROIT.

Il étoit question de savoir, 1°. s'il y avait, de la part du sieur Sacombe contre le sieur Baudelocque, injures, diffamation atroce, calomnie dans l'intention manifeste de lui nuire dans son état, son honneur et sa réputation;

2°. Si le sieur Tardieu et la femme Bridif étaient auteurs, fauteurs et complices des mêmes injures, diffamation et calomnie dans la même intention de nuire, de détruire la réputation dudit sieur Baudelocque;

3°. Si

3°. Si les libelles écrits et rédigés par le sieur Sacombe, colportés, distribués, répandus avec profusion dans le Public, devaient être déclarés faux, injurieux et calomnieux; si la radiation devait en être ordonnée, et s'il devait être accordé réparation d'honneur au sieur Baudelocque, avec dommages-intérêts applicables, de son consentement, à l'Hospice de la Maternité et aux pauvres; affiches du jugement et dépens;

4°. Et à l'égard du sieur Lefebvre, imprimeur, si, pour avoir employé ses presses à l'impression des libelles et de la diffamation dont il s'agit, il devait être tenu et responsable solidairement de la réparation demandée;

Après avoir entendu contradictoirement en leurs conclusions et plaidoiries pendant plusieurs audiences, et notamment à celles des vingt-trois et trente messidor, sept, quatorze, vingt-un et vingt-huit thermidor, cinq et douze fructidor an douze, 1°. M. Delamalle, défenseur officieux de Jean-Louis Baudelocque, assisté de Baudelocque jeune, son avoué; 2°. le sieur Jean-François Sacombe, plaidant personnellement pour lui, et encore pour Marie-Françoise Landry, femme de Jacques-Joseph Bridif, assisté de Ratel, son

avoué; 3°. Delavigne, défenseur officieux d'Alexandre Tardieu, présent aux audiences, assisté de Jacquinot, son avoué; 4°. et Charié, défenseur officieux de Denis-Pascal Lefebvre, assisté de Pommageot, son avoué; et après que par jugement du tribunal dudit jour douze fructidor an douze, lequel en déclarant que toutes les plaidoiries étaient terminées, sauf aux parties à remettre par écrit entre les mains du Substitut du Procureur Impérial les observations qu'elles pourraient avoir encore à faire, a continué la cause au samedi dix-neuf brumaire an treize, pour entendre les plaidoyers et conclusions dudit Substitut, auquel, pour cet effet, toutes les pièces de ladite cause seraient incessamment remises;

Comme aussi après avoir entendu à l'audience dudit jour dix-neuf brumaire an treize mon dit sieur Fréteau, Substitut du Procureur Impérial, en ses plaidoyers et conclusions motivées, données en présence des sieurs Sacombe, Tardieu, et des avoués et des défenseurs des autres parties, et que la cause a été ensuite continuée à cejourd'hui vingt-six brumaire pour l'examen des pièces et la prononciation du jugement :

Le Tribunal, après qu'il en a été délibéré

sur les pièces et mémoires respectivement fournis par les parties, jugeant en premier ressort; considérant que le sieur Tardieu, seule partie intéressée, n'a formé aucune demande concernant les opérations qui ont précédé accompagné et suivi l'accouchement de son épouse, déclare qu'il n'a rien à statuer à cet égard; mais en ce qui touche le sieur Sacombe; considérant qu'en principe les lois et la société garantissent à chacun des membres qui la composent son honneur et son état, comme ses autres propriétés, que quelle que soit la liberté de la presse, elle ne peut s'étendre jusqu'à autoriser un critique à diffamer et injurier nominativement ses concitoyens; qu'il doit être modéré dans son langage, vrai dans ses narrations, et impartial dans ses jugemens; qu'il ne doit avoir en vue que les progrès de la science et le bien public; considérant qu'il importe au bon ordre, à la tranquillité publique et à la justice de ne point tolérer la provocation de rassemblement, en excitant les citoyens à injurier et outrager par d'odieuses qualifications les fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions; considérant que des excès de cette nature doivent être réprimés; que la réparation en devient encore plus né-

cessaire, lorsque leur auteur attaque, de dessein prémédité et dans la vue de nuire dans son honneur, sa moralité et son état, une personne investie de la confiance publique;

Attendu dans l'espèce de la cause, 1°. que dans le libelle intitulé, *Avis aux Femmes enceintes*, dans lequel le sieur Sacombe impute au sieur Baudelocque tous les événemens de l'accouchement de la dame Tardieu, on lit ces mots: *un acte d'impéritie aussi révoltant flétrirait dans l'opinion publique tout accoucheur qui n'aurait pas encore acquis le droit de tuer impunément, tandis que ce nouveau meurtre ne fera qu'ajouter à la réputation colossale et gigantesque de son auteur;* 2° que dans une feuille périodique, intitulée la *Lucine française*, n°. 12, du mois de fructidor an 11, à la suite du même récit, on lit encore entre autres choses, que *le dernier garçon boucher, le dernier valet de bourreau, armé d'un couteau de cuisine, pourraient comme lui tuer la mère et l'enfant;* et plus loin il ajoute, qu'il prouvera qu'il n'*y a pas eu moins d'immoralité que d'impéritie dans la conduite acerbe d'un accoucheur, dont on peut dire avec Horace: illi robur et æs triplex, circa pectus erat;*

3°. que dans le numéro suivant de vendemiaire an 12, qui contient encore un récit plus détaillé de l'accouchement de la dame Tardieu, il publie que cet *accouchement fut un égorgement; que le sieur Baudelocque y a manœuvré comme un fort de la halle, qu'il ne connaît point les premiers élémens de son art;* qu'ensuite le même auteur après avoir dit: *c'est la voix publique qui, dans tous les coins du Musée des Artistes, répète: on n'est pas plus inhumain, on n'est pas plus insolent, on n'est pas plus cupide que M. Baudelocque,* il continue en ces termes : *si l'année prochaine cet accoucheur en chef de l'hospice de la maternité, prononce un discours, décerne des prix aux élèves, en un mot, singe mes séances publiques, tous les artistes du musée et leurs épouses doivent se rendre en deuil à cet hospice et l'interrompre à chaque phrase, en présence du Préfet du département de la Seine, en répétant en chœur: on n'est pas plus inhumain, on n'est pas plus insolent, on n'est pas plus cupide que M. Baudelocque.* Puis il ajoute : *puisse l'Europe savante, puissent les femmes enceintes faire justice d'un accoucheur qui ne fut jamais avare de sang humain!* Ensuite insultant à

la mémoire des accoucheurs qui ont acquis dans cet art une grande célébrité dans les siècles précédens, il annonce que s'ils ont tenu le sceptre de l'art des accouchemens, ils n'ont eu d'autres titres à cet empire dans l'ancien gouvernement, que l'inhumanité, l'ignorance et l'immoralité. Il termine ainsi toujours relativement au sieur Baudelocque : *On sait ce qu'il a fait et ce qu'il est capable de faire ;* ensuite il s'écrie : *la célébrité dans l'art des accouchemens est donc à Paris depuis deux siècles le prix de l'ignorance, de la barbarie et de l'immoralité ; oui, sans doute, parce qu'il faut aux aimables roués un accoucheur toujours prêt à se vendre, pour qu'ils puissent toujours l'acheter au besoin ; parce qu'il faut aux mille et un accoucheurs routiniers de Paris un chef, un patron, un oracle qui soutienne leurs sottises aux yeux du sot vulgaire, à la charge par eux de préconiser leur dieu tutélaire ; de là l'origine des préconiseurs de Mauriceau, de Levret et de Baudelocque ;* que dans le n°. 3 de la feuille du mois de frimaire an douze et dans d'autres écrits, le sieur Sacombe répète que le sieur *Baudelocque est un assassin de profession et un scélérat, et qu'il a tué la dame Tardieu moralement et physiquement ;*

Attendu enfin que le sieur Sacombe, après avoir persévéré dans toutes ces injures et dans tous ces faits de diffamation, les a encore renouvelés en partie personnellement à l'audience; considérant qu'il résulte de toutes ces pièces et des autres circonstances de la cause, la preuve, 1°. que c'est le sieur Sacombe qui a sollicité auprès du sieur Tardieu, de la femme Bridif, et de plusieurs autres personnes à lui inconnues, tous les faits relatifs à l'accouchement de ladite dame Tardieu; 2°. que c'est lui qui les a rédigés, arrangés et détaillés à son gré dans tous les écrits dont il s'agit; que c'est lui qui les a fait imprimer et distribuer, tant aux personnes exerçant l'art de la chirurgie et de la médecine, qu'à plusieurs membres des autorités constituées à Paris et dans les Départemens, et encore aux époux des femmes enceintes; considérant que ces mêmes pièces, et toute la conduite du sieur Sacombe, donnent encore la preuve que dans toutes les compositions, impressions et distribution desdits écrits, il a eu aussi l'intention d'injurier, outrager et diffamer le sieur Baudelocque dans le Public, et particulièrement dans l'esprit des femmes enceintes et des mères de famille, en cherchant à porter

atteinte à son honneur, à sa moralité, à sa réputation, à lui enlever la confiance publique et à lui faire perdre son état : le Tribunal, ouï le Substitut du Procureur Impérial en ses conclusions, et y faisant droit, ayant d'ailleurs aucunement égard aux demandes formées par le sieur Baudelocque contre le sieur Sacombe, ordonne que l'imprimé intitulé *Avis aux Femmes enceintes*, avec cet autre titre, *Décollement d'un Enfant à terme*, commençant par ces mots, *Vendredi dix Thermidor an onze*, et finissant par ceux-ci, *de la Société de Médecine de Paris*, annoncé signé *Tardieu et femme Bridif*, extrait de la *Lucine Française ;* l'article inséré dans le Numéro XII du mois de Fructidor de l'an onze de la Lucine Française, intitulé, *Décollement d'un Enfant à terme*, commençant aussi par les mots, *Vendredi dix Thermidor an onze*, annoncé aussi signé *Tardieu et femme Bridif*, suivi des observations du rédacteur, finissant par ces mots, *Illi robur æs triplex, circa pectus erat;* l'article inséré au Numéro premier de Vendemiaire an douze de la même Lucine, contenant un nouvel exposé de l'accouchement de la dame Tardieu, commençant par ces mots, *Madame*

Tardieu, *mariée à 28 ans*, et finissant par ceux-ci, *le onze thermidor, à midi*, annoncé comme signé *Tardieu*, *femme Bridif*, *Dumont et femme Dumont*, suivi d'observations du rédacteur, commençant par ces mots, *Me. Baudelocque a commis*, *etc.*, et finissant par ceux-ci; *l'art ne fondera sa gloire que sur les heureux succès de sa pratique*; enfin, l'article inséré dans le Numéro II du mois de Frimaire an douze, du même journal, intitulé, *Plainte en calomnie*, commençant par ces mots, *Me. Baudelocque n'a pas seulement*, *etc.*, et finissant par ceux-ci, *la gloire de la Médecine et de ceux qui la cultivent*; tous lesdits écrits imprimés chez Lefebvre, rue de Lille, n°. 688, sont et demeurent supprimés comme injurieux, diffamatoires et calomnieux, et composés par ledit Sacombe dans le dessein de nuire audit sieur Baudelocque, de porter atteinte à son honneur, à sa réputation et à sa moralité, et encore dans le dessein de lui faire perdre son état et la considération publique dont il est investi; fait défenses audit sieur Sacombe de plus à l'avenir composer, faire imprimer, colporter et distribuer de semblables libelles, même de provoquer les rassemblemens de citoyens, en les excitant à ou-

trager le sieur Baudelocque dans le cours de ses fonctions publiques; et pour l'avoir fait, ordonne que dans les trois jours de la sommation qui lui en sera faite, il sera tenu de reconnaître, par acte de bonne forme, reçu au Greffe du Tribunal, le sieur Baudelocque pour homme d'honneur et de probité, et incapable des faits calomnieux qu'il lui a imputés; sinon et faute de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, dit que le présent jugement vaudra et tiendra lieu dudit acte; condamne ledit Sacombe en trois mille francs de dommages-intérêts envers ledit Baudelocque, et applicable de son consentement; savoir: moitié à l'Hospice de la Maternité pour le soulagement des femmes enceintes, et moitié aux pauvres de la Commune de Paris; condamne en outre ledit Sacombe aux dépens envers ledit Baudelocque; permet à ce dernier de faire imprimer et afficher, par-tout où besoin sera, le présent jugement au nombre de cinq cents exemplaires aux frais dudit Sacombe. Sur le surplus des demandes, fins et conclusions des parties, le Tribunal les met hors de cause. En ce qui touche le sieur Tardieu et la femme Bridif; considérant qu'en signant l'un et l'autre les écrits composés par

le sieur Sacombe, ils n'ont fait que céder à ses sollicitations, en leur persuadant qu'ils servaient l'humanité et la Société, sans s'apercevoir que le sieur Sacombe n'avait d'autre intention que de diffamer le sieur Baudelocque : le Tribunal, ayant d'ailleurs égard d'un côté à la position fâcheuse où se trouvait le sieur Tardieu, occasionnée par les pertes irréparables qu'il venait d'éprouver, et d'un autre côté, au peu d'expérience de la femme Bridif, met les parties hors de cause, dépens entre elles compensés. En ce qui touche le sieur Lefebvre, imprimeur ; considérant que si l'on en excepte les délits politiques, un imprimeur ne peut être recherché toutes les fois qu'il indique l'auteur qui a signé le manuscrit qu'il imprime; considérant qu'il est constant que le sieur Lefebvre a justifié que le sieur Sacombe a signé les écrits dont il s'agit, ainsi qu'il l'a d'ailleurs reconnu ; qu'il en résulte que s'étant conformé à la disposition de la loi, il ne pouvait être attaqué par le sieur Baudelocque ; que de son côté ledit sieur Lefebvre n'était point fondé à appeler le sieur Sacombe en garantie, le Tribunal décharge ledit Lefebvre de la demande contre lui formée par ledit Baudelocque, et con-

damne ce dernier aux dépens envers ledit Lefebvre ; et statuant sur la demande en garantie formée par celui-ci contre ledit Sacombe, le Tribunal met les parties hors de cause, et compense entre elles les dépens.

Fait et jugé à l'audience publique du Tribunal, par MM. BERTHEREAU, Président ; ISNARD, JANOD et DEVAUVERT, Juges ; le samedi ving-six brumaire an treize de la République française.

Mandons et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution ; à nos Procureurs généraux et à nos Procureurs près les Tribunaux de première Instance d'y tenir la main, et à tous Commandans et Officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi ledit jugement a été signé par le Président du Tribunal et par le Greffier.

Pour expédition collationnée,

Signé DELAUNAY, Greffier.

Au bas est écrit : Enregistré à Paris, le treize Frimaire an XII.

Signé BOIZARD.

A LA POSTÉRITÉ.

J'avais fais serment de n'appeler de ce jugement qu'à la Postérité, et je l'ai tenu. C'est à ce juge impartial, qu'appartiendra de prononcer en dernier ressort sur les faits de calomnie pour lesquels j'ai été condamné. Voici les questions que je soumets à la Postérité, et sur lesquelles elle aura à prononcer.

QUESTIONS A RÉSOUDRE.

1°. Le Tribunal de première Instance du Département de la Seine, a-t-il pu refuser sans motifs la parole, après deux audiences, à un accusé défendant sa propre cause avec toute la modération commandée par le respect dû aux magistrats organes de la loi, contre un avocat qui avait eu la liberté de parler pendant quatre séances?

2°. Le Tribunal a-t-il pu rejeter l'enquête demandée par l'accusé avant le jugement du procès, quand celui-ci avait défié en pleine audience le défenseur de son adversaire, d'articuler un seul des faits prétendus faux et

calomnieux, quand les témoins étaient là prêts à déposer de la vérité des faits consignés dans la Lucine française?

3°. Le Tribunal aurait-il dû permettre qu'on couvrit les murs de Paris et de la France entière, de l'affiche d'un jugement, portant en tête et à la douzième ligne de la première colonne, ces mots injurieux, diffamatoires et calomnieux, *le sieur Saçombe se disant médecin-accoucheur;* après avoir lui-même consacré en principe (ligne 64 de la première colonne) *que les lois et la société garantissent à chacun des membres qui la composent son honneur et son état, comme ses autres propriétés?*

4°. Enfin, le Tribunal aurait-il dû qualifier d'*injurieux, diffamatoires et calomnieux*, les fragmens de ma Lucine, quand je jure que je n'ai pas avancé un seul fait dont je ne sois en état de fournir la preuve matérielle ou testimoniale?

FIN.

ORDRE DES MATIÈRES

DU

TROISIÈME VOLUME.

Suite du Plaidoyer. Page 3
Réplique à M. Baudelocque. 81
Correspondance. 135
L'Art d'Accoucher par M. Stein. 162
Considérations Générales sur les Accoucheurs et sur leur Art. 169
Question proposée par la Société de médecine de Toulouse. 183
Des Crochets et de leur Usage dans la pratique des Accouchemens. 200
Problême à résoudre. 212
Opération de la Symphise. 216
Henri VIII, Drame en trois actes. 141
Exposition de la Doctrine Sacombienne. 315
Description du Bassin. 329
Description de la Matrice. 389
De la Myologie Génitale. 399

576
Du Mécanisme de l'Accouchement. 423
Théorème ou Lois fondamentales. 475
Observations des Elèves de l'Ecole Anti-Cæsarienne. 479
Fin de mon Procès et de la Lucine Française. 534
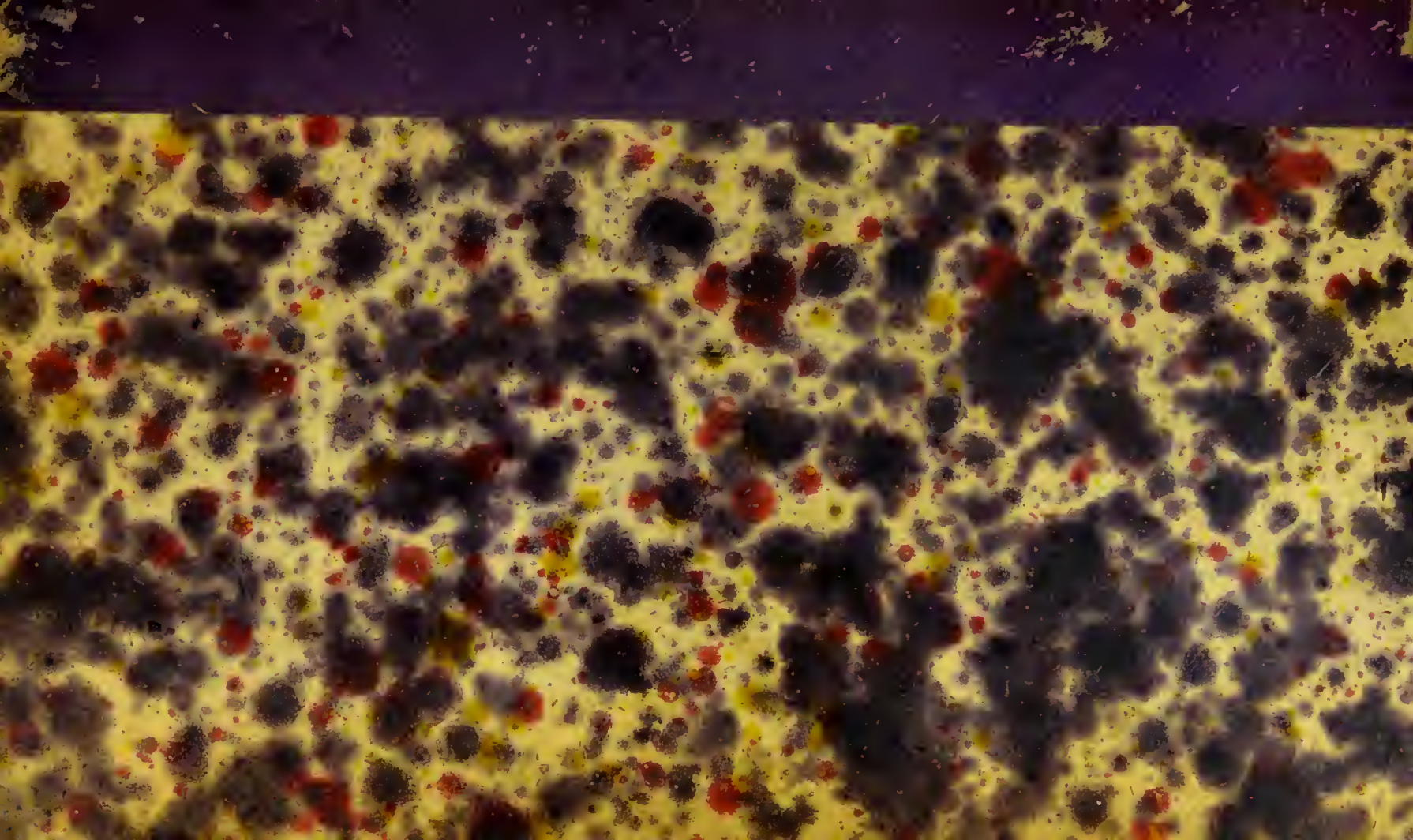
FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.